Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

+ *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.

+ *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.

+ *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.

+ *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter `http://books.google.com` durchsuchen.

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC.
301
L48
C.1.

Cornell University Library

THE GIFT OF

J. Franklin Jameson

124977 7/5/10

6896-2

Digitized by Google

The date shows when this volume was taken.
To renew this book copy the call No. and give to the librarian.

HOME USE RULES.

All Books subject to Recall.

Books not used for instruction or researeh are returnable within 4 weeks.

Volumes of periodicals and of pamphlets are held in the library as much as possible. For special purposes they are given out for a limited time.

Borrowers should not use their library privileges for the benefit of other persons.

Books not needed during recess periods should be returned to the library, or arrangements made for their return during borrower's absence, if wanted.

Books needed by more than one person are held on the reserve list.

Books of special value and gift books, when the giver wishes it, are not allowed to circulate.

Readers are asked to report all cases of books marked or mutilated.

Do not deface books by marks and writing.

DEC 18 1958

INTERLIBRARY LOAN

INTERLIBRARY LOAN

NOV 24 1980 F

JUL 7 1982 0

F. OCT 28 1987

Interlibrary Loan

Interlibrary Loan

Interlibrary Loan

Cornell University Library
DC 801.L48C39
Catalogue des actes des eveques du Mans

3 1924 028 187 114

olin

Digitized by Google

Digitized by Google

American hist. review - 10f

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

AVEC UNE

INTRODUCTION

PAR

LÉONCE CELIER

Ancien membre de l'École Française de Rome
Archiviste aux Archives Nationales.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION

5, Quai Malaquais.

—

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

With the compliments of

J. Franklin Jameson

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIII^{e} SIÈCLE

AVEC UNE

INTRODUCTION

PAR

LÉONCE CELIER

Ancien membre de l'École Française de Rome
Archiviste aux Archives Nationales.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION

5, Quai Malaquais.

—

1910

Digitized by Google

M246

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

INTRODUCTION

Pour étudier les documents diplomatiques, on peut les considérer soit dans le *fonds d'archives* qui les a conservés, soit dans la *Chancellerie* qui les a expédiés. L'un et l'autre de ces groupements est indiqué par la nature même des documents. Pour les chartes du moyen-âge les contemporains nous en ont donné l'exemple par la rédaction de *cartulaires*, ou par la tenue de *registres*.

A défaut de ces recueils, il y a intérêt à rassembler les chartes soit d'après les institutions dont elles servirent à constater ou à régler les droits, soit d'après les juridictions dont elles émanent. Le premier point de vue suffirait peut-être à l'historien, le second est indispensable au diplomatiste. Or nos chartriers ecclésiastiques contiennent de nombreux cartulaires, dont la plupart sont publiés ; les documents qui n'y figurent pas ont, pour une grande partie, trouvé place dans des recueils factices ; mais les évêques du moyen-âge n'ont pas laissé de registres de chancellerie et, jusqu'ici, on s'est peu préoccupé d'y suppléer. C'est ce

Digitized by Google

que nous avons voulu essayer de faire pour les évêques du Mans. Notre travail, on le voit, s'inspire, toutes proportions gardées, d'une idée analogue à celle qui présida à la confection des *Regesta pontificum Romanorum* de Jaffé. Toutefois, comme nous avons affaire à une matière plus restreinte et aussi moins étudiée par nos devanciers, nous avons adopté un plan un peu différent.

Dans notre introduction nous donnerons, après une table bibliographique, l'indication des sources où nous avons puisé, c'est-à-dire non seulement une étude sommaire de chaque catégorie de sources, mais l'énumération, par établissement religieux, de toutes les séries d'archives ou de tous les manuscrits qui nous ont fourni originaux ou copies de toutes sortes. Cet ordre nous a paru le meilleur pour exposer des vues et donner des renseignements indispensables, notamment à propos des différents Cartulaires. Les indications que l'on y trouvera pourront être utiles aux travailleurs pour n'importe quelle branche de l'histoire ecclésiastique du diocèse, bien qu'elles ne prétendent embrasser que les sources d'actes épiscopaux. La récente publication — fort importante, mais peu détaillée et souvent inexacte pour notre région — de M. Stein sur les Cartulaires (1) ne pouvait pas nous détourner d'insérer le *tableau* qui forme la dernière partie de notre chapitre : *Indication des Sources.*

Nous indiquerons ensuite le résultat de nos *Observations sur la Diplomatique des Evêques du Mans.*

Dans le Catalogue nous avons cru devoir comprendre les pièces non imprimées, et mentionner toutes les copies qui sont parvenues à notre connaissance, en les classant autant que possible comme pour une publication critique. Nous avons fait entrer en ligne de compte les analyses manu-

(1) *Bibliographie Générale des Cartulaires de France.* Paris, 1906, in-8.

Digitized by Google

scrites contenues dans d'anciens inventaires ou dans des notes d'érudits : ces analyses peuvent souvent servir de source et sont même parfois source unique. Pour l'énumération des publications, nous suivons l'ordre chronologique.

Les lettres missives sont exclues de notre catalogue qui ne contient que des actes d'administration ou de justice ou enfin des chartes quelconques. Mais dans la pratique la distinction est assez délicate, surtout en l'absence de l'original. Nous avons décidé d'admettre, parmi les lettres portant une adresse particulière — ce sont les seules qui fassent difficulté — celles qui ont un *dispositif* comme les mandements, celles qui contiennent la notice d'un *acte juridique*, enfin celles qui ont des formules de *corroboration* comme l'annonce d'un sceau ou des témoins.

Les lettres missives n'ont généralement pas de date, mais, au moins pour le XII^e^ siècle, un grand nombre de chartes en sont également dépourvues. Nous avons cherché à déterminer l'époque où ces actes furent rédigés à l'aide des dignitaires ecclésiastiques dont les noms y sont mentionnés. Les résultats ainsi obtenus manquent de précision et, de plus, n'ont rien de définitif ; on pourra toujours, en connaissant mieux le temps que chaque dignitaire a passé dans sa charge, réduire le nombre des années entre lesquelles nous plaçons la rédaction de l'acte, d'autant que les raisons qui nous ont fait choisir ces années extrêmes sont toujours indiquées à la suite des analyses, en même temps que les remarques critiques que certaines pièces nous ont paru comporter.

Au début de chaque épiscopat, nous avons placé quelques indications chronologiques sur l'évêque dont les actes suivent et, pour le XII^e^ siècle, la liste des dignitaires : doyens, abbés, etc., dont nous avons rencontré les noms.

Nous avons publié dans la *Revue* de 1907 (1), le Catalogue

(1) A part, Mamers, Fleury, 1907, in-8, 16 p., 13 fig. en 4 pl.

Digitized by Google

des sceaux qui nous sont parvenus, soit par des empreintes, soit par des dessins. Nous donnons en appendice le texte de quelques chartes.

Notre travail s'arrête à la fin du XIII[e] siècle, terme de la grande activité des Chancelleries épiscopales.

Les actes de la période qui suit sont trop peu nombreux pour permettre un classement et une étude diplomatique, et, dans l'ensemble, ils sont trop peu importants pour retenir longtemps l'historien : la plupart des affaires se traitent devant l'official, et les donations ou ventes aux églises sont enregistrées par lui.

Digitized by Google

INDICATION DES SOURCES

I. — TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium, publiés par MM. Busson et Ledru. Le Mans, 1902, in-8°.

ANGOT (A.) : *Dictionnaire de la Mayenne.* Laval, 1900-1903, 3 vol. in-8°.

Archives du Cogner, J. Chappée, Le Mans. Série H. Le Mans, 1903, in-8°.

BALUZE : *Miscellanea* (ouvrage publié en 1680), éd. Mansi (1761) ; les *Gesta Aldrici*, sont au t. I, p. 79.

BELLÉE : V. *Inventaire.*

BERTRAND DE BROUSSILLON : V. *Cartulaire.*

BILARD ; *Analyse des Documents Historiques conservés aux Archives du Département de la Sarthe.* Le Mans, s. d., 2 vol. in-8°. Le t. I renferme les documents antérieurs à 1300.

BONDONNET : *Les Vies des Evesques du Mans.* Paris, 1651, petit in-4°.

BUSSON : V. *Actus, Nécrologe.*

Cartulaire de l'Abbayette, par M. Bertrand de Broussillon. Paris, 1894, in-8°.

Cartulaire d'Assé-le-Riboul, par le même, suivi du *Cartulaire d'Azé et du Genéteil.* Le Mans, 1903, in-8°.

Cartulaire du Chapitre. V. *Chartularium.*

Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et *Saint-Pierre de Solesmes*, par les bénédictins de Solesmes. Le Mans, 1881, in-4°.

Cartulaire de l'Évêché du Mans, par M. Bertrand de Broussillon. Le Mans, 1900, in-8°.

Cartulaire de Fontaine-Daniel, par M. Grosse-Duperon. Mayenne, 1896, in-8°.

Digitized by Google

Cartulaire Blésois de Marmoutiers, par M. l'abbé Métais. Blois, 1891, in-8°.

Cartulaire de Marmoutiers pour le Perche, par M. l'abbé Barret, Mortagne, 1905, in-8°.

Cartulaire de Perseigne, par M. G. Fleury, Mamers, 1880, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais, publié par M. l'abbé Froger, Mamers, 1888, in-8°.

Cartulaire du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, par M. S. d'Elbenne. Le Mans, depuis 1904, in-8°.

Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Vincent du Mans, par MM. R. Charles et S. d'Elbenne. Le Mans, 1886, in-4°.

Cartulaire de la Trinité de Vendôme, par M. l'abbé Métais. Vannes, 1893-1904, 5 vol., in-8°.

Cartulaire du Prieuré de Vivoin et de ses Annexes, par M. l'abbé Denis. Paris, 1894, in-4°.

CAUVIN (Th.) : *Géographie ancienne du Diocèse du Mans*. Paris, 1845, in-4°.

CHAPPÉE : V. *Archives du Cogner*.

CHARLES : V. *Cartulaire, Gesta Aldrici*.

Chartularium Insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli, (éd. L. Lottin). Le Mans, 1869, in-4°.

DELAVILLE-LE ROUX : *Chartes de Touraine antérieures à l'An mil*. Tours, 1876, in-8°.

DENIS : V. *Cartulaire*.

DIEUDONNÉ (A.) : *Hildebert de Lavardin*. Paris, 1898, in-8°.

DUCHEMIN : V. *Inventaire*.

DUVAL : V. *Inventaire*.

ELBENNE (S. d') : V. *Cartulaire*.

FLEURY (G.) : V. *Cartulaire*.

FROGER : V. *Gesta Aldrici. Cartulaire de Saint-Calais. Gesta Domni Aldrici Cenomanensis Episcopi*, éd. Charles et Froger. Mamers, 1889, in-8°.

GRANDMAISON (C. de). V. *Inventaire*.

GRANDMAISON (C. de) : *Fragments de Chartes du X^e siècle*

Digitized by Google

provenant des Registres de l'État Civil d'Indre-et-Loire. Tours, 1886, in-8° (brochure).

GROSSE-DUPERON ; V. *Cartulaire.*

HALPHEN (L.) : *Le Comté d'Anjou au XI^e siècle.* Paris, 1906, in-8°.

HAVET (J.) Questions Mérovingiennes : *Les Actes des Évêques du Mans. Œuvres*, t. I, (1894) p. 293 seq.

Inventaires sommaires des Archives départementales :

Sarthe, séries G, H, t. I, par M. Bellée. Le Mans, 1876-1881, 2 vol. in-4° ; série H, t. II, par M. Duchemin. Le Mans, 1883, in-4°.

Maine-et-Loire, série H, par M. Célestin Port. Angers 1893, in-4°.

Indre-et-Loire, série H, par M. de Grandmaison. Tours, 1891, in-4°.

Orne, série H, par M. Duval. Alençon 1891-1903, 4 vol. in-8°.

LE CORVAISIER DE COURTEILLES : *Histoire des Évesques du Mans.* Paris, 1648, in-4°.

LEDRU : V. *Actus*, *Province du Maine*, *Nécrologe.*

Liber Albus : V. *Chartularium.*

LINIÈRE (de) : *Le Prieuré Conventuel de la Fontaine-Saint-Martin.* Mamers, 1906, in-8°.

LONGNON : V. *Pouillés.*

LOTTIN : V. *Chartularium.*

MABILLE (E.) : *Catalogue Analytique des Diplômes, etc. relatifs à l'Histoire de Touraine, contenus dans la Collection de Dom Housseau.* Tours, 1863, in-8°.

MABILLON : *Vetera Analecta*, éd. in-fol. (1723) ; les *Actus* sont aux pp. 237 seq.

MARCHEGAY : *Archives d'Anjou.* Angers, 1843-1854, 3 vol. in-8°.

MÉNAGE : *Histoire de Sablé*, 1re partie. Paris, 1683, petit in-fol. — 2e partie. Le Mans, 1845, in-12.

MÉTAIS : V. *Cartulaire.*

Digitized by Google

MIGNE : *Patrologie Latine*, t. III (1854). Œuvres d'Hildebert.

Nécrologe Obituaire de la Cathédrale du Mans, par MM. Busson et Ledru. Le Mans, 1906, in-8°.

PIOLIN (Dom) : *Histoire de l'Église du Mans*. Paris, 1851-1871, 10 vol. in-8°.

PLANTÉ : V. *Cartulaire*.

PORT (C.) : V. *Inventaire*.

PORT (C.) : *Inventaire des Archives Anciennes de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers*, suivi d'un *Cartulaire*. Angers, 1870, in-4°.

Pouillés de la province de Tours, par A. Longnon. Paris, 1903, in-4°.

Province du Maine (La), Revue fondée en 1893.

Revue Historique et Archéologique du Maine, fondée en 1876.

STEIN : *Bibliographie Générale des Cartulaires Français*. Paris 1907, in-8°.

VOISIN : *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs Pontifes, ses Successeurs*. Paris, 1844, in-8°.

II. — SOURCES MANUSCRITES

Les *originaux* ne sont pas nombreux. Pour toute la période antérieure au X^e^ siècle, ils manquent absolument. Au X^e^ siècle nous en avons deux, dont l'un très mutilé ; et au XI^e^ un seul, conservé, comme les précédents, aux Archives d'Indre-et-Loire dans le fonds de Saint-Julien de Tours. A partir du XII^e^ siècle, et surtout pour les épiscopats de Guillaume de Passavant, d'Hamelin et des Geoffroy, les pièces originales sont plus nombreuses.

Les Archives de la Sarthe ne contiennent pas, à cet égard, tout ce que l'on pourrait en attendre : les fonds anciens en ont été pillés dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Ce qui s'y trouve aujourd'hui en fait de chartes est à peu près

Digitized by Google

exclusivement le produit d'un don de la Société Royale des Arts *(Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe)* et forme quelques cartons en tête de chaque fonds. Il y a eu quelques restitutions depuis. D'autres pièces sont allées grossir la collection des Archives Municipales du Mans, où nous en avons recueilli plusieurs ; ou la collection particulière de M. J. Chappée, qui en a fait publier l'inventaire détaillé sous le titre d'*Archives du Cogner*. En outre nous avons trouvé un assez grand nombre d'originaux aux Archives Nationales, dans le Trésor des Chartes et dans les séries L et S, ainsi que dans un volume des Cahiers paléographiques. Parmi les archives départementales, celles du Calvados, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, de la Vienne nous ont fourni quelques pièces. Il s'en trouve aussi à la Bibliothèque de Rouen, et d'autres dans les volumes du fonds latin à la Bibliothèque Nationale. . .

Nous signalerons pour les *copies anciennes* trois catégories de sources : les cartulaires, les ouvrages narratifs et les formulaires.

Nos Cartulaires sont presque tous du XIII^e^ siècle ; ils sont, pour le Maine, conservés à la Bibliothèque municipale et non aux Archives du département. Nous en avons consulté, pour les abbayes étrangères au diocèse du Mans, dans les différents dépôts.

Les ouvrages narratifs qui nous ont transmis des Chartes sont les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum Cenonannis in Urbe degentium*. On peut y ajouter le coutumier de Saint-Martin de Tours. (Bibliothèque de cette ville ms. 1508) qui nous a donné une ordonnance d'Hamelin.

Quant aux formulaires, nous ne leur empruntons qu'un seul acte : c'est une formule de *litterae formatae* adressée par un évêque du Mans à un archevêque de Sens, et conservée par les *Formulae Senonenses recentiores* (IX^e^ siècle).

Le nombre des actes dont nous ne possédons aucun texte

Digitized by Google

remontant au moyen-âge, et qui ne nous sont connus que par des *copies d'érudits* du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, est considérable. Viennent d'abord les bénédictins : Dom Anselme Le Michel (XVII[e] siècle) nous a laissé des notes sur divers monastères, formant les volumes 13816 à 13820 du fonds latin à la Bibliothèque Nationale. En outre, il a composé sur le Chartrier de Marmoutiers, d'une part, des extraits de pièces (Bibliothèque de Tours ms. 1381) et d'autre part des notes historiques avec des analyses (Bibliothèque Nationale, latin 12875).

Dans tous les manuscrits la méthode est la même : Dom Le Michel donne rarement le texte entier, presque toujours une analyse en latin, quelquefois une simple mention ; le diplomatiste a peu de renseignements à retirer des actes qui ne nous sont connus que par cette source.

Le *Monasticon Benedictinum*, vaste recueil des copies et des notices centralisées à Saint-Germain-des-Prés, sur les différents monastères de l'ordre nous a fourni pas mal d'actes venus des Chartriers de Saint-Julien de Tours, Marmoutier, La Couture, La Trinité de Vendôme, Saint-Vincent. La forme des extraits et leur valeur varie avec les correspondants qui les ont envoyés.

La collection dite de Dom Housseau ou collection de Touraine, Anjou et Maine (XVIII[e] siècle) est surtout riche pour les fonds tourangeaux. Nous avons cependant relevé bon nombre de ses numéros, tant dans les tomes I-XI : pièces rangées par ordre chronologique, que dans les extraits rangés par établissements (tomes XII/2 et XIII/1).

Il y a lieu de signaler, outre ces recueils importants, les histoires ou les compilations sur un monastère ou sur une église ; tels les travaux de Martène sur Marmoutier, de Dom Huynes sur Saint-Florent, de Dom Chevalier sur Évron, etc.

Au premier rang des érudits laïcs auxquels nous sommes redevables, nous devons placer Roger de Gaignières, qui a

Digitized by Google

exploré très minutieusement tous les chartriers de nos régions et nous a ainsi conservé plus d'actes à lui tout seul que les autres sources réunies. Ses copies sont conservées à la Bibliothèque Nationale (latin 5000 et suivants, 17000 et suivants). Elles sont de plusieurs mains, cependant le copiste le plus habituel, que nous croyons être Barthélemy Rémy, a une méthode uniforme : jamais d'analyse, le texte entier des actes importants, des extraits ou simplement la titulature et la date des autres actes. Gaignières a fait un recueil spécial sur les évêques du Mans (latin 17036) et c'est à lui que nous devons d'avoir conservé le texte du plus ancien de nos cartulaires, celui de Saint-Vincent (latin 5444).

Nous avons puisé dans la collection de Baluze, tant pour la copie des *Actus*, par André Duchesne, qu'il nous fournit (ms. 45) que pour ses notes sur Hildebert de Lavardin (ms. 120) ou ses extraits des chartriers de La Trappe, Champagne, La Trinité de Vendôme, Marmoutier, Saint-Julien de Tours, etc.

La collection Moreau (2e moitié du XVIIIe siècle) ne nous offre pas un grand intérêt : il n'y eut pas de correspondant travaillant dans le Maine pour le Cabinet des Chartes. Les actes d'évêques du Mans qui s'y trouvent sont extraits des volumes de Gaignières sur le Chapitre (latin 5211 B.), le Mont-Saint-Michel (latin 5430 A), sur Marmoutier (latin 5441) et sur Saint-Vincent (latin 5444), plus au tome 23 deux pièces de la Trinité de Vendôme, et au tome 113 une de Marmoutier.

La collection Decamps (XVIIIe siècle), à laquelle nous devons deux analyses de pièces connues par ailleurs, ne nous intéresse, elle aussi, que médiocrement.

Les copies faites au XIXe siècle ne valent que comme indication, puisque, généralement, nous en avons les originaux ; nous ne signalons donc que pour mémoire les

Digitized by Google

travaux de MM. Bilard, Marchegay, Duchemin et Lechaudé-d'Anisy.

Nous ne devons pas négliger les *anciens Inventaires*, dont les analyses, ordinairement en français, ne peuvent suppléer au texte pour les formules, mais fournissent d'utiles renseignements pour l'histoire. Un certain nombre de pièces perdues ne nous sont connues que par des inventaires comme celui d'Étival aux archives de la Sarthe (H 1371), ceux de Marmoutier aux archives d'Indre-et-Loire (H 262 et 378), celui de Fontaine-Géhard, prieuré de Marmoutier, aux archives de la Mayenne (H 66). Nous rangeons dans la même catégorie les extraits du Chartrier de Saint-Pierre-de-la-Cour, par Guillaume Savare (Archives de la Sarthe. G 479).

TABLEAU DES SOURCES PAR ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Nous avons suivi l'ordre du classement des séries G et H aux Archives de la Sarthe, en intercalant après chaque catégorie d'établissements ceux qui ne figurent pas dans ce dépôt.

I. — ÉVÊCHÉ ET CHAPITRE CATHÉDRAL

Les originaux manquent; seulement le Trésor des Chartes, aux *Archives Nationales*, contient quelques serments de fidélité des évêques, et les demandes de restitution de régales, du XIII[e] siècle.

Nous possédons deux Cartulaires de l'évêché, tous deux du XV[e] siècle, le *Livre Rouge* et le *Livre Blanc*.

1° Le *Livre Rouge* (Bibliothèque du Mans, ms. 247) se compose de 2 tables (71 et 90 ff[os]) plus 292 ff[os] de texte. Il est très considérable mais contient peu de pièces du XIII[e] siècle et encore moins d'antérieures. Les copies portent

Digitized by Google

presque toutes la mention d'une collation par notaires. Le ms. porte pour titre : *Repertorium Litterarum tangentium Jura Episcopi Cenomanensis, factum Tempore Ade Cenomanensis Episcopi.* (Adam Chastelain, 1398-1439).

2° Le *Livre Blanc*, (Bibliothèque du Mans, ms. 255) est un manuscrit moins considérable de 107 ff^os^ portant pour titre (XVIII^e^ siècle) : *Livre appellé le Livre Blanc contenant les Droits de l'Évesque et de l'Évesché du Mans.* Il y a eu aussi un *Livre Vert* (Stein, n° 1997).

Pour le Chapitre nous n'avons qu'un seul Cartulaire, mais il est de première importance ; on le désigne sous le nom de *Liber Albus Capituli Cenomanensis*, (Bibliothèque du Mans, ms. 259 ; XIII^e^ siècle, 269 ff^os^). M. L. Delisle en a publié la notice dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1870, p. 194. Il y distingue trois parties :

1° Les feuillets 21 à 68, chartes transcrites vers 1230 à 1236, d'une écriture assez fine, avec les initiales de chaque acte en encre ordinaire, et des signatures à chaque cahier de parchemin.

2° Les feuillets 69 à 223, écrits d'un seul jet vers 1288-1289, plus une addition du XIV^e^ siècle, aux ff^os^ 220-221. Cette partie divisée par archidiaconés, contient un certain nombre des actes qui figurent déjà dans la première partie, plus des actes du XIII^e^ siècle, fort nombreux. L'écriture est plus grosse, les initiales sont laissées en blanc pour être récrites à l'encre rouge, les signatures au bas des cahiers sont remplacées par des réclames. Cette partie de cartulaire doit être complétée, (archidiaconés de Laval et Passais), par le ms. 17754 du fonds latin à la Bibliothèque Nationale, ms. de 67 ff^os^, qui est de la même écriture et a, évidemment, fait partie du *Liber Albus*.

3° Des appendices au début et à la fin, composés soit de notes du XIII^e^ siècle qui ont pu servir de source à la 2^e^ partie du Cartulaire, soit d'additions du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

4° Un état des redevances dues au Chapitre (p. 263-269).

Digitized by Google

Les parties 1, 2 et 4, ont été publiées en 1869, par M. l'abbé Lottin, sous ce titre : *Chartularium Insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli* (éd. de l'Institut des provinces de France). Un certain nombre des chartes de la partie 3 et du ms. latin 17754 ont trouvé place dans le *Cartulaire de l'Évêché du Mans* de M. Bertrand de Broussillon (1900).

Au point de vue des documents d'archives, nous pouvons considérer comme des appendices au *Liber Albus* un certain nombre de manuscrits provenant du Chapitre du Mans et contenant des privilèges dudit Chapitre. Ces manuscrits copiés les uns sur les autres, ont presque exclusivement pour source initiale le grand Cartulaire. En voici la liste : Bibliothèque du Mans, ms. 245 (XVI^e^ siècle, papier, 331 ff^os^) *Statuta et privilegia ecclesiæ Cenomanensis... a Johanne Richer redacta :* dédiés à Ch. d'Angennes, évêque du Mans (1556-1587) : extraits du *Liber Albus.*

Bibliothèque du Mans, ms. 251 (XV^e^ siècle, parchemin, 61 ff^os^) *Bulle Paparum, Littere Episcoporum et Regum ad Privilegia Ecclesie Cenomanensis pertinentes.* Extraits du *Liber Albus* ; nouvelle écriture au f^o^ 32.

Bibliothèque du Mans, ms. 252 (XV^e^-XVI^e^ siècle, papier, 99 ff^os^). Privilèges du Chapitre, comprenant les ff^os^ 1 à 9 et 18 à 36, copiés sur 42-51 et 51-61 du ms. 251. — Les ff^os^ 10-18 sont une addition postérieure à cette copie et peuvent avoir été pris directement sur le *Liber Albus.*

Bibliothèque du Mans, ms. 253 (XVI^e^ siècle, parchemin, 73 ff^os^) *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis :* contient surtout des extraits du *Liber Albus*, d'après le ms. 252.

M. de la Bouillerie a signalé (t. XXXII, p. 328, de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*) un ms. analogue, du XVII^e^ siècle.

Parmi les manuscrits anciens qui, sans être des recueils de chartes, nous ont fourni des documents, nous devons signaler :

Digitized by Google

1° Le Martyrologe et Nécrologe de l'Église du Mans, ms. de la fin du XIII^e siècle, — avec de nombreuses additions postérieures, — conservé à la Bibliothèque du Mans, sous le n° 244 (364 ff^os). Outre les mentions nécrologiques, qui sont fort importantes, — ce manuscrit renferme de quelques actes anciens des versions différentes de celles du *Liber Albus* ou des *Actus*. Avant la publication qui vient d'en être faite par MM. Busson et Ledru, le Nécrologe du Mans était inédit ; seules les notices des évêques avaient été insérées par les mêmes auteurs dans leur édition des *Actus*, et avant eux par Dom Piolin dans son *Histoire de l'Église du Mans*.

Les manuscrits 244 et 257 ont été copiés (en partie) pour Gaignières (Bibliothèque Nationale, latin 5211 B, recopié au XVIII^e siècle, latin 9206).

2° Les anciennes histoires des évêques du Mans, savoir les *Gesta Aldrici* et les *Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium*.

Les *Gesta Aldrici* ont été composés vers 840, soit par l'évêque Aldric lui-même, comme l'a supposé Julien Havet, soit par un clerc de son entourage et presque sous sa direction. Pour les détails nous renvoyons à la préface de l'édition Charles et Froger et au mémoire de J. Havet (1). Les *Gesta* nous sont connus par un manuscrit unique, conservé au Mans sous le n° 99, et écrit au XI^e siècle. La première édition en a été donnée par Baluze au t. III de ses *Miscellanea* (1680). Waitz a publié, dans les *Monumenta Germaniae historica* la partie narrative, sans les Chartes. MM. Charles et Froger (Mamers 1889, in-8°), ont donné une édition complète. L'auteur des *Gesta* doit être considéré comme sincère, et les actes qu'il rapporte n'ont contre eux aucune présomption de fausseté.

Il en va autrement de l'auteur des *Actus Pontificum Ceno-*

(1) *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. XXII. — J. Havet, *Questions Mérovingiennes*, VIII.

Digitized by Google

mannis in Urbe degentium. Cette compilation soulève de graves problèmes qui ont été examinés bien des fois. Comme nous avons eu occasion de nous expliquer sur eux avec quelque détail, à propos de la dernière édition (1), nous nous abstiendrons d'y revenir ici : rappelons seulement les travaux de Julien Havet, de MM. Busson et Ledru et de leurs contradicteurs sur la première partie de l'œuvre (2) ; et les recherches toutes récentes de M. Latouche sur les continuations (3). Au total, en ce qui concerne l'ouvrage primitif, notre avis ne peut pas différer de celui qu'a professé la presque unanimité des critiques : l'auteur des *Actus* est un faussaire. On verra plus loin que sur les chartes épiscopales son industrie ne s'est pas beaucoup exercée, mais il y a pourtant travaillé quelque peu.

Les continuations des *Actus* paraissent au contraire l'œuvre de clercs dignes de foi ; le nombre des chartes qu'elles apportent est d'ailleurs assez faible.

Les *Actus* ont été publiés par Mabillon dans ses *Vetera Analecta* (1682) et, en dernier lieu par MM. Busson et Ledru (1902). Les Chartes, seules, ont fait l'objet d'un certain nombre de publications que nous indiquons pour chacune d'elles.

Pour l'Évêché et le Chapitre, les copies d'érudits sont représentées par deux volumes de Gaignières : l'un (Bibliothèque Nationale, latin 5211 B), composé d'extraits du *Liber Albus* et du *Martyrologe*, a été copié au XVIII[e] siècle (Bibliothèque Nationale, latin 9206) ; l'autre est un recueil

(1) Dans le *Moyen-Age*, année 1905, pp. 268-277.

(2) J. Havet, *Op-cit* : Busson et Ledru. *Introduction* à l'édition des *Actus*. Poncelet dans *Analecta Bollandiana*, t. XXII, p. 468. — Fournier, dans : *Bulletin critique*, 1904, pp. 351, 361, 381. — Molinier, dans *Revue Historique*, t. LXXXIII, p. 84. Vaes dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, année 1905, etc.

(3) *Province du Maine*, décembre 1905, janvier 1906. *Le Moyen-Age*, octobre 1907, pp. 225-275.

Digitized by Google

de pièces de toutes sortes sur les évêques du Mans, disposées par ordre chronologique (Bibliothèque Nationale, latin 17036). D. Piolin y a fait d'assez nombreux emprunts.

Enfin en 1841, M. Bilard a copié, pour les Archives municipales du Mans (registre n° 834), le fragment du *Liber Albus*, conservé à la Bibliothèque Nationale.

Nous joignons à l'Évêché et au Chapitre la Confrérie des clercs de l'Église du Mans, dont le fonds est conservé aux Archives de la Sarthe, série G : parmi des pièces modernes, nous y trouvons un vidimus d'un acte ancien (G 50).

II. — CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR

Pas d'originaux anciens d'actes d'évêques.

Les pièces que nous avons sur Saint-Pierre-de-la-Cour, proviennent d'un manuscrit du XVIII[e] siècle, conservé aux Archives de la Sarthe (G 479). Il a pour titre : *Mémoire sur les Droits, Prérogatives et Privilèges du Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour... extraits de ses Chartes...* [par Guillaume Savare]. Des analyses de pièces sont contenues dans le mémoire (f° 1), d'autres dans les extraits des Chartes (p. 241) et du Cartulaire (p. 321).

Un *Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour*, d'après des sources diverses, par M. le V[te] d'Elbenne, est en cours de publication.

III. — CHAPITRE DE SAINT-TUGAL DE LAVAL

Recueil factice de pièces, à la Bibliothèque de Laval, ms. 92.

IV. — CHAPITRE DE SAINT-MARTIN DE TOURS

Rituel et Coutumier de Saint-Martin de Tours, XIII[e] siècle, Bibliothèque de Tours, ms. 1508, 77 ff[os].

Digitized by Google

Extraits des Archives de Saint-Martin de Tours. Bibliothèque Nationale, coll. D. Housseau, t. XIII 1, f° 81.

V. — ABBAYE DE SAINT-CALAIS

Originaux ne contenant aucun acte qui nous intéresse : Archives de la Sarthe, H 1-14

Cartulaire de l'année 1709, publié par M. Froger.

Extraits de Chartes, dans le Monasticon Benedictinum. Bibliothèque Nationale, latin 12664.

VI. — ABBAYE DE LA COUTURE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 15-83. Plus des pièces non cotées, insérées dans le carton II 15-32, savoir : 1° 3 pièces données, en 1877, par M. l'abbé Esnault. 2° 43 pièces d'origine inconnue.

Archives municipales du Mans, 889.

Cartulaires. Le Cartulaire de l'abbaye de la Couture, manuscrit du XIII^e^ siècle, est conservé à la Bibliothèque du Mans, (ms. 198, 67 ff^os^). Il est écrit sur une seule colonne de texte, d'une écriture très serrée, et renferme de très nombreuses chartes du XII^e^ siècle et du début du XIII^e^. Les pièces qu'il contient, ainsi que des pièces empruntées à d'autres sources, disposées selon l'ordre chronologique, ont été publiées par les bénédictins de Solesmes (1881).

Un cartulaire de Cherré (XVI^e^ siècle, 10 ff^os^), est conservé aux Archives municipales du Mans, ms. 889, et un cartulaire analogue, d'Auvers-le-Hamon (même époque) aux Archives de l'abbaye de Solesmes.

Les *copies d'érudits* sont nombreuses. Nous signalerons d'abord le *Compendium Historiae Regalis Abbatiae Sancti Petri de Cultura*, contenant des extraits, par ordre chronologique, du chartrier de la Couture. (Bibliothèque du Mans, ms. 91 bis, XIII^e^ siècle, 87 ff^os^).

Digitized by Google

Des notes de Dom Anselme Le Michel, sont conservées dans le ms. 13817, latin, à la Bibliothèque Nationale (XVII[e] siècle) au f° 51 r°, avec la copie d'un *Pouillé* (f° 63) et des extraits du *Nécrologe* (f° 68). Le *Monasticon Benedictinum* (XVII[e] siècle) nous présente une notice historique, (Bibliothèque Nationale, latin 12689, f° 362) et des extraits du chartrier (latin 12690, f° 1) et de notre Cartulaire du XIII[e] siècle (f° 5 v°).

Les extraits et copies de Gaignières se trouvent dans le ms. latin 17123 à la Bibliothèque Nationale (fin du XVII[e] siècle, 484 p.) Ils comprennent des extraits du Chartrier à la p. 9 de l'Obituaire, p. 201 ; une copie presqu'intégrale du Cartulaire, p. 209 ; une enquête très considérable faite en 1245 dans le diocèse du Mans, p. 275.

VII. — ABBAYE DU GUÉ DE LAUNAY

Originaux : Archives de la Sarthe, H 84-89.

VIII. — ABBAYE DE SAINT-VINCENT

Originaux : Archives de la Sarthe, H 90-123.

Archives municipales du Mans, 888.

Cartulaires : Le premier Cartulaire de Saint-Vincent est perdu. Il nous est connu par une copie de Gaignières, qui forme la première partie du ms. latin, 5444, à la Bibliothèque Nationale, et par des extraits sommaires de Dom Le Michel (Bibliothèque Nationale, latin 13820, f° 204). Gaignières ne nous a donné aucune indication sur le manuscrit dont son copiste nous a conservé le texte. Dom Le Michel a reproduit la division du Cartulaire en 28 livres. En comparant cette division avec la copie de Gaignières, on est aisément convaincu que les quelques chartes (une dizaine) postérieures à 1130 qui figurent dans le Cartulaire étaient placées *à la fin* des livres, et généralement dépour-

Digitized by Google

vues de rubrique : nous en concluons que le 1er Cartulaire de Saint-Vincent fut rédigé dans le premier tiers du XIIe siècle. Le rédacteur ne s'est pas astreint à reproduire les pièces dans leur teneur exacte : il a mélangé deux donations de saint Domnole (p. 8) ; il a ajouté des réflexions : « Postquam autem illo satis injuste remoto, domnus Wlgrinus episcopatum adeptus fuerit, ipse Gervasius... (p. 10) », ou lié l'une à l'autre plusieurs chartes : « Postea vero cepit Parvus de Rupibus... » (p. 125). Presque tous les actes qu'il rapporte sont des notices sans *titulature* et appartiennent à la 2e moitié du XIe siècle. Nous possédons (Bibliothèque Nationale, latin 11411, ffos 72 et 73) deux feuillets du XIVe siècle, reproduisant, avec des variantes sans importance, les pages 88-90 et 82-84 de la copie de Gaignières. Mais nous ne pouvons savoir si ces feuillets ont fait ou non partie d'une transcription intégrale du 1er Cartulaire, ni si cette transcription était celle que le copiste de Gaignières avait eue sous les yeux.

Le premier Cartulaire de Saint-Vincent, d'après la copie de Gaignières, a été publié en 1886, par M. R. Charles et M. le Vte S. d'Elbenne, sans introduction et sans table.

Le *deuxième Cartulaire de Saint-Vincent* est un recueil très analogue au Cartulaire de la Couture. C'est un manuscrit de la première moitié du XIIIe siècle, de format moyen, de 115 ffos ; il forme le no 95 des mss. à la Bibliothèque du Mans. Gaignières qui l'a copié intégralement (latin 5444, 2e partie) l'appelle *Liber controversiarum sancti Vincentii.* Il y a lieu, du reste, de se méfier un peu de la copie de Gaignières ; car les initiales manquant dans le ms. 95, le copiste du XVIIe siècle s'est souvent mépris sur le nom des évêques : ainsi [H]a[melinus] devient A. ; [N], (Nicolaus), devient un évêque anonyme, etc. — Le deuxième Cartulaire de Saint-Vincent est inédit.

Copies d'érudits : Dom Anselme Le Michel, Bibliothèque Nationale, latin 13820, fo 187 ro : notice historique (fo 187),

Digitized by Google

obituaire (f° 201), légendaire (f° 202). Cartulaire (f° 204-216). 2e Cartulaire (f° 217). Divers (f° 221-243). — *Monasticon Benedictinum*. Bibliothèque Nationale, latin 12702, f° 342, contient des analyses détaillées de la plupart des actes que nous connaissons, soit par les originaux, soit par le 2e Cartulaire. — Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 5444. Ce manuscrit, de 649 pp., est entièrement consacré à Saint-Vincent. Il comprend trois parties :

1° P. 1-336 : Copie du premier Cartulaire.

2° P. 353-512 : Copie du second Cartulaire.

3° P. 513 à la fin : « Copies de plusieurs tiltres escrits en des rouleaux de parchemin cottés par alphabet et la plupart dans les Cartulaires. »

Bibliothèque Nationale 5445 : Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent et extraits sommaires de ses archives, par Gaignières (XVIIe siècle, 115 pp.)

M. Bilard a copié en 1858 les 1re et 3e parties du ms. 5444. (Bibliothèque du Mans, ms. 473) et le ms. 5445 (même dépôt ms. 472).

IX. — ABBAYE DE SAINT-AUBIN D'ANGERS

Originaux (reliés en volumes) : Archives de la Sarthe, H 265-267, prieuré de Luché, — 270, dîmes et gros, — 290, prieuré d'Avezé.

Archives de Maine-et-Loire, H 1789, prieuré d'Avezé, — 1794, prieuré de Fresnay, — 1795, prieuré de Locquenay.

Archives municipales du Mans, 963 bis.

X. — ABBAYE DE SAINT-LAUMER DE BLOIS

Originaux : Archives de la Sarthe, H 297-298, prieuré de Mamers.

Copie du XVIIIe siècle, Archives de la fabrique de Cellé, prieuré de Cellé.

Digitized by Google

XI. — ABBAYE DE MARMOUTIERS

Originaux : Les Archives de l'Abbaye de Marmoutier ont été malencontreusement partagées en 1792-1798 entre les départements où se trouvaient des prieurés de cette abbaye. Outre qu'il s'est perdu en route un assez grand nombre de pièces, cette mesure a eu pour résultat d'éloigner les originaux, envoyés dans les départements, des anciens inventaires qui auraient pu servir à les classer et qui sont restés à Tours. Sur certains de ces inventaires nous avons trouvé l'indication des destructions ordonnées pendant la période révolutionnaire.

Originaux aux Archives de la Sarthe, H 359 et suivants ; Archives municipales, 944-963.

Inventaires, Archives d'Indre-et-Loire, H 262 : inventaire de Château-du-Loir (prieuré de Saint-Guingalois). — H 225, inventaire de la Pitancerie (XVII^e^ siècle). — L'inventaire de Château-du-Loir, comprend 2 parties, dont la première (61 ff^os^) est copiée sur la 2^e^ (23 ff^os^ de plus grand format, écrits en 1725).

Cartulaires : On désigne sous le nom de *Cartulaire de Vivoin*, un manuscrit du XIII^e^ siècle, conservé à la Bibliothèque du Mans (ms. 100, 182 ff^os^), qui comprend quatre parties ; 1° Les Chartes de Vivoin, f° 1 ; — 2° Les Chartes du prieuré de Saint-Martin du Mans, f° 85. — 3° Les Chartes de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, f° 125 ; — 4° Les Chartes du prieuré de Vaugonderie, f° 141. Ces trois dernières maisons dépendaient de celle de Vivoin. Ce manuscrit a été publié en 1894, par M. l'abbé Denis : *Cartulaire du Prieuré Saint-Hippolyte de Vivoin et de ses Annexes.*

Les Archives de l'Orne conservent sous la cote H 2170 un rouleau de 8 m. 10 de long, du XIII^e^ siècle, contenant les Chartes de Saint-Léonard de Bellême, qui contient quelques actes d'évêques du Mans. M. l'abbé Barret a publié en 1905, un *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, où ce rouleau est inséré.

Digitized by Google

Un Cartulaire du prieuré de Torcé, rédigé au XVII[e] siècle (120 p.) est aux Archives de la Sarthe, H 375, avec une copie du XIV[e] siècle du même Cartulaire, H 376.

Les fonds des prieurés de Mayenne et de Fontaine-Géhard, ayant été détruits à la Révolution, ne nous sont connus que par un inventaire du XVIII[e] siècle (1745) aux Archives de la Mayenne, H 66.

Les *copies d'érudits* sont extrêmement considérables ainsi qu'il est naturel pour une abbaye de cette importance. Dom Anselme Le Michel nous a laissé un volume de notes historiques sur l'abbaye et ses prieurés, avec analyses d'actes (Bibliothèque Nationale, latin 12875, 470 p.) et un volume d'extraits (Bibliothèque de Tours, ms. 1381, 294 ff[os]) dans lequel nous signalerons : f° 24 r° Extraits du Cartulaire Manceau (perdu) de Marmoutier ; f° 34 r° Saint-Martin du Mans ; f° 35 Bouère ; f° 76 Saint-Céneri ; f° 84 Saint-Martin de Laval ; f° 91 Château-du-Loir ; f° 202 Bellême ; f° 211 Vivoin, extraits du Cartulaire ; f° 214 Fontaine-Géhard ; f° 216 Mayenne ; f° 218 Louvigné ; f° 221 Sablé ; f° 225 Torcé. — Ce ne sont que des analyses, mais elles rendent bien compte de l'ensemble des propriétés de Marmoutier dans le Maine.

Le *Monasticon Benedictinum* nous fournit peu de choses ; Chartes de Fontaine-Géhard, en double exemplaire (Bibliothèque Nationale, latin 12680, f° 340, copies de D. Chanteloup et f° 338, copie de 340.) Mais nous devons beaucoup d'actes aux annexes de l'*Histoire de Marmoutier* de Dom Martène, contenant des copies de plusieurs mains, reliées dans les mss. latin 12876 à 12880 de la Bibliothèque Nationale. — Une copie du XVIII[e] siècle de l'histoire de Marmoutier et d'un choix de ces Chartes est à la Bibliothèque de Tours, mss. 1383-1384. La collection D. Housseau, à la Bibliothèque Nationale, contient (t. XII 2 f° 5) des extraits du Cartulaire manceau de Marmoutier, lequel ne paraît pas avoir contenu beaucoup d'actes des évêques du Mans. Baluze (Bibliothèque Nationale, Baluze, t. 71, f° 2), nous a conservé

Digitized by Google

d'autres extraits du même Cartulaire, où nous n'avons rien trouvé pour notre travail.

C'est encore à Gaignières que nous devons le plus pour cette abbaye. Ses extraits du Chartrier de Marmoutier forment les volumes, cotés, latin 5441, I, II, III, IV, à la Bibliothèque Nationale. Nous relevons, t. I, p. 31 : Louvigné ; — t. II, p. 221, Château-du-Loir ; p. 249, Vivoin ; p. 239, Bellême ; p. 431, Sablé ; — t. III, p. 1, Laval ; p. 81, Fontaine-Géhard ; — à la fin, confirmations générales.

XII. — ABBAYE D'ÉVRON

Originaux disparus.

L'ancien *Cartulaire*, vu par Dom Le Michel et par Gaignières, est perdu également. Il reste aux Archives de la Mayenne, sous le nom de Cartulaire d'Évron, un manuscrit de petit format, écrit au XVII^e^ siècle, par Dom Ignace Chevalier (1668) et comprenant :

1° Une Chronique de l'abbaye, p. 1-453 ;

2° Un recueil de chartes, p. 454-700, sous ce titre : *Variae Scripturae ex Originalibus transcriptae Jura et Possessiones Evroniensis Abbatiae contestantes.*

En outre, Dom Le Michel, dans le ms. latin 13817, ff^os^ 132-148, à la Bibliothèque Nationale, et Gaignières dans le ms. latin 17124 du même dépôt, à la p. 115, nous ont conservé des extraits des Archives et de l'ancien Cartulaire d'Évron.

XIII. — ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL

Originaux : aux Archives de la Manche. Le fonds n'est pas encore classé définitivement. Il y a un carton rempli des Chartes du prieuré de Saint-Victeur, et un autre des Chartes du prieuré de l'Abbayette.

Le *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, XII^e^ siècle avec addi-

Digitized by Google

tions, est à la Bibliothèque d'Avranches (ms. 210, 138 ffos), une copie par M. Dolbet (XIXe siècle) est déposée aux Archives de la Manche.

Il s'en faut que toutes les pièces nous soient parvenues par ces deux sources, et les extraits de Gaignières nous sont d'une grande utilité. Ils sont contenus dans le manuscrit latin 5430 A de la Bibliothèque Nationale, (292 pp.) : à la p. 110, *prieuré de Saint-Victor* (sic) *au Maine*, — et à la fin, parmi les chartes diverses les chartes de l'Abbayette.

M. Bertrand de Broussillon, a publié un *Cartulaire de Saint-Victeur* et un *Cartulaire de l'Abbayette* d'après ces différentes sources.

XIV. — ABBAYE DE SAINT-DENIS

Les *originaux* des pièces relatives aux possessions de l'abbaye de Saint-Denis dans le Maine, sont aux Archives Nationales, L 856 (aucun acte d'évêque) et S 2209 et 2238.

Le *Cartulaire Blanc de Saint-Denis* (XIIIe et XIVe siècle), contient dans son t. I, les Chartes de l'église de Saint-Cyr de Sargé, p. 301 (LL, 1157) et dans un t. II, p. 401, les Chartes sur le prieuré de Sainte-Gauburge (LL, 1158).

Un petit *Cartulaire de l'office de Chantre*, (auquel était unie l'église de Sargé) est conservé sous la cote LL, 1163 (XIIIe siècle, 48 pp.).

D. Housseau, (collection de Touraine, à la Bibliothèque Nationale, tome XIII), a fait des extraits de ces différentes sources en ce qui concerne le Maine.

XV. — ABBAYE DE SAINT-FLORENT

Rien dans les *originaux*.

Cartulaires : 1° *Livre d'Argent*, XIIe siècle aux Archives de Maine-et-Loire (86 ffos, sans cote). — 2° *Livre Rouge* XIVe siècle, même dépôt (181 ffos, avec un tableau chronologique, des pièces narratives, un pouillé, etc.)

Digitized by Google

Copies d'Érudits : dans l'*Histoire de Saint-Florent* de D. Huynes, dont le manuscrit original (XVII^e^ siècle) est aux Archives de Maine-et-Loire et dont deux copies du XVII^e^ siècle figurent à la Bibliothèque d'Angers ms. 857 (ms. 769 de l'ancien inventaire) et à la Bibliothèque Nationale, français 19862.

XVI. — ABBAYE DE SAINT-JULIEN DE TOURS

Originaux : C'est ce fonds qui nous fournit nos plus anciennes pièces originales, Archives d'Indre-et-Loire, H 461 et 479. Une partie des originaux du X^e^ siècle a été retrouvée sur les registres de l'Etat Civil. M. de Grandmaison en a fait l'objet d'une publication avec commentaire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1885-1886).

Copies d'Érudits : Monasticon Benedictinum, Bibliothèque Nationale, latin 12677, extraits sommaires par ordre chronologique — puis transcription de plusieurs pièces surtout des XII^e^ et XIII^e^ siècles ; Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 5443 (130 pp.). Les Chartes de nos évêques se trouvent parmi les anciennes donations (p. 29 seq.) ou à la propriété de Beaumont-la-Chartre (p. 83). Le t. 77 de la coll. Baluze, (début du XVIII^e^ siècle) nous a conservé au f^o^ 98, quelques extraits du Cartulaire de Saint-Julien.

XVII. — ABBAYE DE SAINT-NICOLAS D'ANGERS

Prieurés d'Assé-le-Riboul et du Genéteil : plus *d'originaux*, ni de copies anciennes, mais seulement aux Archives de la Mayenne, H 6 *ter*, un recueil du XVIII^e^ siècle, intitulé *Cartulaire du Genéteil* et contenant les Chartes de toutes les possessions mancelles de l'abbaye de Saint-Nicolas. Ce recueil a été publié en 1903, par MM. Bertrand de Broussillon et du Brossay.

Digitized by Google

XVIII. — ABBAYE DE LA TRINITÉ DE VENDOME

Les pièces relatives au Maine sont très peu nombreuses. Le Cartulaire, comme les anciens originaux, a disparu. Voici cependant des fragments indiqués dans Stein, (nos 4047-4049).; Dom Le Michel, Bibliothèque Nationale, latin 13820, fo 288, donne des extraits sommaires, en partie (fo 288) d'après Sirmond, en partie (313) d'après le Cartulaire.

Le *Monasticon Benedictinum*, contient (Bibliothèque Nationale, latin 12700), une histoire de l'abbaye (fo 170) et des extraits des chartes, (fos 225 et 243).

Gaignières a fait copier quelques chartes du Cartulaire dans ses notes, sur *diverses églises* au t. II, Bibliothèque Nationale 17049, p. 665.

Baluze, outre ses propres extraits (t. 47 fo 226), nous a conservé ceux de Sirmond (t. 39, p. 239) — enfin on trouve de brèves analyses dans Decamps. (Bibliothèque Nationale, coll. Decamps, t. 103, p. 123). Un volumineux *Cartulaire* a été publié par M. l'abbé Métais.

XIX. — ABBAYE DE BEAULIEU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 384 et suivants.

Extraits de Gaignières, Bibliothèque Nationale, latin 17124, p. 73-115.

XX. — PRIEURÉ DE CHATEAU L'HERMITAGE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 520 et Archives Nationales, MM 894 no 1. (cahier paléographique).

Copies du XVIe siècle, Archives de la Sarthe, H 581 (138 ffos).

XXI. — ABBAYE DE LA ROE

Originaux : manquent.

Cartulaire du XIIe siècle, 100 ffos. Aux Archives de la

Digitized by Google

Mayenne. Une copie par M. Marchegay est à la Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions latines 1227.

M. Stein (n° 1904) mentionne un *Cartulaire de l'abbaye de La Roë*, par M. J. Planté, Mamers, 1888, in-8°. Cette publication fut en effet annoncée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, mais nous n'avons pas connaissance que l'impression ait eu lieu.

D. Housseau (Bibliothèque Nationale, coll. de Touraine, t. XII 2, f° 174) a fait quelques extraits de ce Cartulaire.

XXII. — ABBAYE DE BELLEBRANCHE

Titres *originaux* reliés en volumes. Archives de la Mayenne, H 95. Archives de la Sarthe, H 653.

XXIII. — ABBAYE DE CHAMPAGNE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 783 et suivants. Inventaires anciens (XVIII^e siècle), H 830, 831 et 832.

Archives municipales du Mans, 913.

Extraits de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17125 (74 ff^os) copié par M. Bilard en 1846 : Archives municipales du Mans, registre 913.

Extraits de Baluze, (nous n'y avons rien puisé) t. 47, f° 319 r°.

XXIV. — ABBAYE DE L'ÉPAU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 833-858 et Archives municipales du Mans, 915-941, avec un registre de copies du XIX^e siècle.

Copies de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17124, p. 129.

XXV. — ABBAYE DE PERSEIGNE

Inventaire général des titres de l'Abbaye de Perseigne : Archives de la Sarthe, H 926 (XVII^e siècle, 234 ff^os).

Cartulaire de Perseigne, rédigé au XVIII^e siècle, Biblio-

Digitized by Google

thèque du Mans, ms. 9 (35 ffos, nous n'y avons rien puisé).

Extraits du Chartrier de Perseigne, faits en partie (fo 5-55) par Dom d'Hérouville, religieux de cette abbaye, pour Gaignières. Bibliothèque Nationale, latin 5474 ; 176 pp. — copié par M. Bilard en 1848 : Archives municipales du Mans, registre 912.

Un *Cartulaire de Perseigne* a été publié par M. G. Fleury, d'après ces différentes sources.

XXVI. — ABBAYE DE TIRONNEAU

Originaux : Archives de la Sarthe, H 977 et suivants.

XXVII. — PRIEURÉ DE BERSAY

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1110 seq.

XXVIII. — CHARTREUSE DE NOTRE-DAME DU PARC EN CHARNIE

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1130-1152.

Copies de Gaignières : Bibliothèque Nationale, latin 17048, pp. 240 seq.

XXIX. — ABBAYE DE FONTAINE DANIEL

Les Archives ont été brûlées en 1793, il ne reste donc rien aux Archives de la Mayenne. Les Archives municipales du Mans conservent quelques pièces sous le no 914.

Extraits de Gaignières. Bibliothèque Nationale, latin 5475, 116 pp., copié en 1852, par M. Bilard : Archives municipales du Mans, registre 914.

Un *Cartulaire de Fontaine Daniel* a été publié par M. Grosse-Duperon.

XXX. — ABBAYE DE SAVIGNY

Les Archives de Savigny sont assez dispersées. Le morceau principal a été transporté à Paris, où il forme les car-

Digitized by Google

tons L 966-978 des Archives Nationales. La Bibliothèque de Rouen, possède aussi quelques *originaux*, provenant de la collection de M. Leber (coll. Leber 5636 — ou ms. 3122). Enfin nous en avons trouvé dans le manuscrit latin 9215 à la Bibliothèque Nationale.

Le *Cartulaire* de l'Abbaye de Savigny, manuscrit du XIII[e] siècle en 175 ff[os], est aux Archives de la Manche. Au f[o] 100 r[o], *Carte in Episcopatu Cenomanensi*. Cette partie a été copiée par M. Duchemin pour les Archives de la Mayenne.

Les Archives de la Manche possèdent un autre Cartulaire de Savigny du XVIII[e] siècle, qui contient exclusivement, nous a-t-il paru, des Chartes sur le Maine, mais qui en contient d'une époque postérieure à la rédaction du premier Cartulaire en même temps qu'il reproduit une partie de celui-ci (XVIII[e] siècle, 189 ff[os]). M. Léchaudé d'Anisy a fait des extraits du chartrier de Savigny, au temps où il se trouvait encore à Mortain. (Bibliothèque Nationale, latin 10078, 429 pp.).

XXXI. — ABBAYE DE LA TRAPPE

Cartulaire du XIII[e] siècle. Bibliothèque Nationale, latin 11060, 163 ff[os].

Ce Cartulaire a été publié par M. de Charencey.

XXXII. — ABBAYE D'ÉTIVAL

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1372 seq.
Inventaire du XVII[e] siècle, même dépôt, H 1371.

XXXIII — ABBAYE DU PRÉ

Originaux : Archives de la Sarthe, H 1453 seq.

Digitized by Google

XXXIV. — PRIEURÉ DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN

Quelques pièces anciennes : Archives municipales du Mans, 982.

Inventaire du XVIII[e] siècle : Archives de la Sarthe, H 1508, 230 pp. Des Chartes sont publiées en appendice dans la notice de M. de Linière.

XXXV. — ABBAYE DE RONCERAY

Cartulaire formé de 6 rouleaux du XIII[e] siècle. C'est le 6[e] rouleau qui comprend diverses chartes d'évêques du Mans. Bibliothèque d'Angers, ms. 848 B (ancien 760).

Ces rouleaux ont été publiés par M. Marchegay au t. III des *Archives d'Anjou.*

XXXVI. — DIVERS

Nous devons aux extraits de Baluze sur l'abbaye de Cluny (Baluze t. 86) la conservation d'une Charte de Guillaume de Passavant. Les Archives du Calvados nous en offrent deux autres, l'une en original dans le fonds de l'abbaye de Vilers-Canivet ; l'autre dans le *Cartulaire de Saint-Etienne Plessis-Grimould* (XV[e] siècle, 3 vol. grand format). Les cahiers paléographiques des Archives Nationales, outre une Charte de Château-l'Hermitage, contiennent une Charte qui appartient peut-être au fonds du prieuré de Noyen (Saint-Vincent).

Il y a aux archives de la Vienne une Charte d'évêque du Mans pour la commanderie de Thévalle (ordre de l'Hôpital) et aux archives de l'Orne quelques Chartes pour l'abbaye de Lonlai et le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Baluze a réuni dans le ms. 120 de ses armoires, aux pages 101 à 389, les matériaux d'une édition d'Hildebert de Lavardin ; la plupart des diplômes publiés par Migne, après Beaugendre, venaient de ces copies.

Digitized by Google

Enfin sous le titre de *Cenomania*, un bénédictin du XVIII^e^ siècle, Dom Briant nous a laissé une compilation qui contient de nombreuses copies ou analyses de Chartes. Le manuscrit réputé original est à la Bibliothèque du Mans, ms. 226 bis (149 ff^os^) ; il est daté 1726. — On a deux copies de l'ouvrage, l'une provenant du cabinet de M. de Grandval, à la Bibliothèque du Mans, ms. 226 ter (XVIII^e^ siècle), l'autre ayant appartenu à M. Maulny, conseiller au présidial, à la Bibliothèque Nationale, latin 10037 (XVIII^e^ siècle, 511 pp.).

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LA DIPLOMATIQUE DES ÉVÊQUES DU MANS

Les règles de la diplomatique épiscopale étant insuffisamment connues, une étude sur la diplomatique des évêques d'un diocèse ne peut pas prétendre déterminer les particularités que présentent les actes de ces évêques par rapport aux autres ; il faudra peut-être encore longtemps avant que l'on en soit à ce point. Pour le moment le terrain est assez inexploré ; tout système que l'on prétendrait construire dès aujourd'hui aurait chance de s'accorder mal avec le résultat des recherches de demain. C'est pourquoi les présentes observations ne visent pas à autre chose qu'à mettre en ordre des matériaux et à préparer ainsi, dans une certaine mesure, la généralisation.

Nous avons divisé l'espace de temps dont nous nous occupons en cinq périodes : la première comprend les chartes antérieures au X^e^ siècle.

La seconde, les X^e^ et XI^e^ siècles et le XII^e^ jusqu'à Gui de Ploërmel (1126-1136) inclusivement.

La troisième embrasse les épiscopats d'Hugues de Saint-Calais, Guillaume de Passavant et Renaut (1136-1190).

La quatrième, ceux d'Hamelin et Nicolas (1190-1216).

La dernière, le reste du XIII^e^ siècle (1216-1299).

Digitized by Google

I. — CHARTES ANTÉRIEURES AU Xe SIÈCLE

Ces chartes, fort peu nombreuses, nous sont toutes fournies – à l'exception de deux sur lesquelles nous reviendrons — par deux sources assez étroitement apparentées : les *Gesta Aldrici* et les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* (1). Ces compilations, et surtout la seconde, ont une trop mauvaise réputation pour que l'on puisse accepter, les yeux fermés, les pièces qui y sont contenues. Il y a donc lieu d'examiner en détail nos chartes mérovingiennes et carolingiennes. Les remarques individuelles sont du reste les seules que l'on puisse se permettre en face d'un si petit nombre de textes.

Parmi les dix pièces que nous ont conservées pour cette période les deux ouvrages dont nous venons de parler, les deux plus anciennes (VIe siècle) se trouvent à la fois dans les *Gesta* et dans les *Actus ;* — les cinq suivantes (VIIe et VIIIe siècles) ne se rencontrent que dans ces derniers ; — tandis que seuls les *Gesta* nous ont transmis le texte des trois dernières (IXe siècle). Nous suivons donc, en les rangeant ainsi, à la fois l'ordre chronologique et celui des sources.

§ 1. — Pièces contenues a la fois dans les *GESTA* et dans les *ACTUS*.

Ce sont les deux actes de saint Domnole en faveur du monastère de Saint-Vincent (2).

Pour en établir le texte nous possédons :

1° La version des *Gesta Aldrici* dans le manuscrit de cet ouvrage (*B*) et dans le résumé qu'en donne le manuscrit manceau des *Actus* (*C*).

(1) Cf. ci-dessus, *Tableau des sources*, § I.
(2) Catalogue, nos 1 et 2.

Digitized by Google

2° La version des *Actus* représentée par le manuscrit du XII^e^ siècle (*D*) et par celui du XVII^e^ (*E*).

3° Le *Cartulaire de Saint-Vincent* (*F*) abrège le premier acte et y mêle des fragments empruntés au second.

Selon Julien Havet (1) ces différentes versions se ramèneraient à une seule : celle que contient le manuscrit des *Gesta Aldrici*. Les deux rédactions des *Actus* en seraient dérivées directement et celle du *Cartulaire de Saint-Vincent* en serait dérivée par l'intermédiaire des *Actus*. Nous ferons d'abord observer que, quand bien même il serait prouvé que le texte des *Gesta Aldrici* a servi de modèle à l'auteur des *Actus*, ce ne serait pas une raison pour négliger la copie de ce dernier, puisque personne ne songera à contester que, vivant au IX^e^ siècle, il n'a pu s'inspirer du manuscrit même que nous avons sous les yeux, lequel est du XI^e^. Pour la même raison, nous croyons utile de tenir compte des variantes de la copie *C*, qui est évidemment dérivée des *Gesta*, parce que cette copie ne nous paraît pas avoir pour source le manuscrit des *Gesta* que nous avons, et peut nous servir à rectifier des erreurs ou à supprimer des corrections introduites par le copiste du XI^e^ siècle. En aucun cas, les variantes de *D* et *E* ne seraient donc à dédaigner ; mais nous ajoutons qu'il ne nous semble pas vraisemblable que ces copies dérivent même de l'exemplaire original des *Gesta Aldrici*. Il nous semble en effet résulter des observations de M. le chanoine Busson (2) que la première partie des *Actus* a été composée, non à la fin de l'épiscopat d'Aldric, comme le supposait Julien Havet, mais au commencement, vers l'année 836, et qu'elle est au moins contemporaine de la rédaction première des *Gesta*. Il est dès lors difficile de croire à un emprunt de la part de l'auteur des *Actus*,

(1) *Les Actes des Évêques du Mans*, Œuvres, t. I, p. 307.

(2) Introduction à la dernière édition des *Actus* (1902), p. XXIV, cf. *Le Moyen-Age*, 1905, pp. 268 seq.

Digitized by Google

d'autant que rien dans le texte n'impose cette supposition, et M. Busson a eu raison de dire (1) que tous les deux ont puisé dans les archives de l'évêché ; nous ne nous séparons de lui que quand il atteste la sincérité du rédacteur des *Actus* ; les copies dues à ce personnage sont corrigées ou remaniées, la chose ne nous paraît que trop certaine.

Quant au *Cartulaire de Saint-Vincent*, il ne nous semble pas non plus qu'on doive l'écarter de prime abord. Julien Havet remarque qu'il place avant la charte de saint Domnole une notice sur cet évêque, qui n'est que la reproduction de la notice des *Actus*, et il en conclut que la charte aussi est empruntée aux *Actus*. Mais la preuve n'est pas valable, car : premièrement les moines de Saint-Vincent pouvaient connaître les *Actus* et leur emprunter une notice pour se dispenser d'en composer une, et posséder cependant un texte à eux de leurs plus anciens privilèges ; en fait les deux versions sont assez différentes pour autoriser cette hypothèse ; secondement le cartulaire de Saint-Vincent, probablement rédigé dans le premiers tiers du XII^{e} siècle (2), assez longtemps avant le manuscrit le plus ancien que nous ayons des *Actus*, n'a pu emprunter à ce manuscrit l'acte en question.

Ceci posé, nous ne ferons pas difficulté d'avouer que la copie du *Cartulaire de Saint-Vincent* est mauvaise ; le rédacteur de ce cartulaire, qui avait, semble-t-il, l'habitude de prendre pas mal de libertés avec les textes qu'il reproduisait, a mutilé la charte de saint Domnole en supprimant toute l'énumération des biens concédés par lui et, de plus, il a brouillé toute la fin de l'acte en y mêlant la formule de malédiction et quelques souscriptions de la deuxième donation de saint Domnole ; on est donc conduit après examen à considérer la copie du cartulaire de Saint-Vincent comme à peu près sans valeur.

(1) *Op. cit.*, p. CXXXIII.
(2) Cf. ci-dessus, *Tableau des sources*, § V.

Digitized by Google

La meilleure version est pour l'un et l'autre acte, celle des *Gesta Aldrici ;* c'est celle qui nous paraît reproduire avec l'exactitude la plus grande les particularités linguistiques des originaux, tandis que la version des *Actus* contient des corrections grammaticales et même des tournures refaites (1). Nous pensons en effet que les chartes de saint Domnole étaient écrites dans le barbare *latin mérovingien ;* l'éditeur des *Actus* ne veut pas y croire et attribue les fautes à je ne sais quels copistes du VII^e^ ou du VIII^e^ siècle : « Il nous paraît certain d'abord, dit-il (2), » que ni le texte des *Gesta* ni celui des *Actus* ne sont la » reproduction immédiate du texte original. Ce texte a été » copié par un ou plusieurs clercs qui ne connaissaient » plus que le mauvais latin, dit mérovingien : ce n'était » pas le latin de saint Domnole ; nous n'avons aucune rai- » son de croire qu'il fût moins lettré que ses collègues » signataires, comme lui, des décrets du concile de Tours » en 567 et de la lettre à sainte Radegonde ; même, sa » connaissance de la prosodie, sa prose métrique facile et » très accentuée doivent faire penser le contraire ». On ne s'étonnera pas qu'après cela M. Busson juge que : « l'auteur des *Actus* a trouvé une copie meilleure que celle qui tomba sous la main de saint Aldric » (3). Selon nous, sa copie est plus corrigée. Il nous paraît en effet peu indiqué de prendre comme terme de comparaison les décrets du concile de Tours, qui ne nous sont connus que par des manuscrits de l'époque carolingienne (4) ; il vaut mieux nous en rapporter aux chartes mérovingiennes originales ou aux œuvres dont nous possédons des manuscrits vrai-

(1) Ces variantes sont mises en relief par M. Busson, *op. cit.*, p. CXXXI.

(2) *Op. cit.*, p. CXXX.

(3) *Op. cit.*, p. CXXXII.

(4) Voyez l'étude des sources qui précède l'édition de Maassen. *Mon. Germ. Hist. Concilia Aevi Merovingici* (1883).

Digitized by Google

ment anciens. Alors, renversant l'argument, nous dirons que nous n'avons aucune raison de croire que saint Domnole fût meilleur latiniste que saint Grégoire de Tours, ou que le diacre *Aunulfus*, son scribe, fût plus lettré que les référendaires de la chancellerie royale ; et nous conclurons, non pas évidemment que toute faute de grammaire rencontrée dans nos copies est imputable à l'original, mais que celui-ci devait en présenter d'assez nombreuses.

Nous trouvons, en effet, dans le premier acte de saint Domnole, tel qu'il se présente à nous dans le texte des *Gesta Aldrici*, presque toutes les particularités grammaticales et les graphies propres à l'époque mérovingienne ; nous y trouvons notamment l'une des plus importantes : la confusion presque perpétuelle de l'accusatif et de l'ablatif en un seul cas : *pro salutem populi*, *dono villa cognominante Tritione*, *de dominationem*, etc..., nous y rencontrons aussi la simplification des genres pour les pronoms : *Villa quem*, *armentum quem*, etc... Il est cependant une graphie bien mérovingienne dont notre manuscrit ne nous présente que peu d'exemples : c'est la graphie i pour e, ou l'inverse (*ficit*, *nomene*). On ne la rencontre que dans deux noms propres : *Saturniacinse*, *Locogiacinse*, et dans un génitif singulier : *donationes*, où elle a trop bien la physionomie d'un autre cas pour qu'on puisse la compter. Nous croyons que, sur ce point, le copiste du manuscrit 99 de la bibliothèque du Mans a modifié le texte primitif des *Gesta*. En effet, dans le résumé des dits *Gesta* qui figure comme notice d'Aldric au manuscrit 224 de la bibliothèque du Mans (1), c'est-à-dire dans notre version *C*, nous trouvons au lieu de *supra ripa Sartæ situm*, cette leçon : *supra ripa Sartæ* SECUM qui nous paraît être évidemment la lecture du copiste du XII^e^ siècle pour *setum*, lequel aurait figuré dans ce cas, sur l'original et sur la copie

(1) F°, 89, édition Busson et Ledru, p. 312.

Digitized by Google

du IXe siècle. Même remarque en ce qui concerne le passage très corrompu de la fin, où Henschel a vu la mention de la *Lex Aquilia* : *Ausi juliani legis indementationem*, dit *B*, tandis que *C* porte, plus près de la vérité : *Aus juliani legis indetamentionem ;* que l'on corrige : *Aquiliani* (*-ne*) *legis*, etc.

Pour en finir avec les observations de critique textuelle, nous signalerons un autre passage qui contient une variante curieuse des *Actus*. D'après les *Gesta Aldrici*, voici comment Domnole s'exprime au sujet de la basilique qu'il a fondée : « Cum pro salutem populi vel custodiam civitatis, reliquias *Domini ac venerabilis sancti Vincentii martiris*, intercedente præsumptione, ausi fuerimus deferre, cum Dei adjutorio et vestro, *eidem* loco dignitatis erexi-mus in culmine... » (1)

Or, au lieu de *eidem*, les *Actus*, dans leurs deux manuscrits, donnent *eisdem*. C'est le *Cartulaire de Saint-Vincent* qui nous donne l'explication de cette anomalie, il écrit en effet (2) « *reliquias sanctorum martirum Vincentii et Laurentii* ». Selon nous, la version des *Gesta Aldrici* est la bonne, parce que l'épithète donnée à Saint-Vincent est d'un bon style et aussi parce qu'on ne voit pas pourquoi au IXe siècle, époque où très certainement le monastère portait le double nom des saints Vincent et Laurent (3) on aurait supprimé la mention du second ; tandis qu'on voit très bien comment un copiste, sachant que le monastère a porté ce double nom, a pu l'ajouter dans un texte où il ne figurait pas ; et s'il en était absent, c'est probablement parce que saint Domnole n'avait pas encore de reliques de saint Laurent. Ainsi la mention de ce saint

(1) *Gesta Aldrici*, édition Charles et Froger, p. 22.

(2) *Cartulaire de Saint-Vincent*, édition R. Charles et S. d'Elbenne, col. 6.

(3) *Actus*, édition Busson et Ledru, p. 327, 339. Le nom de Saint-Vincent, seul, est plus fréquent.

Digitized by Google

a dû être ajoutée, puis elle a été retirée dans les *Actus* parce que, dans le courant du moyen-âge, le vocable de saint Laurent disparut, et le résultat produit est une phrase dont le commencement est au singulier et la fin au pluriel.

Notre acte de saint Domnole commence par une adresse : *Domino venerabili æcclesiæ Cenomannice clero Domnolus episcopus.* Il ne nous semble pas que cette manière de débuter soit absolument normale et, d'après ce que nous savons du formulaire des actes de donation solennelle, nous attendons une invocation. Il paraît probable qu'elle était exprimée sur l'original seulement sous forme monogrammatique. Le signe informe dont quelques-uns ont fait un *christmon*, où d'autres voient des notes tironniennes défigurées signifiant *In nomine Deo* ou quelque chose d'analogue, a servi d'invocation unique aux rois mérovingiens ; il n'y a pas lieu de s'étonner que notre évêque ait suivi la même coutume, et encore moins qu'un copiste, qui ne pouvait plus comprendre ce genre d'invocation, se soit refusé à le traduire en langage clair.

L'adresse appelle une observation : l'expression *Domino venerabili* semble ne pouvoir s'appliquer qu'à une personne déterminée, or, ici l'acte est adressé à une collectivité : le clergé du Mans. Nous croyons qu'il faut voir dans cette particularité le souvenir d'un formulaire. Les donations aux églises ou aux monastères sont souvent adressées aux évêques ou aux abbés. Nous verrons plus loin un acte de l'évêque Aiglibert (1) qui est dans ce cas : *Dilectissimæ propinquæ nostræ Adrehilde abbatissæ ;* d'autre part les précaires commencent toutes uniformément par une adresse telle que celle-ci : *Domino sancto ac venerabili sede apostolico, N. episcopo.* Si le formulaire, dont nous supposons ici l'influence, portait quelque chose comme : *Domino venera-*

(1) Catalogue, nº 5. *Actus*, édition Busson et Ledru, p. 210.

Digitized by Google

bili illi episcopo vel abbati, on s'explique la forme de notre acte : la grammaire ne gênait pas beaucoup les scribes mérovingiens. Le testament de saint Hadouin contient un passage du même genre (1) : *Domino magnificis in Christo et sanctæ ecclesiæ filiis Bodilono et Audranno.*

Après l'adresse, nouvelle lacune : l'acte de saint Domnole, contrairement à ce que nous sommes habitués à trouver à la même époque, n'a pas de préambule. Une simple phrase exprime l'importance qu'attachait l'évêque à l'approbation de son clergé : « Congruum nobis fuit ut votum desidera-» bile in caritatis vestre noticiam poneremus, quia si con-» sensus vester desiderium cordis nostri decreta adnecterit, » credimus nullius ullo unquam tempore contrarietate a » vobis pariter firmata posse convelli » (2). Ce n'est pas là un préambule comme ceux qui ouvrent d'habitude les actes mérovingiens. Il est vrai que ces préambules, amas de phrases assez vides, que l'on extrayait toutes faites des formulaires, n'avaient pas d'importance au point de vue juridique, et pouvaient être négligés par les copistes : « Comme l'invocation et le préambule, a-t-on fait observer, n'étaient pas des parties essentielles de l'acte, les copistes des temps postérieurs ne se faisaient pas faute d'y introduire des modifications » (3). La suppression est une modification assez radicale : c'est celle qui a sans doute été pratiquée ici.

Pour le reste, notre acte ne nous paraît pas présenter de difficultés de nature à faire mettre en doute son caractère authentique. La donation est faite *in ipsius Domni Vincentii honorem*, ce qui est bien mérovingien. J. Havet a noté (4) que les énumérations d'esclaves, désignés par leur nom,

(1) *Actus*, édition Busson et Ledru, p. 161.
(2) *Gesta Aldrici*, *loc. cit.*
(3) *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, par MM. Prou et Vidier. Examen du *Testamentum Leodebodi*, p. 14.
(4) *Op. cit.*, p. 311.

Digitized by Google

outre qu'elles sont bien un trait du temps, constituent un genre de disposition qu'un faussaire vivant deux cents ans après saint Domnole, n'aurait pas imaginé, puisque cette cession perdait tout intérêt au bout d'une vingtaine d'années tout au plus. Le même critique a insisté sur la cadence métrique des phrases : il n'y a qu'à noter ici cet argument en faveur de l'authenticité de la pièce.

La formule de malédiction qui termine le texte, n'a rien qui puisse surprendre, si ce n'est le membre de phrase : *si aut pontifex* CIVITATUM (1). Le mot *civitatum*, au pluriel, serait mieux à sa place dans un acte confirmé par plusieurs évêques : ici, seul saint Germain de Paris a souscrit avec saint Domnole. Faut-il y voir une simple faute de copie, ou encore un souvenir de formulaire ? Nous ne saurions nous prononcer.

La formule finale : *Aus iuliani legis indeta mentionem*, qui est inintelligible, deviendrait, par la correction : *Aquiliani legis...* un équivalent acceptable du classique *stipulatione subnixa.*

La date placée après les formules comminatoires et avant les souscriptions, est libellée d'une façon qui n'a rien que de très mérovingien, y compris un solécisme : « Actum Cenomannis in civitate, anno XI regnante domini nostri Chilperici regis ». Les souscriptions viennent ensuite ; il faut noter qu'elles ne sont pas annoncées dans l'acte, contrairement à ce qu'on observe dans la deuxième donation de saint Domnole ; ce peut être une nouvelle lacune de nos copies, mais moins explicable que celles du début, les formules de corroboration n'étant pas sans importance pour la valeur de l'acte. Quant à l'ordre des souscriptions, c'est bien celui des *Gesta Aldrici* qui est le plus correct : Les évêques d'abord, savoir saint Domnole et saint Germain, désignés par l'épithète *Peccator*, sans titre ni indication de

(1) Dans la version des *Gesta*, car *D E F* donnent *Civitatis*.

Digitized by Google

leur siège épiscopal, puis les prêtres parmi lesquels deux, le premier et le troisième, ont la même épithète *peccator*, soit qu'il faille lire, avec le cartulaire de Saint-Vincent, *presbiter*, soit que l'ordre des signatures ait été interverti et qu'*Iniuriosus* et *Dinamius* soient des évêques que l'on n'a pas identifiés, — enfin les diacres. Le diacre *Aunulfus*, désigné dans le texte comme le scribe de la pièce, n'a pas souscrit ou du moins nous ne trouvons pas sa souscription ; c'est peut-être parce que l'auteur des *Gesta Aldrici* n'a pas pu la lire : on sait que les souscriptions de référendaires ou de notaires sont assez indéchiffrables dans les diplômes mérovingiens et carolingiens. C'est du reste, le seul de nos actes mérovingiens qui présente cette omission.

En résumé, malgré quelques lacunes dans sa rédaction, nous ne voyons pas de raison sérieuse de contester l'authenticité de la première charte de saint Domnole.

Il en est de même du deuxième acte du même évêque, daté de la vingtième année de Chilpéric, la veille des nones de septembre (1). Cette date, formulée d'une manière qui ne laisse rien à désirer, est insérée dans le titre même : « Item exemplar quod Domnus Domnolus de villa Canon per consensum canonicorum suorum ad ecclesiam sancti Vincentii fecit anno xx regni Domni nostri Chilperici gloriosissimi regis pridie nonas septembris ». Puis, au début de l'acte, prennent place la suscription et l'invocation. Cette disposition anormale est commune à toutes nos copies, c'est-à-dire aux *Gesta* et aux *Actus*, qui l'ont donc empruntée à une source commune. Julien Havet (2) a émis l'hypothèse que cette date appartient au début même de l'acte et qu'elle a simplement été détachée de là par le copiste.

(1) 4 septembre 581. Catalogue, n° 2. *Gesta Aldrici*, édition R. Charles et Froger, p. 26.

(2) *Op. cit.*, p. 311.

Digitized by Google

Il explique la présence d'une date au début par ce fait que l'acte de saint Domnole se présente ici sous la forme d'une addition au testament de l'évêque : « Quia ante tempus testamentum meum condidi et in eo voluntatem meam adhuc non complevi ». Ajoutant quelque chose à son testament, Domnole reproduit la disposition classique des testaments, rien de plus naturel. — Cette explication ne nous satisfait pas. En effet, la pièce en question ne contient pas un legs, mais une donation : « *dono* basilicæ... *ab hodierna die* predictus abbas... ad stipendia fratrum nuncupante (-nuncupatæ) basilicæ faciat revocare ». Ces termes sont assez explicites. D'autre part rien dans les formules ne rappelle un testament : ni indication relative à la valeur de la pièce au cas où les formalités ne seraient pas remplies, ni insertion aux *gesta municipalia*, ni date de lieu, ni témoins en nombre suffisant (il y en a 4 au lieu de 7). Le mot *testamentum*, sur lequel l'hypothèse de Julien Havet s'appuie, n'a pas toujours, on l'a maintes fois noté (1), le sens d'acte de dernière volonté, jusqu'au XI[e] siècle il peut désigner une donation entre vifs. Nous croyons qu'ici ce mot désigne simplement la donation de 572, l'acte n° 1 de Domnole, dont celui-ci n'est bien en réalité que l'appendice ou la continuation. Même dans cette hypothèse le déplacement de la date n'est pas inexplicable ; que l'on se représente la disposition d'un original où cette date serait placée, comme dans les diplômes royaux, au bas de l'acte, après les signes de validation ; cette date, que sa place matérielle mettait un peu en dehors du texte, il n'est pas invraisemblable qu'un copiste l'ait transportée, et insérée dans le titre, où elle avait l'avantage d'attirer du premier coup l'attention.

L'acte débute par une invocation jointe à la suscription : *Ego Domnolus in Christi nomine episcopus*. Ni adresse, ni

(1) Prou, Examen du *Testamentum Leodebodi*, dans *Recueil des chartes de Saint-Benoit-sur-Loire*, p. 11.

Digitized by Google

préambule, ce qui n'a rien de très extraordinaire, puisque l'acte n'est qu'un appendice à une donation antérieure. Dans le texte, la principale particularité à signaler est l'interpolation introduite par l'auteur des *Actus*. Après le membre de phrase que nous avons cité : « ...nuncupante basilicæ faciat revocare », les *Actus* ajoutent en effet : « et sub jure memoratæ cenomanensis ecclesiæ juste et legitime esse debere censeo ». Ce passage tendancieux, puisqu'il consacre la mainmise de l'évêché sur l'abbaye de Saint-Vincent, est jugé par Julien Havet une « interpolation frauduleuse ». Il a en effet contre lui cette double circonstance qu'il manque dans les *Gesta Aldrici*, et qu'il interrompt la cadence métrique. Dès lors il nous semble à bon droit condamné. M. l'abbé Busson proteste contre cette condamnation et déclare que l'on rétablit une cadence métrique en lisant *censeo esse debere* (1). Mais nous ne saurions entrer dans ces vues. Pour que l'on puisse utilement se servir de la prose métrique pour critiquer les actes douteux, il faut exclure tout ce qui ressemblerait à une manipulation arbitraire des textes. Les cadences sont si nombreuses que l'on peut toujours en tirer quelques-unes d'une phrase quelconque en changeant l'ordre des mots, mais alors on ôte à cet argument presque toute sa valeur : seules les cadences fournies par les manuscrits doivent être retenues ; on s'expose ainsi à en perdre plusieurs par la faute des copistes, mais on ne s'expose pas du moins à en inventer. Nous croyons donc que la cadence découverte par M. Busson doit être rejetée, et le passage introduit dans les *Actus* reste une addition, au sujet de laquelle il paraît difficile de défendre les intentions du compilateur.

§ 2. — Pièces contenues dans les *ACTUS* seuls.

Nous nous occupons à présent des chartes que ce compi-

(1) Introduction aux *Actus*, p. CXXXII.

Digitized by Google

lateur seul nous a conservées, et dont la critique est, par conséquent, assez délicate.

La plus ancienne et la plus considérable est le testament de saint Bertrand. Cet acte, qui n'occupe pas moins de dix feuillets du manuscrit des Actus (1) débute par une invocation suivie de la date, puis vient la suscription, une série de formules relatives à l'exécution du testament, et le texte. Après celui-ci des menaces, une formule de corroboration, une seconde date se référant à la première, les souscriptions, enfin l'ordre d'insérer aux *Gesta municipalia*.

Dès l'abord, un observateur même superficiel est prévenu en faveur de l'authenticité du testament de saint Bertrand : il semble impossible qu'un faussaire ait pris la peine de forger une pièce de cette longueur, d'inventer tous ces legs, de noter tous ces noms propres, pour beaucoup étrangers au diocèse, alors que plus de la moitié des dispositions du testament était sans intérêt pour le but que l'auteur des *Actus* poursuivait.

En second lieu, il paraît difficile qu'un faussaire ait pu reconstituer avec assez d'exactitude une époque lointaine pour placer dans le testament des allusions historiques précises aux faits du règne de Clotaire II. En troisième lieu, il n'est pas vraisemblable qu'un faussaire ait su trouver l'accent de sincérité avec lequel saint Bertrand donne des éloges à ses protecteurs et à lui-même. Nous en citerons un exemple (2). « Omnibus notum est qualiter bis aut tercio in rebus sanctæ æcclesiæ vel proprias sustinui spolationem, Deus scit quod non pro culpis nostris hoc passus sum, sed pro hæc quod fidem volui inlibata custodire. » Des phrases comme celle-là, et elles sont assez nombreuses dans le tes-

(1) F^os^ 36 r^o^ à 45 v^o^.— Catalogue, n^o^ 3. *Actus*, édition Busson et Ledru, p. 101.

(2) Édition Busson et Ledru, p. 123, cf. p. 101, 107 et 110.

Digitized by Google

tament de saint Bertrand, où abondent les digressions, ne semblent pas l'œuvre d'un faussaire. Mais à ces raisons générales nous pouvons ajouter l'examen des dispositions du testament et de ses formules.

On sait que le droit romain est le droit qui régit, à l'époque mérovingienne, les hommes et les choses d'Église ; un testament d'évêque doit donc se rapprocher d'un testament romain. Et en effet, il est assez facile de reconnaître dans les formules dont se sert saint Bertrand, un souvenir assez proche du testament *nuncupatif*. Le mot lui-même y est prononcé : « te sancta Basilica Domni Petri et Pauli quam heredem cum ecclesia, *nuncupavi*... » (1).

C'est au souci d'obéir à la loi romaine qu'il faut attribuer la double date, la première mise en tête marque le jour où l'évêque a fait son testament, et la seconde, placée à la fin, rappelle la première et marque que l'acte a été dressé le jour même. Dès le début, saint Bertrand nous montre qu'il veut obéir au droit romain en nous indiquant que si son testament, par suite d'un vice quelconque ou d'un oubli, n'est pas valable comme testament proprement dit, il vaudra du moins comme *codicillus* : « Quo testamentum meum si quo casu, jure civile aut jure [prætorio] (*Preterirem* cod.) vel alicujus nove legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestatum, ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat (2). Une disposition analogue se retrouve dans le testament de saint Hadouin ; Du Cange en cite une semblable du testament de saint Rémi (3) et, dans les pays de droit écrit, quelque chose en a survécu jusqu'en plein moyen-âge (4). L'évêque institue la cathédrale et l'abbaye

(1) P. 131.

(2) P. 103.

(3) Du Cange, v° *Jusprætorium*. — Je ne prétends pas pour cela que le testament de saint Rémi soit authentique.

(4) Formules des notaires de Marseille, étudiées par M. Guilhermoz, ap. Viollet, *Histoire du droit* (1890), p. 769.

Digitized by Google

de la Couture ses héritiers en leur parlant à la deuxième personne, comme cela devait se pratiquer à Rome au temps où le testament était un *acte* qu'on accomplissait, et qui comportait des paroles sacramentelles, dont celles-ci sont l'écho : « Tu... Ecclesia Cenomannica, una cum sancta ac venerabile basilica Domni Petri et Pauli apostolorum..., heredes michi estote, heredesque meos vos esse constituo ac jubeo ; cæterive exheredes sint toti » (1). Ces formules sont complètement inconnues au testament d'Aldric, conçu sur le type qui aurait pu servir de modèle à un faux du IX^e^ siècle (2). De même dans la suite du testament, saint Bertrand interpelle ses héritiers à la deuxième personne, comme s'ils étaient présents, tandis qu'il parle à la troisième personne de tous les légataires sauf un (3). Le nombre des témoins exigé par la loi romaine se rencontre dans le testament, et non par hasard, ainsi que le texte prend soin de nous en instruire : « Ut lex edocet, septem virorum honestorum subscriptionibus et sigillis credidi muniendum et pro totius rei firmitate atque stipulatione adnecti præcepi » (4). Enfin l'ordre d'insérer aux *Gesta municipalia* est un trait excellent, puisque cette disposition qui signifiait quelque chose au VII^e^ siècle, aurait été complètement dépourvue de sens à l'époque carolingienne (5).

Après avoir rapproché notre testament des prescriptions de la loi romaine, il est également intéressant de le comparer aux formules du VII^e^ siècle. Il y a dans le recueil de Marculfe (lib. II, formula 17) (6) un testament qui offre

(1) P. 103.
(2) Catalogue, n° 11, *Gesta Aldrici*, édition Charles et Froger, p. 98.
(3) *Tu dulcissime nepos Sichechelmi*, p. 131.
(4) P. 140.
(5) Cf. Quicherat, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, V^e^ série, t. I et Giry, *Manuel de diplomatique*. p. 572.
(6) Édition Zeumer, p. 86-88.

Digitized by Google

plusieurs passages assez semblables à certaines phrases de saint Bertrand :

Texte de Marculfe.	*Texte de saint Bertrand.*
... sana mente integroque consilio, metuentes (il s'agit de deux époux) casus humanæ fragilitatis, testamentum nostrum condidimus, quem *illi* notario scribendum commisimus. (p. 86).	... sanus, Deo propitio, mente et corpore, sanoque consilio, metuens casus humane fragilitatis, testamentum meum condidi, eumque filio meo Ebbone notario, scribere rogavi et dictavi. (p. 103).
... Tu tunc, dulcissima conjux mea *illa*, vosque dulcissimi filii mei *illi*, heredes quoque meos vos esse volo, hereditatem meam habituti, reliqui vero heredis exheredis sint. (p. 86).	... Tunc tu, sacrosancta Ecclesia Cenomannica, una cum sancta ac venerabili basilica Domni Petri ... heredes michi estote, heredesque meos vos esse constituo ac jubeo, ceterive exheredes sint toti. (p. 103).
... Id ut fiat, detur, prestitur, impleatur, te, Omnipotens Deus, testem committo. (p. 86).	Id ut detur, fiat, prestetur, fidei heredibus meis committo. (p. 103).

De même les formules 21 et 22 du recueil des *Formulæ Wisigothicæ* (1).

Formula Wisigothica 21.	*Testament de saint Bertrand.*
Quod si ad jus prætorium et urbanum supra valere non potueret, ab intestato, vice codicillorum ævo eam valere volo et jubeo. (p. 585).	Quo testamentum meum si quo casu jure civile aut jure preterirem, vel alicujus novæ legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestatum, ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat (p. 103).

(1) Édition Zeumer, p. 585.

Digitized by Google

Formula Wisigothica 22.

... Humane conditionis fragilitatem per omnia metuens... testamentum condidi, scribendum dictavi. (p. 586).

Testament de saint Bertrand.

Metuens casus humanæ fragilitatis, testamentum meum condedi, eumque... scribere rogavi et dictavi. (p. 103).

Nous ne rencontrons pas de grandes difficultés dans les expressions employées par saint Bertrand. Les rois sont nommés avec les titres qu'on leur donnait dans le temps auquel se rapporte l'acte « Gloriosissimo rege... præcelsa domna Fredegunde regina » (1). Nous trouvons le mot *canonicus* qui peut nous surprendre : « Agericus episcopus (Turonensis) portionem illam quæ Sancti Martini fuit nobis vendidit et venditionem cum *canonicis* suis nobis fecit » (2). Mais nous ferons remarquer que l'emploi du mot *episcopus* pour désigner un métropolitain nous écarte déjà de l'époque carolingienne, et de plus le mot *canonici* n'est peut-être pas pris ici avec le sens de chapitre ; employé dans le sens de *clercs* il peut très bien être admis à l'époque de saint Bertrand (3). Un peu plus loin nous lisons : « Omnia quæ in *regesturiolo* meo inventa fuerint » (4). Le mot *regestorium* pour « caisse » est archaïque : Du Cange en cite un exemple de Grégoire de Tours et un de saint Césaire d'Arles, aucun de postérieur. Il faut considérer aussi comme un indice d'antiquité l'expression suivante, employée à propos des esclaves de l'évêché : « tam natione *romana* quam et *barbara* (5) ; la distinction entre *romani* et *barbari* à tout autre point de vue qu'à celui de

(1) P. 102 et 104.
(2) P. 122.
(3) Du Cange, v° *canonicus*.
(4) P. 124.
(5) P. 135.

Digitized by Google

la langue avait bien perdu de sa force au temps de Louis le Pieux. Quant au mot *sigillis,* relevé dans la phrase que nous citons plus haut, il peut surprendre au premier abord, mais il n'est que l'expression renouvelée une fois encore, de l'obéissance de Bertrand à la loi romaine : les cachets des témoins servaient à clore et à authentiquer les tablettes contenant le testament. C'est ce que la formule de Marculfe, déjà citée, dit en termes exprès : « Quomodo dies legitimus post transitum nostrum advenerit, recognitis sigillis, inciso lino, ut Romane leges decrevit auctoritas... » (p. 86) (1).

Nous pourrions continuer cette revue des expressions et en mentionner nombre d'autres : qu'il suffise d'avoir noté celles-ci dont l'étude, s'ajoutant à nos observations générales, nous permet de conclure que le testament de saint Bertrand, dans son ensemble est probablement une pièce authentique (2).

La même conclusion s'impose pour le testament de saint Hadouin (3) qui présente avec le testament de saint Bertrand, une grande similitude. D'une étendue beaucoup moins considérable, il est conçu sur le même plan te présente, sur beaucoup de points, des formules ou identiques ou analogues ; il débute par une invocation, une date, la suscription et des formules relatives à la valeur du testament. Puis vient le texte, suivi des formules de menaces et des souscriptions ; à la suite du testament est transcrit un codicille (sens moderne) relatif à sa mise en exécution et à

(1) C'est donc par erreur que j'ai donné une autre interprétation de ce passage dans une étude sur *les Sceaux des Évêques du Mans.*

(2) Je dis probablement, parce qu'il reste possible malgré tout que le peu scrupuleux auteur des *Actus*, s'aidant d'un formulaire, ait fondu en un seul acte : le testament, toute une série de donations authentiques dont il trouvait trace dans une ancienne vie de saint Bertrand, par exemple.

(3) Catalogue, nº 4. *Actus*, édition Busson et Ledru, p. 157.

Digitized by Google

son insertion aux *Gesta municipalia*, puis vient la liste des témoins de ce nouvel acte.

La ressemblance des testaments de saint Bertrand et de saint Hadouin est assez grande pour que l'on soit forcément amené à se demander si l'un des deux n'a pas été copié sur l'autre par un faussaire. Nous ne croyons pas que cette hypothèse soit justifiée et nous croyons que l'on peut relever entre eux assez de différences pour qu'il soit invraisemblable que l'un ait servi de modèle à l'autre. Différences de contenu d'abord : saint Hadouin n'institue qu'un seul héritier : l'église du Mans, tandis que saint Bertrand partage ses biens presqu'également entre cette église et l'abbaye de la Couture. Le testament de saint Bertrand donne l'énumération de tous les biens laissés, tant aux héritiers qu'aux légataires, tandis que celui de saint Hadouin ne désigne que les biens qu'il attribue à d'autres qu'à l'église, et il faut noter en passant que c'est là une raison pour que le testament de saint Hadouin n'ait pas été forgé par un faussaire travaillant dans l'intérêt de la cathédrale, puisqu'il ne fait des libéralités à la cathédrale que *par prétérition*, en sorte qu'après deux siècles on ne pouvait guère s'en servir pour revendiquer quoi que ce fût. — Différences de formules aussi : car les formules identiques sont surtout des formules sacramentelles, de celles qui devaient se trouver, à cette époque, à peu près dans tous les testaments, et même dans celles-là, il y a de légères dissemblances. Pour en donner un exemple, prenons une phrase du début ; saint Bertrand dit : « Omnis itaque cui [per] hoc testamentum meum dedero, legavero, dari vel jussero, id ut detur, fiat, præstetur, fidei heredibus meis committo, *si quos autem liberos esse jussero, liberæ liberive sint toti* » (1). Tandis que nous lisons dans le testament de saint Hadouin : « ita ut ubicumque aliquid per hunc testamentum meum dedero, legavero, dareque

(1) P. 103.

Digitized by Google

jussero, et (corr. *id*) ut datus (corr. *detur*) fiat, prestitor, fidei tuæ heredem me committo » (1). Or, on ne conçoit pas bien que, si le second testament est copié au IX^e^ siècle sur le premier, la formule qui lui manque ait été retranchée, et encore moins, si le premier est copié sur le second, qu'elle ait été ajoutée. Le codicille du testament de saint Hadouin n'a aucun équivalent dans le testament de saint Bertrand, qui offre une fin assez différente. Enfin, et c'est le trait par où un faussaire se trahit le plus souvent, la date et les noms des témoins n'ont rien de commun dans les deux chartes, puisque le testament de saint Bertrand est daté du 6 des calendes d'avril, la 32^e^ année de Clotaire, et contient sept témoins, dont le notaire ; tandis que le testament de saint Hadouin est daté du 8 des ides de février, la 5^e^ année de Clovis (II) et contient sept témoins, plus le notaire, et sept autres, dont plusieurs diffèrent des premiers, pour le codicille et parmi ces quinze noms, pas un seul semblable à ceux de saint Bertrand.

A propos de ces noms de témoins nous observerons que le texte des *Actus* nous semble ici altéré : il porte : « Cadulfus subscripsi. — Ordinante domno Hadoindo episcopo, hoc testamentum Redditus scripsit et subscripsit » (2). Or, c'est *Cadulfus*, d'après le texte, qui a écrit la pièce : « eumque Cadulfo diacono scribendum dictavi ». On doit donc peut-être lire : « Redditus subscripsi — Cadulfus ordinante domno Hadoindo episcopo scripsit et subscripsit ». Cette dernière formule devenant ainsi semblable à celle qui termine le *mandatum* ou codicille annexé au testament.

Des deux chartes d'Aiglibert que nous ont conservées les *Actus*, la seconde [692, 9 juillet] (3) ne mérite pas de nous retenir bien longtemps. Les formules n'en ont rien

(1) P. 158.
(2) P. 161.
(3) Catalogue, n° 6. *Actus*, p. 207.

Digitized by Google

qui répugne à l'époque mérovingienne, et, selon la remarque de Julien Havet (1), le principal indice de son authenticité, c'est qu'elle n'apporte aucun droit nouveau à l'évêché. Le même savant déclare cette pièce intéressante parce qu'elle nous offre un exemple d'un genre d'actes fort rares ; la correspondance échangée entre de grands propriétaires fonciers — en l'espèce un évêque — et les agents (*agentes, missi discurrentes*) (2), chargés de l'exploitation de leurs domaines.

L'autre charte d'Aiglibert (3) soulève au contraire plus d'un problème. Tout d'abord les *Actus* nous en offrent deux exemplaires à peu près semblables en tout, sauf les souscriptions et la date. Dans l'une, en effet, la pièce est datée de la 6e année de Childebert (700), et dans l'autre de la 11e année de Thierry (683). De plus l'un porte les souscriptions de 8 abbés, archidiacres et dignitaires ecclésiastiques, l'autre, celles de 31 évêques, d'un abbé, d'un archidiacre et d'un autre personnage. Bréquigny et La Porte du Theil avaient adopté le premier texte en rejetant le second. Julien Havet a préféré les admettre tous les deux, en négligeant seulement la date de 700, évidemment erronée puisque dès 699 Aiglibert avait fait place à Herlemond sur le siège épiscopal du Mans. Julien Havet supposait donc que l'acte, souscrit d'abord par quelques clercs du diocèse, fut ensuite soumis à l'approbation d'un concile national tenu au Mans et rédigé à nouveau après cette approbation. Nous observerons : 1° Que les deux textes sont tout de même un peu trop identiques pour qu'on puisse aisément admettre deux rédactions ; — 2° Que les mêmes lacunes, que nous signalerons plus bas, se trouvent dans tous les deux ; 3° Que la date est libellée de même et com-

(1) *Op. cit.*, p. 394.

(2) Cf. Frédégaire, an. 641 ap. Krusch. *Scriptores Rerum Merovingiorum. (Mon. Germ. Hist.)*, t. II, p. 165. *Missus discurrentebus.*

(3) Catalogue n°. 5. *Actus*, p. 199 et 210.

Digitized by Google

porte le même mois sans indication de jour : *Actum cenomannis civitate mense junio* ; — 4° Que l'approbation des évêques à peine défigurée, se rencontre dans le texte où leurs noms ne sont pas inscrits : « hoc privilegium a nobis, *consensum per eorum* ac consacerdotum... » Qui désigne cet *eorum* ? il faut évidemment corriger « *per consensum e[p]orum* ac consacerdotum », qui est précisément le texte de la seconde copie des *Actus*.

Nous croyons donc qu'il n'y a eu qu'un acte unique et que le rédacteur des *Actus* l'a dédoublé, dans un intérêt que nous ignorons. Nous ajoutons qu'il a laissé s'y introduire des lacunes et qu'il l'a interpolé.

Les lacunes sont faciles à constater, elles affectent le début : après l'invocation l'adresse et la suscription, les *Actus* écrivent brusquement « Qui pro timore atque divino amore, seu reverentia, etc. » (1). C'est une phrase incomplète et ce *qui* ne se rapporte à rien. Il manque d'abord le préambule de l'acte, et cette omission n'est pas pour nous surprendre ; il manque aussi un commencement de phrase, où soient nommées les personnes — probablement les moniales du monastère de Notre-Dame — à qui se rapporte le pronom qui sert de début au texte actuel. Celui-ci est, du reste, assez inintelligible dans son ensemble pour que l'on doive admettre que d'autres parties en ont été supprimées.

Quant aux interpolations, elles sont peut-être plus difficiles à déterminer, et, pour y arriver, il ne faut pas oublier que l'acte d'Aiglibert fait partie d'un ensemble, d'un *dossier*, pour employer une expression moderne : du dossier des titres produits par l'évêché du Mans à l'appui de ses prétentions sur le monastère Notre-Dame du Mans.

Aldric demanda à Louis le Pieux la donation de ce monastère et l'obtint par un précepte du 17 mars 836 ; entre temps, ayant dit-il retrouvé dans les archives épiscopaless de

(1) P. 200 et p. 210.

Digitized by Google

pièces qui établissaient les droits anciens de l'évêché sur le monastère, il demanda un précepte de *restitution* et l'obtint encore (22 mars 836) (1). Les pièces anciennes retrouvées par Aldric sont insérées dans les *Actus*, dont l'auteur ne dissimule pas son dessein, puisqu'il écrit en tête de deux de ces pièces (2) : « Per quod etiam cognoscere omnes possunt ipsum monasterium sancte nostre matris æcclesie esse debere..... » Or parmi ces pièces les deux premières, relatives à la fondation du monastère, savoir la donation d'Harégaire et de Truda et la précaire de Ténestine (3) sont fortement remaniées par le compilateur, et la troisième, la charte de Childebert (4) est fausse. Ce qu'on peut retenir de ces différents actes c'est d'abord la fondation d'un monastère de femmes sur un terrain soumis à une certaine dépendance vis-à-vis de la cathédrale, mais ne lui appartenant du reste pas en toute propriété (5) et l'existence d'un contrat de précaire entre le monastère et l'évêque, engageant le premier à des redevances déterminées et d'ailleurs assez faibles envers le second : or, dans notre acte d'Aiglibert nous relevons un passage où il est dit que le monastère appartient à l'évêché, qui peut lui imposer des redevances onéreuses : « Quod ad matrem æcclesiam Cenomannice urbis, cui præesse ac prodesse debeo, juste et legaliter pertinet, et sub dominatione pontificum ac ministrorum suorum, reddibitiones et censa onerosa ex ipso monasterio ad prædictam matrem æcclesiam persolvuntur, sicut ab institutoribus et dittatoribus ac fundatoribus ipsius monasterii, et a prædecessoribus nostris, pontificibus hujus urbis dudum constitutum

(1) Voyez sur tout ceci J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 207 seq. et 384 seq. et *Le Moyen-Age*, année 1905, p. 270.
(2) *Actus*, p. 199 et 207.
(3) *Actus*. p. 70 et 74.
(4) *Ibid.*, p. 77.
(5) J. Havet, *op. cit.*, p. 388.

Digitized by Google

est... (1). » Cette phrase rappelle, par son début l'addition de l'auteur des *Actus* à la charte de saint Domnole « et sub jure memorate Cænomannensis æcclesiæ juste et legitime esse debere censeo » et par sa fin, elle rappelle les actes de la fondation du monastère, tels qu'ils ont été arrangés par le même faussaire ; cette phrase nous semble donc une interpolation.

Nous en voyons une autre dans une incise qui vient alourdir la phrase déjà si embrouillée du commencement, incise où la mention des chanoines de la cathédrale nous semble bien déceler la fraude: « Cum consensu, ut diximus, æcclesiæ nostræ consaserdotum, *canonicorum* sanctæ Dei Genitricis Mariæ atque sanctorum martirum Gervasii et Prothasii, ad quorum æcclesia ipsa cella.... reddit.... » (2).

Enfin nous en voyons une troisième dans un passage qui, en lui-même ne présente rien de suspect, mais qui ressemble trop à un passage d'Aldric et à une phrase de la fausse charte de Thierry III, qui vient après celle-ci dans le manuscrit, pour n'appartenir pas à la même époque (3). Nous voulons parler de cette phrase : « Ut sicut reliqua monasteria quæ sub ordine regule rectius degunt, similiter et prædictum cœnobium sanctimonialium sub potestate et regimine præfate urbis episcopi degat, et regula in eo omni tempore conservetur » (4).

En somme les dispositions de cet acte, dont les garanties d'authenticité ont très bien été mises en relief par Julien Havet, sont très difficiles à établir. Nous avons le cadre d'un privilège d'Aiglibert, mais nous ne saurions déterminer exactement son contenu.

La charte d'Herlemond, la dernière de nos chartes mérovingiennes est loin de présenter le même mélange confus

(1) *Actus*, p. 201 et 211.
(2) P. 200 et 210.
(3) *Gesta Aldrici*, p. 69. *Actus*, p. 216. Cf. J. Havet, *op. cit.*, p. 403.
(4) P. 202 et 211.

Digitized by Google

de vrai et de faux (1). Elle offre toutefois certaines difficultés. D'abord la date en est donnée d'une façon déconcertante : Au début avant le texte, on lit ces mots : « Dagobertus rex Francorum, vir inluster. Pippinus major domus », et à la fin « Datum die jovis kalendas januarias, anno II regni nostri, Lupila in dei nomen ». La mention du début peut être prise pour une note d'archiviste (2), mais la date finale est incompréhensible : le meilleur parti à prendre est de supposer qu'elle est étrangère à l'acte, et que la véritable date de celui-ci a été supprimée par erreur pour faire place à celle-ci, qu'il vaut mieux ne pas essayer d'interpréter, le chiffre des calendes qui se cache sous le mot *die jovis*, étant impossible à découvrir. Reste le texte du privilège. Ce texte est, comme beaucoup d'autres, mutilé du début. Il commence en effet ainsi : In Dei nomine, Herlemundus, acsi peccator, episcopus, Dominum ut precor et supplico gratiam vestram. Dum ego etc. ». Le membre de phrase *Dominum ut precor* etc. ne peut être que le reste d'une adresse et d'un salut perdus. A qui pouvait être adressée la charte ? Peut-être à d'autres évêques, dont Herlemond sollicitait l'approbation, comme cela se voit, à la même époque, dans une charte de l'évêque d'Amiens pour Corbie, et dans une charte de Saint-Pierre-le-Vif (3). Mais ici aucun évêque n'a souscrit ; peut-être la charte était-elle adressée comme celle de Domnole au clergé du Mans. — Le préambule manque comme dans la même donation de Domnole. Dans la donation elle-même, nous ne croyons pas qu'aucune expression doive nous arrêter pas même le mot *mansus* (4), qu'on rencontre dans une phrase d'ailleurs remplie de

(1) Catalogue, n° 7. *Actus*, p. 231.
(2) J. Havet, *op. cit.*, p. 115.
(3) Levillain, *Chartes de l'abbaye de Corbie*, p. 144 seq.
(4) Cf. textes du VIII[e] siècle le contenant dans Prou et Vidier, *Examen du Testament de Leodebod.*, p. 16.

Digitized by Google

termes qui sont très bien de l'époque. « Cum terris *mansis*, casis, ædificiis, *accolabus*, mancipiis, *lidis*, ministeriales, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus pecuniis, *peculiis utriusque sexus*, etc. » (1), dont nous rapprocherons une charte d'Eberhard, comte d'Alsace (731), citée par Du Cange : « Cum omni supraposito, domibus, *mancipiis*, *accolabus*, *peculiis utriusque sexus*, terris, silvis, pratis, etc. » — L'acte contient une clause de soumission à l'évêché, mais, le monastère étant fondé par l'évêque et doté par lui, il n'y a peut-être pas lieu de la suspecter : « Sub jure et potestate sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii, diurno tempore valeant perdurare » (2).

§ 3. — Chartes du IXe siècle

Julien Havet a remarqué (3) à propos des actes de Louis le Pieux conservés par les *Gesta Aldrici*, qu'il était bien invraisemblable que ces pièces fussent fausses, attendu que des faux faits du vivant même de l'empereur auraient eu aussi peu de chances de tromper les contemporains qu'ils en auraient de grandes de tromper les diplomatistes d'aujourd'hui. La même observation s'applique aux actes d'Aldric, il est parfaitement impossible que l'auteur des *Gesta Aldrici*, à supposer que cet auteur ne soit pas Aldric lui-même, ait pu faire accepter, du vivant même de l'évêque, des actes faux sous son nom. Les trois actes d'Aldric que contient sa biographie sont donc authentiques. L'un d'entre eux est un testament (4) que nous signalerons surtout pour faire remarquer combien il diffère des testaments mérovingiens : pas de date, pas de formules consacrées,

(1) P. 232.
(2) P. 233.
(3) *Op. cit.*, p. 296.
(4) Catalogue. n° 11. *Gesta*, p. 98.

Digitized by Google

une rédaction très libre, où rien ne rappelle les formes romaines, voilà ce que nous trouvons ici : le seul texte de ce testament est un indice d'authenticité des deux autres, ceux de saint Bertrand et de saint Hadouin.

Les deux actes d'Aldric qui nous restent sont deux actes de donation, l'un au Chapitre cathédral (1), l'autre au monastère de Saint-Sauveur (2). Les formules en sont très analogues : tous deux débutent par une invocation, au Saint-Sauveur et aux patrons de la cathédrale, dans le premier ; à la Sainte-Trinité dans le second, puis vient la titulature sans adresse ni préambule ; le texte, les formules de corroboration, les souscriptions et la date. Celle-ci comprend, les deux fois, l'année de l'incarnation, qui nous paraît une addition de l'auteur des *Gesta*, pour mieux faire comprendre la place de ses chartes dans le récit. Du reste il n'est pas impossible que l'ensemble des actes d'Aldric ait subi quelques modifications, destinées à en faire disparaître les formules trop sèches et à leur donner, dans la pensée de l'auteur, un tour plus littéraire.

Nous avons réservé deux chartes du IX^e^ siècle qui ne nous sont pas fournies par les *Actus* ni par les *Gesta Aldrici*. L'une de ces chartes (3) se rapporte à l'épiscopat de Robert : elle ne nous est connue que par une copie de troisième main et ne présente par conséquent pas beaucoup de garanties. Nous n'avons pas de raison de la suspecter dans son fond, mais pour les formules, elle ne peut nous être d'aucun secours.

L'autre charte (4) est unique en son genre, mais elle a perdu, en quelque sorte, sa personnalité. C'est une formule de lettre de recommandation (*Litteræ formatæ*) d'un clerc par l'évêque du Mans à l'archevêque de Sens. Nous croyons

(1) Catalogue, n° 9. *Gesta*, p. 79.
(2) Catalogue, n° 10. *Gesta*, p. 88.
(3) N° 12 de notre catalogue.
(4) N° 8 de notre catalogue.

Digitized by Google

qu'elle est réelle, et non supposée par l'auteur du formulaire sénonais qui nous l'a conservée. La raison en est qu'il ne nous paraît pas très vraisemblable qu'un clerc de Sens du IXe siècle ait connu si exactement le nom de l'évêque du Mans qui siégeait à une date donnée (810), à moins que cet évêque n'ait été réellement en rapports avec le pays de Sens, et dès lors, pourquoi supposer d'autres rapports que ceux que la charte indique, et qui sont en effet fort naturels ?

Dans cette formule, dont le texte est naturellement assez éloigné de celui de nos autres chartes, qui sont surtout des privilèges, nous retiendrons une phrase particulièrement intéressante : « insequenter *impressione sigilli nostri* eam confirmavimus et manu propria eam roboravimus et clericis canonicis roborare jussimus . . . » Ce passage indiquerait que, dès le IXe siècle, un évêque du Mans avait, pour clore ses lettres, un cachet ou sceau, dont la présence était un indice de l'authenticité de la lettre aux yeux de ses correspondants. Remarquons aussi que la formule employée est, à peu de chose près, celle que nous retrouverons employée au XIIe siècle dans les chartes proprement dites pour annoncer le grand sceau.

II. — DU Xe SIÈCLE A GUI DE PLOERMEL (1126-1136)

Dans la période précédente, depuis la charte de saint Domnole jusqu'à celle de Robert, en passant par celles d'Herlemond et d'Aldric, nous avons déjà rencontré un certain nombre de privilèges ou de donations. Ce sont surtout des actes de ce genre qui nous ont été conservés pour la période du Xe et du XIe siècle ; nous avons tout lieu de croire que les formules doivent, pour cette période être la continuation des formules usitées auparavant ; seulement,

Digitized by Google

comme au Xe siècle apparaissent pour nous les documents originaux, c'est à partir de cette date qu'il nous devient possible d'en étudier l'évolution.

A prendre un de ces privilèges solennels, nous y trouvons d'abord généralement une *invocation;* mais cette invocation peut n'être que *monogrammatique* (acte original d'Avesgaud, 1004, n° 18) ce qui explique que les copies ne la reproduisent pas toujours; d'autres fois elle est *verbale* et plus ou moins développée; en voici un exemple: *In nomine Domini et Salvatoris nostri Jesu Xpisti* (1038, n° 22). Au XIIe siècle, à l'époque d'Hildebert et de Gui, où, il est vrai, les privilèges originaux nous font défaut, nous ne rencontrons plus d'invocation.

A toutes les époques, au contraire, nous rencontrons un *préambule*, tantôt précédé, tantôt suivi de la suscription. Ce préambule, généralement assez long, développe des idées analogues à celles qu'on trouve à la même époque dans les prologues de tous les actes de libéralités envers l'Église. « Quoniam dum in exilio hujus vitæ mens humana peregrinatur, et multorum criminum mole deprimitur, oportet unumquemque mortalium, secundum evangelicæ veritatis salutifera documenta, de his quæ possidet, Ecclesiæ vel egenis fideliter erogando, amicos sibi præparare etc. (1028, n° 19). La *suscription* est de forme variable. On rencontre au XIe siècle la formule. *N. Dei Gratia Cenomanorum*, ou *Cenomannice urbis præsul* (nos 18, 19, 22) ou encore *sacerdos: Indignus ego Cenomannensis ecclesie sacerdos Ildebertus* (1106 n° 35); mais la forme habituelle est *episcopus: Ego Hubertus episcopus* (n° 13). *Ego Hildebertus Cenomannorum Dei gratia episcopus* (1118, n° 41).

Après la souscription vient le *texte:* il est souvent de forme dispositive, au présent, à l'époque ancienne. *Dono denique.....* (n° 13) *volumus et in perpetuum conservandum decernimus* (1004, n° 18). Plus tard, la forme de notice, au parfait, prédomine: *Dedi meorum consilio*

Digitized by Google

atque assensu archidiaconorum (1028, n° 19). *Tranquilitater decrevi providendam..... possidenda et concedimus.....* (1106, n° 35) *dedi atque concessi* (1118, n° 41).

A la fin de l'acte l'évêque adjure ses successeurs de respecter ce qu'il a établi, et *menace* les infracteurs de peines spirituelles. La première partie de cette formule, qui est ancienne (n° 7, charte d'Herlemond), se rencontre encore au XI^e^ siècle (1004, n° 18), mais tend à disparaître. La seconde au contraire se conserve, bien qu'on ne la rencontre pas universellement ; elle est quelquefois abrégée : *Hujus mutuæ charitatis quicumque legerint testamentum, precamur, pro Dei amore suarumque animarum salute ut et ipsi annuant atque confirmant ; ne autem* etc. (1028 n° 19). *Quod quisque violare presumpserit, anathemati subjectus maledictionem Dei incurrat* (1106, n° 35). *Vinculo anathematis innodantes quisquis hoc* [*temptare*] *præsumpserit, donec se congrue emendationi subiciat* (1120 n° 42).

Ensuite vient une formule de *corroboration*. C'est d'abord l'annonce des souscriptions : *Ut vero certior firmiorque hujus scripture vigor per succedentia tempora perduret, episcopali auctoritate eam roboravimus manibusque fidelium nostrorum adfirmari decrevimus* (1004 n° 18). Cette formule fait place sous Hildebert à l'*annonce du sceau : « Auctoritate nostra et sigillo presentem cartulam decrevimus muniendam* (1120 n° 42). *Cujus nostræ concessionis cartulam..... sigillo proprio, ut cernitur, jussi signari* (1118 n° 41).

La souscription de l'évêque sous la forme *Signum N, episcopi*, avec une croix ou un monogramme, est de rigueur jusqu'à Hildebert ; sous cet évêque, nous avons un exemple (n° 38) de souscription autographe : *hec propria manu scripsi*, mais les copies de pièces que nous possédons ne mentionnent pas toute la souscription et peut-être déjà alors le sceau fut-il le seul signe de validation employé. Les souscriptions des témoins suivent celle de l'évêque.

Digitized by Google

Enfin vient la *date*. A vrai dire, on la trouve parfois avant les souscriptions (1120 n° 42) mais sa place ordinaire est à la fin. La date par l'année de l'incarnation, sans être la règle se rencontre assez souvent. La mention du règne du roi de France est assez ordinaire au XI^e^ siècle, la date par les années de l'épiscopat est fréquente depuis Hildebert : on en trouvera des exemples dans notre catologue, Les privilèges non datés sont relativement rares et l'omission de la date peut être imputée aux copistes.

Il est probable que les privilèges du X^e^ et du XI^e^ siècle ne portaient pas de sceau : il n'en est pas fait mention dans leur texte, et nos originaux n'en contiennent pas de trace. Même pour le début du XII^e^ siècle, époque où le sceau est ordinairement regardé comme le principal signe de validation, nous n'avons conservé aucun original scellé. Dans les seuls originaux qui présentent des traces de scellement, le scellement est d'une authenticité douteuse et n'est pas annoncé dans l'acte (n^os^ 38 et 55). Mais nous avons conservé deux dessins de Gaignières, représentant des sceaux d'Hildebert, l'un de 1120, l'autre non daté. (Voir notre *Catalogue des sceaux* n^os^ 1 et 2).

Outre les privilèges solennels, nous devons faire mention d'une forme d'actes assez particulière, dont les exemples sont rares : la confirmation d'une donation faite sous une autre forme qu'un acte épiscopal. L'évêque insère, à la fin d'un acte où il n'intervient pas en personne, une formule constituant comme un petit acte confirmatif. Nous avons trois confirmations de ce genre, une du XI^e^ siècle (n° 29), et deux du XII^e^ (n^os^ 38 et 55). Les actes confirmés sont tantôt au nom des donateurs (n^os^ 29 et 55), tantôt en forme de notice impersonnelle (n° 38). Nous venons de noter que les deux plus récents de ces actes, qui sont en original, présentent ce caractère anormal d'être scellés sans annonce de sceau : l'un, celui de 1112 (n° 38) a été scellé en recouvrant par le repli du sceau les *signa* des témoins ; l'autre,

Digitized by Google

celui de 1133 (n° 55), a été scellé sans repli. Ces sortes d'actes sont tout à fait exceptionnels. Ils n'ont sans doute pas été rédigés dans la chancellerie épiscopale. Même sur les privilèges, les fonctionnaires de cette chancellerie sont rarement désignés. Nous trouvons cependant des souscriptions de chanceliers dans les actes du XI^e^ siècle, comme on en relève dans les actes mérovingiens : *Ego Isbertus cancellarius relegi et subscripsi*, (1038, n° 22), ou, sous une autre forme : *Datum... per manum Gradulfi cancellarii* (1098, n° 34).

Les actes sont trop peu nombreux pour que nous puissions y trouver des renseignements sur ces chanceliers et leurs fonctions.

Les actes d'évêques du Mans des X^e^ et XI^e^ siècles, comme les actes royaux de la même époque, furent souvent rédigés par leurs destinataires. Ainsi, pour la concession de prébende faite par Mainard à un abbé de Saint-Julien de Tours (n° 16), dont nous possédons des fragments d'originaux, l'écriture semble une écriture tourangelle. M. de Grandmaison, qui l'a publiée, remarque que les noms des témoins sont précédés de la note tironienne *Subscripsit* tenant lieu de *Signum*. C'est là une particularité fréquente dans les chartes de Tours au X^e^ siècle. En outre, l'évêque s'intitule « *Sanctæ sedis Cenomannicæ episcopus* ». C'est de cette façon que se désignent les archevêques de Tours du X^e^ siècle : « *Sanctæ sedis Turonicæ* ».

Plus probante encore est une autre charte de l'an 971, aussi pour l'Eglise Saint-Julien de Tours (n° 17). Nous y remarquons encore les caractères des chartes tourangelles, des notes tironiennes pour les titres des souscripteurs *diaconus*, *levita*, l'abréviation *sign.* pour *signum*. Il y a plus : celui qui a écrit et souscrit l'acte se nomme : c'est un moine de Saint-Julien : *Ego frater Rotbertus, monachus ejusdem congregationis, jussu Sigefredi episcopi et Odonis thesaurarii, necnon Bernardi cancellarii, ac pene omnium*

Digitized by Google

canonicorum, sive ortatu domni Hugonis comitis scripsi et subscripsi atque firmavi.

Dès le commencement du XII[e] siècle une tendance se manifeste dans notre chancellerie épiscopale vers la simplification des actes. On sait qu'un mouvement analogue s'est produit à la même époque et un peu plus tard dans la chancellerie pontificale par la substitution des petites bulles aux grandes bulles, et dans la chancellerie royale par la substitution des lettres patentes aux diplômes. Mais, tandis que les papes et les rois, qui faisaient rédiger un grand nombre d'actes pour des objets très divers et qui occupaient ainsi un personnel assez nombreux de notaires ayant des traditions, ont laissé subsister quelque temps la forme ancienne du diplôme ou de la grande bulle à côté de la forme nouvelle, bien caractérisée, de la petite bulle ou des lettres patentes ; nos évêques, eux, ont introduit petit à petit des modifications dans leurs privilèges solennels jusqu'à leur faire prendre les caractères des chartes ordinaires, que nous étudierons dans la période suivante. Ces modifications se font remarquer dès Hildebert, par la suppression de l'invocation, la diminution du préambule et des formules finales. Sous Gui de Ploërmel la même évolution se continue, quoique des pièces comme celle qui contient la donation de l'église Saint-Bertevin au Mont-Saint-Michel (n° 52, année 1128) ait plus l'aspect et l'allure des anciens privilèges que certaines chartes d'Hildebert. Enfin sous Hugues de Saint-Calais l'ancienne forme est décidément abandonnée, et il devient difficile d'en apercevoir quelques traces dans certains actes.

III. — D'HUGUES (1136-1144) A RENAUT (1187-1190)

Cette période nous offre de nombreux actes qui présentent entre eux les plus grandes ressemblances et qui n'ont

Digitized by Google

plus que de lointains rapports avec les anciens privilèges dont ils prennent la place et dont, ainsi que nous l'avons dit au chapitre précédent, ils sont la continuation.

Le nom même que leurs auteurs leur donne est différent : tandis qu'au XI[e] siècle les privilèges épiscopaux sont ordinairement désignés par les mots *auctoritas*, *testamentum*, *carta concessionis* etc. ; nos évêques du XII[e] siècle appellent presque exclusivement leurs actes *litteræ*, quelquefois *scriptum* ou *scripta* (n[os] 72, 75).

Mais surtout les formules diffèrent : pas d'invocation ; l'acte débute soit par le préambule suivi de la suscription, soit par la suscription suivie du préambule, soit, rarement, par la suscription sans préambule.

La suscription se présente presque toujours sous cette forme *N [Ugo, Willelmus, Raginaldus] Dei gratia Cenomannorum* (ou *Cenomannensis*) *episcopus*, quelquefois avec une formule d'humilité : *Ego Ugo Dei gratia humilis Cenomannorum episcopus* (n° 70). Nous trouvons seulement une fois *Ego Ugo Cenomanensis ecclesie minister* (n° 68), formule qui sera très usitée au XIII[e] siècle, et une seule fois aussi *In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Guillelmus Dei gratia Cenomannensium episcopus* (n° 240). Le mot *Ego*, qui est habituel, n'est cependant pas de rigueur et nous avons des chartes originales commençant par *Ugo . . . Willelmus . . .* ou même simplement *U, W* (n[os] 169, 278).

Le préambule, qui est ordinairement fort court, ne se perd pas, comme autrefois, en considérations sur la nécessité de l'aumône, mais dit simplement qu'il faut confier à l'écriture ce que l'on veut conserver : « Nos intelligentes quod veritas subscripti auctoritate tutius debet conservari » (n° 205). « Quoniam rerum series sub scripti auctoritate fidelius solet conservari » (1172, n° 132). Rarement une autre idée intervient, nous trouvons cependant : « Quoniam donationes religiosis domibus legitime factas, decens est ratas conservari . . . » (n° 210). Le préambule est ordinairement

Digitized by Google

lié à la notification, comme la suscription à l'adresse. Quand le préambule est mis au début, l'adresse est souvent supprimée. On trouvera donc, suivant les cas : « Ego Willelmus Dei gratia Cenomanensis episcopus universis sancte ecclesie filiis [ou universis presentes litteras inspecturis]. Quoniam rerum series etc.... notum fieri curavimus » (1172, n° 132) — ou « Quoniam actus hominum vetustatis obducta caligine etc., — presentibus igitur manifestamus et futuris quia... » (n° 78).

Le *texte* est presque toujours sous forme de notice, presque jamais sous forme d'acte dispositif.

Les *formules finales* sont réduites au minimum ; il est très rare que, par un souvenir des anciens privilèges, l'anathème soit porté contre les violateurs : le plus souvent on ne trouve que l'annonce du sceau comme corroboration : « *Ut autem omnes he donationes rate et inconcusse in perpetuum permaneant, eas presenti pagina annotatas sigillo nostro muniri et confirmari voluimus* » (n° 273). *Ut ergo hoc fidelius conservetur, sigilli nostri munimine consignari fecimus* (1170, n° 127). Ou même rien du tout et l'énumération des témoins immédiatement après le texte.

Les témoins ne souscrivent plus comme autrefois, ils sont simplement nommés, par ordre de dignités : doyens, chantres, archidiacres, chanoines — abbés, moines — laïcs, soit au nominatif sous la formule : *Hujus rei testes sunt*, soit au génitif avec : *Testimonio* ; soit à l'ablatif avec : *Testibus his.* Ce sont presque toujours des membres de la cour épiscopale, du chapitre et du clergé de la cathédrale.

La plus grande partie de nos actes est sans date : pas un seul acte d'Hugues n'est daté, et sous Guillaume fort peu le sont, et parmi eux assez peu d'originaux. Sur un original (1172, n° 132), la date n'est pas de la même écriture que l'acte. Dans plusieurs copies, la date peut aussi avoir été ajoutée, la chose est impossible à vérifier. Il nous reste un certain nombre d'originaux régulièrement datés

Digitized by Google

par l'année de l'incarnation : *Actum anno ab incarnatione Domini...* », le mois figure rarement et quand on le trouve, c'est avec le quantième. Dans la date ajoutée que nous signalons ci-dessus, la formule est différente et rappelle celle qu'on emploie dans les actes postérieurs, ceux d'Hamelin (1190-1214) par exemple : « Actum anno Mº Cº LXXº IIº, mense junio ». Rarement d'autres éléments figurent dans la date. Nous signalons cependant (nº 92) un acte de l'année 1153 (n. st.) qui nous offre l'indiction, comptée depuis la naissance de Jésus-Christ : indictione LXXVII. C'est un comput rare, dont nos actes ne nous offrent pas deux exemples : l'indiction y est ordinairement, quand elle s'y trouve, sous sa forme habituelle : indictione XIIIª (nº 85). La date est généralement introduite par le mot *Actum*, ce qui est naturel pour des chartes *notices*, la date de l'acte juridique ayant beaucoup plus d'importance que celle de la rédaction.

En l'absence de *signa*, le seul signe de validation est le sceau. Nous avons conservé quelques empreintes du sceau de Guillaume, et Gaignières nous en a laissé quelques dessins : il ne nous paraît pas possible d'établir la chronologie des diverses images, que l'on trouvera décrites dans notre catalogue des Sceaux des Évêques du Mans (*Revue historique et archéologique du Maine*, 1907), nºs 3 à 5.

Il est certain que les évêques du XIIe siècle avaient une chancellerie à peu près organisée. Tous nos originaux de Guillaume de Passavant se ramènent à deux ou trois écritures : la coutume de faire rédiger les actes par leurs destinataires était donc perdue. La très grande uniformité des formules est aussi une preuve qu'il y avait des fonctionnaires de la cour épiscopale chargés de la rédaction des actes. Mais ces fonctionnaires ont laissé très peu de traces de leur existence. Nous rencontrons seulement dans les listes de témoins des actes de Guillaume de Passavant, trois fois le nom du chancelier Eustache (1147, nº 84, 1153, nº 92,

Digitized by Google

avant 1175, n° 146), et quatre fois le nom de Thomas, alternativement qualifié *notarius* et *scriba* (1158, n° 94, avant 1164, n° 113, s. d. n^os^ 229 et 274). Nous n'avons par ailleurs aucun renseignement sur ces personnages et sur leurs attributions.

IV. — PONTIFICATS D'HAMELIN (1190-1214) ET NICOLAS (1214-1216).

L'aspect extérieur des actes ne subit pas de changement très notable entre le XII^e^ et le XIII^e^ siècle : le format tend à diminuer un peu, l'écriture devient plus fine, les abréviations se multiplient ; mais, en somme, les traditions de chancellerie se continuent. La grande transformation consiste d'une part dans la substitution de la preuve par écrit à la preuve testimoniale et, comme conséquence, de *l'acte dispositif* à la *notice* ; d'autre part dans l'usage de plus en plus fréquent de la date par l'année de l'Incarnation. A ce double point de vue, les pontificats d'Hamelin et Nicolas représentent une période de transition : on y trouve des actes non datés et des actes datés, des chartes notices, avec listes de témoins, et des actes dispositifs.

La formule qui sert quelquefois à introduire la date : *Actum publice*, semble rappeler l'ancien mode de preuve, en indiquant qu'il y avait des témoins, alors que l'usage de les nommer tendait à disparaître.

Un assez grand nombre d'actes n'ont pas de préambule, et débutent par la suscription et la notification. Quand il y a un préambule, il est très analogue à ceux qu'on rencontre depuis 1150 : *Quoniam dispositiones humane per oblivionis caliginem dispendium frequenter incurrunt, necesse est eas ad majorem posterorum cautelam litterarum memorie commendari* (1191, n° 290).

Digitized by Google

La suscription précède ordinairement l'adresse, et souvent l'une et l'autre précèdent le préambule. La formule varie peu. L'initiale H., N., se rencontre plus fréquemment que le nom entier ; rarement le pronom *Ego* la précède. Le titre est le plus souvent : *Dei gratia*, ou *divina gratia cenomanensis episcopus* (s. d., n° 410, 1194, n° 300, 1214, n° 424). On trouve de temps en temps une formule d'humilité qui sera très usitée dans le cours du XIII^e^ siècle : *H. divina pacientia Cenomanensis ecclesie humilis minister* (1200, n° 307). *Ham. Dei permissione Cenomanensis ecclesie minister humilis* (1205, n° 328).

L'adresse est ordinairement placée après, rarement avant la suscription. Elle est presque toujours générale et accompagnée d'un salut. Les formules en sont assez variées ; la notification la suit immédiatement. Quelquefois le préambule est placé entre deux. Voici quelques exemples : *Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, salutem in Domino...* (préambule)... *Inde est quod nos omnibus notum fieri volumus quod...* (1191, n° 290). *Universis fidelibus ad quos littere iste pervenerint, eternam in Domino salutem. Notum fieri volumus quod...* (1199, n° 305). *Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem in salutis Auctore. Ad universitatis vestre noticiam volumus pervenire quod...* (1214, n° 418).

En voici d'autres où l'adresse est avant la suscription : *Universis sancte Ecclesie filiis...* (suscription). *Salutem in salutis Auctore* (1198, n° 303). *Omnibus sancte matris Ecclesie filiis presentem paginam inspecturis...* (suscription) .. *salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod...* (1205, n° 328).

Aucune remarque particulière à faire sur le texte. Nous signalerons seulement l'acte de 1214 où l'évêque déclare avoir fait détruire un acte de l'un de ses prédécesseurs, dont les effets ne devaient pas subsister (n° 426).

Digitized by Google

Les formules finales sont sensiblement les mêmes que dans la période précédente. Jamais d'anathème, mais simplement la corroboration et l'annonce du sceau : *Nos autem compositionem istam et factum istud sigilli nostri testimonio ad petitionem partium fecimus communiri* (1194, n° 300). *Nos autem eamdem donationem volentes in posterum permanere, ad petitionem dicti Simonis, ipsam litteris annotari et sigilli nostri munimine fecimus communiri* (1205, n° 330). *Quod ut fidelius observetur, auctoritate sigilli nostri fecimus confirmari* (1208, n° 343). *Quod ad majorem firmitatem, presenti cartule exaratum sigilli nostri patrocinio duximus roborandum* (1214, n° 426).

Voici une formule tout à fait spéciale, qui unit la corroboration et la date : *Hec autem coram nobis replicata et concessa, et in manu nostra posita apud Turones, anno gratie* M° C° XC° IX°, *rata esse concedimus, et, ut in posterum fidelius conserventur, sigilli nostri auctoritate et munimine monachis confirmamus* (n° 305).

Ordinairement la date — qui termine l'acte de plus en plus fréquemment à mesure que disparaissent les listes de témoins — est introduite par le mot *Actum*, quelquefois *Actum publice* (1194, n° 300). On en trouvera les formules dans notre catalogue. L'année de l'incarnation est souvent le seul élément, quelquefois aussi le mois, plus souvent le jour de la semaine avant ou après une fête religieuse. La date de lieu n'est pas habituelle.

Les témoins, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne sont plus nommés dans la moitié au moins des actes d'Hamelin. Quand ils le sont, c'est, comme autrefois avec les formules : *Hujus rei testes sunt... et plures alii* (n° 414), ou. . *Testibus..... et multis aliis* (n° 378).

La suppression des listes de témoins fait que nous sommes moins bien renseignés encore sur la composition de la famille épiscopale sous Hamelin et Nicolas que sous leurs prédécesseurs. Nous savons par conséquent très peu de

Digitized by Google

chose des officiers de leur chancellerie. En 1204 nous rencontrons un vice chancelier (n° 324), et dans un acte sans date un notaire (n° 411) (1). Y eut-il un chancelier en titre ? Quel était son nom ? Quel était le nombre des notaires ? leurs attributions ? Autant de questions que nous devons laisser sans réponse.

V. — DE MAURICE (1216-1236) A DENIS (1296-1299).

Durant tout le cours du XIII[e] siècle, les formules des actes de nos évêques restent à peu près ce qu'elles sont dans les derniers actes d'Hamelin et Nicolas.

Lorsque l'adresse est générale, elle se place très souvent tout au début, avant la suscription. La notification vient ensuite. La forme ordinaire est celle-ci : *Universis presentes litteras inspecturis* . . . (suscription) . . . *salutem in Domino. Noverint universi* . . . ou *Noveritis* . . . (1232, n° 591 ; 1259, n° 692 ; 1263, n[os] 710, 711 ; 1268, n° 722). Quelquefois : *Universis Christi fidelibus ad quos presentes littere pervenerint* . . . . *salutem in Domino*, ou *in vero salutari* (1228, n° 521 ; 1232, n° 572 ; 1246, n° 644).

Les adresses particulières aux archiprêtres ou doyens du diocèse se placent après la suscription. Ainsi : *Gaufridus* . . . *universis decanis et presbiteris in episcopatu Cenomanensi constitutis, salutem in Domino. Mandamus vobis* . . . (1231, n° 567). — *Dilectis in Christo de Erneia, de Ebronio* etc., *decanis, salutem in Domino* (1235, n° 608).

La suscription est très généralement accompagnée d'une formule d'humilité : *Mauricius divina permissione Cenomanensis ecclesie minister humilis* (1231, n° 554) ou *indignus* (1231, n° 557). — *Gaufridus divina miseratione Cenoma-*

(1) Cf. la liste des dignitaires de la Cour d'Hamelin en tête du catalogue des actes de cet évêque.

Digitized by Google

nensis ecclesie minister humilis (1244, n° 633). — *Gaufridus permissione divina Cenomanensis ecclesie minister humilis* (1265, n° 717 ; 1266, n° 718). Ces expressions sont les plus courantes ; *miseratione* au lieu de *permissione*, *indignus* au lieu d'*humilis* sont les seules variantes. Bien moins souvent on trouve : *Gaufridus Dei gratia episcopus Cenomanensis* (1255, n° 678).

Le préambule disparaît à peu près complètement.

Les formules finales comportent seulement, en une phrase plus ou moins redondante, la ratification et l'annonce du sceau. Voici quelques exemples des formules les plus simples : *In cujus rei testimonium, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas* (1226, n° 507). — *Quod ut ratum et stabile in posterum perseveret, nos ad petitionem dicti Magistri . . . presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari* (1244, n° 638). — *In cujus rei geste memoriam, presentes litteras sigilli nostri munimine fecimus roborari* (1267, n° 720).

Et voici des formules plus compliquées : « Nos autem » eamdem assignationem et concessionem heredis ratam » habentes, et pontificali auctoritate eidem abbatie predic- » tam decimam concedentes, abbati et fratribus ibidem Deo » servientibus nostras inde litteras dedimus sigilli nostri » munimine roboratas » (n° 560). — « Audito etiam per fide » dignos quod hujus firme traditio utilis erat *etc.* . . eamdem » gratam et ratam habentes, ipsam auctoritate nostra duxi- » mus confirmandam, et sigilli nostri munimine fecimus » roborari » (1238, n° 620). — « Et nos his auditis, predic- » tum dictum seu ordinationem approbamus et auctoritate » ordinaria confirmamus . . . in cujus rei testimonium pre- » sentibus litteris parvum sigillum nostrum, quo ad presens » utimur, propter falsitates litterarum et sigillorum que » tota die in nostra diocesi committuntur, duximus appo- » nendum » (1289, n° 759).

Digitized by Google

Nous signalons tout particulièrement, dans ce dernier exemple, le membre de phrase où l'évêque dit qu'il se sert présentement de son petit sceau au lieu du grand « à cause des falsifications de lettres et de sceaux qui se commettent continuellement dans notre diocèse. » C'est un petit fait à ajouter à l'histoire des moyens employés par les chancelleries du moyen-âge pour dérouter et démasquer les faussaires.

Il n'y a plus jamais de liste de témoins. La date vient après l'annonce du sceau et termine l'acte. Elle est introduite tantôt par le mot *Actum*, tantôt par le mot *Datum*, et comprend ordinairement l'année de l'incarnation et le mois, assez souvent l'année seule, plus souvent l'année et le jour de la semaine avant ou après une fête. La date de lieu continue d'être exceptionnelle, et les indications chronologiques : années de règnes, indictions, épactes, etc... plus que rares.

Jusque vers la moitié du XIII^e^ siècle, le nombre des actes qui nous sont parvenus augmente d'année en année. A partir de cette époque, c'est le phénomène inverse qui se produit : les chartes au nom de l'évêque sont de moins en moins nombreuses. Dans les dernières années du XIII^e^ siècle elles deviennent tout-à-fait rares, et l'on n'en rencontre presque plus au XIV^e^. Il faut évidemment tenir compte de ce fait que beaucoup d'actes nous ont été conservés par les cartulaires, et que les principaux cartulaires manceaux ont précisément été rédigés au XIII^e^ siècle. Mais cette explication n'est pas suffisante, car la même diminution s'observe parmi les originaux ou dans les copies d'érudits faites sur les originaux.

Il nous semble que la vraie raison doit être cherchée dans le nombre croissant de conventions passées devant l'official. Au XII^e^ siècle, et encore au début du XIII^e^, la plupart des actes rédigés au nom et sous le sceau de l'évêque sont des ventes, des donations ou des transactions

Digitized by Google

dans lesquelles un établissement religieux forme l'une des parties. Peu à peu se manifeste, dans les pays que l'on appellera plus tard pays de droit coutumier, la tendance à joindre à l'exercice de la justice le pouvoir de dresser des actes authentiques. L'official était dès lors tout désigné pour servir de notaire.

Nous croyons d'ailleurs que les actes passés sous le sceau de l'officialité étaient écrits par les mêmes scribes que ceux qui portaient le sceau de l'évêque : nous avons, dans les cartons des Archives de la Sarthe qui contiennent des pièces du XIII^e^ siècle, des séries d'actes d'évêques et d'officiaux qui semblent bien de la même main. Probablement les parties préféraient faire dresser les actes devant l'official parce que cette procédure entraînait de moins gros frais de chancellerie, ou bien les notaires eux-mêmes, selon des traditions et des règles que nous ignorons, firent le triage des actes qui exigeaient la ratification épiscopale, et de ceux — de plus en plus nombreux — auxquels pouvait suffire une forme moins solennelle.

Cette évolution est accomplie à la fin du XIII^e^ siècle, et c'est pourquoi cette date nous a semblé le meilleur terme d'une étude sur la diplomatique des évêques du Mans au moyen-âge.

*
* *

Je suis très reconnaissant à ceux qui ont bien voulu m'aider à mener à bien le *Catalogue des Actes des Evêques du Mans* et son *Introduction*. Présenté tout d'abord comme thèse de sortie à l'Ecole des Chartes, ce travail y a été examiné par mes maîtres, MM. E. Berger et M. Prou. Leurs précieuses critiques m'ont suggéré beaucoup de corrections dont je les remercie. Dans les Archives départementales où j'ai dû aller à la recherche des documents, j'ai trouvé l'accueil le plus empressé auprès des archivistes.

Digitized by Google

MM. P. Guérin et G. Collon, conservateurs des Bibliothèques du Mans et de Tours, ont également mis à ma disposition avec beaucoup d'obligeance les manuscrits de leurs dépôts. M. le vicomte d'Elbenne m'a fourni des notes fort utiles sur le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour ; MM. les abbés Corbin et Froger ont bien voulu revoir pour moi certains textes aux Archives de la Sarthe. Je dois à M. G. Fleury d'intéressantes identifications de noms de lieux ; enfin et surtout à M. Robert Triger l'hospitalité de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*. Que tous reçoivent ici mes plus sincères remerciements.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

ACTES DES ÉVÊQUES DU MANS

JUSQU'A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE

CATALOGUE

Nous ne connaissons aucun acte d'évêque du Mans antérieur à l'épiscopat de Saint Domnole.

S. DOMNOLE, 559-581

Grégoire de Tours rapporte, à l'année 581, que Domnole, qui mourut alors évêque du Mans, avait été appelé à cette dignité, vingt-deux ans auparavant, par la faveur de Clotaire Ier auquel, comme abbé de Saint-Laurent à Paris, il avait rendu des services d'ordre politique. Domnole souscrivit les actes du Concile de Tours en 567.

SOURCES : Greg. Tur. *Hist. Franc.*, liv. XI, cap. 9. — Maassen *Concilia Ævi Merovingici* (1883), p. 136. — *Actus Pontificum etc.* cap. IX, éd. Busson et Ledru, p. 78. — *Vita S. Domnoli* ap. *Acta SS. Boll.* 16 mai.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I (1851), p. 246. — A. Ledru : *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 33. — L. Celier *Les anciennes Vies de S. Domnole, Revue historique et archéologique du Maine*, 1904, 3e livraison.

1.

572, 6 mars, Le Mans.

Domnole donne à Saint-Vincent et à la basilique fondée par lui pour conserver les reliques dudit saint, qu'il a

Digitized by Google

rapportées de Rome, les domaines (*villae*) de Tresson (*Tricione*), Fresnay (*Fraxeneto*), Buis (*Bucus*) et leurs dépendances, du patrimoine de l'Église du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie du XI[e] siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 10 v°. — *C*. Copie du XII[e] siècle, *Actus Pontificum Cenomannis in Urbe degentium*. Bibl. du Mans, ms. 224, f° 89 r° (résumé des *Gesta Aldrici*). — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 31 r°. (Actes de S. Domnole). — *E*. Copie du XVII[e] siècle (André Duchesne) *Actus etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45, f° 76 v°. — *F*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. nat., lat. 5444, p. 8.

G. Copie de la fin du XVII[e] (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 11 (copie identique à *F*.) — *H*. Copie du XV[e] siècle, *Livre Blanc de l'Évêché du Mans*. Bibl. du Mans, ms. 255, f° LVII, d'après *D*. — *I*. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 264 r°, d'après *C*. — *J*. Copie du même temps, même ms., f° 97 v°, d'après *D*. — *K*. Copie du XVII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 97, d'après *D*. — *L*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 800, d'après *F*. — *M*. Mention du XVII[e] siècle, (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 204 v°.

PUBLIÉ : — *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1761), t. I, p. 83, d'après *B*. — *b*. Papebroch, *Acta SS*. (1689), 16 mai, d'après des mss. perdus des *Actus*. — *c*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 252, d'après *D*. — *d*. Bréquigny et La Porte du Theil dans Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. I (1843), p. 134, d'après *F*. — *e*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum., p. XII, d'après *C*. *D*. — *f*. *Gallia Christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 103, d'après *B*. — *g*. *Cartulaire de S. Vincent*, publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 6, d'après *B*. *C*. *D*, et d'après *F*. — *h*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 22, d'après *B*. *C*. *D*. — *i*. J. Havet, *Questions Mérovingiennes*. *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice I, d'après *B*. *C*. *D*. — *j*. *Actus Pontificum etc.* éd. Busson et Ledru (1902), p. 84, d'après *E*. *D*, et p. 310, d'après *C*.

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs Pontifes ses Successeurs* (1846), d'après *D*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 31.

Date : *Actum Cenomannis in civitate, anno XI regnante (sic) Domni nostri Chilperici regis, pridie nonas Martias.*

Digitized by Google

2

581, 4 septembre.

Domnole donne au monastère des Saints Vincent et Laurent, le domaine de Chenon (*Canonno*).

A. Original perdu.

B. Copie du XI[e] siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms 99, f° 11 r°. — *C*. Copie du XII[e] siècle, *Actus pontificum, etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 90 r°, (résumé des *Gesta Aldrici*). — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 31 v° (Actes de S. Domnole). — *E*. Copie du XVII[e] siècle, (André Duchesne), *Actus pontificum, etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45, f° 79 v°.

F. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 265 v°, d'après *C*. — *G*. Copie du même temps, même ms., f° 80 r°, d'après *D*. — *H*. Copie du XVII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 97, d'après *D*.

PUBLIÉ : — *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680) éd. Mansi (1761), t. I, p. 83, d'après *B*. — *b*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1662), éd. in-fol. (1723), p. 252, d'après *D*. — *c*. Bréquigny et La Porte du Theil, dans Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. I, (1843), p. 148, d'après *a*. — *d*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans*, (1845), instrum. p. XIII, d'après *D*. — *e*. *Cartulaire de Saint-Vincent*, publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 9, d'après *B*. *C*. *D*. — *f*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 26, d'après *B*. *C*. *D*. — *g*. J. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), app. II, d'après *B*. *C*. *D*. — *h*. *Actus Pontificum etc.*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 87 et 313, d'après *D*. et *C*.

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs etc.*, (1844), p. 313.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 32.

Date : *Anno* XX *regni Domini nostri Chilperici gloriosissimi regis, pridie nonas septembris.*

BALDEGISILE, 581 - 586

S. BERTRAND, 586 - vers 623

D'après Grégoire de Tours, Bertrand était disciple de Saint-Germain de Paris et archidiacre de l'église de Paris ; il succéda à Baldegisile en 586 ; sa fidélité à son roi Clotaire II lui valut, au témoignage de son testament, de

Digitized by Google

nombreux malheurs. Son siège épiscopal et ses biens furent occupés entre 600 et 605, par *Berthegisilus*. Plus tard il rentra, par la faveur de Clotaire II, dans la possession de domaines considérables. La dernière date où on rencontre son nom est celle de son testament : 616. D'après les *Actus* (liste épiscopale, p. 8), il siégea 37 ans, ce qui placerait sa mort en 623.

SOURCES : Greg. Tur. *Hist. Franc.*, l. VIII, cap. 39, et IX, cap. 18. — Concile de Paris, 614, ap. Maassen *Concilia Ævi Merovingici*, p. 191. — *Actus*, p. 98, (éd. Busson et Ledru).

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I (1851), p. 286. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 36. *La Province du Maine*, année 1906-1907.

3.

616, 27 Mars, Le Mans.

Testament de S. Bertrand, instituant comme héritiers l'Église du Mans et l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul (La Couture) et attribuant des legs au roi Clotaire II, à la reine Bertrude, aux parents de l'évêque : *Ligechelmus*, son neveu, et ses petits-neveux (*pronepotes*) *Thoringus*, *Leodochrammus* (aliàs *Leutrammus*) et *Sichrammus*, à son successeur, aux monastères de Saint-Victeur, Saint-Germain et Saint-Martin-de-Pontlieue au Mans, à l'Église de Paris et au monastère de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) de Paris, à Saint-Étienne de Metz, à Saint-Pierre et Saint-Médard (?) aux serviteurs (*ministeriales*) de l'église et aux pauvres ; l'évêque affranchit ses esclaves et prévoit un don en argent à Saint-Martin de Tours, à Saint-Aubin-d'Angers, aux monastères du diocèse et aux clercs de l'évêché.

A. Original perdu.

B. Copie du XII^e^ siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 36, r° à 45 v°. — *C*. Copie de la fin seulement, XVII^e^ siècle (André Duchesne). *Actus Pontificum etc.* Bibl. nat., Baluze, t. 45. f° 79 v°.

D. Copie du XVI^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 89, d'après *B*. —

Digitized by Google

E. Extraits du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiae Abbatiae S. Petri de Cultura.* Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 2, d'après *b.*

PUBLIÉ : *a.* Le Corvaisier de Courteilles, *Hist. des Évêques du Mans*, (1648), p. 184, d'après un ms. perdu. — *b.* Mabillon, *Vetera Analecta*, (1682), éd. in-fol. (1723), p. 255, d'après *B.* — *c.* Papebroch, dans *Acta SS.* (1695) 6 juin, d'après *a.* — *d.* Bréquigny et La Porte du Theil dans Pardessus *Diplomata, Chartae etc.*, t. I (1843), p. 197, d'après *B.* et *a.* — *e.* Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. XVI, d'après *B.* — *f. Gallia Christiana*, t. XIV, (1856), instrum., col. 104, d'après *B.* — *g.* Extraits dans *Cartulaire des Abbayes de La Couture et de Solesmes* (1881), p. 2. - *h.* Extraits dans *Cartulaire de Saint-Vincent,* publié par R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 10. — *i. Actus Pontificum*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 101.

INDIQ.: Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 45.

Date*: Sub die sexto Kal. Aprilis anno* XXXII *regnante gloriosissimo Chlotario rege.... Actum Cenomannis in civitate....*

S. HADOUIN, vers 623 - vers 653

Ne nous est connu que par les *Actus* et par ses souscriptions aux conciles de Reims (627-630), Clichy (627) et celle de son délégué Chagnoaldus au concile de Châlons (639-654). Son successeur apparaît dès 658 ou 659. (Voy. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 167, n. 4). La liste épiscopale des *Gesta Aldrici* lui donne 34 ans d'épiscopat, ce qui est plus raisonnable que les 47 supposés par les *Actus.*

SOURCES : *Actus,* éd. Busson et Ledru, p. 141. — Maassen, *Concilia Ævi Merovingici*, p. 201, 203, 214. — *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. XXI.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 332. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 44.

4.

643, 6 Février, Le Mans.

Testament de S. Hadouin, instituant pour son héritier l'Église du Mans et attribuant des legs aux monastères de

Digitized by Google

Saint-Victeur, des Saints Pierre et Paul (La Couture), de Saint-Vincent et de Notre-Dame d'Évron (*de Aureonno*) ainsi qu'à *Chadonnus* (*defensor noster*) à *Bodilo* (*filius et parens noster*). Ce dernier ainsi qu'*Andrannus* est chargé de l'exécution du testament.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 49 v°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle (André Duchesne). Bibl. nat. Baluze, t. 45, f° 84 v° et 87 r°. — *D*. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 140 r°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVII[e] siècle, D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 23 v°, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 70, d'après, *E*. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 36, d'après *E*.

PUBLIÉ : *a*. Barn. Brisson. *De Formulis et solemnibus Populi Romani Verbis* (1583), p. 771, d'après une source perdue. — *b*. Le Corvaisier, *Hist. des Évêques du Mans* (1648), f° 236, d'après une source perdue. — *c*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 267, d'après *B*. — *d*. *Acta SS. Boll.* ; *addend. ad diem* XX *januar.*, d'après *a*. — *e*. *Annuaire de la Sarthe*, année 1841, p. 69, d'après *B*, (extraits). — *f*. Pardessus, *Diplomata, Chartae*, t. II, p. 69. — *g*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum., p. XXXVIII, d'après *B*. — *h*. *Gallia Christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 121, d'après *B*. — *i*. Extraits : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 6. — *j*. *Actus Pontificum etc.*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 157, d'après *B. C. a. b*.

TRAD. : Voisin, *Vie de S. Julien et des autres Confesseurs etc.* (1844), p. 363, d'après *b*.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769, p. 56.

Date : VIII *idus Februarias, in anno* V *regnante gloriosissimo Clodoveo rege.... petimus muniendum Caenomannis civitate.*

BERAIRE, vers 654 - vers 673

AIGLIBERT, vers 673 - vers 678

Ne nous est connu que par les *Actus*. Sa chronologie est extrêmement difficile à fixer, les pièces des *Actus* étant pour la plupart suspectes. On admet généralement les dates ci-dessus, dont la première est une conjecture, appuyée sur

Digitized by Google

un acte d'immunité daté de la onzième année de Childéric II (*Actus*, p. 220), la seconde s'appuie sur la première mention d'Herlemond (*Actus*, p. 222, note 5).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 193.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 370. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 48.

5.

683, Juin.

Aiglibert concède au monastère de Notre-Dame du Mans, à la tête duquel il a placé sa parente Adrehilde, la liberté d'élire son abbesse et prie ses successeurs de ne pas imposer à ce monastère des redevances onéreuses.

A. Original perdu.

B. (Rédaction avec souscriptions d'évêques, sous la date ci-dessus). Copie interpolée du XII^e^ siècle. *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 63 v°.

B'. (Rédaction sans souscriptions d'évêques, sous la date 700). Copie du XII^e^ siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 61 r°.

C'. Copie du XVII^e^ siècle, (A. Duchesne), *Actus Pontificum*. — Bibl. nat^le^, Baluze, 45, f° 95 v°.

D. Copie du XVI^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 182 v°, d'après *B*.

D'. Copie du XVI^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 174 v°, d'après *B'*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 276 et 278, d'après *B*. et *B'*. — *b*. Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. II (1849), p. 213, d'après *B'*. — *c*. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893). Appendice VII-VIII, d'après *B'*. et *B*. — *d*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 199 et 210, d'après *B'*. et *B*.

INDIQ. : Brèquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 74.

Date de *B*. : *Actum Cenomannis civitate in mense junio, anno* XI *regnante domino Theodorico gloriosissimo rege.*

Date de *B'* : *Actum Cenomannis civitate in mense junio, anno* VI *regni domni nostri Hildeberti gloriosissimi regis.*

Pourquoi MM. Busson et Ledru qui, à la page 208, datent de 685, 27 avril, un diplôme (plus que suspect) de

Digitized by Google

Thierry III dont la formule est : *Datum die* VI *Kalendas Aprilis* [*anno*] XII *regni nostri*, interprètent-ils ici, contre J. Havet et Mgr Duchesne, la XIe année, par 682 ?

6.

692, 9 Juillet.

Aiglibert mande aux agents des domaines de l'Église du Mans, de remettre entre les mains des *missi* du monastère de Notre-Dame, les dîmes qu'il a concédées à l'abbesse *Ada* dudit monastère, sur les terres de la Quinte (*Media Quinta*), Tresson (*Tritio*n), Launay (*Alnetum*), Les Doués ? (*Detas*), Longuève (*Longa Aqua*), Loudon (*Lucduno*), Gennes (*Geneda*), Trans (*Tredente*), Villaines (*Vithlena*), Thorigné (*Tauriniaco*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 63 v°.

C. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 180 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 278, — *b*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. XLII, d'après *B*. — *c*. (partiellement), V. Alouis, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VII (1880), p. 60. — *d*. J. Havet, *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice VI. — *e*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 207.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 73.

Date : *Datum dies novem quod fecit mensis julius in anno* II *regni domni nostri Chlodovei regis*.

HERLEMOND, vers 698 - vers 723

Ne nous est connu que par les *Actus*, qui le font apparaître dans deux diplômes de Childebert III, datés de la quatrième année de son règne, et le mentionnent pour la dernière fois dans un diplôme daté de la première année de Thierry IV (721 ou 22). On le trouve encore, mais à tort, dans un diplôme du même Thierry, du 5 mars 723, adressé à l'usurpateur du siège épiscopal Charivius.

Digitized by Google

SOURCES : *Actus Pontificum etc.*, éd. Busson et Ledru, p. 222 à 244.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I p. 397. — Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 50.

7.

712 ou 713, janvier (?)

Charte d'Herlemond contenant la donation par lui faite au monastère de Saint-Ouen, qu'il a fondé auprès du Mans, (*in honore Sancti Audoeni.... prope de muro Cenomannis civitate*) du *vicus* d'Artins (*Artinis*), et des domaines de Pruillé-le-Chétif (*Proliaco*) et du Pansais (*Pensire*).

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Actus Pontificum etc.* Bibl. du Mans, ms. 224, f° 67 v°.

C. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 11, f° 167 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682), éd. in-f° (1723), p. 282. — *b*. Pardessus, *Diplomata, Chartae etc.*, t. II (1849), p. 291. — *c*. J. Havet. *Les Actes des Évêques du Mans* (1893), appendice XII. — *d*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 231.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769) p. 79.

Date, en tête : *Dagobertus rex Francorum in inluster. Peppinus major domus ;* à la fin : *Data die jovis Kalendas januarias anno* II *regni nostri, Lupila in Dei nomen.*

Sur cette date. Voy. J. Havet, *Questions Mérovingiennes* (1894. Œuvres, t. I), p. 415, *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 231 et notre *Introduction.*

GAUZIOLÈNE et HERLEMOND II, 723 - vers 771

HODING, vers 771 - vers 772

MÉROLE, vers 772 - vers 784

JOSEPH, vers 784 - vers 793

FRANCON I[er], vers 793 - 30 janvier 816

Ce sont les années attribuées à ses prédécesseurs par le catalogue des *Actus* qui permettent de déterminer approxi-

Digitized by Google

mativement l'époque de son avènement. On le trouve en 796, 17 décembre, (*Actus*, p. 278) et 799, mars, (*Gesta Aldrici*, p. 179) dans une précaire. Il mourut le 30 janvier 816, d'après les mêmes *Actus*, qui rapportent son épitaphe.

SOURCES : *Actus*, (éd. Busson et Ledru), p. 271. — Précaire de 799, dans *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. 179.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, 75. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 61.

8.

810.

Formule de lettre de recommandation (*litterae formatae*) d'un clerc par Φ (Francon) à [M]a[gnon] archevêque de Sens.

A. Original perdu.

B. Copie du IX^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 4627, f° 142 v°.

PUBLIÉ : *a*. Bignon (1613), dans *Appendix ad Marculfum* XII, § 2. — *b*. De Rozière, *Recueil général de Formules*, t. II, n° 648. — *c*. Zeumer. *Formulae Merovingici et Karolini Ævi. Mon. Germ. Hist., Legum sectio* V. Hanovre, 1886, in-4°, p. 219.

Date : *Actum in anno decimo imperii domni illius* [*Karoli*] *serenissimi imperatoris* XLIII *regni ejus in Dei nomine feliciter, Amen.*

FRANCON II, 816-832

S. ALDRIC, 832-856

Sa vie nous est connue par les *Gesta Aldrici* composés, sinon par lui-même, au moins dans son entourage et sous son inspiration. Il était né le 21 juin 800, de parents nobles. Son père était saxon et sa mère bavaroise. Elevé à la cour, il entra, avant 825, dans le chapitre de Metz, et dirigea l'école épiscopale de cette ville.

A la mort de Francon le jeune, survenue le 6 novembre 832, (*Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 294-95), il fut nommé évêque du Mans et consacré le 22 décembre de la même année. Il assista aux conciles de Paris de 846 et 849 et se

Digitized by Google

fit excuser à celui de Soissons (853), dont il souscrivit postérieurement les décisions. Aldric mourut le 7 janvier 856.

SOURCES : *Gesta Aldrici*, éd. par Baluze, puis par MM. Charles et Froger (1889 in-8°). — *Actus Pontificum* : 1° dans le ms. du Mans 224, un résumé des *Gesta*. 2° Dans le ms. de Paris (Baluze 45), une courte notice, éd. Busson et Ledru, p. 295-336. — Labbe, *Concilia* (1671), t. VII, col. 1851 et t. VIII, col. 58 et 82-91.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 119. — *Gesta Aldrici*, préface de l'éd. Charles et Froger, p. I à XVII. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 66.

9.

837, 1er avril, Le Mans.

Aldric donne aux chanoines de son chapitre cathédral sa maison, située au sud de la Cathédrale, pour leur servir de cloître, et le domaine de La Boissière (*Buxarias*) avec le bois de *Folicionis* (ou *Follicitionis*) ; les revenus dudit domaine devront leur être versés quand ils célèbreront la dédicace de la partie occidentale de la cathédrale (21 juin), l'Assomption, la dédicace de l'église Saint-Étienne *infra claustrum* (9 novembre), l'anniversaire anticipé de deux jours de sa consécration épiscopale (20 décembre), enfin la dédicace de l'abside de la cathédrale (22 décembre).

A. Original perdu.

B. Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 25, v°

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1761), t. I, p, 93. — *b*. Lecointe, *Annal. eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 479, d'après *a*. — *c*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 79, d'après *B*.

Date : *Datum Kalend. April. in die sanctum Paschæ anno incarnationis dominicæ* DCCCXXXVII *indictione vero* XV, *anno quoque* XXIII, *imperii domni nostri Hludovici gloriosissimi imperatoris et anno ordinationis nostræ* V. *Actum ergo Cenomannica in urbe.*

10.

837, 1er avril, Le Mans.

Aldric confirme la donation faite par lui-même au monastère du Saint-Sauveur, qu'il a fondé au lieu du Breuil

Digitized by Google

(*Brogilos*) le jour de la dédicace de son église (16 septembre), des domaines de La Saulnière (*Salnarias*), Apilli ou Saint-Ulphace, (*Apiacum*), de la moitié du domaine de Chenon (*Canon*) et des domaines du Grand-Lucé (*Luciacum*), Beries (*Beruas*) et plusieurs autres possessions ; en retour ledit monastère donnera chaque année au chapitre 6 muids de pain, 3 jambons (*friscingas*) de porc et 3 de brebis, 4 muids de vin et 1 de boisson (*de potione optima*), de plus les chanoines iront célébrer la dédicace de l'église du monastère et y diront une messe pour l'évêque.

A. Original perdu.

B. Copie du XI[e] siècle, *Gesta Aldrici*. Bibl. du Mans, ms. 99, f° 27 v°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680), éd. Mansi (1767), t. I, p. 95. — *b*. Lecointe, *Annales eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 484, d'après *a*. — *c*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 88, d'après *B*.

INDIQ. ; (Avec l'acte précédent) Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 192.

Date : *Data Kal. April. in die sanctum Paschæ anno incarnationis dominicæ* DCCCXXXVII *indictione vero* XV, *anno quoque vero* XXIII, *imperii domni nostri Hludovici gloriosissimi imperatoris et anno ordinationis nostræ* V. *Actum ergo Cenomannica in urbe, publice.*

11.

836-838.

Testament d'Aldric ; les principaux légataires sont, outre l'église cathédrale et le successeur d'Aldric à l'évêché du Mans, son frère Isaac, le chapitre, les clercs et les sacristains de l'évêché, les monastères du diocèse et les pauvres.

A. Original perdu.

B. Copie du XI[e] siècle, *Gesta Aldrici*, Bibl. du Mans, ms. 99, f° 30 r°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea* (1680) éd. Mansi (1761) t. I, p. 97. - *b*. Lecointe, *Annales eccles. Francorum*, t. VIII (1683), p. 496 d'après *a*, — *c*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845) instrum. p. LIX d'après *B*. — *d*. *Gallia Christiana*, t. XIV (1856) instrum. col. 128, d'après *B*. — *e*. *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger (1889), p. 98-109 d'après *B*.

Digitized by Google

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. I (1769), p. 193.

Sans date ; daté par la mention d'*Ursmarus*, archevêque de Tours (836-866) et par la confirmation de Louis-le-Pieux qui fait suite dans le manuscrit (838, 7 sept.).

ROBERT 856 - vers 882.

Les *Actus* lui attribuent 26 ans d'épiscopat, ce qui le fait vivre jusque vers 882 (ou 883 si l'on prend, avec MM. Busson et Ledru, 857 comme date de la mort d'Aldric). Robert assista au concile de Savonnières (859) et à celui de Soissons (866). Ses démêlés avec l'abbé de Saint-Calais, tranchés en faveur de ce dernier par le roi et le concile de Verberie (29 octobre 863) ont été souvent retracés. Son épiscopat vit les révoltes de Robert-le-Fort et de Louis-le-Bègue contre Charles-le-Chauve, et les premières invasions normandes au Mans, en 865 et 866.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru. p. 336. — *Annales Hincmari* ad ann. 863, dans Pertz, *Scriptores*, in-fol. t. I, p. 402. — Labbe, *Concilia*, t. VIII (1671) 681 et 836.

Consulter : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 329. — J. Havet, *Questions Mérovingiennes : Les Chartes de Saint-Calais*. — *Cartulaire de Saint-Calais* (1888), préface de M. l'abbé Froger, pp. XI-XIII. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans* (1900), p. 78.

12.

856-860.

Robert confirme la fondation du prieuré de Cellé (*in villa Scelei, sunt qui nuncupant Sydeliacus*) par *Frandennus*, abbé de Saint-Laumer (*Corbionensis cenobii*).

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1780, d'après une copie collationnée de 1482, aux archives de la fabrique de Cellé.

PUBLIÉ, avec commentaire L. Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. I (1876), p. 490 seq.

Sans date, daté par l'avènement de Robert (856) et la mort de Frandennus (860).

Digitized by Google

LAMBERT, vers 882 - vers 890.

GONTIER, vers 890 - vers 913.

HUBERT, vers 913 - vers 951.

On ne peut le dater qu'à l'aide des listes, et en particulier de celle des *Actus*, qui lui attribuent 37 ans et 10 mois d'épiscopat. Dans ces mêmes *Actus*, Hubert n'a pas de notice : sa charte en tient lieu.

CONSULTER : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 495. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 92.

13.

913-951, Le Mans.

Hubert donne au chapitre une vigne située près de la ville, d'une contenance de 3 arpents.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle *Liber Albus Capituli cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 259 f° 56 r°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle (A. Duchesne). *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Bibl. nationale, Baluze, t. 65 f° 116 v°.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682) éd. in-fol (1723). p. 302, d'après *C*. — *b*. *Liber Albus Capituli* (1869), p. 103, d'après *B*. — *c*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902), p. 348, d'après *C*.

L'acte est sans date dans *C*. Il porte dans *B* la date suivante : *Actum Cenomannis civitate, sub anno primo regnante...* Le nom du roi manquant, la date est indéchiffrable : si l'on supplée Radulfo, on obtient 923-924 ; si, avec M. Lottin, éditeur du *Liber Albus*, on supplée Ludovico, on obtient 936-937.

MAINARD, vers 951 - vers 971.

Ne nous est connu que par les chartes et par les *Actus*. La liste épiscopale lui attribue 20 ans d'épiscopat. On le trouve mentionné dans un acte de 954 environ. (*Cart. de Saint-Père de Chartres*, p. 49). Le *Martyrologe de l'Église du Mans* place son anniversaire le 6 juin.

Digitized by Google

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru. p. 350. — *Martyrologe*. Bibl. du Mans, 244, p. 80.

Consulter : Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. II, p. 512. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 95.

14.

969, Le Mans.

Mainard donne au chapitre cathédral deux moulins à farine (*duos farinarios*) sur la Sarthe, avec réserve d'usufruit pour lui.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 41 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 15 d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036. p. 29, aussi d'après *B*. — *E*. Copie, fragmentaire comme la précédente, du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 r°., d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium insignis Ecclesiæ Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 59, d'après *B*.

Date : *Actum Cenomannis in anno XV regnante Lothario rege.*

15.

951-971.

Mainard donne au chapitre ses propriétés à Cormes (*in territorio Cormense*), Saint-Jean-des-Echelles (*Sancti Johannis*), Courgenard (*Curtem Genardi*), Connerré (*Conedralio*) etc.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 44 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 18, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 29, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle, dans Dom Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, p. 49 r°, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 v°, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau t. 142, f° 150, d'après *C*. — *H*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 169 d'après *E*. — *I*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 10037, p. 127 d'après *E*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869) p. 68, d'après *B.*

Pièce non datée. Cet acte est peut-être un testament, bien que la formule employée : *dono et confirmo*, soit celle d'une donation ; il est du reste incomplet : le *Liber Albus* ne nous a pas conservé les formules de corroboration, d'imprécation et les souscriptions qui devaient le terminer, il finit brusquement par ces mots : *et Monticello, quicquid ad eos aspicere videtur*. Nous ne pouvons même pas affirmer que nous possédons tout le *texte*, au sens étroit du mot.

16.

951-971.

Mainard concède à *Ingenaldus*, abbé de Saint-Julien de Tours, une prébende dans son chapitre.

A. 8 fragments d'original, provenant des registres de l'Etat civil. Archives d'Indre-et-Loire, H 461.

B. Analyse du XVII[e] siècle : *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12677. f° 143 r°.

PUBLIÉ : C. de Grandmaison : *Fragments de Chartes.... recueillis sur les Registres d'Etat civil d'Indre-et-Loire. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVI (1885) p. 417 et tirage à part (1886) p. 45 d'après *A.*

INDIQ. : *Gallia Christiana*, t. XIV (1856) col. 240 d'après *B.* — *C.* de Grandmaison, *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire,* série H (1891), p. 151 d'après *A.*

Sans date. C'est *B* qui nous fournit le nom de l'abbé, lequel aurait siégé vers 947-965.

SIGEFROID, vers 971 - vers 997

On le trouve mentionné pour la première fois en 971, dans sa charte pour S. Julien de Tours. M. Bertrand de Broussillon date de 997 une charte du Mont-Saint-Michel, où il est nommé, donnée le 12 octobre, sous le règne du roi Robert : ce serait la dernière date connue de Sigefroid. Les *Actus*, fort sévères pour ce personnage, lui attribuent 33 ans et 11 mois d'épiscopat.

Digitized by Google

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 352. — *Cartulaire de l'Abbayette*, par M. B. de Broussillon, p. 9.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 1. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 97.

17.

971, février, Le Mans.

Sigefroid, à la prière du diacre Eudes, trésorier de l'Église du Mans, et encouragé par son seigneur, Hugues, comte du Mans, et ses fils Hugues et Foulques, cède en main-ferme aux moines de Saint-Julien de Tours la villa de Vaubouan (*Vallis boana*), au territoire de Vaas (*in territorio Vedacense*), villa appartenant au trésor de l'Église du Mans, à charge par lesdits moines de payer à ladite Église un cens annuel de 3 sols.

A. Original, parchemin, incomplet (manque la dernière ligne). Archives d'Indre-et-Loire, H. 461 (provenant des registres de l'Etat civil).

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5443, p. 45, d'après *A*. — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 33, d'après *A*. — *D.* Copie du début du XVIII[e] siècle. Bibl. nat. Baluze, t. 77, f° 89. — *E.* Analyse du XVIII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12677, f° 143 r°.

PUBLIÉ : *a.* Mabillon, *Annales O. S. B.*, éd. de Lucques (1739), t. III, p. 665, d'après *A*, moins certaines souscriptions. — *b.* C. de Grandmaison, *Fragments de chartes.... recueillis sur les registres de l'Etat civil d'Indre-et-Loire*. Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. XLVII (1886), p. 233, et tirage à part (1886), p. 62, avec fac-similé d'après *A*.

FAC-SIMILÉ : Coll. de l'École des Chartes, héliogravure, n° 270.

INDIQ. : C. de Grandmaison, *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Indre-et-Loire, série H.* (1801), p. 151.

Date : *Data est hæc manus firma in Cenomannica civitate, in mense Februario, anno tamen* XVII *Lotharii* [*regis regni*]. Les deux derniers mots ont été coupés dans *A*.

AVESGAUD, vers 997 - vers 1038

Neveu de son prédécesseur : fils d'Yves de Creil, seigneur de Bellême, lequel était frère de Sigefroid. On ne peut faire

Digitized by Google

commencer son épiscopat avant 997, date où certainement siègeait encore Sigefroid, qui fut contemporain de Robert-le-Pieux, ni le faire finir après 1038, date de la mort de Robert, évêque de Verdun, qui reçut son dernier soupir. Il faut donc sacrifier l'indication de 42 ans d'épiscopat, donnée par la liste des *Actus*. Ceux-ci racontent ses démêlés avec Herbert Eveille-chien, comte du Maine.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 355.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 34. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 101.

18.

1004.

Avesgaud exempte des droits de synode (*sinodales census*), de tournée (*quae vulgo circada*) et procuration (*vel parata*) et des *venditiones* dues à l'évêque, les églises de son diocèse dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, savoir : N.-D. de Vaubouan (*Vallem Bovani*) et Saint-Pierre de Beaumont-[la-Chartre].

A. Original parchemin. Archives d'Indre-et-Loire, H. 479

B. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5443, p. 86.

PUBLIÉ : *a*. Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 644, d'après *B*. — *b*. Delaville-Leroux, *Chartes de Touraine antérieures à l'An Mil* (1879) p. 45, formules finales d'après *A*.

INDIQ. : C. de Grandmaison, *Inventaire sommaire.... Indre-et-Loire, série H.* (1891), p. 158.

Date : *Data est autem hec auctoritas anno incarnationis Domini nostri Jhesu Xpisti M. IIII, indictione secunda.*

19.

1028, 19 juin, Le Mans.

Avesgaud exempte l'abbaye de la Couture des droits de relief (*relevationes et recomparationes altarium*) pour les églises qui lui appartiennent, à condition : 1° Que le jour de la fête de saint Julien, les moines viennent processionnellement à la cathédrale célébrer l'office. — 2° Que le jour de la fête des saints Gervais et Protais, les dignitaires de

Digitized by Google

l'abbaye (*pars eorum sublimior*) assistent à la grand'messe à la cathédrale. — 3° Enfin, qu'on dise pour un chanoine défunt les mêmes prières et qu'on fasse les mêmes aumônes que pour un moine de la Couture. — Les églises dépendant de la Couture acquitteront encore le synode, les tournées et les violations de cimetière.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle (1[re] moitié) *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 55 r°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle, *Martyrologe du Chapitre*. Bibl. du Mans, ms. 244, f° 294 r°. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 11 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B p. 101, d'après *C*. — *F*. Extraits du même temps, même ms. p. 25, d'après *B*. — *G*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 39, d'après *B*. — *H*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 11 v°, d'après *E*. — *I*. Extraits du même temps, même ms., f° 21 r°, d'après *F*. — *J*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 54, v°.

PUBLIÉ : *a*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845) instrum. LXXI. — *b*. *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli*, (1869), p. 100, d'après *B*. — *c*. *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 9, d'après *B*. *D*. *E*. — *e*. Extraits, V. Alouis, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*. t. VII, p. 311.

Date : *Perfirmatum est hoc testamentum Cenomannis* XIII *kalendas julii, luna* XXII[a], *regnante Roberto rege*.

Le 22[e] jour de la lune tombe le 19 juin deux fois sous le règne de Robert-le-Pieux et le pontificat d'Avesgaud : en 1009 et en 1028. M. l'abbé Lottin, éditeur du *Liber Albus*, et les bénédictins de Solesmes, éditeurs du *Cartulaire de la Couture*, ont choisi 1009, parce qu'un certain Hubert qui signe ici comme chanoine, est désigné comme trésorier avant l'année 1028. M. l'abbé Ledru a fait fort justement observer (*La Cathédrale du Mans*, p. 110) que c'était une raison futile, attendu qu'il a pu y avoir deux chanoines du nom d'Hubert au XI[e] siècle. Le même érudit s'est prononcé pour 1028 parce que l'église de Solesmes, qui figure ici parmi les possessions de la Couture, ne lui fut donnée qu'en

Digitized by Google

1010, par un acte publié immédiatement après celui-ci dans le *Cartulaire de la Couture*. Mais il faut noter que la date de 1010 pour la donation de Solesmes est le fruit d'une conjecture, fondée sur la présence, parmi les témoins, de Hubert, évêque d'Angers, dont le prédécesseur Renaud serait mort en 1010. Or, quelques historiens placent en 1006 la mort de Renaud : (L. Halphen. *Positions de Thèses de l'École des Chartes*, 1904, p. 66). La base du raisonnement de M. l'abbé Ledru nous semble donc un peu fragile. Nous proposons la date de 1028 pour une autre raison : la présence du doyen du chapitre, Guillaume ; *Signum Guillelmi decani*. Un doyen du nom de Hugues est encore mentionné dans une charte de 1014 pour le Mont-Saint-Michel (*Cartulaire de Saint-Victeur du Mans*, p. 6) tandis que Guillaume se rencontre encore, selon le *Gallia Christiana*, en 1038.

20.

997-1038.

Avesgaud et son frère Ives donnent à l'abbaye de Saint-Vincent, dans le domaine (*villa*) de Coulaines (*Colonia*), la terre qu'occupa Hildebert, la forêt du Breuil (*que dicitur Broilus*) et dans le domaine de Courtillé (*Curtillé*), un mans (*plenaria mansio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 9 (premier Cartulaire de Saint-Vincent) — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 204 v°, d'après le même cartulaire.

D. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 8 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, publ. par R. Charles et S. d'Elbenne (1886) col. 16, d'après *B*.

21.

997-1038.

Avesgaud consacre à l'hospitalisation des pauvres malades la maison par lui construite près de sa demeure épiscopale.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie de la premire moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 44 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 18, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 43, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 143, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 18 v°. d'après *C*.

PUBLIÉ : *a*. *Chartularium... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869). p. 69, d'après *B*. — *b*. Extraits : De la Bouillerie. *Documents sur la Maison des Ardents du Mans. Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXII, p. 328, d'après un ms. du XVII[e] siècle dérivé de *B*.

GERVAIS, vers 1038 - 1055

Fils d'Haimon de Château-du-Loir et d'Hildeburge, sœur de l'évêque Avesgaud, il succéda à ce dernier avant 1038. On lit dans les *Actus* l'histoire des luttes qu'il soutint contre le comte du Maine Herbert Bacon et contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou qui le retint 7 ans prisonnier. Il succéda en 1055 à Gui de Chatillon, archevêque de Reims, et mourut en 1067.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 362. — *Lettres* de Gervais dans les *Historiens de France*, t. XI, p. 498.

Consulter : *Histoire Littéraire de la France*, t. II, p. 572. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 137. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 116. — Molinier, *Sources de l'Histoire de France*, n° 904.

22.

1038, 5 novembre, Le Mans.

Gervais donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme l'autel de la chapelle de Villedieu (*Villæ Dei*) dans la forêt de Gâtine, sur le ruisseau appelé *fons Rossonii* et en fixe les redevances : 20 sous de relief (*relevatio*), 6 deniers de synode, 9 deniers de procuration (*receptio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 47, f° 236, r°. — *C*. Copie du même temps (Sirmond). Bibl. nat., Baluze, t. 139, f° 239. — *D*. Copie du même temps (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17049, p. 678.

Digitized by Google

— *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. II/1, n° 433. — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 23, f° 14. — *G.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12700. f° 127, r°. — *H.* Analyse du XVII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Decamps, t. 103, f° 124, r°. — *I.* Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat., 13820, f° 296, r°, peut-être d'après *C.* — *J.* Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12700, f° 297, v°.

PUBLIÉ : *a.* Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, (t. I, p. 158). — *b.* *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, publié par l'abbé Métais, t. I (1893), p. 30, sous la date 1037.

INDIQ. : Bréquigny, *Table Chronologique des Diplômes*, t. II (1775), p. 18.

Date : *Actum Cenomannis, non. novembris anno incarnationis dominicæ* M . XXX . VIII. *Indictione* VII, *regnante Hainrico rege.*

23.

1039, 25 juin, Le Grand-Lucé.

Gervais cède au monastère de la Trinité de Vendôme, à 12 deniers de cens annuel, la rive d'un ruisseau à Villedieu (*ripatium quoddam torrentis apud Villam Dei*) pour y faire un étang.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Baluze). Bibl, nat., Baluze, t. 47, f° 236 v°. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat. coll. D. Housseau, t. II, n° 443. — *D.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 23, f° 194. — *E.* Analyse du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Decamps, t. 103, f° 124 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé Métais, t. I (1893) p. 34.

Date : *Episcopaliter actum sive roboratum apud Luciaci castrum* XII *kal. julii, anno incarnationis dominicæ* M . XXX . VIIII. *Indictione* VI *regnante Hainrico rege.*

24.

1038-1047.

Gervais donne au Chapitre : 1° La moitié des oblations de la cathédrale et les revenus des églises qui étaient entre

Digitized by Google

les mains des trésoriers (*archiclavi*). — 2° La villa de *Benais*, sur l'Huisne. — 3° L'église de Parigné-l'Évêque (*Patriniacum in territorio Ledunis*) savoir : la moitié du vivant et la moitié après la mort dudit Gervais. — 4° Les coutumes perçues sur les biens du Chapitre par le père dudit Gervais pour son domaine de Château-du-Loir (*Castrum Lid.*). — 5° Une maison (*aulam patris mei*) à Château-du-Loir, où l'évêque a construit une chapelle dédiée au Saint-Sauveur, et veut faire un cloître pour les chanoines. — Enfin, il ordonne de célébrer l'anniversaire de la mort de ses parents et celui de son ordination.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Martyrologe du Chapitre*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 91 r°. — *C*. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fol. 53 v°. — *D*. Copie du XVII[e] siècle (André Duchesne). *Actus Pontificum* etc. Bibl. nat., Baluze, t. 45, fol. 120 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 80, d'après *B*. — *F*. Copie du même temps, même ms. p. 24, d'après *C*. — *G*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 45, d'après *B*. — *H*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 3 v°, d'après *E*. — *I*. Copie du même temps, même ms. f° 20 v° d'après *F*.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta* (1682) éd. in-fol. (1723) p. 306, d'après *D*. — *b*. *Chartularium quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869) p. 95, d'après *C*. — *c*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902) p. 357, d'après *B*. *C*. *D*.

Sans date. Nous y relevons les noms de S. Odilon, abbé de Cluny (994-1049). Arnoul, archevêque de Tours (1023-1052). Hubert, évêque d'Angers (1006-1047).

Cette pièce fort importante ne nous paraît pas être un acte de dernière volonté : nous relevons en effet cette phrase dans le préambule : « Ne vero velut dives ad mensam sedeam avarus, vos autem ad ostium ut Lazarus, lingua canina linctus ; sed simul simus Lazari apostolica lingua lincti... » et plus loin : « si qua vobis distribuo, pargameno scribo .... do vobis .... ».

Nous croyons l'acte authentique, malgré les mentions

Digitized by Google

d'*obits* détaillées comme dans un obituaire : on retrouve autant d'indications précises dans la charte de donation d'Aldric (ci-dessus n° 9) ; mais nous serions disposés à voir une interpolation dans la souscription : « S. sanctissimi abbatis Odilonis, Cluniacensis monasterii, cujus ammonitione hec egimus ». L'acte a donc pu être remanié.

25.

1038-1055.

Charte de Gervais, contenant l'abandon au Chapitre par *Herbrannus*, homme de l'évêque, de l'Église de Moncé *(Monciaco)* avec les dîmes, prémices et autres revenus.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 54, v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 25 d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 45 d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 210 d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 99, d'après *B*.

VULGRIN, 1055-1065

Abbé de Saint-Serge d'Angers, élu par l'influence de Geoffroy Martel, Vulgrin était originaire de Vendômois. Il posa les fondements de la cathédrale romane dont la nef subsiste et mourut le 10 ou le 11 mai 1065, après un épiscopat de 9 ans et 8 mois selon les *Actus*, ce qui le ferait commencer vers octobre 1055.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 373. — *Martyrologe de l'Église du Mans*, cité ibid. p. 374, n° 3. — *Nécrologe de Saint-Serge*, ap. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 751.

Consulter en outre : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 232. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 122.

26.

1055-1065.

Vulgrin donne à l'abbaye de Marmoutier l'autel de Vivoin,

Digitized by Google

du consentement du Chapitre et de Raoul vicomte (de Beaumont).

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 29 r°, *ex cartulario cenomanensi Majoris Monasterii....*

ARNAUD, 1065 - 1081

Né dans le pays d'Avranches, Arnaud fut écolâtre du Mans sous ses deux prédécesseurs ; son élection souffrit des difficultés et sa consécration fut retardée de 2 ans parce qu'il était fils de prêtre. Son épiscopat, qui dura 15 ans au dire des *Actus*, fut troublé par la rivalité du marquis Azzo d'Este, de Geoffroy de Mayenne et de Guillaume-le-Conquérant. Il vit se former l'éphémère commune du Mans. Arnaud alla à Rome, une charte nous donne la date de son départ (6 mars 1071) : Voy. *Cartulaire de Saint-Vincent*, col. 28). Il mourut, croit-on, en 1081.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 374. *Martyrologe de l'Église du Mans*, 29 novembre. (cité ibid. p. 382).

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 268. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 124.

27.

1068, Le Mans.

Arnaud confirme les biens de Marmoutier, situés dans son diocèse, savoir : Saint-Guingalois de Château-du-Loir (*locum S. Guingaloei*), Vivoin (*Vivonium*), Laval (*Vallem Guidonis*), Sablé (*locum S. Macuti de Sabolio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. de D. Housseau, t. II/2, n° 716. — *C*. Copie de la même origine, même coll. t. XII/2, n° 6398. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 31, v°.

PUBLIÉ : *a*. Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi (1761), t. III, p. 59. — *b*. Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. LXXV.

Date : *Feci autem hoc auctoramentum in urbe Cenoman-*

Digitized by Google

nis, in domo mea, rogatu venerabilis Bartholomei abbatis predicti monasterii, anno incarnationis Domini 1068.

28.

1071.

Arnaud, concède à l'abbaye de Saint-Vincent, le fief (*beneficium*) que tenait de lui Gui Ecorche-Villain (*Excoriator villani*), plus le droit de prendre dans le bois de Montsor (*Mons sorus*) assez de bois pour charger 4 ânes faisant deux voyages en un jour.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 17, premier Cartulaire de Saint-Vincent.

C. Copie du XIX^e^ siècle, (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, f° 14 v°, d'après B.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 26, d'après *B*.

Une charte notice qui suit immédiatement et qui a le même objet, nous fournit la date : *Hoc factum fuit trans pontem Leuge, in via que ducit ad Sanctum Carilepphum, pridie nonas marcii, existentibus epact, 17, concurrente 5, indictionibus [sic]* IX - ce qui fait le 6 mars 1071 (publié *Cartulaire Saint-Vincent*, p. 27).

29.

Vers 1078, 30 mars, Le Mans.

Arnaud confirme la fondation par Hamelin *de Longiaco*, d'un prieuré de l'abbaye de Saint-Vincent, à Tuffé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat, 5444, p. 77, premier Cartulaire de Saint-Vincent. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat.. lat. 17036, p. 53. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat. lat. 5445, p. 56.

E. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, p. 57 r°, d'après *B*. — *F*. Copie de la même origine. Bibl. du Mans, ms. 472, f° 31 v°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. Charles et d'Elbenne (1886), col, 165, d'après *B*.

Digitized by Google

Sans date d'année : *Acta autem fuit hec auctorizatio in urbe Cenomannica, in capitulo Beati Juliani, 3° kal. aprilis tempore Philippi Francorum regis, eo videlicet anno quo Robertus, Willelmi regis Anglorum filius, comitatum Cenomannensem recuperavit.*

C'est vers 1078 que Robert Courte-Heuse rentra en grâce avec son père et vers le même temps qu'il rendit hommage à Foulques-le-Réchin. Voy. *Art de vérifier les dates* et C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, verbo : Foulques-le-Réchin.

L'acte est au nom du donateur, et la confirmation au nom de l'évêque forme une sorte de post-scriptum.

30.

1065-1081.

Arnaud abandonne ses prétentions sur la maison de Gautier l'Arbalétrier (*Walteri, arbalestarii*) qui appartient à Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 5444. p. 30 ; (Gaignières) premier Cartulaire de Saint-Vincent.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard), Bibl. du Mans, ms. 473, f° 23 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 42, d'après *B*.

L'acte est donné en abrégé par le cartulaire, dont les transcriptions ne sont pas toujours fidèles ; l'original n'était peut-être qu'une notice sans titulature.

HOEL, 1081-85 - 1096

Breton d'origine, élevé à l'épiscopat par Guillaume-le-Conquérant à la mort d'Arnaud, selon Orderic Vital ; sacré seulement à Rouen, le 21 août 1085, après contestations entre le duc de Normandie et le comte d'Anjou, d'après les *Actus*. Persécuté par Hélie de La Flèche et par Hugues, fils du marquis Athon (Azzo), fit un voyage en Angleterre

Digitized by Google

(1090?) et un à Rome (1095). Il mourut le 29 juillet 1096. (*Actus* : 1097).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 382. — Orderic Vital, (*Société de l'Histoire de France*), t. II, p. 249.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 334. — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), pour la date de sa mort. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 128.

31.

1090.

Hoël contraint Guillaume de Braitel, chevalier, à faire réparation aux moines de Saint-Céneri (*de Sancto Serenico*) pour les vols commis par lui à leur préjudice.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 74, v°. — *C*. Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 225, r°.

Date : *1090*....

32.

1085-1093.

Hoël confirme à l'abbaye de la Trinité de Vendôme l'église de Chemillé (*de Chimiliaco*) que lui a donnée *Mauritius Rotonardus*.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 139, p. 248. — *C*. Analyse du même temps, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 296 v°. — *D*. Analyse du même temps, Bibl. nat., Duchesne, 22, f° 248 v°. — *E*. Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., Decamps, 103, f° 153 v°.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II (1894), p. 86.

Sans date : *Bernone abbate*, Bernon abbé de la Trinité de Vendôme, entre 1085 et 1093. (*Gall. Christ.* t. VIII, col. 1368).

Dans *C.* : *Alamicius Rotonardus*. L'acte, dont nous n'avons plus le texte, paraît avoir été, comme le n° 38, une notice avec confirmation au nom de l'évêque du Mans.

Digitized by Google

33.

1081-1096.

Charte de Hoël contenant l'exemption accordée à l'évêque par le comte Hugues de tous droits envers lui pour sa maison épiscopale, pour celle du cloître de la cathédrale, pour le domaine de Coulaines (*Colonias*) et celui de Maule (*Mantula*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans. ms. 259, f° 54, v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 24, d'après *B*. — *D*. Copie fragmentaire de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 57, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 20, v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium,... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 98, d'après *B*.

Cet acte d'une allure assez curieuse : une exemption libellée au nom de l'exempté, nous est attesté, au moins pour son fond, par les *Actus*, p. 393 de l'éd. Busson et Ledru.

HILDEBERT, 1096-1125.

Né à Lavardin vers 1056 ; consacré évêque du Mans le jour de Noël 1096. Ses ennemis attaquèrent son élection et le desservirent auprès de Guillaume Le Roux et d'Hélie de La Flèche. Il semble bien d'après une lettre d'Yves de Chartres et un obit de Saint-Pierre-de-la-Cour (qui mentionne un enfant naturel « Hildeberti episcopi ») que sa conduite n'avait pas été irréprochable, mais il ne donna pas prise à la critique comme évêque. Au cours de sa lutte contre Guillaume Le Roux, il fut emmené prisonnier en Angleterre (1099-1109). Il alla à Rome (1101). Élu en 1125 archevêque de Tours, il mourut dans cette fonction entre février et juillet 1133.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 397. — *Lettres*. — Yves de Chartres, *lettre* 118 (Migne t. 162, col. 279). — *Nécrologe* perdu de

Digitized by Google

Saint-Pierre-de-la-Cour, cité par Bondonnet, *Les Vies des Évesques du Mans*, p. 472.

Consulter: D. Piolin : *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 431. | De Desersvillers : *Un évêque au XI^e siècle, Hildebert* (1876). — Hauréau, divers mémoires des *Notices et Extraits* et de l'*Histoire Littéraire du Maine;* notamment : *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* (1882). — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898). — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 136.

34.

1098, 16 décembre. Le Mans.

Hildebert ratifie la donation à Saint-Aubin d'Angers par *Fulquerius de Mortereis*, chevalier, de l'église Saint-Ouen, près Le Mans (*S. Audoeni, que mœnibus pene contigua est cenomanicis*), fondée par les évêques du Mans, à charge d'un cens annuel de 5 sols envers le Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 313. — *C*. Copie de la fin du XVII^e siècle. (Gaignières) Bibl. nat., lat. 17036 r° 67. — *D*. Copie du même. Bibl. nat., lat. 17126 p. 164.

PUBLIÉ : *a*. Beaugendre n° I ap. Migne, t. 171 col. 311 de la *Patrol. lat.* — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856) p. 695, d'après *C*. — *d*. *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, p. 324.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 9, n° 9.

Date : *Datum Cenomannis, per manum Gradulfi cancellarii,* XVII *kal. januarii, anno incarnationis dominicæ* M°. XC°. VIII°, *indictione* VI, *episcopatus domni Hildeberti anno* II°.

35.

1106.

Hildebert confirme à l'abbaye de Saint-Vincent les églises qu'elle possède dans le diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 333. — *C*. Analyse du XVII^e siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 313 v°, d'après le premier Cartulaire de Saint-Vincent.

D. Copie du XIX^e siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, n° 821, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *a.* Martène, *Amplissima Collectio*, t. I, p. 606. — *b.* Migne, *Patrol. lat.*, t. 171, col. 321, d'après *a.* — *c. Cartulaire de Saint-Vincent*, éd. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 466, d'après *B.*

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 10, n° 15.

Date : *Facta est autem hujus assertio concessionis anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo sexto, episcopatus vero predicti episcopi* X°, *indictione* XIIII^a^, *Philippo rege, Helia comite.*

36.

1096-1110.

Hildebert ratifie la cession par Hervé d'Assé (*de Asciaco*) à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, de l'église d'Assé et de la terre que Guillaume son frère avait déjà donnée à ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. III, n° 1071. — *C.* Copie du XVIII^e^ siècle. *Chartes d'Assé et du Genéteil.* Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 189.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul* (1902), p. 9, d'après *C.*

Sans date ; on y rencontre les noms d'Hélie comte du Maine † 1110, et de Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, entre 1096 et 1118.

37.

1111.

Hildebert confirme à l'abbaye de Saint-Aubin les églises qu'elle possède dans le diocèse du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée, sur papier, du 13 novembre 1582. Archives de la Sarthe, H 267, f° 21 r°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 683.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire.... Archives de la Sarthe, série H* (1881), t. I, p. 109. — Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 22.

Date : *Concessio hæc anno ab incarnatione Domini* MCXI *nostræ sedis* XV, *Ludovico rege, facta....*

Digitized by Google

38.

1112, 12 mai (?), Beaumont.

Hildebert confirme la fondation du prieuré de Fresnay, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin, par le vicomte (de Beaumont) Raoul.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie rouge et jaune, sceau perdu. Archives de Maine-et-Loire, H. 1794.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, t. I (1903), p. 386.

INDIQ. : Cél. Port, *Inventaire sommaire.... Archives de Maine-et-Loire, série H* (1848), p. 200.

Date : *Facta est autem concessio hec anno ab in incarnatione Domini* MCXII, *in quinto mense*, XII[a] *die mensis, indictione* II[a]. *Apud Bellum Montem.*

Le cinquième mois désigne-t-il mai, cinquième depuis le 1[er] janvier, ou juillet, cinquième depuis mars, ou août, cinquième depuis Pâques ?

Cette charte est en forme de notice avec la confirmation seulement au nom d'Hildebert. Il n'y a pas de sceau annoncé dans l'acte, et le repli du parchemin qui porte les lacs de soie recouvre une partie des souscriptions : le *signum* de l'évêque a disparu, coupé peut-être au bas de la charte, on n'a plus que les *signa* de Raoul et de ses fils. Il nous paraît probable que le sceau est une addition postérieure à l'acte. S'il est authentique, il a été ajouté au moment de la confirmation épiscopale.

39.

1112, Le Mans.

Hildebert cède à la Couture, moyennant 10 livres de mansais pour lui et 40 livres pour le chapitre, les églises de Tennie (*Tanidæ*), Loué (*Loeium*), Ballon (*Baladonem*), Saulges (*Salgiam*), Le Pas (*Patium*) et Avoise (*Avesiam*) dont le patronage fut longtemps disputé entre l'abbaye et l'Evêché.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans. ms. 198, f° 10 r°

Digitized by Google

C. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura.* Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 27, d'après *B.* — *D.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après *B.* — *E.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, f° 216, d'après *B.*

PUBLIÉ : *a.* Cauvin, *Géographie ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. LXXVIII, d'après *B.* — *b.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 632, d'après *B.* — *c. Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes*, (1881), p. 43, d'après *B.*

INDIQ : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 24.

Date : *Facta est autem ista concordia in capitulo Beati Juliani, anno Domini* MCXII.

40.

1114. Marmoutier.

Hildebert donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Villiers-Charlemagne (*Vilers Karoli Magni*).

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIII[e] siècle dans les Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 22, r°, d'après *A.* — *C.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, p° 1351, d'après le *Cartulaire manceau de Marmoutier.* — *D.* Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 12675, f° 452, r°. — *E.* Analyse de la même origine. Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 84 v°. — *F.* Analyse de la fin du XVIII[e] siècle. *Inventaire de la Sacristie de Marmoutier.* Archives d'Indre-et-Loire, H 378, f° 110 r°. Sub anno 1124.

PUBLIÉ : *a.* Baluze, *Miscellanea*, éd. Mansi (1761), t. III, p. 63. — *b.* Migne, *Patr. lat.*, t. 151, col. 322.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 11, n° 25.

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini* MCXIIII, *apud Majus Monasterium in claustro.*

41.

1118. Evron.

Hildebert donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Louvigné (*Lupiniaco*) et confirme les droits que Foulques *de Marboeto* y a donnés à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, I,

Digitized by Google

p. 85. — *C.* Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier* de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 32 r°. — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat. lat., 12880, f° 34 v°. — *E.* Copie du début du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 315 r°. — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 18 d'après *C* ou *D*. — *G.* Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 218 v°. — *H.* Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 319 bis r°.

PUBLIÉ : Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 314, d'après *E*.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 12, n° 30.

Date : *Actum in capitulo Sancte Marie Ebron*[*iensis*] *cenobii, anno ab incarnatione Domini* MCXVIII.

42.

1120.

Hildebert, à la prière de Juhel de Mayenne, donne à l'abbaye de Marmoutier les chapelles du château de Mayenne et de Lassay (*Laceium*).

A. Original, scellé, sur lacs de soie couleur feuille morte, du sceau 1 de notre catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 63, d'après *A* (dessin du sceau). — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 54441, t. III, p. 81, d'après *A*. — *D.* Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, par D. Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 41 r°. — *E.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 245 r°. — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 182, peut-être d'après *E*. — *G.* Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 217 v°. — *H.* Analyse du XVIII[e] siècle, *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 200.

PUBLIÉ : Beaugendre, ap. Migne, *Patr., lat.*, t. 171, p. 319 d'après *F*.

Date : *Acta sunt hec anno ab incarnationis Domini* MCXX, *indictione* XIII, *epact.* XVIII, *anno episcopatus domni Hildeberti* XX° IIII°.

Le nom propre est écrit *Laceium* dans *B, C, D, G, H*. — *Saceium* dans *E, F*.

43.

1120.

Charte d'Hildebert contenant la donation faite à l'abbaye de Marmoutier par Robert dit le Paon (*dicti Pavonis*), clerc,

Digitized by Google

de l'église N.-D. de Mayenne et de tous ses droits sur l'église de Parigné (*de Parriniaco*). .

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., Baluze, t. 120, f° 316. — *C*. Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, par D. Martène. Bibl. nat., lat. 11879, f° 37 r°. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. de Tours. ms. 1384, p. 178, peut-être d'après *C*. — *E*. Analyse détaillée du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, 1381, f° 216 v°.

PUBLIÉ : *a*. Beaugendre, ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 314, d'après *B*. — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III, p. 68.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 13, n° 33.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* MCXX, *indictione* XIII, *epacta* XVIII, *anno episcopatus domni Hildeberti* XXIII.

44.

1104-1124.

Hildebert, désespérant de restaurer l'ordre et la règle dans le monastère de Saint-Georges-du-Bois (*S. Georgii de Silva*), près Montoire, abandonné par son abbé Mathieu (*Matheus nomen abbatis gerens*), donne ce monastère à l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 33 r°. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 205. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 64, peut-être d'après *B*. ou *C*.

PUBLIÉ : *a*. Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, p. 318, d'après *D*. — *b*. *Cartulaire blésois de Marmoutier*, par l'abbé Métais (1889), p. 118, d'après *a*.

Sans date, daté par la présence de Guillaume, abbé de Marmoutier, entre les années 1104 et 1124, d'après *Gallia Christiana*, t. XIV. col. 214-217.

45.

1125, Le Mans.

Hildebert confirme à l'abbé d'Evron, Daniel, les possessions de l'abbaye d'Évron, dans le diocèse du Mans.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier), *Cartulaire d'Evron*. Archives de la Mayenne, p. 490. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 137. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 85. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 145 v°.

PUBLIÉ : Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 315.

INDIQ. : Dieudonné, *Hildebert de Lavardin* (1898), p. 18, n° 36.

Date : *Actum est hoc Cenomanis, anno ab incarnatione* M° C° XXV°, *pontificatus nostri anno* XXIX°, *regnante Ludovico rege Francorum.*

46.

1096-1125.

Hildebert confirme la fondation de la chapelle de Saint-Aubin, par *Guiternus* de Juillé, le renouvellement de cette fondation, par Hugues de Juillé, et les libéralités de ce personnage, ainsi que de Roscelin, vicomte de Beaumont, et de Guillaume de *Poreio* envers ladite chapelle.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms 100, f° 780. — *C*. Copie du XIV[e] siècle, même ms., f° 136, r°. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 213 r°, sub anno 1125.

PUBLIÉ : *Cartulaire du Prieuré de Vivoin*, par l'abbé L. Denis (1894). f° 119 et 195, d'après *B. C.*

47.

1096-1125, 30 septembre, Le Mans.

Hildebert confirme à l'abbaye de Marmoutier, l'église de Torcé.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle, *Cartulaire de Torcé*. Archives de la Sarthe, H. 375, p. 3. — *C*. Copie du XIX[e] siècle. Archives de la Sarthe, H. 376, p. 3, r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. Beaugendre ap. Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 323. — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1856), p. 684.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 313. Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*. t. I (1881), p. 163.

Digitized by Google

Date : *Data Cenomanis civitate, II Kal. octobris.*

48.

1096-1125.

Hildebert confirme aux moines de Marmoutier, établis à Vivoin, la possession de toutes les églises qui leur ont été concédées dans le diocèse.

A. Original, scellé du sceau portant le n° 2 de notre catalogue, perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin.* Bibl. du Mans. ms. 100, f° 18, r°. — *C.* Extraits de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après *A.* — *D.* Extraits de la même origine. Bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 473-75, d'après *A.* (dessin du sceau).

PUBLIÉ : *Cartulaire du Prieuré de Vivoin*, par L. Denis (1896), p. 99, d'après *B.*

49.

1096-1125.

Hildebert ratifie la donation faite par le comte Foulques et la comtesse *Aremburgis*, à l'abbaye de Beaulieu, de l'église de Saint-Fraimbaud (*S. Frambaldo*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 65, d'après un vidimus de 1295. — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17124, p. 87, d'après la même source.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1836), p. 699, d'après *B.*

50.

1096-1125.

Hildebert excommunie ceux qui prendraient comme gages les ornements de la cathédrale, ou ceux qui, excepté pour cause de nécessité pressante du Chapitre, ou pour la fabrique (*operis ecclesie*), ou pour les pauvres en temps de famine, tenteraient de les enlever à l'Église en quelque façon que ce soit.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1^re^ partie du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°.

C. Copie du XV^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 159 r°, d'après *B.*

Digitized by Google

— *D.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 29, d'après *B.* — *E.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 29, d'après *B.* — *F.* Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 60 r°, d'après *C.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *a.* Migne, *Patr. lat.*, t. 171, col. 320 d'après *B.* — *b. Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Cdpituli* (1869), p. 130, d'après *B.*

GUI DE PLOËRMEL 1126-1136

Cet évêque a souvent été appelé Gui d'Étampes, peut-être par confusion avec son contemporain Hugues d'Étampes, archevêque de Tours, consacré par lui en 1133, après la mort d'Hildebert. Gui naquit à Ploërmel et fut archiprêtre, écolâtre et préchantre avant d'être évêque. Il fut élu en 1126, le 10 avril (?) Un incendie de la ville, en 1134, l'obligea de reconstruire une partie de la cathédrale. Il survécut à Henri I[er] († 1135) et mourut le 7 février (1136 par conséquent).

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 422. — Orderic Vital, t. V, p. 78. — *Martyrologe de l'Église du Mans* ap. Busson et Ledru *loc. cit.*

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 1. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 142.

DIGNITAIRES

DOYEN DU CHAPITRE : Hugues ou Payen de Saint-Calais [1111-1136] : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (n[os] 54, 56), sd. (n[os] 61-62).

PRÉCHANTRE : *Ansgerius* de Laval : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (n[os] 54-56), sd. (n[os] 61-62).

ARCHIDIACRES : Hugues de Lavardin : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), 1133 (n[os] 54-56), sd. (n[os] 61, 62, 64).

Guillaume Burel : 1128 (n° 51), sd. (n[os] 61-62).

Gradulfus : 1128 (n° 51), 1132 (n° 53), sd. (n° 62).

ÉCOLATRE (*scolasticus*) : Martin : sd. (n° 62).

ARCHIPRÊTRES : Guillaume : sd. (n° 62) ; Hamelin : sd.

Digitized by Google

(n° 62); Payen : sd. (n° 62) ; Pierre de Lavardin : 1132 (n° 53), sd. (n° 61).

CHAPELAIN DE L'ÉVÊQUE : Ives : 1128 (n° 51), sd. (n°s 61-62).

CHANCELLERIE : Étienne, notaire (*notarius cancellarii episcopi*) : 1128 (n° 51).

ABBÉS ET ABBESSES : Daniel, d'Évron [1113-1143] : sd. (n° 61).

Fromond, de la Trinité de Vendôme [4 avril 1132 à 20 sept. 1139] : sd. (n°s 57 et 58).

Guillaume, de la Couture [entre 1121 et 1133] : sd. (n° 55).

Hildeburge, de Ronceray : 1132 (n° 53).

51.

1128, 13 juillet, Savigny ; et 26 juillet, Le Mans.

Charte de Gui, contenant la restitution par Guillaume de Gorran, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'église de Saint-Bertevin, et la fondation et dotation, par le même, d'une chapelle desservie par les moines de ladite abbaye dans son château de *Taonaria*, paroisse de Saint-Bertevin.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*. Bibl. d'Avranches, ms. 210, f° 63.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Dolbet), aux Archives de la Manche d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, sur papier libre, aux Archives de la Manche, carton de l'Abbayette, d'après *A*. et *B*.

PUBLIÉ : *a*. Cauvin, *Géog. ancienne du Diocèse du Mans* (1845), instrum. p. LXXVIII. — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 28. — *c*. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'Abbayette*, p. 21, avec trad. par l'abbé Pointeau, p. 26, d'après *B*.

Date : *Hoc autem factum est anno ab incarnatione Domini* M° C° XXVIII°, III° *idus julii apud Savigniense monasterium. Actum tempore domni Honorii pape et Ildeberti Turonensis metropolitani et Ludovici Francorum regis, Fulconis Andegavorum comitis et Gosfredi filii ejus itidem Andegavorum et Cenomannensium comitis. Quod postea brevi tempore in capitulo Cenomannensi confirmatum est* VII° *kal. aug.*

Digitized by Google

52.

1130.

Gui confirme la cession de l'église Saint-Fraimbauld de Lassay (*Lacé*) et de la chapelle N.-D. de Mayenne à l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66. f° 2 r°.

Date : *1130.*

Voir la charte d'Hildebert, de l'année 1120 (n° 42).

53.

1132.

Charte de Gui contenant la donation par Fromond Tauchebœuf (*Tangens-bovem*) à N.-D. du Ronceray, d'une part de la dîme et des oblations de Saint-Christophe de Mareil (*de Marolio*), avec réserve d'usufruit de ladite dîme en faveur de son fils Hugues — et la renonciation par ledit Hugues à cette réserve.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, 6[e] Rouleau des *Chartes du Ronceray*. Bibl. d'Angers, ms. 8486 (tome 760) cap. XXXIV. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1546.

PUBLIÉ : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 253, d'après B.

Date : *Hoc autem factum est anno ab incarnatione Domini* M° C° XXX° II°, *nostri episcopatus* VI°.

54.

1133, 7 décembre.

Gui confirme la donation au prieuré de Sainte-Gauburge par Foulques de Court Léonard (*de Curt Loonart*) de l'église Saint-Sulpice de Meilleray (*de Melereio*) avec tous ses revenus, sauf deux parts de la dîme que le donateur se réserve.

A. Original parchemin, autrefois scellé sur double queue. Arch. nat., S. 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*,

Digitized by Google

t. II. Archives nat. LL. 1158, p. 402. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 77, d'après *A*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 523, d'après *B.* et *C.*

Date : *Hoc factum fuit anno ab incarnatione Domini* MCXXXIII, *regnante Gaufrido Andegavorum comite*, VII *id. decembris.*

La première partie de l'acte est au nom de Foulques, la seconde au nom de l'évêque. Cf. n[os] 29 et 38. L'écriture de cette charte ressemble un peu à celle d'une pièce qui n'est pas sûre, de Guillaume de Passavant, aussi pour Saint-Denis (n° 249) ; ici comme dans la pièce en question il y a une fente faite *sans repli* pour le sceau ; de plus ici, comme dans l'acte analogue d'Hildebert cité plus haut (n° 38), aucun sceau n'est annoncé dans l'acte.

55.

1133.

Charte de Hu[gues] archevêque de Tours, V. [Gui] évêque du Mans et W. abbé de la Couture, contenant le partage des dîmes et prémices des terres arables occupant l'emplacement d'une ancienne forêt entre le ruisseau de l'Orne et Roezé (*Rozeium*) — entre les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour et les moines de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 19 r°. — *C*. Copie fragmentaire du XVII[e] siècle (Guil. Savare). Archives de la Sarthe, G. 479, p. 3 et p. 250. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 58 v°. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiae Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 29, d'après *B*. — *F*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 224, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 51, d'après *B*.

Sans date, Hugues d'Étampes succéda à Hildebert comme archevêque de Tours, dans le milieu de l'année 1133. (*Gall. Christ.* XIV, col. 80-82). D'autre part, dès cette même année

Digitized by Google

1133 nous trouvons Foulques abbé de la Couture, (*Cartul.*, f° 9 r°, publ. p. 52). Quant à W. (Guillaume, d'après le *Gallia Christiana*), la présente charte est la seule qui en fasse mention. Les bénédictins de Solesmes, trouvant Foulques abbé dans une charte, (*Cartul.* f° 17 r°, publ. p. 48) où est nommé le fils d'Henri I^er^, Guillaume Adeling, qui mourut en 1120, ont proposé de reculer notre pièce sous l'épiscopat de W[illelmus] évêque du Mans et V[Ursio] abbé de la Couture. Mais Guillaume Adeling est donné comme mort dans la charte précitée, et on peut la reculer jusqu'à 1134 ou 1135, date de la mort d'Henri I^er^, en laissant ainsi notre charte à la date de 1133, qui s'accorde le plus naturellement avec son texte.

56.

1133.

Charte de Gui contenant la donation à l'Évêché du Mans par Gervais de Domfront (*de Domno Fronte*) de l'église Saint-Loup du Gast (*Sancti Lupi*).

A. Original perdu.

B. Copie du début du XIII^e^ siècle. *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Bibl. du Mans, ms. 224, f° 121.

PUBLIÉ : *a*. Mabillon, *Vetera Analecta*, éd. in-fol. (1723), p. 323. — *b*. *Actus*, éd. Busson et Ledru (1902) p. 438.

Date : *Hoc autem factum est anno Domini* M° C° XXX° III°.

57.

1132-1136.

Gui confirme l'abbaye de la Trinité de Vendôme dans la possession des trois chapelles de Saint-Nicolas, de Notre-Dame et de Saint-Vincent de La Chartre (*de Carcere*) qu'elle avait reprise à des laïcs, interdisant en outre la construction de toute autre chapelle sur le territoire du château de La Chartre.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVI^e^ siècle. Bibl. de Vendôme, ms. 273, f° 83. — *C*. Analyse du XVII^e^ siècle, (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 338 r°.

Digitized by Google

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II 1894), p. 276.

Sans date. Daté par la mention de F[romond], abbé de la Trinité (4 avril 1132 - 20 septembre 1139).

58.

1132-1136.

Gui sur l'ordre du pape Innocent II confirme à l'abbaye de la Trinité de Vendôme les églises qu'elle possède dans le diocèse du Mans.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle (Sirmond). Bibl. nat., Baluze, t. 139, p. 266. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12700, f° 278 v°. — *D*. Analyse du même temps, même ms., f° 296 v°.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II (1894), p. 277.

Sans date. Daté par la mention de Fromond abbé de la Trinité entre le 4 avril 1132 et le 20 septembre 1139 (*Gall. Christ.*, t. VIII, col. 1370).

59.

1130-1136.

Lettre de W. (Gui) au pape I[nnocent II] relative à un différend entre les abbayes de Jumièges (*Gemegis*) et de Saint-Vincent, au sujet des cures de *Corgaeng* et *Seona*.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 551, le début seulement.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, n° 101 bis, d'après *B*.

Innocent II : 1130-1138. Comme Guillaume de Passavant ne devint évêque qu'en 1145, et qu'il mourut en 1187, onze ans avant l'avènement d'Innocent III, les initiales I et W datent la pièce de 1130-1136. L'initiale W pour désigner Gui est cependant exceptionnelle.

Digitized by Google

60.

1126-1136.

Gui confirme l'anathème porté par Hildebert contre ceux qui s'empareraient des ornements de la cathédrale.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, fo 66 vo.

C. Copie du XVIe siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, fo 60 vo, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B., p. 30, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 99, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 23 ro, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 121, d'après *B*.

Voir ci-dessus, no 50.

61.

1126-1136.

G[ui] remet à Daniel abbé d'Évron l'église de Saint-Pavin-des-Champs, don de Foulques Riboul et de Béatrix sa femme et Hubert son fils.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 488. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 76.

La présence de Daniel abbé d'Évron (entre 1113 et 1143) et de Hugues Doyen (entre 1121 et 1136) nous empêche de songer à un autre G, évêque, qu'à Gui.

62.

1126-1136.

Charte de Gui, contenant la cession par le Chapitre du Mans à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers : 1o pour 5 sous de rente annuelle, de ses droits sur l'église de Cherisay (*Carisciaco*) ; 2o des églises de Parné (*Parraniaco*) et Mont-Saint-Jean (*Monte S. Joannis*), et le renouvellement de la confraternité entre ledit chapitre et ladite abbaye.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle, *Chartes d'Azé et du Genéteil*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 257. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1330.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul* (1902), p. 14, d'après *B*.

63.

1126-1136.

V [Gui ?] donne à l'abbaye de la Couture, en reconnaissance de la cession viagère, à lui faite par les moines de la dite abbaye, des paroisses de Saint-Mars et Saint-Denis, tout ce qu'il a acquis dans les dites paroisses.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 34 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 244, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 53 et *B*.

64.

1126-1136.

Gui confirme l'accord intervenu entre les moines de Roëzé (*Rozeio*) et Gaudin de La Suze (*de Seuza*), leur clerc, pour le partage des revenus de la chapelle de Saint Julien, martyr, à La Suze.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 19 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiæ Abb. S. Petri de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, p. 30 v°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 225, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881) p. 54, d'après *B*.

65.

1126-1136.

Charte de Gui contenant la donation à l'abbaye de Marmoutier par Rorgon de Contest, de la moitié de la dîme du dit lieu.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des Titres de Fontaine-Gehard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 2 r°.

66.

1126-1136.

V (Gui) prie le pape de faire respecter les droits des moines de Saint-Vincent, violés par quelques chanoines qui refusent de laisser inhumer un de leurs confrères dans le cimetière de ladite abbaye, selon la règle établie par les évêques et qui, prétendant que le défunt voulait être inhumé dans le cimetière de Beaulieu, ont préféré enterrer son corps hors de tout lieu bénit que de céder aux remontrances de l'évêque.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, 2[e] *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 7 r°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°, peut-être d'après *B*. — *D*. Copie du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat,, lat. 13820, f° 229 r°, peut-être d'après *B*. — *E*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 365, d'après *B*. — *F*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, p. 217 v° (d'après *B* ?).

Pour cette pièce et pour le n° 63, nous interprétons V. par Gui, d'une part parce que les cartulaires de la Couture et de Saint-Vincent ne contiennent pas de pièce du XI[e] siècle (Vulgrin 1055-1065), d'autre part parce que nous avons remarqué que, sur les originaux, Guillaume de Passavant met ordinairement comme initiale W, quelquefois G, mais non V.

HUGUES DE SAINT-CALAIS, 1136-1144

Né à Saint-Calais, de parents nobles. Archidiacre, doyen du Chapitre (1111), succéda à Gui de Ploërmel en 1136; siégea, au dire du narrateur contemporain des *Actus*, 7 ans 4 mois et 12 jours, et mourut le 6 février (1144 n. st.)

Digitized by Google

d'après le *Martyrologe* de la cathédrale. En 1137 un incendie détruisit une partie de la ville du Mans.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 442, avec une curieuse image de l'évêque, presque contemporaine, extraite du ms. du Mans 224. — *Martyrologe*. ms. du Mans 244. cite *ibid.* p. 452, note 8.

Consulter D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 40. A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 148.

DIGNITAIRES

DOYENS DU CHAPITRE : Guillaume [entre 1136 et 1142, *Gall. Christ.*] : sd. (nos 67, 68, 69).

Hardouin [peut-être l'ancien préchantre, entre 1140 et 1160, *Gall. Christ.*] : sd. (no 72).

PRÉCHANTRES : Hardouin : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 69). sd. (no 75).

Bulgericus [peut-être ancien *magister scole*, entre 1140 et 1175] : av. 1143 (no 70), sd. (nos 72-74).

ARCHIDIACRES : Aubri : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 69-70), 1140-1144 (nos 73-74).

Hugues : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 68-69), 1140-1142 (no 70), 1140-1144 (no 74).

Philippe : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (nos 68-69).

ÉCOLATRE : *Bulgericus magister scole :* 1136-1139 (no 67), sd. (no 75).

ARCHIPRÊTRES : Hamelin : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 69), 1140-1144 (no 73).

Payen : 1136-1139 (no 67).

Un autre Payen : 1136-1139 (no 67).

Pierre : 1136-1139 (no 67), sd. (no 76).

Sévin : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 69).

Simon : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 69).

CHAPELAIN DE L'ÉVÊQUE : Ives : 1136-1139 (no 67), 1136-1142 (no 68).

ABBÉS : Eudes, de Saint-Vincent [entre 1136 et 1145] : 1140-1144 (no 72).

Digitized by Google

Foulques, de la Couture [entre 1133 et 1143] : sd. (n° 70).
Guérin, de Beaulieu : 1136-1139 (n° 67).
Robert, de la Roë [entre 1128 et 1139] : sd. (n° 67).
Ursion, de la Couture [entre 1140 et 1164]: sd. (n°s 69, 73).
PRIEUR : Guill. Salomon, de Saint-Victeur : sd. (n° 76).

67.

1136-1139.

Charte d'Hugues contenant le don par le Chapitre à l'abbaye de La Roë, de l'église d'Avezé (*de Avesseio*), avec réserve d'un cens annuel de 10 sous.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Cartulaire de La Roë*, Archives de la Mayenne, f°s 20 et 21. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acquis. lat. 1227 n° 65 d'après *B*.

Sans date. Daté par la mention de Robert, abbé de La Roë 1128-1139 (*Gall. Christ.*).

68.

1136-1142.

Charte d'Hugues contenant un accord entre l'abbaye de Marmoutier et Simon Chanoine, de La Chartre, au sujet de l'église de Chahaignes : Simon et son neveu Aimeri la conserveront leur vie durant, puis elle reviendra aux moines qui, dès à présent, partagent les revenus et le droit de présentation.

A. Cyrographe original scellé sur double queue de parchemin, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H, 363.

B. Analyse du XVIII[e] siècle, *Inventaire des Titres de Château-du-Loir*. Archives d'Indre-et-Loire, H, 262, 2[e] partie, f° 3 v°. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 91 v°. — *D*. Analyse du XVIII[e] siècle. Archives d'Indre-et-Loire, H, 262, 1[re] partie, f° 30 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : R. Charles, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. V, p. 353, d'après *A*.

Daté par la mention de Guillaume, doyen du Chapitre entre 1136 et 1142 (*Gall. Christ.*).

Digitized by Google

69.

1136-1142.

Charte d'Hugues contenant l'abandon à N.-D. du Ronceray, par les chanoines de Beaulieu, de la dîme d'une terre située dans le fief d'Hugues de *Gesma*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, 6[e] rouleau des *Chartes du Ronceray*. Bibl. d'Angers. ms. 8486 (ou 769). Cap. XXV.

PUBLIÉ : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 256, d'après *B*.

Daté par la mention de Guillaume, doyen du Mans 1136-1142.

70.

1140-1143.

Charte d'Hugues, contenant la cession par Payen d'Avoise (*de Avesia*) et son fils *Turgisius*, aux moines de la Couture, de l'église d'Avoise et de toutes leurs possessions à Avoise, réserve faite du service de leurs chevaliers ; les moines, à leur tour, cèdent le tout à Aubri, archidiacre, à vie, et ledit Aubri donne à Payen, 18 livres de mansais et 1 palefroi.

A. Original. Archives de la Sarthe, H non coté, inséré dans le carton 15-32, en parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 6 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiae Abb. S. P. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 30.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 261, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 54.

Daté par la mention de *Bulgericus* préchantre entre 1140 et 1175. — Et de Foulques, abbé de la Couture, entre 1133 et 1143.

71.

1140-1144.

Hugues confirme la cession par les moines de la Couture à Lisiard, doyen [de Laval ?] sa vie durant, de la troisième

Digitized by Google

partie du luminaire possédée par lesdits moines chaque samedi dans les églises de *Prix* et de la Trinité de Laval.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 36 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes* (1881), d'après *B*.

Daté par la mention de Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164, successeur de Foulques.

72.

1140-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Saint-Vincent la part qu'il possède dans les revenus de l'église de Connerré (*Conidriaco*) pour l'entretien d'une lampe toutes les nuits sur les tombes des évêques inhumés à Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 50, v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 21, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat 17036 p. 97, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 20 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli*. (1889), p. 86, d'après *B*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre entre 1140 et 1175.

73.

1140-1144.

Hugues confère la cure de Saint-Martin d'Ivré-le-Polin, (*de Ebriaco*) à Giraud, prêtre, à la présentation d'Ursion, abbé de la Couture et d'Aubri, archidiacre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist. Abb. S. P. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 34 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 58.

Daté par la mention d'Ursion, abbé, entre 1140 et 1164.

Digitized by Google

74.

1140-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Savigny, le lieu de Courbefosse (*Curvafossa*).

A. Original parchemin scellé sur simple queue, sceau perdu. Arch. nat. L 969.

B. Copie du XIII^e siècle. *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 101 v°. — *C*. Copie du XVIII^e siècle, second cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 47 v°. — *D*. Copie du XIX^e siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 13 r°, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX^e siècle. *Léchaudé d'Anisy. Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078 n° 119, d'après *A*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, chantre entre 1140 et 1175.

75.

1136-1144.

Hugues donne à l'abbaye de Saint-Denis la Chapelle-Gâtineau (*Capellam Castinel*).

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu des Arch. nat. S 2238.

B. Copie de la fin du XIII^e siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. II, Arch. nat. LL 1158, p. 401.

76.

1136-1144.

Charte de Hugues contenant une sentence de la Cour d'Hugues d'Étampes, archevêque de Tours, qui confirme aux moines de Saint-Victeur et à Guillaume Salomon, leur prieur, le trait de la dîme de Domfront, contesté par Payen Hildebert.

A. Original perdu.

B. Copie du XII^e siècle, sur parchemin. Archives de la Manche, carton de Saint-Victeur. — *C*. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières), Bibl. nat. lat. 5430 A p. 117.

D. Copie du XVIII^e siècle, Bibl. nat. coll. Moreau, t. 111, p. 211

Digitized by Google

d'après *C.* — *E.* Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, registre 895, f° 16 r°, d'après *C.*

PUBLIÉ : Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 22, d'après *B.*

B peut être pris pour un original, mais nous y voyons une copie contemporaine : 1° parce que le texte commence par une minuscule : ego *H.* — 2° Parce qu'il n'y a pas de trace du sceau annoncé.

77.

1136-1144.

Hugues confirme l'anathème porté par Hildebert et par Gui contre ceux qui s'empareraient des ornements de la cathédrale.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 30, d'après *B.* — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 97. d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 131, d'après *B.*

Voir les n^os^ 50 et 60.

78.

1136-1144.

Hugues, de l'assentiment du Chapitre, décide que les oblations du lendemain et de l'octave de la Saint-Julien seront partagées entre les clercs du chœur de la cathédrale qui auront assisté à Matines ; l'évêque ajoute une libéralité pour ceux qui, après sa mort, assisteront à son anniversaire.

A. Original scellé sur lacs de soie rouge et verte, perdu.

B. Vidimus de l'official du Mans (1471, 10 octobre). Archives de la Sarthe, G 50. — *C.* Copie de la 1^re^ moitié du XIII^e^ siècle *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 67 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 133, d'après *C.*

Digitized by Google

INDIQ. : Bilard : *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 1. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Archives de la Sarthe, série G*, p. 47.

79.

1136-1144.

Charte d'Hugues contenant la cession à vie à Lisiard, doyen (de Laval ?) par le prieur de *Priz*, de la moitié du cierge bénit et des cinq sous que les dignitaires (*rectores*) de l'église de la Trinité à Laval doivent chaque année audit prieuré *de droyturis sancte Pasche*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 37 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 249, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 97 d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 111.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 57, d'après *B*.

80.

1136-1144.

Hugues confirme à l'abbaye de La Roë le don que Gui de Laval a fait aux chanoines de la dite abbaye de la chapelle du Plessis-Milcent (*de Plesciaco Milesendis*) avec la terre y adjacente.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Cartulaire de La Roë*, Archives de la Mayenne, f° 18 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. XII, n° 7548, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1227, n° 55, d'après *B*.

81.

1136-1144.

Hugues mande aux doyens et curés de La Dorée (*Dorea*), de Desertines (*Desertinis*), et de Fougerolles (*Fulgerolis*), qu'il leur interdit de peser sur les dernières volontés des hommes des moines de Savigny, ou d'en exiger, sous prétexte de trentain (*tricenarium*) une somme quelconque.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 105 r°.

C. Mention du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny.* Archives de la Mayenne, f° 24, d'après *B.*

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 528, d'après *B.*

GUILLAUME DE PASSAVANT, 1145-1187

Les *Actus* placent une vacance de onze mois après Hugues de Saint-Calais : Guillaume entra donc en charge en janvier 1145 n. st. Parent de Renaut de Martigné, qui fut évêque d'Angers, puis archevêque de Reims, il était, au moment de son élection, archidiacre de cette dernière église. Il siégea, au dire des *Actus*, 43 ans et 3 mois. Le *Martyrologe* du Chapitre place sa mort le 26 janvier (1187, n. st.) et une charte du vicomte de Châteaudun (ap. C. Port, *Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers*, p. 167) son enterrement le 28 janvier de la même année.

SOURCES : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 455.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 66. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 155.

DIGNITAIRES

DOYENS DU CHAPITRE : Hardouin [depuis 1140 jusqu'à 1160] : 1146 (n° 82), 1150 (n° 86), 1151 (n° 87), 1152 (n° 91), 1159 (n° 96), après 1157 (n° 101), sd. (n° 102-103).

Hubert [entre 1160 et 1162] : sd. (n° 108).

Philippe [entre 1160 et 1180] : 1162 (n° 106), 1163 (n° 110), 1164 (n[os] 111-112), 1165 (n[os] 118-119), 1166 (n° 121), 1167 (n° 123), vers 1167 (n° 124), 1170 (n[os] 126-127), avant 1170 (n° 128), avant 1174 (n° 133), avant 1175 (n[os] 137, 142), 1180 (n° 156), après 1171 (n° 157), sd. (n[os] 158-168).

Digitized by Google

Nicolas [de 1180 à 1214]: 1180 (nos 169-173), [no 172, *Nicolas Burel*], 1182 (nos 170, 177), 1184 (no 182), sd. (nos 190-194, 196-198, 203-209, 211, 213).

CHANTRES : *Bulgericus*, [depuis 1140 jusqu'en 1175] : 1146 (no 82), avant 1151 (no 88), 1152 (no 89), 1160 (no 99), avant 1160 (no 103), 1164 (no 111), avant 1164 (no 117), 1165 (no 119), 1157-1165 (no 120), sd. (nos 136, 142, 143-149).

Nicolas [entre 1165 et 1180] : avant 1175 (no 137), sd. (no 159).

Richard [1180], avec Nicolas, doyen : (no 172), R., sd. (nos 169-172, 175).

Renaut [1180-1187] : 1180 (no 173), 1182 (nos 176-177), sd. (nos 192, 195, 200, 205, 210-212).

SOUS-CHANTRES : Robert : 1160-1180 (no 166).

Payen : vers 1175 (no 136).

ARCHIDIACRES : Aubry : 1146 (no 82), 1147 (no 84), 1157-1160 (no 101), 1145-1175 (no 149), sd. (no 229).

Benoit : 1180-1187 (no 202).

Eustache : 1160 (no 99), 1145-1155 (no 93), 1152-1161 (no 105), 1164 (no 111), 1166 (no 121), 1167 (no 123), 1168 (no 125), 1170 (no 127), 1157-1170 (no 129), 1171 (no 131), vers 1175 (no 136), 1160-1175 (no 142), avant 1175 (nos 144, 145, 148), 1180 (no 156), 1160-1180 (nos 159, 161, 162), après 1154 (no 222), sd. (nos 240, 246, 275).

Geoffroy : 1145-1175 (no 146).

Guillaume : 1180 (no 173), 1182 (nos 176, 177), 1180-1187 (nos 197, 198, 200, 202, 203, 208), 1154-1187 (no 222), sd. (nos 227, 232, 237, 255).

Hugues de Lavardin : 1146 (no 82), 1147 (no 84), 1152 (no 89), 1157-1160 (no 101), 1145-1175 (no 146).

J. : 1166 (no 121).

Maurice : 1162 (no 106), 1164 (no 112), 1165 (no 128), 1166 (no 121), 1167 (nos 122, 123, 124), 1168 (no 125), 1157-

Digitized by Google

1170 (n° 129), 1160-1175 (n° 142), 1180 (n° 173), 1160-1180 (n^{os} 159, 162, 163, 167), 1182 (n^{os} 176, 177).

Pierre : 1180-1187 (n^{os} 192, 195, 202).

Philippe : 1146 (n° 82), 1150 (n° 86), 1151 (n° 87), 1157-1160 (n° 101), avant 1164 (n° 116), avant 1175 (n° 146), sd. (n° 160).

ÉCOLATRES : Landri : 1157-1160 (n° 101).

Ives : 1145-1155 (n° 93), 1158 (n° 94), 1159 (n° 96), 1160 (n° 99), 1161 (n° 104), 1152-1161 (n° 105), 1162 (n° 106), 1163 (n° 110), 1164 (n° 112), 1152-1164 (n° 113), 1145-1164 (n° 117), 1165 (n° 119), 1166 (n° 120), 1167 (n^{os} 123-124), 1168 (n° 125), 1170 (n^{os} 126-127), 1157-1170 (n° 129), 1171 (n° 131), avant 1175 (n^{os} 137, 138, 140, 142, 144, 145, 148), 1178 (n° 152), 1160-1180 (n° 158), avant 1183 (n° 181), sd. (160, 161, 162, 164, 222, 229, 230, 243, 254, 256, 263, 268, 270).

ARCHIPRÊTRES : Arnaud : 1183 (n° 178), 1180-1187 (n° 200).

Eustache : 1157-1160 (n° 101).

Payen Garot : 1184 (n° 182).

Payen de Chala : 1150 (n° 86).

Sevin : 1147 (n° 84), avant 1160 (n° 101), avant 1164 (n° 116), sd. (n° 251).

Simon : 1164 (n° 112).

CHAPELAINS DE L'ÉVÊQUE : Bernard : 1180 (n^{os} 169, 171, 173), 1152 (n° 177), 1183 (n° 178), 1184 (n° 182), avant 1186 (n° 187), 1150-1187 (n^{os} 190, 196, 198, 201, 204, 206, 208, 212, 213), sd. (n^{os} 221, 225, 232, 237, 247, 261).

Esgaretus : 1158 (n° 94), 1159 (n° 96), 1160 (n° 99), 1162 (n° 106), 1163 (n° 110), 1164 (n° 111), avant 1164 (n^{os} 113, 117), 1167 (n^{os} 122-123), vers 1167 (n° 124), 1170 (n° 126), 1160-1170 (n° 128), 1171 (n° 131), 1172 (n° 132), 1175 (n° 135), 1165-1175 (n° 137), avant 1175 (n^{os} 138, 140, 142), 1160-1180 (n^{os} 158, 160, 161, 163, 164), avant 1183 (n° 181), 1180-1187 (n° 193), *post* 1154 (n° 222), sd. (n^{os} 227, 229, 230, 246, 254, 263, 268, 271, 274-276).

Digitized by Google

Hardouin : 1147 (n° 84), 1150 (n° 86), 1152 (n° 89), 1145-1155 (n° 93), avant 1175 (n°s 148-149), sd. (n° 251).

Ives : 1146 (n° 82), 1150 (n° 86).

Payen : 1150 (n° 86).

CHANCELLERIE : Eustache, chancelier : 1147 (n° 84), 1153 (n° 92), 1145-1175 (n° 146).

Thomas, notaire ou scribe : 1158 (n° 94), avant 1164 (n° 113), sd. (n°s 229 et 274).

Guillaume, *camerarius episcopi :* 1160-1180 (n°s 160, 161).

DOYEN DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR : W [Guillaume, entre 1132 ? et 1159 ?], sd. (n° 98).

ABBÉS

A. *De la Couture :* Ursion : 1157-1160 (n° 101), après 1152 (n°s 113, 114), sd. (n°s 115, 116, 117), [entre 1140 et 1164].

Geoffroy : 1164 (n° 111), 1167 (n° 122), 1160-1170 (n°s 128-129), [entre 1157-1170].

Laurent : après 1165 (n° 137), sd. (n°s 138-141), [entre 1167-1175].

André : 1175 (n° 135), avant 1180 (n° 157), sd. (n°s 184-185), [entre 1171-1184].

Richard : 1175 (n° 136), 1180-1187 (n° 194), sd. (n°s 217, 218), [entre 1175-1195].

B. *De Saint-Vincent :* Eudes [Entre 1136 et 1148, *Gall. Christ.*].

G. [?? entre 1154 et 1157, *Gall. Christ.*].

Robert [entre 1148 et 1187] : 1152 (n° 89), 1159 (n° 96), 1161 (n° 104), 1167 (n° 122), 1145-1175 (n° 149), 1160-1180 (n°s 166-167), 1151-1186 (n°s 187, 188), sd. (n°s 254, 258).

Jean [entre 1178-1188] : avant 1181 (n° 174), sd. (n°s 214, 215).

Digitized by Google

C. *De Beaulieu :* Renaud [avant 1151] : sd. (n° 88).
Dreu : 1152 (n° 89).
Lambert [1152-1186] : 1162 (n° 107), sd. (n^os^ 187, 188).
Pierre [1162-1212] : 1180-1187 (n° 194).

D. *D'Évron :* Eudes [1144-1178] : 1145-1155 (n° 88), sd. (n° 153).
Geoffroy [1178-1202] : 1180-1187 (n° 200). Il y eut un Geoffroy I^er^ [1145-1148], l'un des deux : sd. (n° 232).

E. *Abbés divers :* Alain, de *Gastineta :* 1146 (n° 82).
Bermond, de Lonlays : 1160 (n° 99).
Erard, de Perseigne : 1160-1180 (n° 166).
Garnier, de Marmoutier : 1147 (n° 84).
Geoffroy, de Bellebranche : 1177-1187 (n° 216).
Guérin, de Saint-Julien de Tours [1157-1165] : avant 1160 (n° 101), sd. (n° 120).
Girard, de Cormery [1177-1188] : sd. (n° 216).
Guillaume, de Saint-Aubin [1157-1189] : 1163 (n° 110), 1165 (n° 118).
Haraldus, de Tironneau [1154 ?-1182] : sd. (n° 181).
Hervé, de Marmoutier [1177-1187] : 1180-1187 (n° 201), sd. (n° 216).
Mathieu, de Saint-Florent [1128-1155] : sd. (n° 93).
Michel, de la Roë [1141-1196] : 1145-1175 (n° 146).
Petronilla, abbesse du Pré [1144 - 1190] : 1145 - 1175 (n° 153).
Philippe, de Clermont : avant 1161 (n° 105), avant 1164 (n° 114), avant 1160 (n° 166) [1152 ?-1179].
Raoul, du Hallais : 1160-1170 (n° 128).
Simon, de Saint-André de Gouffern : avant 1183 (n° 181).

82.

1146, 25 juillet.

Guillaume confirme la fondation du prieuré de Château-l'Ermitage et les aumônes qui lui ont été faites.

A. Original parchemin. Archives nationales MM 894 (cahier paléographique) n° 1.

Digitized by Google

B. Copie du XIX^e^ siècle (Bilard). Archives de la Sarthe, H 520, d'après *A*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents Historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 557. — Bellée, *Inventaire sommaire. Archives de la Sarthe, Série H* (1881), t. I, p, 226.

Date : *Hec autem carta facta est anno ab incarnatione Domini* M. C. XLVI. *Data VIII Kal. Aug. in presentia canonicorum ipso die Beatissimi Juliani.*

Cet acte n'est pas sans nous inspirer quelques doutes : 1° Le C initial est en blanc. — 2° Les formules ne sont pas très normales vg : ab omni subjectione et *redevantia* liberum ... a *nobis* ... Dei cultui dicatum ... episcopali auctoritate *confirmo* .... sigilli *nostri* munimento *firmavi* et testes ... in subsequentibus adnotari *placuit* etc. — 3° Le préambule est encombré de détails historiques oiseux et d'une rédaction très obscure.

D'autre part l'écriture est ancienne, les e sont cédillés, les témoins sont bien des personnages du temps de Guillaume, et il y a des traces de scellement.

83.

1146.

Guillaume donne aux moines de Château-du-Loir l'église Saint-Aignan de Montabon (*S. Aniani de Monte Abonis*) à lui remise par Guillaume Le Clerc, fils d'Hugues de Semur.

A. Original perdu (scellé en cire blanche sur lanière de cuir du sceau n° 3 de notre catalogue).

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105, d'après *A* (dessin du sceau). — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 243, d'après *A*. — *D.* Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 92, v°. — *E.* Analyse du XVIII^e^ siècle, *Inventaires des Titres de Château-du-Loir*. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 2^e^ partie, f° 4 r°.

F. Analyse du XVIII^e^ siècle, même inventaire, 1^re^ partie, f° 56 r°, d'après *E*.

Date (peut-être interpolée) : *anno 1146, regnante Ludovico qui sequenti anno Jerosolymam perrexit.*

Digitized by Google

84.

1147, 3 décembre.

Guillaume confirme le don que les ermites de Fontaine-Géhard font d'eux-mêmes et de leurs biens à l'abbaye de Marmoutier dans l'intention de constituer un prieuré de cette abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12680, p. 340. — *C*. Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 133. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 195 r°. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 197.

F. Copie du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12680, f° 338, d'après *B*. — *G*. Analyse du XVIII[e] siècle,, *Inventaire des Titres de Fontaine Géhard*. Archives de la Mayenne, II 66, f° 2 v°.

INDIQ. : A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, verbo : *Fontaine Géhard*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M C XLVII, III *nonas Decembris*.

85.

1150.

Charte de Guillaume contenant que Gui de Laval, après avoir été excommunié par lui pour injustices exercées envers les moines de Marmoutier, au sujet des coutumes du Bourg-Saint-Martin (*Burgus Sancti-Martini*) de Laval et des vignes de dame *Hersendis*, a consenti à laisser auxdits moines les coutumes par eux réclamées.

A. Original perdu (scellé en cire blanche, du sceau n° 4 de notre catalogue).

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, III, p. 10, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat,, lat, 17036, p. 107.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 531, d'après *C*.

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini 1150, indictione* XIII[a].

86.

1150.

Guillaume donne au Chapitre l'église d'Ancinnes (*Unci-*

Digitized by Google

nis), avec ses revenus, à lui remise par Guillaume de *Cosmis* et sa famille; et le Chapitre cède à deux des fils dudit Guillaume, Hugues et Mathieu, la dite église leur vie durant.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fo 46 ro. — *C*. Copie moins complète du même temps, même ms. même fo. — *D*. Copie de la fin du XIIIe siècle, analogue à *B*, même ms. fo 140 vo. — *E*. Copie du même temps, analogue à *C*, même ms., même fo.

F. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *C*. — *B*. Copie du même temps, même ms., p. 48, d'après *D*. — *H*. Copie du même temps, même ms., pp. 49, d'après *E*. *I*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 19 ro, d'après *F*. — *J*. Copie du même temps, même ms., fo 29 ro, d'après *G*. — *K*. Copie du même temps, même ms., même fo, d'après *H*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869). p. 73, 287 et 288, d'ap. *B*, *C*, *D*, *E*.

Date : *Hoc totum actum est anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo.*

87.

1151, 25 mai.

Guillaume règle les parts du curé d'Ancinnes (*Uncinis*) et du Chapitre dans les revenus de la dite église, savoir : deux tiers au Chapitre et un tiers au curé.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, fo 46 ro.

C. Mention de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 19 ro, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 74, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* Mo Co Lio, VIIIo *kal. junii.*

88.

1145-1151.

Charte de Guillaume contenant un accord aux termes

Digitized by Google

duquel les chanoines de Beaulieu abandonnent aux moines d'Évron l'église de Chemeré-le-Roi (*de Chemereio*), moyennant 6 livres de mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle, (D. Chevalier) *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 504. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 75. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17124, p. 172. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat. lat. 13817, f° 145 r°.

Daté par la présence de Renaud abbé de Beaulieu (avant 1151).

89.

1152 n. st., 15 février. Le Mans.

Guillaume accorde, à la prière d'Ursion, abbé de la Couture, à Payen de Montdoubleau, que la chapelle du château (*oppido*) de Brûlon (*de Bruslone*), où tout le bourg se réunissait, soit détruite parce qu'elle privait de revenus et d'honneur l'église principale, desservie par les moines.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 41 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist. Abb. S. Petri de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 35. — *D*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105, d'après *A*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 83, d'après *A*.

F. Copie du même temps, même ms., p. 253, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes Saint-Pierre de la Couture et Saint-Pierre de Solesmes* (1881), p. 64, d'après *B*.

Date (peut-être interpolée) : *Factum est hoc Cenomannis, in curia mea, feria* VI[a] *post sacros cineres, eodem anno quo Gaufridus bone memorie comes Andegavensis ex hac vita migravit, anno ab incarnatione Domini* M° C° L° I°.

90.

1152.

Charte double de Guillaume contenant : 1° La restitution à l'abbaye de la Couture par Guillaume Morin, de la dîme de *Charnum* ; 2° La restitution à la même abbaye par Ger-

Digitized by Google

vais Chanoine (*Gervasius Canonici*) de dîmes et prémices dans les paroisses de Pirmil (*Pilemil*) et d'Oizé (*Osiaci*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 14 v°.

C. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 95, d'après *B*. — *D*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 221 ex. B.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes.... de la Couture et de Solesmes*, (1881) p. 67 d'après *B*.

Date : *Hec autem omnia facta sunt anno ab incarnatione Domini* M° C° LII....

91.

1152.

Charte de Guillaume contenant le partage des dîmes et oblations de la paroisse Saint-Mars-sous-Ballon entre *Goerius*, curé du lieu et les moines de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 27 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123 p. 236, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 71 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, (1881), p. 65, d'après *B*.

Date : *Haec autem facta sunt anno ab incarnatione Domini* M° C° LII.

92.

1153, n. st. 18 janvier.

Guillaume confirme à l'abbaye de Saint-Vincent les églises dont cette abbaye a le patronage.

A. Original perdu.

B. Date et analyse sommaire de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5445, p. 50. — *C*. Analyse du XVIII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 234 v°.

D. Analyse du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 472, f° 28 r°, d'après *B*.

Digitized by Google

Date : *Dat. per manus Eustachii cancellarii* XV *Kal. Feb. indict.* LXXVII, *epact* XII, *concurrente* II, *incarnationis Dominice* [*anno*] *1152, pontificatus vero Domni Willelmi anno nono.*

Tous les éléments chronologiques se rapportent à l'année 1152, y compris l'année du pontificat, en plaçant l'avènement de Guillaume en janvier 1144 (v. st.). — La manière de compter l'indiction est exceptionnelle. Giry (*Manuel de Diplomatique*, p. 97) en cite quelques exemples : on compte dans ce cas le nombre des périodes de 15 ans écoulées depuis l'an III avant J.-C. Selon cette méthode de calcul l'année 1152 termine la 77e période.

93.

1145-1155.

Charte de Guillaume, contenant la donation par Raoul de Laart, à l'abbaye de Saint-Florent, de la moitié de la dîme de Cossé (*de Coceio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIe siècle, *Livre d'Argent de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°. — *C*. Copie du XIVe siècle, *Livre rouge de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°.

PUBLIÉ : Marchegay, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. III, p. 360. d'après *B* et *C*.

Daté par la présence de Mathieu, abbé de Saint-Florent de 1128 à 1155.

94.

1158.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les moines de Saint-Jouin d'Angers et les chanoines de la Roë au sujet de la terre du Plessis-Milcent (*Plesciaco Milesendis*) : les moines abandonnent leurs prétentions et, moyennant un paiement de 300 sous angevins, obtiennent des chanoines la cession d'une maison *in Montenazeio*.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie du XII[e] siècle. *Cartulaire de la Roë*, Archives de la Mayenne, f° 18 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1227, f° 56, d'après *B.*

Date : *Hec concordia facta fuit anno ab incarnatione Domini* M C L VIII.

95.

1159, 2 mai.

Charte de Josse, archevêque de Tours, et des évêques Mathieu, d'Angers ; Étienne, de Rennes ; Guillaume, du Mans ; Laurent, de Poitiers ; Bernard, de Nantes ; contenant notice de la translation, faite le 2 mai 1159, des reliques de Saint-Florent et les indulgences accordées à cette occasion.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Livre d'Argent de Saint-Florent.* Archives de Maine-et-Loire, f° 71 v°. — *C.* Copie incomplète du même temps, même ms., f° 74 r°.

D. Copie du XVII[e] siècle (D. Huynes). *Hist. de Saint-Florent.* Archives de Maine-et-Loire, f° 162 v°, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau. t. XIII/1, ms. 10378, d'après *B.* — *F.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. d'Angers, ms. 857 (ou 769), f° 201 r°, d'après *D.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., franç. 19862, f° 239 v°, d'après *D.*

PUBLIÉ : Barbier de Montault, dans *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 139, d'après *B.*

Date (au cours de l'acte).... *Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo nono,* VI *nonas maii.*

96.

1159, 19 octobre.

Lettre de Guillaume à Hélie, prieur de Roche-Beaucourt (*de Rocha Boviscurtis*) lui notifiant la sentence qu'il a portée au nom du souverain pontife contre Guillaume de *Altafaia*, et autres clercs, au sujet de l'église de Roche-Beaucourt.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Baluze, t. 86, f° 348 v°.

PUBLIÉ : *Recueil des Historiens de France*, t. XV, p. 693, d'après *B.*

INDIQ. : Bertrand de Broussillon. *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, p. 9.

Date : *Actum anno* M C LVIIII *ab incarnatione Domini* XIIII *kal. novembris.*

97.

1157-1159.

Charte de Guillaume, juge délégué par le pape Adrien, contenant un accord entre les moines de Saint-Florent et ceux de Montebourg (*Montebure*) au sujet des revenus et du patronage de l'église de Berneville (*Bernavilla*).

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle. *Livre d'Argent de Saint-Florent.* Archives de Maine-et-Loire, f° 45 v°. — *C.* Copie du XIV[e] siècle. *Livre Rouge de Saint-Florent.* Archives de Maine-et-Loire, f° 35 r°.

D. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. II, n° 1760, d'après *C.*

Daté par la mention de Josse, archevêque de Tours (1157-1174) et le pontificat d'Adrien IV (1154-1159).

98.

1145-1159.

Guillaume ratifie la donation par Lévêque (*Epc̃*), curé de Saint-Martin de Juvigné (*S. Martini de Juvineio*), à l'abbaye d'Étival, de la dîme qu'il avait sur les possessions de la dite abbaye, sous cette forme : la dîme reposera sur la tête de Marie du Mans, moniale, puis, à sa mort, reviendra à la communauté.

A. Original, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 1372.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents Historiques.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 636. — *Inventaire sommaire, série H*, t. II, par M. Duchemin (1883), p. 105.

Daté par la présence de Guillaume, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, entre 1133 et 1159.

Digitized by Google

99

1160, 5 novembre, Le Mans.

Guillaume confirme à l'abbaye de Savigny les dîmes des terres qu'elle possède dans la paroisse de Notre-Dame de Fougerolles, dîmes que lui a concédées Bermond, abbé de Lonlay.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 970.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 105 v°. — *C.* Copie du même temps, même ms., f° 18 r°. — *D.* Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny, archives de la Manche, f° 47 v°. — *E.* Copie du XIX[e] siècle. Archives municipales du Mans, 911 ter d'après *A.* — *F.* Copie du XIX[e] siècle (M. Duchemin), *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny.* Archives de la Mayenne, f° 26 d'après *B.* — *G.* Copie du même temps, même ms. f° 81, d'après *C.* — *H.* Analyse du XIX[e] siècle, Lechaudé d'Anisy. *Extrait du Chartrier de Savigny.* Bibl. nat., lat. 10078, n° 26, d'après *A.*

Date : *Actum Cenomannis in domo nostra anno ab incarnatione Domini* M° C° LX°, *nonis novembris.*

100.

1160.

Charte de Guillaume contenant la donation par Osmond Poisson (*Peisson*) et Hugues son fils à l'abbaye de Savigny de deux parts de la dîme de leurs terres de Souvigné (*Silvigneii*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 110 v°. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle, 2[e] *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 180 v°.

D. Copie du XIX[e] siècle (M. Duchemin), *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny.* Archives de la Mayenne, f° 66, d'après *D.*

Date : *Facta est hec eorum donatio anno ab incarnatione Domini* M° C° LX°.

101.

1157-1160.

Charte de Guillaume contenant la reconnaissance par

Digitized by Google

Richard de *Longobout*, du droit de patronage des moines de Saint-Julien de Tours sur l'église Saint-Aignan et la cession à vie, audit Richard par lesdits moines de ladite église moyennant 10 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12677, f° 189, v°.

Daté par la mention de Guérin, abbé de Saint-Julien (1157-1165) et de Hardouin, doyen du Chapitre (1140-1160).

102.

1145-1160.

Charte de Guillaume contenant un accord entre le Chapitre cathédral, patron de l'église d'Ancinnes (*de Uncinis*) et les moines de Saint-Martin de Séez, patrons de l'église de N.-D. du Val (*de Valle*), fixant les limites desdites paroisses et énumérant les paroissiens, voisins de ces limites, qui appartiennent à chacune.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 140, r°. — *C*. Copie moins complète de la 1[re] moitié du XIII[e] siècle, même ms., f° 46 v°.

D. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 48, d'après *B*. — *E*. Analyse du même temps, même ms., p. 20, d'après *C*. — *F*. Copie abrégée du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 29 r°, d'après *D*. — *G*. Analyse du même temps ; même ms. f° 19 v°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), pp. 74 et 287, d'après *C*, *B*.

Daté par la mention de Hardouin, doyen du Chapitre, entre 1140 et 1160.

103.

1145-1160.

Guillaume, du consentement du Chapitre, donne à frère *Pancha*, (*Christiano fratri Panche*), un arpent de terre *apud Rochosches*, à 12 deniers de cens annuel.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *2e Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 45 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 427, d'après *B*.

Date par la mention de Hardouin, doyen, entre 1140 et 1160.

104.

1161, 27 mai.

Guillaume concède à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Saint-Gervais de Thorée (*Thoreio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, ms. *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 9 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 525. — *D*. Analyse détaillée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat 5 444., p. 367, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle, (M. Bilard.) Bibl. du Mans, ms. 473 2e p. n° 26, d'après *B*. *C*. — *G*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 240 r°. d'après *B*. — *H*. Mention du même temps, même ms., f° 217 v°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist.. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 547, d'après *B*.

Date : *Hoc donum factum est* [*anno*] *ab incarnatione Domini* M° C° LXI°; *sexto kal. junii*.

105.

1152-1161, Ambrières.

Charte de Guillaume contenant un accord entre le prieur d'Arquenay (*Erquenio*) et Gui de Laval ; ce dernier restitue aux moines 16 sous, prix de bœufs qu'il leur avait enlevés et qu'il les avait contraint à racheter pour se payer par ce moyen d'une taille qu'il réclamait sur la terre de *Belueher*.

A. Original scellé du sceau n° 4 ter de notre catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 103, d'après *A*, (dessin du sceau).

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 275, f° 69, d'après *B*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858, p. 527, d'après un ms. appartenant à M. de La Beauluère.

Digitized by Google

Date : *Hoc autem actum est apud Ambrerias* — et pour le temps, la mention de Philippe, abbé de Clermont, entre 1152 (?) et 1179 — et de Juhel de Mayenne qui mourut le 23 décembre 1161.

106.

1162, 23 décembre, Le Mans.

Guillaume confirme toutes les possessions de l'abbaye de Savigny, dans son diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 115 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*, Archives de la Mayenne, f° 66, d'après *B*.

Date : *Facta est autem hec concessio atque confirmatio anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° II°, X° *kal. januar, in domo nostra Cenomannis.*

107.

1162.

Charte de Guillaume contenant la vente par Lambert, abbé de Beaulieu à l'abbaye de Savigny, pour 6 livres, 5 sous mansais, de la vigne de *Fonte Engobert*, près de Sillé.

A. Original parchemin scellé en cire rouge sur lanière de cuir, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 976.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 106 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, 2[e] *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 108, v°. — *D*. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 32 d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX[e] siècle, Léchaudé d'Anisy. *Extrait du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat. 10078, n° 30, d'après *A*.

Date : *Actum*, [*anno*] *ab incarnatione Domini* M° C° LX° II°.

108.

1160-1162.

Guillaume donne à Froger, prêtre, la cure d'Ancinnes (*de Uncinis*).

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, fo 46 vo. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle, même ms., fo 160 ro.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B. p. 20, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl nat., lat. 9206, fo 19 vo d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium,... quod dictus Liber Albus....* (1869), p. 75 et 325, d'après *B*. *C*.

Daté par la présence d'Hubert, doyen du Chapitre, entre 1160 et 1162.

109.

1145-1162.

Guillaume donne au Chapitre le patronage de l'église de *Charneium* et 100 sous mansais du revenu de ladite église pour célébrer l'anniversaire de ses parents, et après sa mort 100 autres sous pour son propre anniversaire.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, no 259, fo 45 ro. — *C*. Copie de la fin du XIIIe siècle, même cartulaire, fragment conservé à la Bibl. nat., lat. 17754, fo 59 vo.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 19, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 19 ro, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 70, d'après *B*.

Daté par une bulle confirmative d'Alex. III, du 23 oct. 1162. (Jaffé-Wattenb. no 10768, et *Liber Albus*, publ. p. 71).

110.

1163.

Charte de Guillaume contenant l'abandon, par le curé de Luché, au prieur dudit lieu, de toutes les dîmes de sa paroisse, moyennant une augmentation de sa *modiatio* et un don annuel en nature.

A. Cyrographe original, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 963 bis.

Digitized by Google

B. Copie figurée de la fin du XII[e] siècle, même dépôt, même cote. — *C.* Copie figurée du XIII[e] siècle, même dépôt, même cote. — *D.* Copie collationnée sur papier, du 24 octobre 1582, Archives de la Sarthe, H, 267, f° 29 r°. — *E.* Copie du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H, 267, f° 31 r°, d'après *D.*

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents historiques.* Archives de la Sarthe, t. I, n° 270, et Bellée *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe, Séric H*, t. I (1881), p. 109, d'après *D* et *E.*

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LX^mo III°.

111.

1164.

Charte de Guillaume contenant une transaction entre les moines de la Couture et *Brientius*, curé de Saint-Aubin-du-Désert, au sujet des dîmes, prémices et oblations de ladite paroisse.

A. Cyrographe original, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu ; Archives de la Sarthe, H, 15.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture.* Bibl. du Mans, ms. 198, f° 23 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17636, p. 111. — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 231, d'après *B.* — *E.* Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 56 v°. — *F.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12690, f° 6 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 78, d'après *A*, *B.*

INDIQ : Bilard : *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 78, et Bellée : *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe, Série H*, t. I (1881), p. 7, d'après *A.*

Date : *Actum est in presentia nostra et personarum Beati Juliani anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° IIII°.

112.

1164.

Guillaume ratifie et complète une sentence rendue par six arbitres, entre les curé et prieur de Tennie (*Taneia*) d'une part, et le chapelain de Sourches, d'autre part, portant partage de droits paroissiaux sur la paroisse dudit Tennie.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 31 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, f° 240, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 74, d'après *B*.

Date : *Anno gratie* M° C° LX° IIII°.

113.

1152-1164.

Charte de Guillaume contenant la promesse faite dans le Chapitre de la Couture par Gervais, curé de Saint-Pierre de Brûlon, de ne pas célébrer l'office dans la chapelle reconstruite au château de Brûlon et en général en dehors de l'église paroissiale.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 41 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms. f° 42 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 255, d'après *B* et *C*.

PUBLIÉ ; *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 75, d'après *C*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164 et la charte ordonnant la destruction de la première chapelle de Brûlon, 15 fév. 1152 n. st. ci-dessus, n° 89.

114.

1152-1164.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les abbayes de la Couture et de Clermont, au sujet des dîmes du blé et du vin de la paroisse de Grenoux (*Grenon*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 37 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 111, d'après *A*.

D. Copie du même temps, même ms., p. 249, d'après *B*.

f

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 73, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164, et de Philippe, abbé de Clermont, entre 1152 et 1179.

115.

1145-1164.

Charte de Guillaume contenant la cession par Ursion, abbé de la Couture à *Auscisius*, curé de Sougé (*de Suggeio*), d'une maison près de l'église, d'un emplacement adjacent et d'une ouche (*osca*) de terre.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 48 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 264, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 60, d'après *B*.

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

116.

1145-1164.

Charte de Guillaume contenant un procès entre Hugues du Genest (*de Genesto*), l'abbé de La Roë et celui de la Couture ; Hugues ayant voulu donner aux chanoines de La Roë, une dîme déjà cédée par son père aux moines de la Couture, ceux-ci ont porté le débat à la Cour de l'évêque qui a décidé que la dîme appartiendrait en communauté aux deux abbayes ; celles-ci l'ont laissée audit Hugues sa vie durant.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 37 v°. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 36. — *D*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 57 v°.

E. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 249, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 63, d'après *B.*

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

117.

1145-1164.

Guillaume cède à l'abbaye de la Couture tous les droits sur l'église de Pontvallain, qui lui venaient de la renonciation par Guillaume et Goslin (*Joslenus*), fils d'Hugues de Semur, à toutes prétentions sur cette église.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de la Couture.* Bibl. du Mans, ms. 198, f° 13 v°. — *C.* Copie du XVII^e^ siècle, fin. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 163.

D. Copie du même temps, même ms. p. 220, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII^e^ siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*, Bibl. du Mans, ms, 91 bis, p. 37, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881). p. 76, d'après *B.*

Daté par la mention d'Ursion, abbé de la Couture, entre 1140 et 1164.

118.

1165.

Guillaume, évêque du Mans, et Guillaume, abbé de Saint-Aubin d'Angers, accordent à Payen de Montdoubleau (*de Montedoblel*), la permission de faire dire la messe dans la chapelle attenant à sa maison, par le curé de Malicorne ou par un moine du prieuré de ce lieu, ledit prieuré conservant sur la chapelle les mêmes droits que sur l'église.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 105.

Date : *Anno 1165.*

Digitized by Google

119.

1165.

Charte de Guillaume contenant le partage des dîmes et oblations de la paroisse Saint-Mars-sous-Ballon (*Sancti Medardi de Baladone*), entre le curé et les moines de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 27 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 235, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 7 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 79, d'après *B*.

Date : . . . *que facta est anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° V.

120.

1157-1165.

Charte de Guillaume contenant la reconnaissance par Aimeri de La Chartre (*de Carcere*), d'une dette envers le curé *de Marsone* et les moines de Saint-Julien de Tours consistant en une mine (*mina cimiterii* (??), à titre de paiement de leur portion (*modiatio*).

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives d'Indre-et-Loire, H 479.

INDIQ. : De Grandmaison, *Inventaire sommaire . . . Indre-et-Loire*, série H (1891), p. 158.

Daté par la mention de Guérin, abbé de S. Julien de Tours, entre 1157 et 1165.

121.

1166.

Guillaume partage entre le Chapitre cathédral et celui de Saint-Pierre-de-la-Cour, les revenus des églises de Courgenard et de Cormes.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1[re] moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl.

Digitized by Google

du Mans, ms. 259, f° 25 r°. — *C.* Copie de la fin du XIII^e^ siècle, même ms., f° 165 r°. — *D.* Copie du XVIII^e^ siècle, (G. Savare). Archives de la Sarthe, G 479, p. 450.

E. Analyse de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 7, d'après *B.* — *F.* Analyse du même temps, même ms., p. 54, d'après *C.* — *G.* Analyse du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 15 r°, d'après *E.* — *H.* Analyse du même temps, même ms., f° 31 r°, d'après *F.*

PUBLIÉ : *a. Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli.* (1869), p. 15 et 335, d'après *B. C.* — *b. Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour* (1904), p. 26, d'après *B. C. D.*

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° VI°.

122.

1167, 27 mai.

Charte de Guillaume, contenant que Payen de Chaources, accusé du meurtre d'un moine tué sur le territoire de Brûlon, donne à l'abbaye de la Couture divers revenus dans ce territoire, confirme toutes les aumônes faites à ladite abbaye sur ses terres et lui cède les églises de *Dodingothone in Anglia* et de Brûlon avec les dîmes.

A. Original scellé du sceau n° 4 bis de notre catalogue, perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de la Couture.* Bibl. du Mans, ms. 198, f° 40 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 107, d'après *A.* — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17123, p. 127, d'après *A*, (dessin du sceau.) — *E.* Copie du XVIII^e^ siècle. *Compendium Hist.... de Cultura.* Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 38.

F. Copie de la fin du XVII^e^ siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 253, d'après *B.* — *G.* Analyse du XVII^e^ siècle. *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12690, f° 7 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *a.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 549, d'après *C.* — *b. Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 82, d'après *B. D.*

INDIQ. : Round, *Calendar of Document . . . France*, p. 364. n° 1036.

Date : *Factum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° VII°, *in vigilia Pentecostes.*

Digitized by Google

123.

1167, 13 décembre.

Guillaume cède à trois fils de *Nihardus* Malemouche, savoir : à Jocelin, chanoine de Saint-Maurice de Tours, à Dreu et à Guillaume, chanoines de Saint-Martin de Tours, à vie, le droit de présentation aux églises de Saint-Martin des Loges, Saint-Martin de Soulitré, Saint-Hilaire et Saint-Georges de Dangeul, moyennant que ledit *Nihardus* jurera devant le Chapitre que ces églises ont été données par son père à l'évêché, auquel elles reviendront à la mort de ses fils.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 149 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 113, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 51, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 30 r°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus Capituli* (1869), p. 305, d'après *B*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° VII°, *die festo beatorum martyrum Gervasii et Prothasii et Lucie virginis*.

124.

V. 1167.

Charte de [Guillaume] contenant le renouvellement par Thomas de Pontouin de la donation de la métairie de Champroux (*campo ros*) faite par ledit Thomas à l'abbaye de Perseigne, contestée par Renaud du Breuil et Robert de Fontenelle, époux des nièces dudit Thomas, et confirmée à l'abbaye par la Cour de la *Reine* [*dum rex Henricus transfretaret*].

A. Original parchemin, fort mutilé. Archives de la Sarthe, H 977.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 517. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I (1881), p. 414.

Digitized by Google

Nous pouvons restituer le nom de l'évêque, grâce à l'écriture et à la mention du doyen Philippe (1160-1180).

Dans cet intervalle, c'est en 1167, selon *l'Art de vérifier les Dates,* que Henri II confia à Aliénor et au comte de Salisbury ses domaines continentaux.

125.

1168.

Guillaume abandonne aux Grandmontins qu'Henri (II) vient d'établir dans la forêt de Bersay (*de Berseyo*), au lieu de *Ros* tout ce qui, des possessions épiscopales, est compris dans l'enclos des dits moines.

A. Original perdu.

B. Copie du XV[e] siècle, *Livre blanc de l'Évêché*. Bibl. du Mans, ms. 255, f° 31 r°.

C. Copie du XVIII[e] siècle, D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 96 v°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 331, d'après *C*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 331, d'après *C*.

PUBLIÉ : V. Alouis, *Revue historique et archéologique du Maine,* t. IX (1881), p. 290, d'après *C*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° VIII.

126.

1170, 19 juillet.

Guillaume confirme la fondation par Gui de Laval d'un Chapitre de douze chanoines pour desservir sa chapelle de Laval, et la dotation dudit Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. de Laval, ms. 347 (92), f° 63 v°.

PUBLIÉ : Bouillé, *Recherches sur la Trinité de Laval*, p. 129.

INDIQ. : Oehlert, dans *Inventaire des Mss. des Bibl. publ. des Dép[ts]*, t. IV, p. 360.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° X°. *XVI Kal. Augusti, regnante secundo Henrico rege Anglorum.*

Digitized by Google

127.

117 .

Charte de Guillaume contenant le partage des dîmes d'Avoise, entre le Chapitre et l'abbaye de la Couture.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H, 15.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 46 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 40. — *D*. Extraits de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 63, d'après *A*. — *E*. Copie du même temps, même ms., p. 261, d'après *B*. — *F*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 59 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 90, d'après *A*. et *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 81. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I (1881), p. 7.

Date : *Factum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° LX° X°.

128.

1160-1170.

Charte de Guillaume contenant le partage des vignes, sises à Marolles (*Maieroles*) entre les moines du Hallais (*Dahaleïs*) et ceux de la Couture.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu, Archives de la Sarthe, H 15 à 32 (sans cote).

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 7 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 213, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, (1881) p. 67, d'après *A*. et *B*.

Daté par la mention de Philippe, doyen 1160-1180 et de Geoffroy, abbé de la Couture, 1157-1170.

129.

1157-1170.

Guillaume confirme aux moines de la Couture le droit de présentation à l'église d'Hardenge, contesté par Payen de

Digitized by Google

Chaources, et règle la portion des moines dans les revenus de cette église.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 49 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Historiae de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 40.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 265, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 89, d'après *B*.

Daté par la mention de Geoffroy, abbé de la Couture, entre 1157 et 1170.

130.

1157-1170.

Guillaume ratifie une transaction entre Gui de Courtiran *sinescallus* et les moines de la Couture au sujet de l'aumône de la terre de Joué-l'Abbé (*de Jueio*) que les moines conservent en payant 15 sous mansais à Gui, 12 deniers à chacun de ses deux fils.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe H 15-32 (sans cote).

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 85.

Daté par la mention de Geoffroy, abbé de la Couture, entre 1157 et 1170.

131.

1171, 5 décembre.

Guillaume confirme un accord passé devant les cardinaux légats et lui, entre Hermerius curé de Brûlon et les moines de la Couture, au sujet des dîmes et revenus de l'église de Brûlon.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 41 r°. — *C*. Analyse de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 83, d'après *A*.

D. Copie du même temps, même ms., p. 254, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 97, d'après *B*.

Date (peut-être ajoutée) : *Actum est hoc ab incarnatione Domini* M° C° LXX° I°, *anno, nono idus decembris.*

132.

1172, juin.

Charte de Guillaume, contenant un contrat par lequel les moines de Savigny rachètent la terre de *Breies,* appartenant à Guérin de *Grazai*, engagée pour une somme de 10 livres de mansais, et en percevront les revenus par les mains du sergent de Guérin, jusqu'à ce que celui-ci ait pu se libérer de ladite somme.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Bibliothèque de Rouen, ms. 3122 (coll. Leber 5636), carton I n° 9.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 113 r°.

C. Copie du XVIII^e^ siècle, second Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 128 v°, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle. Duchemin : *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 56, d'après *B*.

INDIQ. : Omont dans *Inventaire des Mss. des Bibl. publ. de France,* t. II, p. 91.

Date (ajoutée peu après la rédaction de l'acte) : *Actum anno* M° C° LXX° II°, *mense junio.*

133.

1160-1174.

Guillaume adjuge aux moines de Marmoutier des possessions à Chauvigny, près Chartres, litigieuses entre eux et Barthelémi, doyen de Tours.

A. Original perdu, scellé du sceau n° 5 de notre catalogue.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 82, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 111, d'après *A*.

Daté par la mention de Philippe, doyen (1160-1180) et de Barthelemy, doyen de Tours, enrte 1150 et 1174.

Digitized by Google

134.

1157-1174.

Guillaume ratifie un accord intervenu devant Josse, archevêque de Tours, entre les moines de Savigny et Guillaume, curé de *Pezzeio*, au sujet des vignes, sises *ad crucem Gouberti*, dont ledit Guillaume accorda un quart aux moines, leur promettant par parole de prêtre de la leur garantir.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 106 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 30, d'après *B*.

Daté par l'épiscopat de Josse, archevêque de Tours, 1157-1174.

135.

1175.

Charte de Guillaume contenant le partage des revenus de la paroisse de Loué (*de Loiaco*) entre Simon, curé, et les moines de la Couture, savoir : pour les dîmes deux parts aux moines, une au curé, — pour le tierçage et les oblations, moitié à chacun.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198. f° 23 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 257, d'après *B*. — *D*. Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 7 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 107, d'après *B*.

Date : *Factum est hoc tempore Andree abbatis B. P. de Cultura, anno ab incarnatione Domini* M° C° LXX° V°.

136.

Vers 1175.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par Patrice

Digitized by Google

Forsene, chevalier, en faveur des moines de la Couture : 1° De ses prétentions sur la dîme de *Cortollen* ; 2° De ses prétentions sur la dîme de *Peserit*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, ms. 198, f° 27 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 42.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 113, d'après *B*.

1[re] partie avant 1175 (sous Bulgericus, chantre) ; 2[e] partie après 1175 (sous Richard, abbé de la Couture).

137.

1165-1175.

Guillaume donne à l'abbaye de la Couture, la dîme de Conlie et de Cherré, reprise par lui de main laïque.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15. Double de cet original, même dépôt, même cote.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 21 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 56 v°. — *E*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 227, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 91, d'après *A*. *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 79. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I (1881), n° 7.

Daté par la mention de Laurent, abbé de la Couture, entre 1164 et 1175, et de Nicolas, préchantre, entre 1165 et 1180.

138.

1164-1175.

Charte de Guillaume contenant la donation par *Nihardus* Malemouche, à l'abbaye de la Couture, du fief de *Primigneio*,

Digitized by Google

que tenait de lui ladite abbaye, dont l'abbé Laurent lui donne 20 sous mansais pour racheter un cheval de service que devait le fief, et 20 autres sous, en stipulant que si ledit *Niluardus* ou ses héritiers reviennent sur la donation, avant tout procès, ils devront rendre les 40 sous.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 45 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat, lat. 17123, p. 260, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 95, d'après *B*.

Daté par la mention de Laurent, abbé de la Couture, entre 1164 et 1175.

139.

1164-1175.

Charte de Guillaume relative aux prémices de l'église de Conlie, donnés à l'évêque par Boquerel de Conlie, par l'évêque à Geoffroy, clerc, et par celui-ci aux moines de la Couture, qui les lui laissent sa vie durant, moyennant une redevance.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 21 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 37. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 56 v°.

C. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123 p. 227, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 91, d'après *A* et *B*.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 80. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Séric H*, t. I, p. 7 (1881).

Daté par la mention de Laurent, abbé de la Couture, entre 1164 et 1175.

Digitized by Google

140.

1164-1175.

Charte de Guillaume contenant l'abandon aux moines de la Couture, par Goslin de Semur, pour 50 sous mansais, de ses droits sur les dîmes de la forêt de La Feigne.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 14 r°. — Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 165, d'après *A*.

D. Copie du même temps, même ms., p. 220, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 94, d'après *B*.

Daté par la mention de Laurent, abbé de la Couture, entre 1164 et 1175.

141.

1164-1175.

Guillaume termine un procès entre les moines de Sablé, prieuré de la Couture, et Josbert Corbin.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 91. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 93, d'après *B*.

Daté par la mention de Laurent, abbé de la Couture, entre 1164 et 1175.

142.

1160-1175.

Charte de Guillaume, contenant un accord entre les moines du Mont-Saint-Michel, pour leur prieuré de Saint-Victeur, et les chanoines de Beaulieu, aux termes duquel les chanoines cèdent aux moines deux parts des prémices du fief de Guérin *Mallot*, paroisse de Domfront,

Digitized by Google

mais conservent la cure (*presbyteratum*) ; les moines possédant en outre deux parts et le trait des dîmes, le cimetière et deux parts des oblations.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Manche, H, carton de Saint-Victeur.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430/A. p. 129. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, reg. 895, f° 23 r°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. coll. Moreau, t. 178, p. 198, d'après *B*.

PUBLIÉ : Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 24, d'après *A*. et *B*.

Daté par la mention de Philippe, doyen, 1160-1180 et de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

143.

1145-1175.

Guillaume donne à l'abbaye de la Couture le patronage, des églises de Pré-en-Pail (*Pratis*), Neuvy (*Novovico*) et Pontvallain (*Pontvaleno*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans ms. 198, f° 48 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 38.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 264, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 84, d'après *B*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

144.

1145-1175.

Guillaume ratifie la donation par Josbert de Loudon (*de Losduno*) aux moines de Tiron, d'une terre à Saint-Mars-la-Bruyère (*S. Medardi de Brueria*), paroisse appartenant aux moines de la Couture, et la permission accordée pour ceux-ci aux moines de Tiron d'y construire

Digitized by Google

un oratoire, réserve faite de tous leurs droits, en particulier sur les dîmes et le cimetière.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 34 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, *Compendium Hist.... S. P. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 37.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 243, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 60, d'après *B* (1881).

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

145.

1145-1175.

Charte de Guillaume contenant l'abandon à *Bulgericus*, préchantre du Mans, à titre d'usufruit — les moines de la Couture étant propriétaires, — pour 25 sous mansais, par Payen de Marolles (*de Maierolis*) de la moitié des oblations de la chapelle de Saint-Symphorien.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 30 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 238, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 72, d'après *B*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1145 et 1175.

146.

1145-1175.

Guillaume donne à l'abbaye de La Roë, l'église de Saint-Ouen-en-Champagne (*S. Audoeni de Campania*), réservant le droit des autorités du diocèse et un cens de 20 sous.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie du XII[e] siècle, *Cartulaire de La Roë*. Archives de la Mayenne, f° 19 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle, (M. Marchegay). Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1227, p. 61, d'après *B.*

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

147.

1145-1175, Solesmes.

Guillaume confirme la reconnaissance par Hamelin d'Antenaise, du droit exclusif de pressoir des moines de Bouère et des libertés de leur terre.

A. Original perdu.

B. Vidimus du XV[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 371.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 70.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, p. 307. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I (1881), p. 160.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175 ; pour le lieu : *hec facta sunt apud Solesmos.*

148.

1145-1175.

Charte de Guillaume contenant le partage des dîmes de la Chapelle-Gâtineau (*De Capella Gastinelli*) entre Philippe, curé du lieu et les moines de Sainte-Gauburge.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. 32238.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de S. Denis*. t. II. Archives nat. LL. 1158, p. 413.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. d'Housseau, t. IV, n° 1175, d'après *B.*

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

Digitized by Google

149.

1145-1175.

Guillaume donne à Robert, abbé de Saint-Vincent, les églises de Marolles (*Meerolis*), Saint-Rémi près Tuffé et Coulongé (*Colungeio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 515.

C. Copie du XIX^e^ siècle. (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ part. n° 6, d'après *B*.

Daté par la mention de *Bulgericus*, préchantre, entre 1140 et 1175.

150.

1177 n. st., 22 mars.

Charte de Guillaume, contenant la mise en gage par Hugues *Buca*, à l'abbaye de la Couture, des dîmes possédées par lui dans la paroisse d'Avoise, pour 4 livres de mansais, avec faculté de rachat au bout de 20 ans.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15-32 (sans cote).

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 193. f° 46 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 65. — *D*. Copie du même temps, même ms., p. 65. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle, *Compendium Hist... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41.

F. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 261, d'après *B*. — *G*. Mention du XVIII^e^ siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 7 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 106, d'après *A*. *B*.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° LXX° VI°, XI *kal. aprilis*.

151.

1178.

Charte de Guillaume contenant la renonciation par

Digitized by Google

Hamelin de Chaources (*Cadurcis*) à tout ce qu'il exigeait des hommes des moines d'Évron établis à Marigny (*Marigneio*), réserve faite : 1° De 8 jours de corvée avant la moisson et 8 après les vendanges ; — 2° D'une part de la viande vendue ; — 3° De l'aide et du service militaire en cas d'attaque de son château ; — 4° Des droits de haute justice : rapt, vol, homicide et sang.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 103, d'après un cartulaire. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17124, p. 174. — *D*. Extraits du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 145 v°.

Voici la date, évidemment interpolée : *Anno 1178 regnante in Gallia Ludovico patre Philippi, super Angliam et Normanniam ceterasque sue ditionis gentes Henrico patre Henrici, viro scilice incomparabilis probitatis et prudentie et cui germanum erat parcere subjectis et debellare superbos, Christo domino ubique regnante. Amen.*

L'ensemble de la charte tel que nous la trouvons dans *B*. et *C*. ne paraît pas absolument conforme à l'original.

152.

1178.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par les moines de Saint-Florent à Henri, curé de Saint-Pierre-des-Landes (*Domni Petri de Landis*) et à ses successeurs, des dîmes possédées par l'abbaye dans ladite paroisse, moyennant un muid de récolte par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIV[e] siècle, *Livre rouge de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°.

C. Copie du XVII[e] siècle D. Huynes. *Hist. de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 174 r°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. d'Angers, ms. 857 (769), f° 209 v°, d'après *C*.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LXX° VIII°.

Digitized by Google

153.

1145-1178.

Guillaume attribue aux moines d'Évron l'église de Bray (*de Breio*), litigieuse entre eux et l'abbaye du Pré.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier), *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, f° 505. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 173. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 145, r°.

Daté par la mention d'Eudes, abbé d'Évron entre 1144 et 1178.

154.

1179, Le Mans.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par les moines de Saint-Florent, en faveur de Geoffroy *de Motchein*, de leur prétention sur la dîme du fief de Durand du Plessis (*de Plaissiez*), moyennant une mine de seigle par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIV[e] siècle. *Livre Rouge de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 35 r°.

C. Copie du XVII[e] siècle, D. Huynes, *Hist. de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 174 v°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. d'Angers, ms. 857 (769), f° 209 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : Marchegay, *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. III, p. 368, d'après *B*.

Date : *Facta est hec compositio Cenomannis in presentia mea, anno ab incarnatione Domini* M° C° LXX° VIIII°.

155.

1179.

Charte de Guillaume contenant la cession pour 6 livres, par Gui de Mauges, chevalier, aux moines de Marmoutier demeurant à Château-du-Loir, de la moitié des 3 parts qu'il avait dans le moulin de Bacon.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Analyse en français du XVII[e] siècle, *Inventaire des titres de Château-du-Loir*. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 2[e] partie, f° 4 r°.

Daté.... *de l'année 1179.*

156.

1180.

Charte de Guillaume contenant la fondation par Eustache, archidiacre, d'une prébende de chanoine prêtre et résidant du Chapitre cathédral.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1[re] moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 49 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5241/B, p. 20, d'après *B.* — *D.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 107, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 v°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 82, d'après *B.*

Date : *Anno gratie* M° C° LXXX°. — Philippe étant doyen.

157.

1171-1180.

Charte double de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de la Couture : 1° Par Hubert de *Taumesin*, des dîmes qu'il possédait à Chantenay ; — 2° Par Roger, des dîmes qu'il possédait dans le fief d'Hubert de *Taumesin*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 50 v°. — *C.* Copie incomplète du XVII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 266, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, D. Briand, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 131 v°, d'après *B.* — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter., p. 474, d'après *E.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 435, d'après *E.*

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 103, d'après *B.*

Digitized by Google

Daté par la mention de Philippe, doyen du Mans, entre 1160 et 1180, et d'André, abbé de la Couture, entre 1171 et 1184.

158.

1160-1180.

Charte de Guillaume, contenant la renonciation par Gervais le Normand (*Normanni*) à ses prétentions sur les dîmes de Joué et de Loué, et à l'exercice du droit de procuration au prieuré de Mareil.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 43 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 257, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 102, d'après *B*.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160-1180.

159.

1160-1180.

Guillaume donne à l'église N.-D. de Laval, le patronage de l'église de Meslay (?) (*de Merleyo*), avec les dîmes que les chanoines de la dite église N.-D. y peuvent acquérir et 30 sous de revenu.

A. Original perdu.

B. Copie du XV[e] siècle, *Livre rouge de l'Évêché*. Bibl. du Mans, ms. 247, f° 132 r°.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

160.

Vers 1160-1180.

Guillaume donne aux chanoines récemment institués dans la chapelle N.-D. de Laval le patronage de l'église de Meslay (*de Merlayo*), avec tout ce qu'ils y pourront acquérir,

Digitized by Google

réserve faite de 25 sous par an, part de l'évêque dans les oblations et prémices.

A. Original perdu.

B. Copie du XV[e] siècle, *Livre rouge de l'Évêché*. Bibl. du Mans, ms. 247, f° 131 v°.

Acte sans date, mis en cette place à cause de son rapport avec le précédent.

161.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant : 1° La donation par Julienne de la Selle (*de la Sela*), au prieuré de Vivoin, de sa part de la dîme de Villiers (*Vilers*) à Vivoin, et de 2 sous 6 deniers de cens ; en reconnaissance le prieur, Geoffroy, lui donne 12 livres de mansais et reçoit dans le prieuré son fils Mathieu ; — 2° La donation par Hodeline, veuve de Girard *Ruminans ferrum*, à l'occasion de la prise d'habit à Vivoin de son fils Robert, des 2/3 de la dîme de Monceaux.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 41 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis (1894), p. 65.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

162.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Perseigne : 1° Par Jean et Geoffroy, fils d'Aimery du Plessis, de tout leur fief du Plessis ; — 2° Par Raoul fils de Philippe *de Coimis* de la moitié de la dîme d'Ancines (*Uncinis*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 163.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans reg. 912, f° 44 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. G. Fleury, p. 191, d'après *B*.

Digitized by Google

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

163.

1160-1180.

Guillaume donne au prieuré de Sainte-Gauburge, la dîme de *Gastinel*, dont une moitié lui a été donnée par Geoffroy Brûle-Borde (*Urens Bordam*) qui lui a assuré l'autre moitié après sa mort ; les moines n'entreront en possession qu'après le décès de l'évêque et dudit Geoffroy.

A. Original, parchemin, scellé sur double queue en cire blanche ; sceau en grande partie détruit. Archives nat. S. 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. II. Archives nat., LL, 1158, p. 415. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1170, d'après *B*.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

164.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant que Bernard du Buis (*de Buxo*) en faisant prendre à son fils Eude l'habit de Saint-Denys, donna à cette abbaye une terre à Bonnétable, du consentement de ses fils, mais qu'après sa mort son fils Mathieu ayant réclamé la taille aux moines, ceux-ci prouvèrent par témoins qu'ils ne la devaient pas et Mathieu y renonça.

A. Original parchemin, scellé en cire blanche sur double queue. du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., S. 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc* de *Saint-Denis*, t. II. Archives nat. LL. 1158, p. 406. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1142, d'après *A*.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

Digitized by Google

165.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les moines de S. Laumer de Blois et le comte Jean, au sujet des moulins et pressoirs de Mamers et de diverses coutumes.

A. Original perdu.

B. Vidimus de Geoffroy de Loudun (1246). Archives de la Sarthe, H 298. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 125.

D. Copie du XIV[e] siècle (M. Bilard), Archives municipales du Mans, reg. 912, f° 27 v°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. G. Fleury, p. 144, d'après C.

INDIQ.: Bilard, *Analyse des Documents Hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 296. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I (1881), p. 135, d'après *B.*

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

166.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les abbayes de Saint-Vincent et de Perseigne, au sujet de la dîme dite des deux charrettes (*II carrucarum*) de la paroisse *de Contilleio*, que les moines de Perseigne conservent moyennant 9 septiers de récolte par an.

A. Original perdu .

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Saint-Vincent.* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 86 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 475, d'après *B.*

Daté par la mention de Philippe, doyen du chapitre, entre 1160 et 1180.

167.

1160-1180.

Guillaume donne aux moines de Saint-Vincent le droit

Digitized by Google

de présentation à la cure de Saint-Pierre de *Reneio*, à lui remis par Guillaume *de Pré* (*de Pratis*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 8 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 524. — *D*. Analyse détaillée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 365, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, d'après *C*. — *G*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Daté par la présence de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

168.

1160-1180.

Charte de Guillaume contenant la cession par l'abbaye de Savigny à Adam Petin (*Petini*) des maisons et de la terre de *Colombeirs*, au cens de 6 sous mansais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat., L. 968.

B. Copie du XVIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 108 v°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle, *2[e] Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 94 v°. — *D*. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Recueil des Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 42, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX[e] siècle, Léchaudé d'Anisy : *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, n° 133, d'après *A*.

Daté par la mention de Philippe, doyen, entre 1160 et 1180.

169.

1180.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Savigny par Juhel Le Porc (*Juhellus Porcus*) d'un emplacement à Ernée, où demeure Raoul de Saint-Sauveur, avec 14 ouches (*oscas*) de terre.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé en cire rouge sur lacs de soie blanche et bleue, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L. 969.

A'. Double dudit original, scellé du même sceau sur lanière de cuir, Archives nat., L. 972.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 156 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 108 r°. — *C*. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 93, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX[e] siècle, Léchaudé d'Anisy, *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, n° 57.

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LXXX°. — Nicolas (1180-1214) étant doyen.

170.

1180.

Charte de Guillaume contenant une convention aux termes de laquelle les moines de Savigny ayant payé 12 livres de mansais, pour lesquelles la terre de *La Mehellée*, à eux donnée par Gilles de Gorran, était engagée, tiennent ledit Gilles quitte de deux setiers de froment qu'il leur doit chaque année, à partir du jour où il leur rendra 9 de ces 12 livres.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigng*. Archives de la Manche, f° 114 v°. — *C*. Copie du XIX[e] siècle, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 64, d'après *B*.

Date : *Hec autem conventio facta est anno ab incarnatione*, M° C° LXXX°. — N. doyen.

171.

1180.

Charte de Guillaume contenant la donation par Gilles de Gorran à l'abbaye de Savigny, pour la pitance des moines, de la terre de *La Mehellée juxta Erneiam*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, en cire rouge du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 969.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 114 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire

Digitized by Google

de Savigny. Archives de la Manche, f° 90 r°. — *D.* Copie du XIX° siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny.* Archives de la Mayenne f° 61, d'après *B.*

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LXXX°. — Nicolas, doyen ; acte fait en même temps que le n° 170.

172.

1180.

G[uillaume] confirme la donation à l'abbaye de Savigny par Guillaume de Vilette (*de Vileta, de Torto Campo*) de la terre que tenait de lui Agathe de Vilette dans la paroisse du Pas (*de Passu*).

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie en cire rouge, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 974.

B. Analyse du XIX° siècle, Lechaudé d'Anisy. *Extraits du Chartrier de Savigny.* Bibl. nat., lat. 10078, n° 114, d'après *A.*

Daté par la mention suivante : *Magistro Nicholao Burel, decano Cenomannensi, magistro Ricardo precentore.* Philippe, doyen, est encore nommé en 1180 (n° 156) et Renaut, préchantre apparaît dès cette même année (n° 173).

173.

1180.

Guillaume, désireux de fonder au Mans un prieuré de Marmoutier, avait donné à cette abbaye la dîme de Chaufour ; il l'échange aux chanoines de Beaulieu, contre le *vicus* de la Bretonnière où il installe les moines de Marmoutier, auxquels il donne divers revenus dans les paroisses de Montreuil (*Mosterol*) et Connerré.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII° siècle, *Cartulaire de Vivoin.* Bibl. du Mans, ms. 100, f° 85 r°. — *C.* Copie du même temps, même ms., f° 89 r°. — *D.* Copie de la fin du XVII° siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 153, d'après *A.* — *E.* Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 109 — *F.* Copie du début du XVIII° siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, par Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 169 r°. — *G.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 168 v°.

Digitized by Google

H. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 93, peut-être d'après *F.* — *I.* Analyse du XVII[e] siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 34 v°.

PUBLIÉ : *a.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 549, d'après *E.* (?) — *b. Cartulaire de Vivain*, éd. L. Denis (1894), p. 128, d'après *B. C.*

Date : *Anno ab incarnatione Domini* M° C° LXXX°. — Nicolas, doyen, Renaut, préchantre.

174.

1178-1181 (?)

Guillaume, en présence du conflit persistant entre les moines de Saint-Vincent et Hugues de Juillé (*de Juleio*) au sujet de la cure de ce lieu, pour obvier aux inconvénients d'une trop longue vacance de cette cure, en vertu d'un décret du pape Alexandre [III], y nomme Aimery, clerc *de Lezingniaco;* et les moines, après que par devant le cardinal Octavien, légat, leurs droits ont triomphé, agréent dans leur chapitre cette nomination.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 90.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Saint-Vincent.* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 16 r°. — *C.* Analyse détaillée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 v°. — *D.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 379, d'après *B.*

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 158. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I, p. 39.

Daté par la mention de Jean, abbé de Saint-Vincent, entre 1178 et 1188, et d'Alex. III, mort le 30 août 1181. Cette dernière indication est incertaine, puisque les noms des papes déjà morts ne sont pas invariablement accompagnés dans les actes de l'épithète *bone memorie.*

175.

1159-1181 (?)

Charte de Guillaume contenant que les moines de

Digitized by Google

Saint-Vincent, priés par le pape Alexandre [III] de conférer une des églises qui leur appartiennent à Guillaume de *Marsonio,* comme ils n'en ont pas de vacante à sa convenance, lui cèdent des revenus à Courdemanche (*Cordemenche*) plus une vigne, un pré et une part des dîmes de cette paroisse, moyennant 20 sous mansais par an, jusqu'à ce qu'ils puissent lui offrir une cure de la valeur de 60 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Saint-Vincent.* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 13 r°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 526. — *D.* Analyse détaillée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 374, d'après *B.* — *F.* Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 27, d'après *C.*

Daté par la mention d'Alex. III 1159-1181. Voir l'observation ci-dessus n° 174.

176.

1182.

Charte de Guillaume contenant la vente pour 40 sous mansais, par Hugues *de Vaus*, au prieuré de Saint-Martin du M ns de tout ce que Scholastique, femme de Guérin Julien (*Garini Juliani*) possédait dans son fief.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin.* Bibl. du Mans, ms. 100, f° 102 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 150.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° LXXX° II°.

177.

1182.

Charte de Guillaume contenant la donation faite aux moines de Marmoutier, par Scholastique, femme de Guérin

Digitized by Google

Julien [*Juliani B* et nº 176, *Villani C*] d'elle même et de tous ses biens.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, fº 108 rº. — *C*. Copie du même temps, même ms., fº 92 vº.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 156, d'après *B. C.*

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini* Mº Cº LXXXº IIº. Acte fait en même temps que le nº 176.

178.

1183.

Guillaume concède à l'abbaye de Saint-Denis, le patronage de l'église de Saint-Cyr de Sargé (*Sancti Cyrici de Cergeio*) à lui remis par Hugues, vicomte de Châteaudun, désireux de faire la paix avec les moines de ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Chantrerie de Saint-Denis*. Archives nat., LL 1163, p. 7, d'après une copie authentiquée par Adam évêque de Senlis, André abbé de Saint-Magloire et Raoul abbé de Saint-Victor de Paris. — *C*. Copie du même temps, même ms., p. 13. — *D*. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL 1157, p. 315, d'après la source de *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms., p. 301.

Date : *Actum anno Incarnati Verbi* Mº Cº LXXXº IIIº.

179.

1180-1183.

Guillaume ratifie une convention entre Gilbert (*Girbertus*) prieur de Sainte-Gauburge et Arnaud Morin, clerc, en vertu de laquelle le prieur cède audit Arnaud certaines terres, et Arnaud se donne lui et ses biens au prieuré, moyennant qu'il ne prendra l'habit que quand il voudra.

A. Cyrographe original scellé sur lanières de cuir, du sceau nº 4 de notre catalogue. Archives nat., S 2238.

A'. 2e partie du même cyrographe, scellée du même sceau mutilé, même dépôt, même cote.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat. LL 1158, p. 409, d'après *A*. — *B*. Copie du même ms., p. 415, d'après *A*.

Digitized by Google

Daté par la mention de Nicolas, doyen, entre 1180 et 1214, — et de Gilbert, prieur, dont le successeur Guérin, apparaît en 1183 dans un acte de Guill. de Villeray (LL 1158, p. 401).

180.

1145-1183.

Guillaume donne aux moines de Sainte-Gauburge une dîme, retirée par lui de main laïque, dans la paroisse de La Chapelle-Gâtineau (*Capelle Gastinelli*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. S 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL 1158, p. 401. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. IV, n° 1143, d'après *B*.

Daté par la mention de Geoffroy, prieur de Sainte-Gauburge, dont le successeur Gilbert, est antérieur à 1183. Voir l'observation ci-dessus au n° 179.

181.

1145-1183.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Savigny par Enguerrand, *de Valle Torta*, fils d'Osmond Poisson (*Piscis*) des dîmes de *Valle Torta*, *Montage* et *Rogeauque*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 11 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, second cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 149 r°.

D. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 49, ex. B.

Daté par la mention d'*Haraldus*, abbé de Tironneau, dont le successeur se rencontre en 1183, d'après le *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 525.

182.

1184.

Charte de Guillaume contenant la reconnaissance par

Digitized by Google

Arnoul du Houssay (*de Husseio*) et Renaut son père, de l'aumône faite aux moines de Sainte-Gauburge, par leur père, d'une terre appelée *de Pauperru*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. S 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL 1158, p. 410. — *C*. Copie du XVII[e] siècle. Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. XIII, n° 7985.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini millesimo* C° LXXX^mo^ *quarto*.

183.

1184.

Guillaume ratifie l'abandon par Guillaume de Villeray, ses frères et leur mère, aux moines de Sainte-Gauburge, de leur prétention au patronage de La Chapelle-Gâtineau (*de Gastinello*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat., S 2238.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. II. Archives nat., LL 1158, p. 407.

Date : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Xpisti* M° C° LXXX° IIII°.

184.

1171-1184.

Charte de Guillaume contenant une sentence de la Cour épiscopale contre Aubri, curé de Pontvallain, attribuant aux moines de la Couture un emplacement et une ouche (*osca*) de terre, cédés jadis par eux, à vie, à Raoul, chapelain de Saint-Pierre de Pontvallain et qu'après la mort dudit Raoul, ledit curé voulait retenir.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 14 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 221, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 104, d'après *B*.

Digitized by Google

Daté par la mention d'André, abbé de la Couture, entre 1171 et 1184.

185.

1171-1184.

Charte de Guillaume contenant que : 1° *Hermeniardis*, femme de Geoffroy l'Orléanais (*Aurelianensis*), *cum propria infirmitate a viro carnaliter cognosci non posset*, décida, pour achever saintement sa vie, de se donner, ainsi que sa mère *Bileota*, aux moines de Marmoutier; elles furent donc remises par ledit Geoffroy et par Thomas *Amiote*, fils de *Bileota*, à l'évêque, qui les livra à l'abbaye. — 2° Thomas en reconnaissance de ce que les moines accueillaient parmi leurs gens sa mère et sa sœur, donna à leur maison du Mans deux arpents et demi de vigne dans le fief de Payen de Rouillon, et promit à sa mère une rente de 25 sous mansais jusqu'à sa mort et, si elle décédait la première, 25 sous angevins à sa sœur jusqu'à sa mort.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 895.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans. ms. 100, f° 94 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Hist. de Marmoutier*, de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 170 r°. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 35 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 139, d'après *B*.

Daté par la mention d'André, abbé de la Couture, entre 1171 et 1184.

186.

Vers 1185.

Charte de Guillaume contenant la donation par Hugues vicomte de Châteaudun à l'abbaye de Saint-Denis de la moitié des revenus de l'église Saint-Cyr de Sargé, (*Sancti Cyrici de Cergeio*), après la mort d'Hugues, curé actuel.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie sur parchemin de la fin du XII[e] siècle, authentiquée au XIII[e], par Adam, évêque de Senlis, André, abbé de Saint-Magloire, Raoul, abbé de Saint-Victor de Paris. Archives nat., S 2209. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL 1157, p. 301. — *D*. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Chantrerie de Saint-Denis*. Archives nat., LL 1163, p. 14.

E. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL 1157, p. 315, d'après *B*. — *F*. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Chantrerie*. Archives nat., LL 1163, p. 24, d'après *B*.

On a une charte de Guillaume, abbé de Saint-Denis, datée de 1185, traitant la même affaire et mentionnant la confirmation par l'évêque du Mans (même dépôt).

187.

1151-1186.

Charte de Guillaume contenant la donation par Maurice Le Flamand (*Flandrensis*) aux moines de Marmoutier, d'une métairie dans le fief de Pierre de l'Ile (*de insula*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 95 v°.

C. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 35 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 141, d'après *B*.

Daté par la mention de Lambert, abbé de Beaulieu, entre 1151 et 1186.

188.

1151-1186.

Charte de Guillaume contenant un accord entre Robert, abbé de Saint-Vincent, et Lambert, abbé de Beaulieu, au sujet de la chapelle de Vernie ; Gautier, chapelain, désignera son successeur, lequel jurera aux chanoines de Beaulieu de ne pas empiéter sur les droits du curé de Vernie.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 515

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] part. n° 5, d'après *B*.

Daté par la mention de Lambert, abbé de Beaulieu, entre 1151 et 1186.

189.

1185-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre Geoffroy, abbé de Tironneau et Thomas de Pontouin, en vertu duquel ledit Thomas garantit aux moines la terre de Champroux (*Campo rufo*) moyennant 20 sous angevins.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 975.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist..... des Archives de la Sarthe* ; t. I, n° 518. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe*, série H, t. I (1881). p. 414.

Daté par la mention de Geoffroy, abbé de Tironneau, entre 1185 et 1190.

190.

1180-1187.

Guillaume confère, à la présentation de Payen Garot, archiprêtre, et de Nicolas, doyen du Chapitre, la cure de Saint-Martin de Soulitré à Lancelin, de Soulitré.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 169 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 339, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

191.

1180-1187.

Guillaume donne au Chapitre les églises de *Charneio*, Grez-en-Bouère (*Gres*), Le Horps (*Horp*), Nogent-le-Ber-

Digitized by Google

nard (*Nogento Bernardi*), Pruillé-le-Chétif (*Pruliaco Gaudini*), Coulans (*Colenz*) *Bruliaco*, la moitié de La Trinité de Laval, Saint-Mars-d'Outillé (*S. Medardi de Ostilleio*), Ancines (*Uncinis*), Longnes (*Loennia*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 45 r°.

C. Copie du XVIII[e] siècle, D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 94 r°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 170, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869) p. 69, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

192.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation au Chapitre par Guillaume de Saint-Marceau, de la 3[e] partie de la dîme de Saint-Marceau (*S. Marcelli*), pour 17 livres de mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 141 r°. — *C*. Copie moins complète de la première moitié du XIII[e] siècle, même ms. f° 59 v°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211/B, p. 49, d'après *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms., p. 22, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 29 v°, d'après *D*. — *G*. Copie du même temps, même ms. f° 20 r°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 87 et 289, d'après *C*. *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen (1180-1214), et Renaud, préchantre (1180-1187).

193.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la cession par Geoffroy Passavant à *Fulquerius*, clerc, de Neuville, qui tenait de lui un fief à Neuville, de ce fief libre de service et d'hommage, pour 25 sous et demi par an.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 129 r°. — *C*. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, même ms. f° 27 v°, incomplète. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. D. Housseau, t. III, n° 838, d'après *A*.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 46, d'après *B*. — *F*. Copie du même temps, même ms., p. 9, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 28 v°, d'après *E*. — *H*. Copie du même temps, même ms. f° 15 v°, d'après *F*.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 23, et 264, d'après *C*. *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

194.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les abbayes de la Couture et de Beaulieu, au sujet du cimetière de *Riomer* et de ses dépendances.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 23 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 230, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 111, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

195.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les moines de Marmoutier établis à Torcé et Foulques de l'Isle (*de Insula*) chevalier, en vertu duquel les moines abandonnent audit Foulques des emplacements à Torcé, moyennant un cens annuel de 2 sous 3 deniers.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle, *Cartulaire de Torcé*, arch. de la Sarthe, H 375, p. 5.

C. Copie du XIX[e] siècle, arch. de la Sarthe, H 376, f° 4 v°, d'après *B*.

Digitized by Google

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 315. — Bellée, *Inventaire sommaire, Sarthe, série H*, t. I, p. 163.

Daté par la mention de Renaut, préchantre de 1180 à 1187.

196.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la cession à vie par les moines de Vivoin, au curé de Maresché, Payen, d'une oseraie appartenant au prieuré de Vivoin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 59 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 92, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

197.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation par Fromond Le Pelletier (*Pelliparius*) au prieuré de Saint-Martin du Mans, où son fils Robert entre en religion, de sa vigne de la Bretonnière, avec la maison adjacente.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 103 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 152.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

198.

1180-1187.

Guillaume, ayant eu pitié de la pauvreté des moines de Saint-Martin du Mans *in vico Britonaria*, leur a donné, le jour où il consacrait leur église et leur monastère, 25 sous mansais de rente sur l'église de Meslay (*Merleio*).

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 97 r°. — *C.* Copie du début du XVIII[e] siècle, annexes de l'*Hist. de Marmoutier*, de Martène, Bibl. nat. lat., 12880, f° 169 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 143, d'après *B.*

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

199.

1180-1187.

Guillaume ratifie les donations faites à la nouvelle maison de Marmoutier établie au Mans, par Guillaume de Sablé, clerc, pour le salut de l'âme de ses parents.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 88 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 263, d'après *A.*

D. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 35 r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 134, d'après *B.*

Daté par la fondation de Saint-Martin du Mans, ci-dessus, n[os] 173 et 198.

200.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord en vertu duquel les moines de Marmoutier abandonnent à Guérin de Saulges (*de Saugia*) des dîmes à eux données par P. de Villeray (*de Villareio*), à La Fresnaye (*Franeia*), moyennant 8 sous mansais par an.

A. Original perdu, scellé du sceau n° 4 de notre catalogue.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 97 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17036, p. 111, d'après *A* (dessin du sceau). — *D.* Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 261, d'après *A.*

E. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 31 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 144, d'après *B.* et *D.*

Daté par la mention de Renaud, préchantre, entre 1180 et 1187.

Digitized by Google

201.

1180-1187.

Guillaume concède aux moines de Marmoutier qu'il a établis dans le *vicus* de la Bretonnière la faculté d'acquérir des biens dans le fief de l'évêché.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 95 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII^e^ siècle (Gaignières). Bibl, nat., lat. 5441, t. II, p. 262, d'après *A*. — *D*. Copie du début du XVIII^e^ siècle, Annexes de l'*Hist. de Marmoutier*, par Martène. Bibl. nat., lat. 12079, f° 168 r°. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 12880, f° 169 r°.

F. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, f° 94 peut-être d'après *D* ou *E*. — *G*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 35 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 140, d'après *B*.

Daté par la fondation du prieuré du Mans : ci-dessus, n^os^ 173 et 198.

202.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant l'énumération des donations par lui faites aux moines de Marmoutier, établis au Mans, *in vico Britonaria*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 116 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 254. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 93. — *E*. Copie du début du XVIII^e^ siècle, Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de Martène. Bibl. nat., lat. 12879, f° 168 r°. — *F*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat, 12880, f° 168 r°.

G. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 93, peut-être d'après *F*.

PUBLIÉ : *a*. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV (1858), p. 540 d'après *D*. — *b*. *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 170, d'après *B*.

Daté par la fondation du prieuré du Mans : ci-dessus, n^os^ 173, 198, 201.

Digitized by Google

203.

1180-1187.

Guillaume ratifie une transaction entre les moines de Sainte-Gauburge et Herbert du Houssay (*de Husseio*) clerc, au sujet de l'église de la Chapelle-Gâtineau (*Capella Gastinelli*) : Herbert abandonne ses prétentions sur cette église, pourvu que les moines lui attribuent la 1re vacante de quatre églises, dont ils sont patrons, et qu'en attendant le curé de la Chapelle-Gâtineau lui paye 12 sous mansais par an.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat., S 2238.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire Blanc de Saint-Denis*, t. II. Archives nat., LL 1158, p. 407.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

204.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon aux moines de Saint-Florent, par Juhel de Placé, chevalier, du patronage de l'église Saint-Gervais-de-Placé (*Placeio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIVe siècle, *Livre Rouge de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, fo 35 ro.

C. Copie du XVIIe siècle, D. Huynes, *Hist. de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, fo 174 vo, d'après *B*. — *D.* Copie du XVIIIe siècle. Bibl. d'Angers, ms. 857 (760), fo 209 vo, d'après *C*.

PUBLIÉ : Marchegay, *Rev. Hist. et Arch. du Maine*, t. III, p. 364, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

205.

1180-1187.

Guillaume cède gracieusement aux moines du Mont-Saint-Michel, le patronage de l'église de Saint-Bertevin, qu'il avait d'abord réclamé pour lui, et en retour les moines promettent de célébrer son anniversaire comme celui d'un de leurs abbés.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur lanière de cuir, sceau perdu. Archives de la Manche, carton de l'Abbayette.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 154, d'après *A*. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, reg. 895, f° 41 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. L. Delisle, des *Œuvres de Robert de Torigny*, t. II, p. 322, d'après *B*. — *b*. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'Abbayette*, p. 25, d'après *A*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen (1180-1214), et Renaut, préchantre (1180-1187).

206.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant une transaction entre l'abbaye de Saint-Vincent et *Fulquerandus* d'Antenaise et Savari, son frère, au sujet du patronage de l'église de Bazogers ; les moines consentent à présenter le clerc proposé par *Fulquerandus*, qui, de son côté renonce à contester leur droit.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. Bibl. du Mans, 2[e] *Cartulaire de Saint-Vincent*, ms. 95, f° 9 v°. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 523.

D. Copie du même temps, même ms., p. 368, d'après *B*. — *E*. Copie du XIV[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] part., n° 21, d'après *C*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

207.

1180-1187.

Sentence de Guillaume partageant entre les moines de Saint-Vincent et Simon de Lucé (*de Luceio*) les revenus de l'église de Villaines (*Villaniis*)

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, 2[e] *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 7 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 364, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

Digitized by Google

208.

1180-1187.

Guillaume donne à l'abbaye de Saint-Vincent l'église N.-D. de Saint-Marceau (*de S. Marcello*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 2 v°. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 527. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 356, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] part., n° 33, d'après *C*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

209.

1180-1187.

Guillaume ratifie la donation par Geoffroy de Montgeroul à l'abbaye de Savigny de sa terre de *Jarzeio*, avec un moulin et ses dépendances.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie, sceau perdu. Bibl. nat., lat. 9215, n° 66.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 117 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, 2[e] Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche ; f° 128 r°.

D. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes Mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 78, d'après *B*.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

210.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la cession par Guillaume de Landivy (*Landevi*) à l'abbaye de Savigny, de 12 acres de terre au Bois-Geslin (*in bosco Geslini*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue en cire rouge, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 971.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 117 v°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 4 v°. — *D*. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin.

Digitized by Google

Chartes Mancelles du Cartulaire de Savigny. Archives de la Mayenne, f° 77, d'après *B.* — *E.* Analyse du XIX^e^ siècle, Léchaudé d'Anisy, *Extraits du Chartrier de Savigny.* Bibl. nat., lat. 10078, n° 117, d'après *B.*

Daté par la mention de Renaut, préchantre (1180-1187).

211.

1180-1187.

Guillaume ratifie : 1° La donation à l'abbaye de Savigny, par Arnoul de *Montauger* de toutes ses possessions à La Garde (*apud Gardam*). — 2° La cession par Geoffroy de La Garde, à la même abbaye, de la terre de La Garde, pour 9 livres de mansais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, en cire rouge, du sceau n° 4 de notre catalogue. Archives nat., L 970.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche, f° 118 v°. — *C.* Copie du XVIII^e^ siècle, second Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 127 v°. — *D.* Copie du XIX^e^ siècle, Duchemin, *Chartes Mancelles du Cartul. de Savigny.* Archives de la Mayenne, f° 82, d'après *B.* — *E.* Analyse du XIX^e^ siècle, Léchaudé d'Anisy, *Extraits du Chartrier de Savigny.* Bibl. nat., lat. 10078, f° 123, d'après *A.*

Daté par la mention de Nicolas, doyen (1180-1214) et Renaut, préchantre (1180-1187).

212.

1180-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation de la terre de *Conahart*, par Guérin Charruel, Eudes et Dreu ses frères, à l'abbaye de Tironneau, qui leur donne en retour 25 sous mansais.

A. Original parchemin, sceau arraché. Archives de la Sarthe, H 978.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n°. 519. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe H*, t. I (1881), p. 414.

Daté par la mention de Renaut, préchantre, entre 1180 et 1187.

Digitized by Google

213.

1180-1187

Guillaume ratifie la cession par Bernard son chapelain, à l'abbaye de la Trappe, d'un arpent et demi de vigne pour 35 livres de mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Trappe*. Bibl. nat., lat. 11060, f° 97 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 318.

Daté par la mention de Nicolas, doyen entre 1180 et 1214.

214.

1178-1187.

Guillaume approuve un accord entre Patrice *Forsene* et Jean, abbé de S. Vincent, aux termes duquel ledit Patrice qui exigeait que l'abbé le reçut à hommage moyennant une selle et un écu (*scutum*) à Pâques, 4 setiers de froment et 5 sous de viande de porc (*baconem*) à Noël, renonce à cette prétention ainsi qu'à toutes celles qu'il élevait contre les droits des moines de S. Vincent, qui lui donnent 40 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *2e Cartulaire de S. Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 11 v° — *C*. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 5445 p. 51. — *D*. Analyse détaillée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 371, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 472, f° 28 v°, d'après *C*. — *G*. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13820, f° 240 r°.

Daté par la mention de Jean, abbé de S. Vincent entre 1178 et 1188.

215.

1178-1187.

Charte de Guillaume contenant l'attribution par le cardinal Octavien, légat, aux moines de S. Vincent, du patronage

Digitized by Google

de l'église de Juillé (*Juleio*) longtemps contesté par Hugues de Juillé.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 90.

B. Copie du XIII[e] siècle, second *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 15 v°. — *C*. Analyse détaillée du XIII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 378, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard. *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 157, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 38, d'après *A*.

Daté par la mention de Jean, abbé de S. Vincent de 1178 à 1188. Cf. charte n° 175.

216.

1177-1187.

Charte de Guillaume, contenant un accord entre Hervé, abbé de Marmoutier et Geoffroy, abbé de Bellebranche, aux termes duquel les moines de Bellebranche sont tenus de verser au prieur de Sablé, représentant l'abbaye de Marmoutier, la moitié des dîmes qu'ils perçoivent sur les terres de ladite abbaye.

A. Cyrographe original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Mayenne, H 95, n° 190.

PUBLIÉ : D. Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV (1858), p. 536, d'après *A*.

Daté par la mention d'Hervé, abbé de Marmoutier (mai 1177 à 1187).

217.

1175-1187.

Guillaume ordonne la restitution aux moines de la Couture par Guillaume des Loges, curé de Saint-Denis-de-Joué (*Joiaco*) d'une vigne, cédée à vie à son prédécesseur, Gui des Forges, par lesdits moines, qui, cependant, consentent à renouveler au profit dudit Guillaume la cession, moyennant *1 costeret* de vin par an.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 22 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 229, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 110, d'après *B*.

Daté par la présence de Richard, abbé de la Couture entre 1175 et 1195.

218.

1175-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les abbayes de la Couture et de Saint-Vincent, au sujet de la garde des dîmes de *Rene* qui appartiennent pour un tiers à la Couture et pour deux tiers à Saint-Vincent. Il est convenu que l'abbé de Saint-Vincent y placera deux sergents à pied ou un à cheval, l'abbé de la Couture un seul sergent à pied.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 10 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 216, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 41 bis, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 109, d'après *B*.

Daté par la mention de Richard, abbé de la Couture entre 1175 et 1195.

219.

1174 (?)-1187.

Sentence de C. (*corr :* B. ?) archevêque de Tours, et de Guillaume évêque du Mans, entre le prieuré de Sablé et l'abbaye de Bellebranche, au sujet de terres dont la moitié est donnée au prieuré.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 221 v°.

Digitized by Google

Aucun archevêque C. ne se rencontre sous Guillaume de Passavant. D. Le Michel note en marge : circa 1180, c'est pourquoi nous interprétons B[arthelemi] (1174-1206). Peut-être l'analyse de D. Le Michel désigne-t-elle notre n° 216, où nous n'avons pas trouvé mention d'archevêque.

220.

1169-1187.

Guillaume confirme une charte de l'évêque de Séez, Froger, juge délégué par le pape, contenant un accord entre les moines de la Couture et Herbert, curé de Flacé, sur le trait de la dîme de Flacé : le curé abandonne ses prétentions, et les moines lui donnent ledit trait pour six ans.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 20 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle *Compendium Hist. de Cultura*. Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 39.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 88, d'après *B*.

La charte de l'évêque de Séez, publiée avec celle-ci, est de 1169.

221.

1157-1187.

Guillaume ratifie la donation à l'abbaye de Saint-Aubin par Robert d'Avezé, clerc, de lui-même et de ses biens sis à Boissé (*Boisseium*) avec réserve d'usufruit et promesse d'entretenir un moine prêtre avec lui, dans une maison que les moines lui cèdent à Avezé.

A. Cyrographe original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu, Archives de Maine-et-Loire, H 1789, n° 4.

A'. 2[e] partie du même cyrographe, même dépôt, même cote, n° 5.

B. Copie du XIX[e] siècle (M. Marchegay). Archives de la Sarthe, H 290, d'après *A* et *A'*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. III (1854), p. 691.

INDIQ. : C. Port, *Inventaire sommaire des Archives de Maine-et-*

Digitized by Google

Loire ; Série H (1848) p. 256, d'après *A* et *A'*. — Bilard. *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 234, et Bellée, *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe ; Série H*, t. I (1881), p. 129, d'après *B*.

Daté par la mention de Guillaume, abbé de Saint-Aubin entre 1157 et 1189.

222.

1154-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'église N.-D. d'Ivrande, par Alain, clerc, d'une maison et de terres, destinées par son frère W. de *Traceio* à l'hospitalisation de lépreux, mais qui n'en recevait plus depuis quelque temps.

A. Original perdu.

B. Copie du XV^e^ siècle. *Cartulaire de Plessis-Grimould* ; Archives du Calvados, t. II, n° 880.

INDIQ. : Léchaudé d'Anisy, *Extraits des Chartes.... des Archives du Calvados*, t. II (1831), p. 194. — Round, *Calendar of Document..... France*, p. 174, n° 558.

Daté par la mention d'Henri II, roi d'Angleterre, 1154-1189.

223.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre Gervais Revel et le Chapitre sur les points suivants : 1° Les hommes dudit Gervais qui vendront ou achèteront quelque chose dans sa maison proche le cimetière ou sur la terre du chapitre, paieront audit chapitre les redevances coutumières ; seuls Gervais et son *mansionarius* en seront exempts. 2° Les hommes de Gervais cuiront à son four et moudront à son moulin, qui servira aussi aux hommes du chapitre jusqu'à ce qu'ils en aient un propre.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1^re^ moitié du XIII^e^ siècle *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 52 r°.

C. Analyse de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 23, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 20 r°, d'après *C*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 91, d'après *B.*

224.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant le legs au chapitre par Maurice Le Breton, de Bellême (*de Belismo*), d'une vigne *apud Ponciale*, avec réserve d'usufruit pour son neveu Jean, la mère et la grand'mère dudit neveu, et avec charge de payer une dette de 4 livres et de distribuer en 8 ans, 113 sous d'aumônes à diverses maisons religieuses.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 200 r°.

C. Analyse de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 62, d'après *B.* – *D.* Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 33 v°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869) p. 399, d'après *B.*

225.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la reconnaissance par Maurice Le Breton, de Bellême, que sa maison de pierre doit, après sa mort, revenir au Chapitre, et le legs, par ledit Maurice, à son neveu Jean et à la mère dudit Jean, Stéphanie, d'emplacements autour de ladite maison, ainsi que du mobilier de sa cave (*vascula vinatica et alia omnia ustensilia*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 35 v°.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869), p. 44, d'après *B.*

226.

1145-1187.

Guillaume donne au Chapitre la dîme de Neuville, à lui

Digitized by Google

remise par Barthelemy de La Milesse (*de Miletia*), sur son lit de mort.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, fo 28 ro. — *C*. Copie de la fin du XIIIe siècle, même ms. fo 129 ro.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B. p. 9, d'après *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms. p. 46, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 9206, fo 16 ro, d'après *D*, — *G*. Copie du même temps, même ms. fo 28, vo d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus* (1869), pp. 24, et 264, d'après *B. C.*

227.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par Guillaume de *Brai* à Gautier de Saint-Aubin, de la 6e partie de la dîme de Cherré, qu'il lui avait longtemps disputée.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15-32 (sans cote).

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, fo 35 ro. — *C*. Copie du XVIe siècle, *Cartulaire de Cherré*, Archives municipales du Mans, no 889, fo 4 ro. — *D*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 245, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 92, d'après *A. B. C.*

228.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation par Jourdain de Courtarevel (*de Cortarevel*), à l'abbaye de la Couture, de ses droits sur la dîme de Mont-Moulin ? (*Monte Molem*) et des droits qu'il réclamait sur la mouture des hommes des moines à Saint-Rémi de Sillé.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, fo 20 vo.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 226, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 71, d'après *B*.

229.

1145-1187.

Guillaume décide que le corps de la femme de Guérin le Roux, de la paroisse de la Couture, que la confrérie des *pauvres du Saint-Sépulcre* a enterré dans son cimetière sans l'aveu du curé et des moines, appartient au cimetière de la Couture, et contraint la dite confrérie à faire amende honorable au chapitre de l'abbaye : toutefois les moines, pour éviter le scandale, consentent à laisser le corps dans le cimetière où il repose.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 193, f° 13 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 219, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 5 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 80, d'après *B*.

230.

1145-1187.

G[uillaume] ratifie la restitution par Roscelin de *Mondoun* à Guichard, curé de Teloché (*Telocheio*) des prémices que ledit Roscelin avait usurpés dans ladite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 23 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17122, p. 44, d'après *A*.

D. Copie du même temps, même ms., p. 230, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes* (1881), p. 80, d'après *B*.

231.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye d'Étival, par Isope, dame du Boçay, Foulques Riboul et

Digitized by Google

Guitier de Villeray, de dîmes dans la paroisse de Neuvillalais.

A. Original, scellé des sceaux de l'Évêque et de dame Isope, perdu.

B. Analyse détaillée, en français, du XVII[e] siècle, *Inventaire des Titres d'Étival*, Archives de la Sarthe, H 1371, p. 417, d'après *A*. — C. Analyse du même temps, même ms., p. 427, d'après une copie.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 637. — Duchemin, *Inventaire Sommaire.... Sarthe, Série H*, t. II, p. 101.

232.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon aux moines d'Évron par Hugues de *Pontiaco* et Geoffroy, chantre de Saint-Pierre-de-la-Cour, son frère, de leurs prétentions sur l'église de Saint-Martin de Lunay (*de Lunaico*), que ledit Geoffroy reçoit desdits moines sa vie durant.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier), *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 514. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 81. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17124, p. 160.

233.

1145-1187.

Guillaume ratifie un accord conclu entre Herbert de Brûlon (?) (*de Brislonio*) et l'abbaye de N.-D. de Clermont, aux termes duquel Herbert lègue à l'abbaye tous ses biens à condition que : 1° S'il prend femme et qu'il ait un héritier, les biens feront retour audit héritier. — 2° Si au contraire lui ou son frère Hamelin, veulent prendre l'habit religieux soit pendant leur vie, soit au moment de la mort, les moines les y admettront.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 49.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 1.

Digitized by Google

234.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant le partage à l'amiable des revenus de l'église de Roullée (*de Rooleriis*) entre les moines de Saint-Léonard de Bellême et le curé du lieu : les moines percevront 2/3 des dîmes, des prémices et des oblations de 5 grandes fêtes, le curé conservera le reste.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Rouleau de Saint-Léonard*. Archives de l'Orne, série H 2170, n° 55.

INDIQ. : Duval. *Inventaire Sommaire.... Orne, Série H*, t. II. p. 59.

M. Duval, interprète *Rooleriis* par *Roulours*.

235.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant un contrat entre Herbert de Juillé (*Juleio*) et l'abbaye de Marmoutier, aux termes duquel l'abbaye concède à Herbert la maison de Saint-Aubin (*Sancti Albini*), près de Beaumont, et ses dépendances pour 100 sous angevins par an ; Herbert s'engage à entretenir un moine, à réparer la maison, à ne pas prendre l'habit religieux ailleurs qu'à Marmoutier, et fait diverses libéralités à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 25 r°. — *C*. Copie du début du XVIII[e] siècle, annexes de l'*Hist. de Marmoutier*, de Martène, Bibl. nat. lat., 12879, f° 171 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 40, d'après *B*.

236.

1145-1187.

Guillaume ratifie la donation aux moines de Marmoutier par Renaut Charretier (*Cadrigarius*), d'une terre et d'un bois à Ruaudin (*post Ruauden*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 98 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 145.

Digitized by Google

237.

1145-1187.

Guillaume ratifie la donation aux moines de Marmoutier par Eon de Saint-Benoît et Erembourg, sa femme, d'un pré à Rouillon (*Roillon*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 98 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 146.

238.

1145-1187.

Guillaume attribue aux moines de Marmoutier établis à Torcé, à l'encontre des prétentions de Rotrou, seigneur de Montfort et de Bonnétable, les dîmes de tous fruits, dans les lieux où ils avaient la dîme du pasnage avant le défrichement.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle. *Cartulaire de Torcé*, Archives de la Sarthe, H 375, p. 28. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 225 r°.

D. Copie du XIX[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 376, f° 22 r°, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 316. — Bellée, *Inventaire sommaire, Sarthe, série H*, t. I, p. 165, d'après *B*.

239.

1145-1187.

Guillaume fixe la portion des moines de Marmoutier dans les dîmes des novales de la paroisse de *Roolz*.

A. Original perdu.

B. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 204 r°.

240.

1145-1187.

Guillaume donne à l'abbaye de Marmoutier l'église Saint-

Digitized by Google

Hilaire-du-Houssay (*de Husseio*), avec deux parts des dîmes, prémices et oblations.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 360.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 89, d'après *A*. — *C*. Copie du début du XVIII[e] siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de Martène, Bibl. nat., lat. 12879, f° 197 r°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 542, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist..... des Archives de la Sarthe* ; t. I, n° 304, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe*, série H, t. I, p. 152, d'après *A*.

241.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la notice de l'abandon fait aux moines de Marmoutier établis à Château-du-Loir, en la chapelle des Lépreux dudit lieu, par Mathieu de Chahaignes (*de Chahenniis*) et Guichard son frère, du patronage de l'église de Chahaignes.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 243, d'après *A*.

242.

1145-1187.

Guillaume confirme un contrat conclu entre l'abbaye de Marmoutier et Raoul de Doucelles (*de Docela*), aux termes duquel Raoul abandonne à l'abbaye tous ses biens avec tout ce qu'il peut acquérir jusqu'à sa mort, et promet de ne pas prendre l'habit religieux dans un autre ordre (*religio*), moyennant quoi, les moines lui assurent, sa vie durant, la possession de leur maison d'*Espierre* et 5 sous de rente.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans. ms. 100, f° 22 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 267.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. L. Denis, p. 36.

Digitized by Google

243.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation par Guillaume de Saint-Germain et Hugues de Saint-Denis, de la dîme de Saint-Germain *aux prestres* (moines ?) dudit lieu.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 3 r°.

244.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre les moines de Marmoutier et Etienne, curé de Saint-Germain, sur les dîmes de ladite paroisse.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle, *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66, f° 3 r°.

245.

1145-1187.

Guillaume ratifie la *baillée* à vie faite à Mathieu, prêtre, par les moines de Marmoutier, de deux parts des dîmes et prémices de l'église du Houssay (*Hoxeio*) et de tout ce qu'ils ont à *Origny* pour 10 sous, un setier de seigle, 1 somme de vin et 10 agneaux par an.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle, *Inventaire de la Sacristie de Marmoutier*. Archives d'Indre-et-Loire, H 378, f° 110, r°.

246.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la fixation à l'amiable, entre les abbayes d'Évron et du Ronceray, des limites des paroisses de *Malocampo* et d'Entrammes (*Entramnis*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, 6[e] Rouleau des Chartes du Ronceray. Bibl. d'Angers, ms. 848 b. (760), cap. LX.

Digitized by Google

PUBLIÉ : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, p. 249.

247.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la renonciation par Robert de Saint-Aubin, chevalier, aux tailles qu'il exigeait des hommes des moines de Locquenay, *in cimiterio et elemosina S. Dyonisii de Puleio.*

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de Maine-et-Loire, H 1795.

INDIQ. : C. Port, *Inventaire sommaire.... Maine-et-Loire, série H*, t. I, (1848) p. 261.

248.

1145-1187.

Guillaume confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Aubin dans le diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du 13 novembre 1582. Archives de la Sarthe, H 267, f° 33 r°.

PUBLIÉ : Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (1845), instrum. p. LXXXV.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents Hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 271. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I, p. 110.

Cette charte reproduit presque textuellement une ordonnance d'Hildebert sur le même sujet, ci-dessus n° 37.

249.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la restitution par Guillaume Chalopin (*Chalopinus*) à l'abbaye de Saint-Denis de la dîme de toute sa terre, avec d'autres dîmes qu'il possédait dans la terre des moines dite *de Concha*, toutes ces dîmes ayant été données à ladite abbaye par *Arnoul de Espauteriis*, père dudit Guillaume.

A. Original (?) scellé sur double queue du sceau n° 4 de notre catalogue, aujourd'hui mutilé. Archives nat., S 2209.

Digitized by Google

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis*, t. I. Archives nat., LL. 1158, p. 301. — *C.* Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Chantrerie de Saint-Denis*, Archives nat., LL. 1163, p. 27.

Cette pièce présente des particularités de nature à la faire suspecter : 1° L'écriture nous en semble étrangère à la chancellerie de Guillaume, et ressemble à celle d'un acte de l'évêque Gui (1133) pour la même abbaye (ci-dessus n° 54). — 2° Comme dans l'acte en question, le sceau est appliqué sans repli du parchemin. — 3° Il y a des formules insolites comme : *Dei pacientia episcopus*, qui est surtout du XIII[e] siècle, ou bien *imprimi* NOSTRO *sigillo* PRECEPI au lieu de *nostri sigilli munimine* (ou *impressione*) *precepimus roborari*. — 4° Plusieurs phrases ont une construction incorrecte ou ne sont pas terminées. — 5° Aucun clerc de l'Évêché du Mans ne figure comme témoin.

250.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant le partage des revenus de l'église de Cossé (*Chocceio*), entre le chapelain et les moines de Saint-Florent.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle, *Livre d'argent de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°. — *C.* Copie du même temps, même ms., f° 45 r°. — *D.* Copie du XIV[e] siècle, *Livre rouge de Saint-Florent*. Archives de Maine-et-Loire, f° 35 r°.

PUBLIÉ : Marchegay, *Revue hist. et arch. du Maine*, t. III, p. 362, d'après *B. C.* et *D.*

251.

1145-1187, Mayenne.

Guillaume donne à l'abbaye de Saint-Florent la dîme de *Bigoteria*, à lui remise par Geoffroy de Fontenay (*de Fonteneio*), chevalier.

A. Original perdu.

B. Copie du XII[e] siècle. *Livre d'argent de Saint-Florent*, Archives de

Digitized by Google

Maine-et-Loire, f° 35 v°. — *C.* Copie du XIV^e^ siècle, *Livre rouge de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, f° 35 v°.

PUBLIÉ : *a.* D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 545, d'après *B.* — *b.* Marchegay, dans *Rev. hist. et archéol. du Maine*. t. III, p. 365, d'après *B.* et *C.*

Hoc autem factum fuit apud Meduanam, in viridario monachorum.

252.

1145-1187.

Guillaume ordonne aux habitants de Cossé de payer la dîme qu'ils doivent aux moines de Saint-Florent.

A. Original perdu.

B. Copie du XIV^e^ siècle. *Livre rouge de Saint-Florent*, Archives de Maine-et-Loire, p. 35 v°.

PUBLIÉ : Marchegay, *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. III, p. 361, d'après *B.*

253.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant le partage entre les moines de Saint-Vincent et Raoul Laigneau (*Agnum*) curé de Thoré (*de Toreio*) des revenus de ladite paroisse, savoir, pour les moines 2 parts des prémices et des oblations de 4 grandes fêtes, pour le curé le reste, moyennant un versement annuel de 8 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 527.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ part. n° 32, d'après *B.*

254.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent par Guillaume de Huchon (*de Huechum*) du patronage de l'église de Marolette *[de Mairoletis]*, dont la possession, d'abord litigieuse entre ledit Guillaume et

Digitized by Google

Aimeri *de Vilerio* fut abandonnée par ledit Aimeri à l'occasion du mariage de sa fille Cécile avec le fils *Fulcoius* dudit Guillaume.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 10 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 525.

D. Copie du même temps, même ms. p. 369, d'après *B*. — *E*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 173, 2^e^ part., n° 25, d'après *C*.

255.

1145-1187.

Guillaume donne à l'abbaye de Saint-Vincent la dîme de Sceaux (*Cels*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 15 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 378, d'après *B*.

256.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par Guillaume, fils d'*Odo Bisacuta*, du procès intenté par lui aux moines de Saint-Vincent sur l'aumône faite par son père auxdits moines à Noyen (*Noiem*, ... *Noenz*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 18 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 383, d'après *B*.

257.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la renonciation par Bouchard de Pirmil, en faveur des moines de Saint-Vincent, à ses prétentions sur le patronage de l'église Saint-Jouin de

Digitized by Google

Pirmil (*Sancti Jovini de Pilimil*), prétentions dont l'évêque avait refusé de tenir compte.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, II, 91.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 18 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 524. — *D*. Copie abrégée du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°. — *E*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 384, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard), Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 23, d'après *C*. — *G*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13820, f° 240 r°.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents hist. des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 159, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 39, d'après *A*.

258.

1145-1187.

Guillaume, prié par Robert, abbé de Saint-Vincent, à qui appartient le patronage de l'église de *Seonia*, d'en nommer curé le neveu dudit Robert, encore trop jeune pour recevoir la prêtrise, assure audit neveu les revenus de ladite église, à condition que, quand il lui sera possible, il se fera donner par l'évêque la charge des âmes de la paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 17 r°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 351 r°. — *D*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 527.

E. Copie du même temps, même ms., p. 380, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 31, d'après *D*. — *G*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 548, d'après B.

259.

1145-1187.

Guillaume ratifie la cession par Etienne *de Harundineto*, chevalier, au prieur de Noyen (*Noiam*) et Ceton (*Ceto*)

Digitized by Google

d'une dîme que ledit Etienne avait longtemps retenue, contre le droit, dans la paroisse dudit Ceton.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Arch. nat., MM 894 (cahier paléogr.) n° 20.

260.

1145-1187.

Guillaume ratifie la donation par Hugues des Vignes, curé de Saint-Pierre-de-la-Cour, à l'abbaye de Savigny, de sa maison et de ses vignes, à Sillé.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 118 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin. *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 81, d'après *B*.

261.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Savigny par R. Lamouroux (*Amorosus*), de ses dîmes de Sillé, et renonciation par *Monacus* son fils, au procès qu'il avait intenté aux moines pour obtenir la garde de leur maison à Sillé.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 117 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 76, d'après *B*.

262.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la remise à Savigny par Richard de Poué (*de Poeio*) des 5 sous de cens que l'abbaye lui devait annuellement sur la terre de La Perdrière (*Perdrieria*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la

Digitized by Google

Manche, f° 117 r°. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 5 r°.

D. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 75, d'après *B*.

263.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon en faveur des moines de Savigny, par Adelaïde, femme de André Vitrier (*Vitrarius*) de Sillé, pour 40 sous mansais, de ses prétentions sur la vigne donnée auxdits moines par ledit André.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 106 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 33, d'après *B*.

264.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre Hugues, fils de Guillaume de Sillé, et l'abbaye de Savigny, aux termes duquel ledit Hugues, lorsqu'il aura obtenu la restitution de l'héritage de son père, pourra échanger aux moines de ladite abbaye, la vigne d'un demi-arpent que leur a donnée Bernard Bougu (*Bugu*) contre une vigne de même contenance, sise à *Rocha Haumerea*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 106 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 32, d'après *B*.

265.

1145-1187.

Guillaume ordonne aux doyens, sur toute plainte apportée par les moines de Savigny ou de Clermont pour cause d'injure ou de lésion, appuyée par des témoins, ou, en cas de violence, dont le corps du plaignant porte encore la trace,

Digitized by Google

d'exiger de l'accusé son serment et celui de six co-jureurs avant de le laisser aller.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 105 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 27, d'après *B*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 534, d'après *B*.

266.

1145-1187.

Guillaume mande aux doyens de faire justice sur toutes les plaintes à eux apportées par les moines de Savigny.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 105 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 25, d'après *B*.

267.

1145-1187.

Guillaume renouvelle le mandement de Hugues aux doyens et curés de La Dorée (*Dorea*), Desertines (*Desertinis*) et Fougerolles (*Fulgerolis*), interdisant de peser sur les dernières volontés des hommes des moines de Savigny, ou d'en exiger, sous prétexte de trentain (*tricenarium*) une somme quelconque.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 105 r°.

Cf. ci-dessus n° 81.

268.

1145-1187.

Guillaume confirme la donation à l'abbaye de Savigny par Guillaume *filius Letie*, d'un pressoir, d'une vigne et d'un pré dans le val de Brées (*in valle de Breies*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat., L 972.

Digitized by Google

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 113 v°. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny. Archives de la Manche, f° 128 r°. — *D.* Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 60, d'après *B.*

269.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par Henri de Huchon (*de Hugoceon*), moyennant 60 sous mansais, de ses prétentions sur le Pré-Gaard (*pratum Gaardi*) auprès de la Fresnaye (*juxta Fraxineam*), donné à l'abbaye de Savigny par Michel Gaard, dont ledit Henri avait épousé la fille aînée, Denise.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu Archives nat., L 970.

A'. Double dudit original, même dépôt, même cote.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 116 r°. — *C.* Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 72, d'après *B.* — *D.* Analyse du XIX[e] siècle. Léchaudé d'Anisy, *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, f° 124 et 185, d'après *A.* et *A'.*

270.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de Savigny par Jean de Mesnilaugis (*de Maisnilo Augis*) de la métairie de Fontenelle (*de Fontenella*) et du champ Grossin (*Campum Grossini*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 969.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 113 v°. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 160 v°. — *D.* Copie du XIX[e] siècle, Duchemin. *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 60, d'après *B.* — *E.* Analyse du XIX[e] siècle. Léchaudé d'Anisy. *Extraits du Chartrier de Savigny*, Bibl. nat., lat. 10078, n° 115, d'après *A.*

Digitized by Google

271.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation par Robert *Gislaut*, à l'abbaye de Savigny, de la terre de Courbefosse, avec ratification par son seigneur Richard de Poué (*de Poeio*), qui s'engage à garantir ladite terre aux moines envers Eude de Montgeroul, de qui il la tient.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu, Archives nat. L 969.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 112 r°. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle, second Cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 48 r°. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*, Archives de la Mayenne, f° 53, d'après *B*.

272.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant l'abandon par Eude de Montgeroul (*de Montegirulfi*) et Hamelin son fils, de leurs prétentions sur la terre de Courbefosse, donnée à l'abbaye de Savigny par Robert Gislaut et Richard de Poué, réserve faite par ledit Eude et son fils du privilège de leur moulin et d'une part du pasnage, de la vaine pâture et du bois mort.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 969.

A'. Double de cet original, même dépôt, même cote.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 118 r° — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle, second cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 48 r°. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 79, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX^e^ siècle, Lechaudé d'Anisy. *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, n° 120 et 121 d'après *A* et *A'*.

273.

1145-1187.

Guillaume confirme les aumônes faites à l'abbaye de Savigny par Robert *Gislaut*, Payen de La Garde, Hugues de

Digitized by Google

Montgeroul, Enguerrand Poisson, Guérin de Saint-Bertevin, Hugues de *Baseille*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 969.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 112 v°. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle, second Cartulaire de Savigny, Archives de la Manche. f° 48 v°. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle, Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 54, d'après *B*. — *E*. Analyse du XIX^e^ siècle, Léchaudé d'Anisy. *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, f° 122, d'après *A*.

274.

1145-1187.

Guillaume renouvelle la donation faite par son prédécesseur Hugues, à l'abbaye de Savigny, du lieu de Courbefosse (*locum de Curvafossa*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 969.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 104, r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 118 v°. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 23, d'après *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms., f° 82, d'après *C*. — *F*. Analyse du XIX^e^ siècle, Léchaudé d'Anisy. *Extraits du Chartrier de Savigny*. Bibl. nat., lat. 10078, f° 118, d'après *A*.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 528, d'après *B*.

275.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la cession à l'abbaye de la Trappe par Blanchard de *Foligne* (*corr : Soligne ?*) de vignes près la route de *Courtavon*, pour 33 livres de mansais et 10 sous.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de la Trappe*. Bibl. nat., lat. 11060, f° 97 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 317.

Digitized by Google

276.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant la donation à l'abbaye de la Trappe, par Patrice (cod. : *Princius*) Forsene d'une terre située dans le val de *Courtavon*, d'un clos auprès de cette terre, et de 4 deniers de cens dus par *Mucetus* de Ballon, auquel la terre est engagée.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Trappe*, Bibl. nat., lat. 11060, f° 97 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 316.

Le ms. porte *Pncius : P*[*ri*]*ncius*, ce qui nous paraît une erreur de copiste, le nom du personnage étant connu par ailleurs (ci-dessus n° 214) ; la table du ms. (f° 5 v°) nous semble donner la bonne leçon *p̃ricius : Patricius*.

277.

1145-1187.

Charte de Guillaume contenant un accord entre *Mucetus* de Ballon et l'abbaye de la Trappe, aux termes duquel ledit Mucetus tient l'abbaye quitte de 12 livres de mansais, pour lesquelles une terre, à elle donnée par [Patrice] Forsene, était engagée audit Mucetus, et les moines lui accordent la possession viagère de ladite terre moyennant 2 setiers de récolte par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Trappe*, Bibl. nat., lat. 11060, f° 97 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 316.

278.

1145-1187.

G[uillaume] notifie aux religieuses de Vilers-Canivet (*de Vilesio*) que G. de La Sauvagère (*de Salvageria*) a renoncé au procès qu'il leur intentait au sujet de l'église de Durcet (*de Durcent*).

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives du Calvados, chartes de l'abbaye de Vilers-Canivet.

INDIQ : Léchaudé d'Anisy : *Extrait de Chartes... des Archives du Calvados*, t. II (1835), p. 303.

RENAUT, 1187-1190

Après Guillaume les *Actus* placent six mois de vacance, ce qui fait arriver Renaut à l'épiscopat en juillet 1187. Avant d'être évêque il fut préchantre de la cathédrale depuis 1180 (V. notre liste des dignitaires de Guillaume, § 2). Renaut n'a pas de notice dans les *Actus*, qui le mentionnent seulement dans la liste épiscopale. Il mourut le 2 août, vraisemblablement en l'année 1190, si l'on s'en rapporte à la date d'élection d'Hamelin, son successeur.

Voir les mentions des *Actus* et du *Martyrologe : Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 472.

Consulter : D. Piolin : *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 186. A. Ledru. *La Cathédrale du Mans*, p. 169.

279.

1188, Le Mans.

Charte de Renaut contenant la donation par Foulques Riboul (*Ribole*) à l'abbaye de Savigny, de sa maison *de Ramis* pour y établir un monastère dépendant de ladite abbaye ; si l'abbé n'obtient pas du Chapitre de l'ordre de Citeaux cette institution, la maison fera retour au donateur.

A. Cyrographe original, parchemin, scellé sur double queue des sceaux de l'évêque et de Foulques Riboul ; le premier sceau, perdu. Archives nat., L 968.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 119 r°. — *C*. Copie de l'année 1846. Archives municipales du Mans, registre 913, f° A, d'après *A*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin. *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*, Archives de la Mayenne, f° 84, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Gallia Christiana*, t. XIV (1856) instrum. col. 135, d'après *A*.

Actum publice Cenomannis, incarnati Verbi anno M . C . LXXX . VIII.

Digitized by Google

280.

1188.

Charte de R[enaut] contenant une donation faite à l'abbaye de Clermont par Henri de Gerennes (*Gerene*), chevalier.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII^e siècle. (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 49.

C. Copie du XIX^e siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, reg. 914, f° 27 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ et trad. *Cart. de Fontaine-Daniel*, éd. A. Grosse-Duperon, p. 4, d'après *B*.

Date : *Anno 1188....*

281.

1188, Le Mans.

Charte de Renaut contenant la renonciation par Hugues de Juillé (*de Juleio*) en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, à ses prétentions, déjà condamnées par l'évêque Guillaume, au droit de présentation à la cure de Juillé.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe H 91.

B. Copie du XIII^e siècle, second *Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 16 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 379, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII^e siècle *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 344 r°. — *E*. Copie du XVIII^e siècle, Bibl. nat., col. Moreau, t. 90, f° 240, d'après *C*. — *F*. Mention du XVII^e siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 218 r°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 160. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 39, d'après *A*.

Date : *Actum Cenomannis anno incarnationis* [*Domini*] M . C . LXXX . VIII.

282.

1188.

Charte de R[enaut] contenant un accord entre J., chambrier de l'évêque et curé de Courcemont (*J. camerarius noster, persona ecclesie de Curcemont*) et les moines de

Digitized by Google

Saint-Vincent, aux termes duquel ledit curé cède à l'abbaye une maison près de son église, la dîme de Courcelles (*Curcellis*), dans sa paroisse et un pré, moyennant 6 sous mansais de cens annuel.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 586.

C. Copie du XIX[e] siècle. (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] part. n° 201 bis, d'après *B*.

Date : *Actum anno Verbi incarnati 1188.*

283.

1187-1190.

Renaut ratifie la donation par Guérin de Saint-Bertevin (*de Sancto Bertevino*) à l'abbaye de Savigny, de deux tiers des dîmes de la paroisse de Saint-Bertevin, et de la métairie de Grenoux (*Guernoz*).

A. Original, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat. L 975.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*. Archives de la Manche, f° 119 r°. — *C*. Copie du XVIII[e] siècle, second Cartulaire de Savigny, Archives de la Manche, f° 88 v°. — *D*. Copie du XIX[e] siècle, Duchemin. *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*. Archives de la Mayenne, f° 86, d'après *B*.

284.

1187-1190.

Charte de Renaut contenant les libéralités faites à l'abbaye de Champagne par Foulques Riboul : bâtiments conventuels, terres, bois, prés et étang situés entre le chemin d'Auvers et le bois de *Chardonel*, et revenus divers, et la volonté dudit Foulques d'être inhumé, ainsi que sa femme Emma, dans ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 10 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard), Archives municipales du Mans, reg. 913, p. 10, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : D. Piolin. *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 555, d'après *B*.

285.

1187-1190.

Charte de Renaut contenant une contestation entre l'abbaye de Champagne et Etienne *Bermot*, chevalier, au sujet des dîmes de la paroisse Saint-Pierre-de-la-Cour.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, p. 58 v° (incomplète).

C. Copie du XIX^e siècle (M. Bilard), Archives municipales du Mans, reg. 913, p. 80, d'après *B*.

286.

1187-1190.

Renaut, avec l'assentiment de P., préchantre, et du Chapitre, donne à l'abbaye de Champagne 40 sous mansais et le droit de présentation (*jus advocacionis persone*) de l'église de *Hamber*, 40 sous mansais, sans droit de présentation, sur l'église de Montenay (*Monteneio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 61 r°.

C. Copie du XIX^e siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, reg. 913, p. 86, d'après *B*.

287.

1187-1190.

Charte de Renaut contenant la donation par Renaut de Saint-Gille à l'abbaye de Tironneau, de la terre qu'il tenait de Guillaume de *Talle* à *Conehart*, et le consentement dudit Guillaume à cette donation, pourvu que les moines acquittent le cens de 18 deniers, dû par ladite terre.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 978.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents hist.... des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 520. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I, p. 415.

Digitized by Google

HAMELIN, 1190-1214

Hamelin, si nous en croyons les brèves notices des *Actus* et du *Martyrologe*, fut élu, après 4 mois de vacances, le 1er décembre 1190 et sacré à Rome par Célestin III. Nous ne savons rien de son passé. Il se démit de sa charge au mois de mars 1214 au milieu du Carême et mourut, toujours d'après les mêmes sources, le 31 octobre 1218, presque centenaire.

SOURCES : *Actus* et *Martyrologe* dans : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 473.

Consulter : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 209. — A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 218.

DIGNITAIRES

DOYEN DU CHAPITRE : N[icolas] : 1206 (n° 335), 1208 (n° 346), 1209 (n° 354), 1210 (n° 359), 1211 (n° 367), sd. (n° 412).

PRÉCHANTRE : Pierre : 1191 (n° 292), 1192 (n° 293), 1195 (n° 301), 1198 (n° 303), 1199 (n° 305), 1190-1200 (n° 306), 1201 (n° 313).

ARCHIDIACRES : Guillaume : 1191 (nos 289, 291, 292), 1192 (n° 293), 1198 (n° 303), 1190-1200 (n° 306), 1206 (n° 335), sd. (n° 412).

Benoît : 1192 (n° 295), 1190-1200 (n° 306).

Eude, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour : 1200 (n° 308).

C., jadis official : 1208 (n° 340).

OFFICIAUX : Guérin de Dusages : 1200 (n° 309).

Guérin Lange : 1201 (n° 313).

C., archidiacre, jadis official : 1208 (n° 340).

ECOLATRE : J. : 1209 (n° 351).

PENITENCIER : *Herbertus penitentiarum indultor* : 1203 (n° 321).

ARCHIPRÊTRES : Guillaume : 1191 (n° 289).

M. : sd. (412).

Digitized by Google

CHAPELAINS DE L'ÉVÊQUE : Philippe d'Ivré : 1194 (n° 298).
Guillaume Botet : sd. (n° 414).
PORTIER : *Radulfus Portarius noster :* 1199 (n° 305).
CHANCELLERIE : *Villelmo Espeches vice cancellario nostro :* 1204 (n° 324).
Magister Giraudus notarius : sd. (n° 411).
DOYENS DE SAINT-PIERRE-DE-LA-COUR : Foulques : sd. (n° 306).
Eudes, archidiacre : 1200 (n° 308).

ABBÉS

De Beaulieu : Pierre : 1194 (n° 299), 1195 (n° 301), 1198 (n° 303), 1202 (n° 318).
L. : 1211 (n° 372).
De Bellebranche : Guérin : sd. (n° 410).
De Champagne : Guillaume : 1192 (n° 295), 1205 (n° 326).
De Clermont : Geoffroy : 1203 (n° 321), 1205 (n° 326).
Laurent : sd. (n° 385).
De la Couture : G. : 1209 (n° 349).
De Fontaine-Daniel : Laurent : sd. (n° 378).
De Marmoutier : Geoffroy : 1203 (n° 321).
De Perseigne : Adam : 1191 (n° 290), 1192 (n° 295), 1205 (n° 375), 1205-1214 (n° 385).
De Saint-Calais : Aucher : 1194 (n° 298).
De Saint-Vincent : Gervais : 1194 (n°s 298-299).
W. : 1207 (n° 338), 1211 (n° 372), sd. (n° 389).
De Tironneau : Guérin : sd. (n° 411).

288.

1191.

Hamelin ratifie un accord entre les moines de Marmoutier et Marsile de Fail, chevalier, aux termes duquel ledit Marsile renonce en faveur des moines à ses prétentions sur le patronage de l'église de Mansigné.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat., 5441, t. II, p. 238, d'après *A*. — C. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 125, aussi d'après *A*. — *D*. Mention du XVIII[e] siècle : *Inventaire des titres de Saint-Guingalois*. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 2[e] partie, f° 4 r°.

Date : *Actum Verbi Incarnati anno 1191.*

289.

1191.

Hamelin ratifie l'abandon fait entre ses mains à l'abbaye de Clermont par Marcoux (*Marculfus*) de Martigné, des dîmes qu'il réclamait à ladite abbaye, contrairement aux privilèges de l'ordre de Cîteaux.

A. Original scellé du sceau n° 6 de notre catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5475, (dessin du sceau), p. 65. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 127.

PUBLIÉ : *a*. D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 567, d'après *C*. — *b*. *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 6, d'après *B*.

Date : *Acta vero sunt hæc anno Incarnati Verbi* M° C° XC° I°.

290.

1191, Saint-Longis.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Perseigne par Gervais, de Thoigné, pelletier, de lui-même et de tous ses biens, à la réserve de ce qui revient légitimement à ses héritiers.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 928.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 201.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques....*, t. I, n° 495. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe. série H*, t. I, p. 398.

Date : *Actum publice apud Sanctum Longisium, in domo prioris, Incarnati Verbi anno* M° C° LXXXX° I°.

Digitized by Google

291.

1191, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la cession par l'abbaye de la Couture à G. *de Jublentio*, pour quatre ans, des revenus de l'église de Saint-Benoît, en paiement d'une dette de W., archidiacre du Mans, à la prière dudit archidiacre.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibliothèque du Mans, ms. 198, f° 53.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 269, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 132, d'après *B*.

Date : *Actum publice Cenomanis, in camera nostra, Incarnati Verbi anno* M° C° XC° I°.

292.

1191, Le Mans.

Hamelin ratifie l'accord en vertu duquel Jean Richard abandonne à l'abbaye de la Couture ses droits sur l'église de Pouillé (*de Polleio*), à condition que ladite abbaye lui serve cinquante sous mansais de pension annuelle jusqu'à ce que lui soit conférée une église dont les revenus équivalent à cette somme.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 51 r°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle, *Compendium Hist.... de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 28 (daté 1121).

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 267, d'après *B*. — *E*. Copie du XVII[e] siècle, *Compendium Hist... de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 42 v°, d'après *B*. — *F*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 58 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 132, d'après *B*.

Date : *Actum publice Cenomanis, anno gratie* M° C° XC° I°.

293.

1192, n. st., 23 mars.

Charte d'Hamelin contenant bail à vie pour 27 sous

Digitized by Google

mansais, par Aucher (*Aucherus*) prieur de Château-l'Ermitage (*de Castellis*) à Robert d'Epineu, chevalier, de tout ce que ledit prieuré possède dans la paroisse d'Epineu-le-Séguin (*de Espino*).

A. Original perdu.

B. Copie sur papier, du XVI[e] siècle, *Archives de la Sarthe*, H, 581, f° 120.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire, Sarthe, série H*, t. I, p. 252.

Date : *Et hoc factum est anno gratie* M° C° LXXXIX°, X° *Kal. Aprilis*.

Cette date n'est pas admissible, Hamelin ayant été élu, d'après la notice contemporaine insérée dans les *Actus*, au mois de décembre 1190 et consacré à Rome par le pape Célestin III (1191-1198). Nous proposons d'intervertir le dernier X et l'I du chiffre de l'année, nous obtenons ainsi la date du 23 mars 1192 n. st. ; mais ce n'est là qu'une simple conjecture.

294.

1192, 6 avril.

Hamelin règle les conditions de la réception des chanoines et de l'obtention des prébendes dans l'Église du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 64 r°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle, *Martyrologe de l'Église du Mans*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 284 r°. — *D*. Copie du XV[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 252, f° 18 r°, d'après un vidimus de 1231.

E. Copie du même temps, même ms., f° 76 r°, d'après *B*. — *F*. Copie de la fin du XVI[e] siècle, Jean Richer : *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 245, f° 124 r°, d'après *B*. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle, D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 95 r°, d'après *B*. — *H*. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 100, d'après *C*. — *I*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 121, d'après *C*. — *J*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter., f° 29, d'après *G*. — *K*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 10037, p. 335, d'après *G*. — *L*. Copie incomplète du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat., 9206, f° 11 r°,

Digitized by Google

d'après *H.* — *M.* Mention du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, f° 29. d'après *B.* — *N.* Mention du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 v°. d'après *M.*

PUBLIÉ : *Chartularium .... quod dicitur Liber Albus*, p. 121, d'après *B.*

Date : *Anno itaque ab incarnatione Domini* M° C° XC° II° *pontificatus nostri* II° *in crastinum* (sic) *Pasche.*

295.

1192, 25 mai, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la cession à l'abbaye de La Trappe, par Geoffroy Morin et Herbert, son fils, de vignes près de la route de Courtavon (*Cortavon*) et d'un pré, moyennant un cens de 14 deniers.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de La Trappe*, Bibl. nat., lat. 11060, f° 98.

PUBLIÉ : *Cartulaire de La Trappe*, éd. de Charencey, p. 320, d'après *B.*

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini* M° C° *nonagesimo secundo, feria* II^a^ *post Penthecosten, apud Cenomanis in aula episcopali.*

296.

1193.

Charte d'Hamelin contenant une transaction entre Robert *Bellei*, curé d'Ancinnes (*Uncinis*), et Richard, curé de Livet, au sujet des dîmes de *Valfolet* et de *Vallesum*, que chacun réclamait. Le curé de Livet renonce à ses prétentions et reçoit une terre sise dans le fief de *Valfolet*, jadis donnée par Liger de *Vallesum* à l'église d'Ancinnes.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 46 v°. — *C.* Copie de la fin du XIII^e^ siècle, même ms. f° 150 v°.

D. Analyse de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 20, d'après *B.* — *E.* Mention de la même origine, même ms., p. 52, d'après *C.* — *F.* Analyse du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206,

Digitized by Google

f° 19 r°, d'après *D.* — *G.* Mention du même temps, même ms., f° 30 v°, d'après *E.*

PUBLIÉ : *Chartularium... quod dicitur Liber Albus*, pp. 75 et 306, d'après *B* et *C.*

Date : *Actum anno Domini* M° C° XC° III°.

297.

1194.

Hamelin accorde à Robert, de Saint-Germain-sur-Aussure (*de Sancto Germano super Auxuram*) la qualité de vicaire perpétuel de l'église dudit lieu, dont son neveu Eude est titulaire, moyennant le paiement fait annuellement audit Eude de la somme de 15 livres d'angevins.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, fragment conservé à la Bibl. nat., lat. 17754, f° 59 v°.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 72 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, p. 14, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° C° *nonagesimo* IIII°.

298.

1194, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Robert et Foulques d'Assé (? *de Assis*), à l'abbaye de Perseigne, d'une ouche de terre à Champroux (*Campo rufo*), pour 10 livres de mansais.

A. Original, scellé des sceaux de l'évêque, et des abbés de Saint-Vincent et de Saint-Calais, perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5474, p. 141.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard), Archives Municipales du Mans, 912, f° 35 r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 166, d'après *B.*

Date : *Actum publice in camera nostra apud Cenomannis anno gratie 1194.*

Digitized by Google

299.

1194, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant l'abandon, par Thomas de Neuvilette, en faveur de l'abbaye de la Couture, de ses prétentions sur l'église de Fontenai.

A. Original, scellé des sceaux de l'évêque et des abbés de Saint-Vincent et de Beaulieu, perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 20 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 226, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 6 r°. — *E*. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 57 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 135, d'après *B*.

Date : *Actum publice Cenomannis anno gratie* M° C° *nonagesimo* IIII°.

300.

1194.

Charte d'Hamelin contenant le partage des revenus de l'église de Saint-Samson (*Sancto Sansone*) près d'Angers, entre le curé et l'abbaye de la Couture.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 49 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 266, d'après *B*. — *D*. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 56 r°. — *E*. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 4 r°.

PUBLIE : *Cartulaire des Abbayes de la Couture de Solesmes*, p. 135, d'après *A* et *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*.... t. I, n° 82. — Bellée. *Inventaire sommaire*..., *Sarthe*, *série H*, t. I, p. 7.

Date : *Actum publice anno gratie* M° C° *nonagesimo quarto*.

301.

1195, 16 août.

Charte d'Hamelin contenant le partage de la dime de

Digitized by Google

Chantrigné, entre W. Barraut, curé, et l'abbaye de Marmoutier.

A. Original, scellé du sceau n° 6 de notre catalogue, perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 113 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 258, d'après *A* (dessin grossier du sceau). — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 123, d'après *A* (dessin du sceau). — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 165, d'après *B*, *C*.

Date : XVII *kalendas septembris* M C XCV.

302.

1197.

Hamelin confirme à l'abbaye de Saint-Vincent les églises placées sous son patronage.

A. Original perdu.

B. Analyse sommaire de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5445, p. 50. — *C*. Autre analyse de la même origine, au même lieu, d'après un vidimus de 1271.

Date : *Datum anno ab Incarnatione Domini 1197.*

303.

1198, Le Mans.

Charte de H., évêque du Mans, P. abbé de Beaulieu, P. préchantre du Mans et du prieur de Saint-Victeur du Mans, contenant un arbitrage desdits abbé, préchantre et prieur, juges délégués par le feu pape Célestin (III), et de Guillaume, archidiacre du Mans, et Guérin de Dusages, arbitres élus par les parties, entre Guérin Souvestre, curé d'Orques, et J., abbesse, et le Chapitre de Charnie (Etival) au sujet des droits paroissiaux des habitants du bourg de Charnie et des dîmes de plusieurs terres de l'abbaye ; l'évêque, en ratifiant cette sentence accorde à l'abbesse le droit de nommer audit bourg un chapelain qui recevra de l'église du Mans *crisma ad parvulos baptisandos*.

A. Cirographe original, scellé sur double queue de quatre sceaux perdus. Archives de la Sarthe, H 1373.

Digitized by Google

INDIQ. : *Cartulaire de Saint-Victeur*, édit. Bertrand de Broussillon, p. 31. — Bilard, *Analyse des Docvments historiques....*, t. I, n° 641. — Duchemin, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. II, p. 107.

Date : *Actum Cenomannis, anno Domini* M° C° *nonagesimo octavo.*

304.

1198.

Charte d'[Hamelin] contenant la donation à l'abbaye d'Etival par Geoffroy de la Motte, seigneur de Joué, de la troisième partie des dîmes de Chemiré et de la Bohourderie, de deux parts de la dîme de *Saint-Digne* (Saint-Denis ?) et de certains droits d'usage.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire des titres d'Étival.* Archives de la Sarthe, H 1371, p. 283.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques....*, t. I, n° 642. — Duchemin, *Inventaire sommaire..... Sarthe, Série H*, t. II, p. 99.

Date : « Sous le scel de l'évêque du Mans. 1198. »

305.

1199.

H[amelin] ratifie la cession par Robert des *Coudreiz* à l'abbaye de Tironneau, d'une terre et d'un pré moyennant 35 sous mansais et le service.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 980.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 525. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 416.

Date : *Anno gratie* M° C° XC° IX°.

306.

1190-1200.

Charte d'Hamelin évêque, de Pierre préchantre du Mans, de Foulques doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, de Guillaume et Benoît archidiacres, contenant un échange entre l'abbé et les moines de la Couture, pour leur prieuré d'Au-

Digitized by Google

vers, d'une part, et Brun d'Auvers, chevalier, d'autre part, d'un droit d'un cinquième sur le revenu des moulins de La Roche, appartenant audit chevalier, et de l'Étang, aux dits moines, avec le partage des droits de justice exercés soit à l'occasion desdits moulins, soit en général dans le bourg d'Auvers.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, fol. 16 r°. — *C.* Copie du XVI[e] siècle, *Cartulaire d'Auvers*. Archives de l'abbaye de Solesmes.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 213, d'après *B.*

Sans date. Foulques, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, est nommé dans une charte (Bilard, *Analyse*, I, n° 163), avec Pierre, abbé de Beaulieu (1186-1212) et Robert, abbé de la Couture (1186-1206). D'autre part, Eude, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, apparaît en 1200 (*Liber Albus*, p. 51, ci-après, n° 308), comme ayant une contestation au sujet de sa prébende, c'est-à-dire comme récemment installé. Foulques doit donc avoir été son prédécesseur, et avoir siégé entre 1186 et 1200, ce qui enferme notre charte entre les dates 1190 et 1200.

307.

1200, 21 octobre.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Tironneau, d'une terre, par Gir. *de Corbollein*, et la confirmation par le même, comme seigneur féodal, de ladite terre et d'un pré donné à ladite abbaye par Hardouin, sous réserve de 3 deniers de taille et 9 de saisine (*sesina*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 980.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, I, n° 526. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 416.

Date : *Actum anno Incarnati Verbi* M° *ducentesimo.* XII° *kal. novembris.* — On peut lire : 1200, 21 octobre ou

Digitized by Google

1212, 1er novembre. Cette dernière date est inscrite en marge et au dos de l'acte ; la première nous a paru plus vraisemblable, en raison de la disposition graphique.

308.

1200, 2 novembre. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant un accord entre son neveu Eude, archidiacre et doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, et le Chapitre de la cathédrale : ledit Eude, chanoine du Mans, réclamait l'intégrité de sa prébende ; le Chapitre consent à la lui accorder à titre exceptionnel, à condition qu'il s'engage à poursuivre à Rome l'obtention d'un privilège portant que ses successeurs comme doyens de Saint-Pierre-de-la-Cour, ne pourront être, dans l'église du Mans, que chanoines *forains*.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 38 v°.

C. Mention de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 15, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 17 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *a*. *Chartularium... quod dicitur Liber Albus*, p. 52. — *b*. *Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour*, édit. d'Elbenne (1904), p. 35, d'après *B*.

Date : *Actum in Capitulo, Cenomannis, anno gratie* M° *ducentesimo, quarto nonas novembris.*

309.

1200, novembre. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant que Payen de *Malmuchon* a reconnu devant l'évêque qu'ayant été en procès pardevant l'official Guérin de Dusages avec l'abbaye de Saint-Vincent au sujet d'une taille et procuration qu'il exigeait en raison de son fief situé à Courcemont (*Corcemonz*), il a, pour 20 sous mansais, déclaré quitte l'abbaye de toute redevance, à l'exception d'une rente de 12 deniers.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 13 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p, 375, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 128 f° 58, d'après *C*. — *E*. Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°.

Date : *Actum Cenomannis, anno Domini* M° CC°, *mense novembri.*

310.

1200.

Hamelin déclare que le bourg possédé jadis par l'évêque du Mans *in parochia Sancti Simplicis*, fait partie du *Castrum Sancti Martini* et doit jouir de la même liberté que tout le cloître de Saint-Martin.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle (D. Housseau). Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VI, f° 5 r°, n° 2134, d'après la *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, f° 42 r°.

Date : *Actum anno Domini* M° CC°.

311.

1201, n. st., 28 février. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Eude de Plainfay (*de Planofago*), à l'abbaye de Saint-Vincent, d'un bois sis près de la métairie des moines à *Noentz* pour 6 deniers mansais de service annuel et 3 de taille aux seigneurs du fief, 100 sous mansais dudit Eude, et 2 sous et demi à son fils.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 15 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 377, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 129, f° 18, d'après *C*. — *E*. Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°.

Digitized by Google

Date : *Actum Cenomannis, anno gratie* Mº CCº, *pridie kalendas marcii.*

312.

1201, n. st., 11 mars. Le Mans.

Charte d'H[amelin] contenant l'échange, par M. *Major*, de Courgiraud (*Curia Giraudi*), au Chapitre, de ses droits sur la grange de Courgiraud.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fº 166 rº. — *C*. Copie moins complète de la première moitié du XIIIe siècle, même ms., fº 25 vº.

D. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 55, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine, même ms., p. 8, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 9206, fº 31 vº, d'après *D*. — *G*. Copie de la même origine, même ms., fº 15 vº, d'après *E*. — *H*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 107, fº 38, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus*, pp. 16 et 135, d'après *B. C.*

Date : *Actum Cenomannis in camera nostra anno gratie* Mº CCº *quinto idus martii.* — Dans *B* il y a *idus martii* en toutes lettres, ce qui écarte la date de 1206 n. st., adoptée par Gaignières, dans sa copie, et M. Lottin, dans son édition. Dans *C* il y a *id. mai.* (ou *mar.*?) leçon qui prête à l'équivoque, puisqu'on peut l'interpréter par *idus* ou *idibus.*

313.

1201. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent, par *Hodeardis* de Pont-Perrin (*de Ponte Petrino*), mère du moine Ménard, de 10 sous sur sa maison de Pont-Perrin, et 5 sur sa maison et vigne de Saint-Georges-du-Plain.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, fº 16 vº.

Digitized by Google

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 380, d'après *B.* — *D.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 103, f° 39, d'après *C.*

Date : *Actum Cenomannis, in camera nostra, anno gratie* M° CC° *primo.*

314.

1200-1201.

Hamelin confère au Chapitre de la cathédrale le droit d'exercer la justice canonique, selon la forme usitée dans l'église de Chartres.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 62 r°. — *C.* Copie du XV[e] siècle, *Livre rouge de l'évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 1 r°, d'après un vidimus de 1323. — *D.* Copie du XV[e] siècle, *Privilèges de l'Église du Mans*, Bibl. du Mans, ms. 251, f° 14 r°. — *E.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17036, p. 121, d'après un vidimus de 1245.

F. Copie du XVI[e] siècle, Jean Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 245, f° 116 r°, d'après *B.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle, D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 96 r°, d'après *B.* — *H.* Copie de la fin du XV[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 252, f° 73 v°, d'après *D.* — *I.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, d'après *G.* — *J.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 10037, p. 337, d'après *G.* — *K.* Copie du XVI[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 253, f° 53 v°, d'après *H.*

PUBLIÉ : *Chartularium....., quod dicitur Liber Albus*, p. 118, d'après *B.*

Sans date. Daté par la mention de la légation en France du cardinal Octavien, évêque d'Hostie (1200-1201). Potthast, *Regesta* n° 1094 et t. I, p. 462.

315.

1202, 18 juillet.

Charte d'Hamelin contenant un accord entre Geoffroy Riboul et Guillaume, abbé, et les moines de Saint-Vincent : H., père dudit Geoffroy ayant fait construire un pont et

l

Digitized by Google

creuser un fossé à Saint-Vincent-du-Lorouer (*de Oratorio*), en partie sur le domaine des moines, et sur une route voisine, Geoffroy renonce au pont qu'il transportera ailleurs, abandonne la route aux moines et leur cède un pré pour prix de l'occupation de leur terrain par le fossé.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 6 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5445, p. 66.

D. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 5444, p. 363, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 103, f° 231, d'après *C*.

PUBLIÉ : V. Alouis, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. X (1881), p. 36, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° II°, XV *kalendas augusti*.

316.

1202.

Hamelin concède les fruits des prébendes des chanoines forains nouvellement institués aux chanoines qui assisteront à matines, messe et vêpres.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 37 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 48 r°.

D. Copie du XV^e^ siècle, Bibl. du Mans, ms. 252, f° 73 r°, d'après *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms., f° 73 v°, d'après *C*. — *F*. Copie du XVI^e^ siècle, J. Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 245, f° 199 r°, d'après *B*. — *G*. Copie du même temps, même ms., f° 120 v°, d'après *C*. — *H*. Copie du XVI^e^ siècle, Bibl. du Mans, ms. 253, f° 53 r°, d'après *D*. — *I*. Copie du même temps, même ms., f° 53 v°, d'après *E*. — *J*. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 14, d'après *B*. — *K*. Mention du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 17 v°, d'après *J*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus*, p. 48, d'après *B*, et 79, d'après *C*.

Date de *B* : *Actum hoc anno gratie* M° CC° II°. *C* est sans date.

Digitized by Google

317.

1203, n. st., 28 février. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la cession à l'abbaye de Saint-Vincent, pour 500 sous mansais, par Geoffroy Morin, chevalier, d'une métairie sise entre Tuffé et la chapelle de Beaumont, moyennant un cheval de service et l'hommage.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent,* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 10 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 17 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 370, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine, même ms., p. 381, d'après *C*. — *F*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 104, f° 259, d'après *D*. — *H*. Copie du même temps, même coll. 119, f° 93, d'après *E*.

Date de *B*: *Datum Cenomannis, anno gratie* M° CC° II°, *pridie kalendas martii*. *C* est sans date.

318.

1203, n. st., 2 avril. Yvré-l'Évêque.

Hamelin, voulant prévenir le retour des désordres qui se sont produits dans la paroisse d'Évron, décide que le curé sera astreint à la résidence, devra vivre, ainsi que son vicaire, des revenus de la cure, et sera nommé à la présentation de l'abbé d'Évron.

A. Original perdu.

B. Copie de D. Ignace Chevalier (1668). *Cartulaire d'Évron*, aux Archives de la Mayenne, p. 512.

Date : *Actum Ebriaci, in camera nostra nova, anno gratie* M° CC° *secundo, quarto nonas aprilis.*

319.

1203, 5 juillet. Tours.

Hamelin fonde, dans l'église Saint-Martin de Tours, deux anniversaires : celui de son oncle, Eude (29 juillet) et celui de son frère, Philippe (18 juillet), tous deux doyens de

Digitized by Google

Saint-Martin ; il assigne à cette fondation un revenu de 30 sous pour chaque anniversaire, à prendre sur les biens qui lui sont venus de sondit oncle et frère, biens que, sauf cette fondation, il donne à son neveu Eude, archidiacre du Mans.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Baluze, t. 77, f° 265 r°, d'après la *Pancarte blanche* de Saint-Martin. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle (D. Housseau). Bibl. nat., coll. de Touraine, t. XIII/1, n° 8615 d'après la même source.

Date : *Actum Turonis, in Capitulo Beati Martini, anno gratie* M° CC° III°, *in crastino festi Beati Martini estivalis.*

320.

1203, juillet. Changé.

Hamelin agrège à l'abbaye de Marmoutier, à titre de prieuré conventuel, le monastère de Fontaine-Géhard (*Fonte Gyardi*), qui se trouvait depuis longtemps sans supérieur et sans règle, auquel monastère Juhel de Mayenne accorde à cette occasion certaines faveurs.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle, dans les annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène, Bibl. nat., lat. 12879, f° 192 r°. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 12880, f° 197 r°. — *D*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 83. — *E*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 129. — *F*. Copie du XVII^e^ siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12080, f° 341 r°.

G. Copie du même temps, même ms. f° 338 v°, d'après *F*. — *H*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 198, d'après *C*. — *I*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 105, f° 30, d'après *D*. — *J*. Analyse du XVIII^e^ siècle, *Inventaire des titres de Fontaine-Géhard*, Archives de la Mayenne, H 66, f° 5 r°.

PUBLIÉ : *a*. *Gallia Christiana*, t. XIV, instr. col. 87, *e schedis Baluzianis* (?). — *b*. D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 572, d'après *E*.

Date : *Actum sollempniter apud Changeium in ecclesia Beate Marie, anno gratie* M° CC° *tercio, mense Julio, regnante in Galliis feliciter Philippo illustri rege Francorum.*

Digitized by Google

321.

1203.

Hamelin approuve la donation faite à l'abbaye de Marmoutier par Juhel de Mayenne, de la maison de Fontaine-Géhard, pour y établir un prieuré.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle, dans les Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène, Bibl. nat., lat. 12879, f° 200 v°. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 12880, f° 198 r°. — *D*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 85. — *E*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 125. — *F*. Copie du XVII^e^ siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12680, f° 339 r°.

G. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. de Tours, ms. 1384, p. 199, d'après *C*. — *H*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 105, f° 95, d'après *D*. — *I*. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire des titres de Fontaine-Géhard*, Archives de la Mayenne, H 66 f° 4 r°.

Date : *Actum anno gratie 1203.*

322.

Vers 1203.

Hamelin écrit au pape Innocent III pour le prier de confirmer la nouvelle donation qu'il vient de faire du monastère de Fontaine-Géhard à l'abbaye de Marmoutier ; en effet, après une première donation, les ermites dudit lieu avaient continué tout d'abord leur existence vagabonde et désordonnée, puis sur les instances de l'évêque et de leur patron, Juhel de Mayenne, s'étaient, par un nouvel acte de l'évêque qu'il s'agit de confirmer, donnés spontanément à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle. Annexes de l'*Histoire de Marmoutier*, de D. Martène, Bibl. nat., lat. 12879, f° 196 r°. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 12880 f° 201 r°.

D. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. de Tours, ms. 1384, f° 197, d'après *B*.

Sans date. Daté approximativement par la charte précédente. La bulle d'Innocent III, rendue après enquête et débats contradictoires, est de l'année 1212. (Bibl. nat., lat. 12879 f° 198 v°).

Digitized by Google

323.

1204, 3 novembre. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la donation au Chapitre cathédral, par Aimeri de Saint-Pierre, du tiers de la dîme d'une terre qu'il avait dans la paroisse de Panon (*Penon*), et la vente par le même, audit Chapitre, du reste de ladite dîme pour 45 livres de mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 23 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 6, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 14 v°, d'après *C*. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 106, f° 79, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus*, p. 10, d'après *B*.

Date : *Actum Cenomannis, in camera nostra, anno gratie* M° CC° *quarto*, III° *nonas novembris*.

324.

1204. Le Mans.

Hamelin donne à l'abbaye de Marmoutier une rente de 7 sous qu'il a achetée dans la paroisse d'Yvré, savoir : 2 sous aux moines de Saint-Martin du Mans, et 5 sous aux moniales de Saint-Nicolas de Marmoutier, pour célébrer l'anniversaire de ses parents.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 109, f° 102 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 258, d'après *A*. — *D*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 36 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire du Prieuré de Vivoin*, éd. Denis, p. 150, d'après *B*.

Date : *Datum Cenomannis anno gratie* M° CC° IIII°. Parmi les témoins figure un Guillaume Espeches, qualifié dans *C*, de *vice cancellarius noster*. A la vérité *B* donne *capellanus*, mais la leçon de *C* nous semble ici préférable puisque Gaignières a vu l'original.

Digitized by Google

325.

1205 n. st., 17 janvier. Tours.

Vidimus par Hamelin, évêque du Mans, et Adam, abbé de Perseigne, d'une bulle d'Innocent III en date du 21 avril 1204, leur donnant la mission de réformer le Chapitre de Saint-Martin de Tours, et ordonnance de réforme rendue en exécution de cette bulle.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle dans les *Coutumes de Saint-Martin*, Bibl. de Tours, ms. 1508, f° 50 v°. — *B'*. Autre copie du même temps, même ms. f° 70 v°.

Date : *Actum est hoc in Capitulo Beati Martini in Dei et nostri, et totius Capituli presentia, anno Incarnationis Dominice* M° CC° IIII°, XVI° *kalendas februarii.*

326.

1205, 19 mai.

Hamelin énumère et confirme toutes les donations faites et tous les privilèges accordés par Juhel de Mayenne, Gervaise de Dinan, sa femme, et Isabelle, sa mère, à l'abbaye de Fontaine-Daniel, par eux fondée.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle, Bibl. nat., franç. 22329, p. 765, d'après *A*. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17036, p. 127, d'après *A*. — *D*. Copie de la même origine, *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, Bibl. nat., lat. 5475, p. 69.

PUBLIÉ : *a*. D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 568, d'après *D*. — *b*. *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 37, d'après *D*.

Date : *Anno ab Incarnatione Domini* M° CC° V°, XIIII° *kalendas junii.*

327.

1205.

Sentence d'Hamelin, décidant qu'une maison, objet d'un procès entre l'abbaye d'Évron et Adam de la *Benestoie* (?)

Digitized by Google

sera possédée par ledit Adam et par son fils Jean, mais après leur mort, fera retour à l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17036, p. 126, d'après un cartulaire d'Évron.

Date : *1205*.

328.

1205.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Champagne, par Hervé de Pré en Pail (*de Pratis*), chevalier, de la dîme qu'il possédait en la paroisse de Courcité (*de Cortene*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu, Archives de la Sarthe, H 783.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17125, f° 51 r°, d'après *A*. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives de la ville du Mans, 913, p. 69, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques...*, t. I, n° 374. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 338.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quinto*.

329.

1205.

Hamelin confirme à l'abbaye de Perseigne les deux parts de la dîme de Montigny, concédées à ladite abbaye par Guillaume de Montigny.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle, *Inventaire des Titres de Perseigne*, Archives de la Sarthe, H 926, f° 229 r°.

Sans date. Datée par la charte de Guillaume de Montigny qui est analysée immédiatement auparavant dans l'inventaire en question.

330.

1205.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Simon Allec,

Digitized by Google

aux frères de Grandmont du Gué Brunet (*Vadum Bruneti*), de ses terres et vignes de *Curia Marcelli*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu, Archives municipales du Mans, 982.

Date : *Actum anno ab Incarnatione Domini* M° CC° V°.

331.

1206, août. Saint-Denis.

Hamelin déclare avoir reconnu dans le Chapitre de Saint-Denis, qu'il n'a aucun droit de procuration sur le prieuré de Sainte-Gauburge.

A. Original parchemin scellé sur lanière de cuir, sceau perdu, Archives nationales, S 2238, n° 36.

B. Copie du XIII^e siècle, *Cartulaire blanc de Saint-Denis ; Sainte-Gauburge*, pièce VIII. Archives nat., LL 1158, p. 404. — *C*. Analyse du XVIII^e siècle (D. Housseau), Bibl. nat., coll. de Touraine, t. XIII/1, n° 7981.

Date : *Actum apud Beatum Dyonisium, anno Domini* M° CC° *sexto, mense augusto*.

332.

1206.

Hamelin donne à l'abbaye de Saint-Vincent, pour la pitance des moines, les fruits de l'église Saint-Pierre *de Reneio*, et les moines promettent de célébrer son anniversaire.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 v°, d'après un vidimus de 1214. — *C*. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 513, d'après un vidimus de 1270. — *D*. Analyse développée du XVII^e siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°.

E. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 360, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII^e siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 109, f° 109, d'après *E*. — *G*. Copie du XIX^e siècle (M. Bilard), Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e partie, n° 1, d'après *C*. — *H*. Analyse sommaire du XVII^e siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 562, d'après *E*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VI°.

Digitized by Google

333.

1206.

Charte d'Hamelin contenant le partage par Juhel de Mayenne, entre l'abbaye de Fontaine-Daniel et le prieuré de Fontaine-Géhard, des dîmes des terres défrichées de la forêt de Mayenne : Fontaine-Daniel aura ce que ses moines ont défriché, Fontaine-Géhard, deux tiers du reste.

A. Original perdu.

B. Vidimus de Maurice, évêque du Mans (1216-1231). Archives municipales du Mans, 913. — *C*. Analyse développée du XVII^e^ siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 215 r°. — *D*. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*, arch. de la Mayenne, H 66, f° 5 v°.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VI°.

334.

1206.

Charte [d'Hamelin], contenant le partage par moitié entre le prieuré de Vaugonderie d'une part, le prieur et le curé d'Assé, d'autre part, des dîmes des novales du fief Gatel, sis dans la paroisse d'Assé.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100 f° 150 v°. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle, *Cartulaire du Genéteil*. Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 225. — *D*. Analyse du XVII^e^ siècle, (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 213 v°.

PUBLIÉ : *a*. *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 209, d'après *B*. — *b*. *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, éd. B. de Broussillon, p. 17, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VI°. Toutes les copies présentent la même anomalie : l'évêque est nommé M, qui semble désigner Maurice (1216-1231) et la date est écrite 1206. Nous croyons qu'il faut corriger l'initiale plutôt que la date, parce que l'erreur commune dans la reproduction d'un sigle est plus vraisemblable que l'omission commune d'un ou deux x dans un chiffre d'année. Cf. B. de Broussillon, *loc. cit.*

Digitized by Google

335.

1206.

Charte d'Hamelin évêque, de Nicolas, doyen et de Guillaume, archidiacre du Mans, délégués par le pape Innocent III, contenant un accord entre l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, d'une part, et les seigneurs, bourgeois et hospitaliers (*elemosynarii*) de Château-Gontier, d'autre, au sujet de l'hôpital dudit lieu : les moines consentent à ce que l'on construise ledit hôpital près du pont de Château-Gontier, avec une chapelle et un cimetière, mais cette chapelle n'aura qu'une cloche, le chapelain prêtera serment à Saint-Nicolas, le cimetière ne recevra que les frères hospitaliers et les hospitalisés, les droits du prieur du Genéteil seront sauvegardés et l'on donnera aux moines le terrain de l'ancien hôpital avec quelques autres pièces de terre.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII^e^ siècle, *Cartulaire du Genéteil*. Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 203.

PUBLIÉ : *Cartulaire du Genéteil*, éd. Brossay, p. 82, d'après *B*.

Date : *Actum fuit hoc anno gratie millesimo ducentesimo sexto*.

336.

1206.

Hamelin autorise Jean de la Chapelle à aliéner à titre d'aumône les biens par lui acquis dans le fief de l'évêché.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 49 v°.

PUBLIÉ : *Chartularium..... quod dicitur Liber Albus*, p. 85.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *sexto*.

337.

1207.

Charte d'Hamelin contenant la fondation par Foulque l'Enfant, du consentement d'Hugues Machefer, curé d'Épi-

Digitized by Google

neu-le-Séguin (*Espino*), d'une chapelle dans son manoir (*masura*) de Varennes et la donation par ledit Foulque à ladite chapelle d'une part des dîmes du vin dudit Épineu.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du 1er août 1527, Archives de la Sarthe, H 581, f° 42 r°.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire..... Sarthe*, série H, t. I, p. 251.

Date : *Actum est anno gratie* M° CC° VII°.

338.

1207.

Hamelin évêque et W. abbé de Saint-Vincent du Mans, juges délégués par le Saint-Siège, confirment une transaction entre G. abbé et les moines de Marmoutier d'une part, les chanoines de Saint-Cosme et Saint-Damien et Guérin Gonelle, chevalier, d'autre, au sujet des dîmes de Fontcher (*Fonte Caro*), aux termes de laquelle les vignes et terres cultivées, sises dans l'enclos des moines seront exemptes vis à vis desdits chanoines et chevalier, qui se partageront par moitié les autres dîmes.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIIe siècle (D. Housseau). Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VI, n° 2221, d'après *A*.

INDIQ. : Mabille, *Inventaire de la Collection de dom Housseau*, p. 243.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *septimo*.

339.

1208. Le Houx.

Hamelin confirme la donation à l'abbaye de la Trappe, par Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, d'une somme d'huile sur ses revenus de La Suze (*de Susa*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Trappe*. Bibl. nat., lat. 11060, f° 98 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 322.

Date : *Actum apud Hussum* M° CC° VIII°.

Digitized by Google

340.

1208.

Charte d'Hamelin contenant un accord passé devant C., archidiacre alors official, aux termes duquel Ernaud de Souligné, clerc, Blanchard Garnier et Philippe Boton, Jeanne, leur sœur, et Philippe de Courgoué (*Corgoer*) leur beau-frère, renoncent en faveur de l'abbaye de la Trappe, moyennant 50 sous mansais, à leurs prétentions sur plusieurs pièces de vignes de ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Trappe.* Bibl. nat., lat. 11060, f° 97 v°. — *C.* Mention du même temps, même ms. f° 98 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 319 et 321.

Date : *Actum anno ab incarnatione Domini* M° CC° *octavo.*

341.

1208.

Charte d'Hamelin, contenant l'abandon par Herbert de La Guerche à l'abbaye de la Couture, du droit de patronage de la chapelle fondée par son père à La Guerche, et la promesse des moines d'obtenir l'érection audit lieu d'une paroisse pour les hommes du fief dudit Herbert.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture.* Bibl. du Mans, ms. 198, f° 22 r°. — *C.* Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 159.

D. Copie de la même origine, même ms. p. 228, d'après *B.* — *E.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon benedictinum.* Bibl., nat., lat. 12690, f° 6 r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire des abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 152, d'après *B.*

Date : *Actum anno incarnationis Dominice* M° CC° VIII°.

342.

1208.

Hamelin confirme la donation par Juhel de Mayenne aux moines de Perseigne de 25 sous mansais à prendre tous les

Digitized by Google

ans en sa prévôté de Villaines et l'abandon par le même de ses droits sur la grange de Blanchelande (*Albalanda juxta Soonnam*), appartenant auxdits moines.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 131, d'après *A*. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 5474, p. 135.

D. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 32 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 158, d'après *C* et 208, d'après *B*.

Date : *Actum anno Dominice incarnationis* M° CC° VIII°.

343.

1208.

Charte d'Hamelin, contenant le partage entre l'abbaye de Saint-Vincent et Hubert, curé de Notre-Dame de Piacé, des dîmes et revenus de cette paroisse.

A. Cyrographe original, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 888.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 8 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 366, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 111, f° 189, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VIII°.

344.

1208.

Charte d'Hamelin, contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent, par Guillaume, clerc, fils de Simon Lancelin, de cinq costerets (*costeria*) de vin, que l'abbaye lui devait pour une vigne sise à Maresché.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 1 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 353, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 187, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VIII°.

Digitized by Google

345.

1208.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent par Emmeline de *Banvon* et ses fils, de la moitié du tenement qui appartenait à feu *Hermenaudus*, de 2 ouches de terre et d'un pré dans la paroisse de Saint-Martin de Dangeul (*Daniol*).

A. Original appartenant à M. J. Chappée. Archives du Cogner : Saint-Vincent, 2.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 1 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 353, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 185, d'après *C*. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°, d'après *B*. — *F*. Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 r°, d'après *B*.

INDIQ. : Chappée et Denis, *Archives du Cogner*, p. 1, d'après *A*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° VIII°.

346.

1208. Le Mans.

Charte d'Hamelin, évêque, et Nicolas, doyen du Chapitre du Mans, contenant la fondation d'une prébende de chanoine-prêtre dudit Chapitre, par Jean de la Chapelle, diacre.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 49 r°. — *C*. Copie du XV[e] siècle. *Privilèges de l'Église du Mans*. Bibl. du Mans, ms. 251 f° 49 v°. — *D*. Copie du XVI[e] siècle, J. Richer. *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*. Bibl. du Mans, ms. 245, f° 48 v°.

E. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 21, d'après *B*. — *F*. Copie du XV[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 252, f° 8 r°, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 v°, d'après *E*. — *H*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 183, d'après *E*. — *I*. Copie du XVI[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 253, f° 10 v°, d'après *F*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 83, d'après *B*.

Date: *Actum apud Cenomannis, anno gratie* M° CC° *octavo.*

Digitized by Google

347.

1209. Fontaine-Daniel.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye d'Évron et aux quatre moines qui desservent l'église de Saint-Jean de Vernie (*de Bernia*), par Renoul Flamand (*Flandrensis*), des dîmes qu'il possédait en la paroisse d'Oissel.

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1668 (D. Ignace Chevalier), *Cartulaire d'Évron*. Archives de la Mayenne, p. 515. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle, (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17124, p. 159, d'après un ancien cartulaire d'Évron. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 1703, p. 126, d'après la même source.

Date : *Actum apud Fontem Danielis, anno gratie millesimo ducentesimo nono.*

348.

1209.

Charte d'Hamelin contenant la renonciation par Guillaume de Louzes (*de Lousis*) au patronage de l'église de Louzes, en faveur du prieuré de Bellême, et la donation par ledit Guillaume audit prieuré, de la dîme de Ruis du Parc, située dans son fief et dans ladite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Rouleau des chartes de Saint-Léonard*, Archives de l'Orne, H 2170, n° 50. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 320, d'après *A*. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 125, d'après *A*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle (D. Eyme), Bibl. nat., coll. Moreau, 113, f° 22, d'après *A*.

F. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 113, f° 20, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, éd. Barret, p. 278, d'après *B*. *C*.

INDIQ. : Duval, *Inventaire sommaire... Orne. Série H*, t. II, p. 58, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *nono.*

349.

1209.

Charte d'Hamelin contenant un accord en vertu duquel

Digitized by Google

Hubert de Clermont obtient des moines de la Couture la rétrocession d'une terre, sise sur la route de Clermont à La Flèche, qu'il leur avait échangée contre des vignes, et abandonne, en retour, lesdites vignes avec plusieurs parcelles de terre et revenus.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 39 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms. f° 50 r°. — *D*. Analyse développée du XVII^e^ siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, f° 3 v°.

E. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 251, d'après *B*. — *F*. Copie de la même origine, même ms. p. 266, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 156, d'après *B*. *C*.

Date : *Actum anno* M CC IX.

350.

1209.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Geoffroy de *Brinsent* à Gervais de Montrichard, clerc, de la dîme de *Brinsent*.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 16.

Date : .... *Sigillo meo 1209*.

351.

1209.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Richilde de la Chevalerie à Guillaume *de Vasonio*, son mari, des herbergements de Saint-Remi et de l'Hesnellerie.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 16 v°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 544, p. 380, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 113, f° 25, d'après *C*.

Digitized by Google

Date : .... *roboravi anno ab incarnatione Domini* Mº CCº *nono*.

352.

1209.

Hamelin confirme la donation en aumône par Hubert de Grenoux (*Grenoz*) et Mathilde sa femme, à l'abbaye de la Couture, d'un tiers de leurs biens.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, fº 37 rº.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 248, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIIe siècle, *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12690, fº 7 vº.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 156, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* Mº CCº IXº. A la fin de l'acte, en guise de liste de témoins, on lit la note suivante : « Interfuerunt loco nostri P. de Antonosia et R. de Cormis et H. de la Hatonnalle, de Sabolio et de Lavalle et de Erneia decani, qui ad hoc videndum a nobis fuerant destinati. »

353.

1209.

Hamelin décide que l'église de la Bazoge (*Bazogier*), jadis unie à la charge d'écolâtre (*magister scole*), aura dorénavant un curé qui sera présenté par ledit écolâtre et touchera une portion déterminée des revenus de ladite église.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVe siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, fº 69 rº.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo nono*.

354.

1209.

Hamelin évêque, Nicolas doyen et le Chapitre de l'Église du Mans, faisant une exception à la règle de la résidence des chanoines, leur permettent de s'absenter pour étudier

Digitized by Google

à Rome ou dans les universités de Paris, Orléans, Bologne, Salerne et Montpellier sans perdre leur prébende.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 64 v°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle, *Martyrologe de l'Église du Mans*. Bibl. du Mans, ms. 244, f° 285 r°.

D. Copie du XVI[e] siècle, Jean Richer : *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*. Bibl. du Mans, ms. 245, f° 126 r°, d'après B.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 125, d'après *B*.

Daté par la mention de la légation du cardinal *Guala*, du titre de *Sancta Maria in Porticu* par le conseil duquel l'acte a été fait. Guala passa au Mans au commencement de l'année 1209 (*Liber Albus*, n° CXCI, charte du 9 février 1209, n. st.). Sa légation est comprise entre mai 1208 et novembre 1209 (Potthast, *Regesta* n° 3424 et t. I, p. 466). On l'a appelé *Gualo*. (D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. VI, p. 266) et Gautier (Baronius, ad. ann. 1208). Mais nous savons par sa souscription autographe la vraie forme de son nom : † *Ego* GUALA *Sancte Marie in Porticu diaconus cardinalis s. s.* (11 août 1209, Sickel, *Monumenta Graphica*, V, 18. Potthast, *op. cit.* n° 3365).

355.

1210, n. st. 27 janvier. Le Mans.

Hamelin décide que les revenus de toute prébende vacante appartiendront à l'Église cathédrale pendant la première année, déduction faite du montant des dettes du chanoine décédant.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 48 r°. — *C*. Copie de la fin du XV[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 252, f° 73 r°. — *D*. Copie du XVI[e] siècle. Jean Richer : *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 245, f° 120 r°.

E. Copie du XVI[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 253, f° 53 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 79, d'après *B*.

Date : *Actum in Capitulo nostro anno gratie* M° CC° *nono*,

Digitized by Google

die Beati Juliani piissimi pastoris (sic) *nostri. Pax Domini Nostri Jhesu Christi sit omnibus conservantibus hanc cartam.*

356.

1210, 23 mai.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Perseigne par Foulque Cholet du tiers du champ de la Bruyère, au fief de Chavert ; en retour de quoi l'abbaye lui donne 50 sous.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 164, d'après *A*.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 45 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de l'abbaye de Perseigne.* éd. Fleury, p. 193, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1210, X° kalendas junii.*

357.

1210, 15 juin. Le Mans.

Hamelin cède à Simon *de Minciaco*, chanoine, tous ses droits sur une vigne vendue audit Simon par Herbert de Sillé, sise dans le fief de l'évêque, il renonce à tous cens, coutumes ou redevances, à condition que ledit Simon célèbre l'anniversaire de Geoffroy, archevêque de Tours.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 31 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 11, d'après *B*. — *D.* Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, aussi d'après *B*. — *E.* Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 16 v°, d'après *C*. — *F.* Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 114, f° 69, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 33, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *decimo, in capitulo nostro, die Sancti Viti martyris.*

358.

1210, juin.

Hamelin déclare exempte de procuration épiscopale la

Digitized by Google

Ville-aux-Moines (*Villa Monachi*), dépendant de l'abbaye de la Couture, où Pierre d'Antenaise (*Antanosia*), par haine contre Geoffroy de Verigné, prieur, avait fait indûment exercer ce droit par les évêques Renaud et Hamelin lui-même.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture,* Bibl. du Mans, ms. 198, f° 38 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 150, d'après *B*. — *D*. Mention du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 7 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 159, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° X°, *mense junio*.

359.

1210, juillet.

Hamelin charge Nicolas, doyen, et le Chapitre du Mans, de faire une enquête avec pleins pouvoirs de décision, sur le droit de procuration de l'évêque dans les prieurés de la Couture où les moines l'ont prié de ne pas l'exercer.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 6 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 17123, p. 212, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 5 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 160, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° X°, *mense julii*.

360.

1210.

Hamelin confirme tous les biens de l'abbaye de Savigny dans son diocèse.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie et cire verte, du sceau n° 6 de notre catalogue. Archives nationales, L 972, n° 13.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 131 r°.

Date : *Anno gratie* M° CC° *decimo*.

Digitized by Google

361.

1210, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la notice du serment prêté par Hugues de Bures, chevalier, en exécution de la sentence portée par les juges délégués du pape, de ne plus inquiéter les moines de la Couture dans la possession du patronage de l'église de Neuvy (*Novi*) et de la terre de Souvin, paroisse de Tennie.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Couture*. Bibl. du Mans, ms. 198, f° 33 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 242, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 1 r°. — *E*. Analyse du même temps, même ms. f° 7 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 178, d'après *B*.

Date : *Actum Cenomannis in thalamo nostro, anno gratie* M° [C]C° X°.

362.

1210.

Hamelin confirme l'acte par lequel Guillaume des Roches a donné au curé de Jupilles 5 sous mansais à prendre sur ses censives patrimoniales à Château-du-Loir, afin qu'il laisse au chapelain du Houx (*de Husso*) la possession de toutes les oblations de sa chapelle.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 238, d'après *A*. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 125, d'après *A*.

Date : *Actum anno gratie 1210.*

363.

1210.

Charte d'Hamelin contenant la donation, par Gautier Patrice, prêtre, à Guillaume, abbé, et aux moines de Saint-Vincent, du tiers de la dîme de Louvigné.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 4 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms. f° 5 r°, d'après un vidimus de 1214. — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 37 r°, d'après un vidimus de 1213.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 359, d'après *B*. — *F*. Copie de la même origine, même ms., p. 360, d'après *C*. — *G*. Copie de la même origine, même ms., p. 415, d'après *D*. — *H*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 114, f° 71, d'après *E*. — *I*. Copie du même temps, même ms., f° 208, d'après *F*. — *J*. Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°. — *K*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M. CC. X.

364.

1210.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Gautier de *Monloy* et Agathe, sa femme, à l'abbaye de Saint-Vincent, de tout ce qu'il avait acquis dans la paroisse de Saint-Georges de Dangeul (*Dangeol*), en terres, vignes, prés et bois, et d'un tiers de ses propres (*hereditatis sue*).

A. Original appartenant à M. J. Chappée, Archives du Cogner, Saint Vincent, 3.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 4 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 359, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 114, f° 73, d'après *C*.

INDIQ. : Chappée et Denis, *Archives du Cogner*, t. I, p. 2, d'après *A*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° X°.

365.

1210.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Foulque *de Labauderia* à l'abbaye d'Évron, de ses droits sur la dîme de Saint-Jean-sur-Erve.

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1668 (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives

Digitized by Google

de la Mayenne, p. 579. — *C.* Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 161.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo decimo.*

366.

1210.

Hamelin exempte de procuration épiscopale les églises de Parigné et d'Oissel.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 47 v°.

C. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 20, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 78, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *decimo.*

367.

1211, 25 juillet, Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant la donation au Chapitre par Paulin *Boters*, croisé contre les Albigeois, du tiers de la dîme de Saint-Mars-d'Outillé (*de Hostilleio*), pour 60 livres de mansais à lui-même et un marc d'argent à sa femme.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 29 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 11, d'après *B.* — *D.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 16 r°, d'après *C.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 115, f° 184, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 29, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *undecimo, die sabbati translationis beati Juliani, juxta altare ipsius, assistente nobis N. Decano et pluribus aliis de capitulo tam personis quam canonicis.*

368.

1211, novembre.

Hamelin confirme l'engagement pendant trois ans à la

Digitized by Google

fabrique de la cathédrale, de la dîme possédée par Philippe Malemouche, chevalier, dans la paroisse de Saint-Hilaire, pour la somme de 300 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 166 r°.

C. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 55, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 31 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus*, p. 335, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XI°, *mense novembri*.

369.

1211.

Charte d'Hamelin contenant l'abandon par Robert *Pesaz* de ses prétentions sur une terre donnée à l'abbaye de Perseigne en même temps que Raoul, fils de feu Laurent, en retour de quoi l'abbaye donne audit Robert 8 deniers de cens annuel.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 141.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 35 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 165, d'après *B*.

Date : .... *1211*.

370.

1211.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Fontaine-Daniel, par Renoux Flamand (*Ranulfus Flandrensis*) d'un tiers de tout son héritage.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 86.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 86, d'après *B*.

Date : *Anno 1211*. Comparez, ci-dessus, n° 347, une

Digitized by Google

charte de 1209 contenant une donation, datée de Fontaine-Daniel même, faite à l'abbaye d'Évron par le même Renoux Flamand.

371.

1212, n. st., janvier.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Juhel de Mayenne à l'abbaye de Clermont, de deux muids et demi de froment à prendre chaque année sur son *frumentagium* de La Chartre, comme compensation du revenu que Renaud d'Anjou (*de Andegavia*) avait en Normandie, savoir : à Montchamp (*Moschans*) et à Fontenay (*Fontenetun*).

A. Original perdu.

PUBLIÉ d'après une copie qui ne nous est pas connue : ***Cartulaire de Fontaine-Daniel***, éd. Grosse-Duperon, p. 85, avec trad.

Date : *Actum anno incarnationis Dominice millesimo ducentesimo undecimo, mense januarii.*

372.

1212, n. st., mars.

Charte d'Hamelin contenant un accord entre W. abbé de Saint-Vincent, et L. abbé de Beaulieu, au sujet de la dîme du vin *de Vozeio*.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 31 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 409, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 116, f° 104, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XI° *mense martii.*

373.

1212, 12 mai. Le Mans.

Charte d'Hamelin contenant l'abandon à l'abbaye de Saint-Vincent par Hugues *Espechel*, clerc, et Guillaume de *Rivellon*, avec ses frères Simon et Richard, de leurs droits sur une dîme de la paroisse Saint-Georges de Dangeul, dont ils se disputaient la possession.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent,* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 15 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 378, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 116, f° 226, d'après *C*. — *E*. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°. — *F*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°. — *G*. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 535, d'après un vidimus de 1271. — *H*. Mention du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, 473, n° 51 d'après *G*.

Date : *Actum fuit hoc publice coram nobis apud Cenomannis in vigilia Pentecostes anno gratie* M° CC° XII°.

374.

1212, mai.

Hamelin ayant reçu de Foulques, fils de Guérin de *Chaelun* la dîme de Martigné, la remet au curé de ladite paroisse, du consentement des moines de Fontaine-Daniel.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 51.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 90, d'après *B*.

Date : *1212, mense maio.*

375.

1212.

Charte d'Hamelin contenant la cession par Silvestre de Rouperroux (*de Ruperros*) au Chapitre cathédral, d'un tiers du moulin de *Perre*, partie à titre de vente pour 40 livres de mansais, partie à titre d'aumône, un autre tiers dudit moulin continuant d'appartenir audit Silvestre, du chef de sa femme.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 60 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B.

Digitized by Google

p. 27, d'après *B.* — *D.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 r°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 114, d'après *B.*

Date : *Actum est hoc anno gratie* M° CC° XII° *presentibus multis.*

376.

1212.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Perseigne par Robert, chapelain du comte d'Alençon, de sa vigne d'Ancinnes (*de Uncinis*), pour l'anniversaire de Jeanne, comtesse d'Alençon.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 171.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 48 r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 198, d'après *B.*

Date : *Anno 1212.*

377.

1212.

Charte d'Hamelin contenant la cession au prieuré de Solesmes par Mathieu de L'Ormeau (*de Ulmello*), d'une rente de 8 deniers mansais, à lui due par ledit prieuré.

A. Original parchemin, sceau perdu. Archives de l'abbaye de Solesmes.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 171, d'après *A.*

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo duodecimo.*

378.

1204-1212.

Charte d'Hamelin contenant la donation par G. de *Cortboulen* à l'abbaye de Tironneau, d'une terre pouvant recevoir 5 setiers de semence, avec un pré et un bois, et la

Digitized by Google

confirmation par le même de toutes les possessions de la dite abbaye dans son fief.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 980.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 527. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, série H*, t. I, p. 416.

Sans date, daté par la mention de Laurent, abbé de Fontaine-Daniel, qui ne peut être antérieur à 1204, date de la fondation de ladite abbaye, ni postérieur à 1212, date où apparaît son successeur R., dans une pièce citée par le *Gallia Christiana*.

379.

1213, n. st., 29 janvier.

Hamelin donne à l'abbaye de Saint-Vincent le tiers de la dîme de Champannières, à lui remise par Philippe de Sougé (*Suge*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 537.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 61 bis, d'après *B*.

Date : *Anno gratie 1212*, IV *kalendas februarii*.

380.

1213, n. st., mars.

Hamelin confère à Milon *de Merceyo*, son clerc, (*dilecto clerico nostro*), la cure de Chemeré (*de Chimeriaco*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*. Bibl. nat., lat. 17754, f° 63 v°.

C. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 78 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, p. 26, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XII°, *mense martio*.

Digitized by Google

381.

1213.

Hamelin confirme l'acte par lequel Juhel de Mayenne, au moment de partir pour l'Angleterre avec le roi de France, a augmenté les droits d'usage et de pâture des moines de Fontaine-Daniel dans ses bois et leur a permis de réduire en terres arables les bois de *Saletum* et de *Polleyum* qu'il leur avait précédemment cédés sous condition de ne pas les détruire.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 23.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 97, d'après *B*.

Date : *Anno gratie 1213*.

382.

1213.

Acte d'Hamelin pour l'abbaye de Fontaine-Daniel, concernant des biens sis à Martigné.

A. Original perdu.

B. Mention sommaire de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 50.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 98, d'après *B*.

Date : *1213*.

383.

1213.

Hamelin reçoit sous sa protection et sous celle de Saint Julien les donations faites par Juhel de Mayenne à l'abbaye de Fontaine-Daniel.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 127.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 571, d'après *B*.

Date : *Anno gratie 1213*.

Digitized by Google

384.

1190-1213.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de la Trappe par Guillaume de Bretel, d'une rente d'un setier de froment et de deux sous tournois.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de la Trappe*, Bibl. nat., lat. 11060, f° 44 v°, d'après un vidimus de L., évêque d'Évreux, daté 1213. — *B'* Copie du même temps, même ms., f° 77 r°, d'après la même source.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 125 et 247, d'après *B* et *B'*.

Sans date ; daté par celle du vidimus.

385.

1205-1214.

Hamelin déclare avoir prêté, en présence du Chapitre, de A., abbé de Perseigne, et de L., abbé de Clermont, le serment de fidélité à son Église, exigé par la coutume.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 27 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 9, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 15 v°. d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 21, d'après *B*.

Sans date. Daté par la mention de L[aurent], abbé de Clermont, dont le prédécesseur, Geoffroy, est encore mentionné, selon le *Gallia Christiana*, en 1205.

386.

1199-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Étienne Gondouin et Agathe, sa femme, à l'abbaye de Beaulieu, d'une maison sise proche l'église Saint-Pavin-de-la-Cité, avec un terrain s'étendant jusqu'à la Grande-Rue ; en retour, l'abbaye pourvoira aux besoins des donateurs *sicuti duobus canonicis*.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 384.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 539, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 172.

Sans date. On relève dans le texte la phrase suivante : *tempore incendii hujus civitatis, tempore videlicet regis Johannis*. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici du temps de la captivité de Richard Cœur-de-Lion, mais bien du règne (1199-1216) de Jean Sans-Terre. Quant à un incendie de la ville du Mans sous Hamelin, ce texte est le seul, à notre connaissance, qui en fasse mention.

387.

1199-1214.

Hamelin, évêque du Mans, et Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, confirment l'engagement pris par Savari d'Antenaise, de respecter les stipulations de l'accord passé par son père, Hamelin, avec le prieur de Bouère : de ne plus imposer de *vadimonia* pour le pain, le vin et la viande aux hommes des moines, de ne plus exiger d'eux de service militaire, de ne plus leur extorquer d'avoine, de ne plus permettre que ses hommes en exigent la mestive, de ne leur demander aucune autre taille que les 30 sous mansais que lui donnera le prieur, de respecter la justice (*vicaria*) des moines sur leurs terres etc.

A. Original perdu.

B. et *B'*. 2 copies dans un vidimus du XV^e^ siècle, d'après un vidimus de 1235 par Hamelin, fils de Savari. Archives de la Sarthe, H 371.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 307. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 160.

Sans date. Daté par les années probables de Guillaume des Roches dans sa charge (1199-1222), d'après Célestin Port. *Dictionnaire*, V° Guillaume des Roches.

388.

1194-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Hugues de

Digitized by Google

Monceaux et Béatrice, sa femme, à l'abbaye de Saint-Vincent, de tout ce qu'ils possédaient à Neuf-Fontaines (*Novem Fontes*), sauf une terre, que ledit Hugues tiendra désormais des moines à un denier de cens.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*. Bibl. du Mans, ms. 95, f° 18 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 383, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 111, p. 217, d'après *C*.

Sans date. Daté par la mention de Guillaume, abbé de Saint-Vincent, entre 1194 et 1221.

389.

1194-1214.

Acte d'Hamelin pour l'abbaye de Saint-Vincent, où se rencontre le nom de Guillaume, abbé.

A. Original perdu.

B. Copie du début de l'acte, du XIII[e] siècle. *Second cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 12 v°.

C. Copie de la même partie, du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 372, d'après *B*.

Sans date. Daté par la mention de Guillaume, abbé de Saint-Vincent entre 1194 et 1221.

390.

1190-1214.

Hamelin confirme à l'abbaye de Savigny la possession de la dîme que le prêtre Herbert l'ayant rachetée aux laïcs Hugues Lefèvre et Eudes son fils, avait donnée à cette abbaye.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 978.

B. Copie du XIX[e] siècle. Léchaudé d'Anisy, *Extraits du chartrier de Savigny*, Bibl. nat., lat. 10078, n° 1065, d'après *A*.

Digitized by Google

391.

1190-1214.

Hamelin reconnaît que la cure de Notre-Dame d'Étival appartient à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et enregistre la déclaration de Gervais *de Noeuriis*, curé, qu'il dépend comme clerc et juré de ladite abbaye.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Manche, carton de Saint-Victeur, n° 69.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 145. — *C*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 32 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Victeur*, éd. B. de Broussillon, p. 37, d'après *A*.

392.

1190-1214.

Hamelin donne, pour son anniversaire, aux chanoines de la cathédrale 40 sous par an et aux clercs 25 sous, désignant ceux de ses biens qui seront affectés à cette fondation ; il en affecte d'autres à l'entretien en lampes et cierges de l'autel de Saint-Martin dans la cathédrale.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle, *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 31 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 32 r°.

D. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 36 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium....., quod dicitur Liber Albus*, p. 34, d'après *B*.

393.

1190-1214.

Hamelin exempte Renaud, curé de Saint-Christophe de Pruillé, et ses successeurs, de procuration épiscopale.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 47 v°.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 78, d'après *B*.

Digitized by Google

394.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Perseigne par Richard de Beaumont, sénéchal de Sainte-Suzanne, de terres sises à Thoigné (*Toigne*), moyennant 15 livres de mansais pour lui, 12 deniers pour sa mère, 2 sous pour sa femme, 6 et 3 deniers pour ses filles.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5474, p. 140, d'après *A*.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 35 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 165, d'après *B*.

395.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant les donations faites à l'abbaye de Perseigne, 1° par Lucie, fille d'Hugues Gonas et dame *de Seonna*, d'elle-même et de ses biens (*omnia catalla sua*) après sa mort ainsi que du tiers de tout son droit (*totius juris sui ;* — 2° par Hugues, son fils, d'une *mediata* de terre dans le fief de *Seonna*, pour 100 sous, 20 sous à sa femme et 10 à ses enfants.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 139.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 34 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 162, d'après *B*.

396.

1190-1214.

Hamelin énumère et confirme les possessions de l'abbaye de Marmoutier dans son diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 475, d'après *A*. — *C*. Analyse de la même origine, même ms.,

Digitized by Google

p. 474, d'après *A*. — *D*. Analyse de la même origine, même ms., p. 473, d'après un vidimus de 1271. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 3 r°, d'après un *recens cartularium*. — *F*. Mention de la même origine, même ms., f° 241 v°.

397.

1190-1214.

Hamelin donne à l'abbaye de Saint-Serge l'église de Juvigné *de Montenazaio*, et en retour, les moines lui promettent de célébrer son anniversaire après sa mort.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 131.

398.

1190-1214.

Hamelin, à la prière de Renaut de Montgeroul (*de Monte Girulfi*), clerc, confirme à l'abbaye de Champagne les dîmes que ledit clerc lui a données dans la paroisse de Hambers (*Hambes*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125 f° 62 v°, d'après *A*.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 88, d'après *B*.

399.

1190-1214.

Charte d'H[amelin] contenant la donation par Eude *de Cortalarie*, chevalier, à l'abbaye de Champagne, de la métairie de *Colonges*, paroisse de Saint-Mars (*Sancti Medardi*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 58 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 80, d'après *B*.

Digitized by Google

400.

1190-1214.

H[amelin] authentique le bail à ferme fait par l'abbaye de Saint-Vincent à Guérin de Dusages, sa vie durant, des portions que ladite abbaye touche dans l'église de Souligné, pour la somme de 5 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 1 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 353, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 111, p. 199, d'après *C*.

L'interprétation de H par Hamelin ne fait pas doute : Guérin de Dusages, qui est ici qualifié par l'évêque de *dilectus socius noster*, fut official du diocèse sous Hamelin, et se trouve, à ce titre, dans notre liste de dignitaires.

401.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la vente à l'abbaye de Saint-Vincent pour 20 livres de mansais, par Gautier dit L'Abbé, chevalier, seigneur de Souday, de la moitié de sa part de la dîme d'Outre-Quoitron et de la moitié des dîmes des terres qui seront défrichées dans le même fief.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 2 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 354, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 220, d'après *C*.

402.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Mathieu du Vivier (*de Vivario*), chevalier, à l'abbaye de Saint-Vincent, du fief de Fouquier de *Cloe*, dans la paroisse de Mézières (*de Maceriis*), réserve faite de ses droits de seigneur féodal.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95. f° 2 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 356, d'après *B*.

403.

1190-1214.

Hamelin enjoint à Philippe *de Dulceola*, de laisser, conformément à la transaction qu'il a passée avec l'abbaye de Saint-Vincent, au prieuré de ladite abbaye à Saint-Léonard, la jouissance des usages qui lui reviennent dans la forêt de Pail, ainsi que la dîme du pasnage de cette forêt.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 12 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 373, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 214, d'après *C*.

404.

1190-1214.

Hamelin ratifie un accord entre les abbayes de Saint-Vincent et de Perseigne, aux termes duquel 1° sur les terres dont la dîme appartient à l'abbaye de Saint-Vincent, les moines de Perseigne, s'ils cultivent eux-mêmes ou par leurs *condonati*, ne doivent que la vingtième gerbe et rien sur les légumes ni le chanvre, tandis que s'ils ne cultivent pas eux-mêmes, la dîme est due intégralement; — 2° échange est fait d'une terre de Saint-Vincent, sise *inter Soonnam et castrum Sancti Remigii* contre diverses terres de Perseigne.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 39 r°. — *C*. Copie incomplète du même temps. même ms., f° 83 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 416, d'après *B*. — *E*. Copie incomplète de la même origine, même

Digitized by Google

ms., p. 470, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 111, p. 230, d'après *D*. — *G*. Copie incomplète du même temps, même ms., f° 227, d'après *E*. — *G'*. Copie identique à *G*, même ms., p. 232.

405.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Philippe de Ballon (*de Balon*), clerc de l'évêque, à l'abbaye de la Couture, d'une terre et d'une vigne qu'il tenait de Herbert Rousseau (*Rusellus*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 21 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 228, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 139, d'après *B*.

406.

1190-1214.

Hamelin s'engage, vu la satisfaction accordée au Chapitre de Tours par l'abbaye de la Couture, qui a conféré à un clerc présenté par ledit Chapitre, un bénéfice de 100 sous mansais, à ne plus refuser, comme il devait le faire jusque-à, les clercs présentés par ladite abbaye aux divers bénéfices qui relèvent d'elle.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 8 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 214, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 139, d'après *B*, sous la date 1200.

407.

1190-1214.

Hamelin confirme à l'abbaye de Saint-Aubin les églises que ladite abbaye possède dans le diocèse du Mans.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie collationnée sur papier, du 13 novembre 1582. Archives de la Sarthe, H 267, f° 22 r°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques.....*, t. I, n° 272, sous la date 1194. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 109.

PUBLIÉ : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin*, éd. B. de Broussillon, t. II, p. 331.

408.

1190-1214.

Hamelin confère à *Cintius*, neveu du pape, présenté par les moines du Mont-Saint-Michel, la cure de *Levaré*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Manche, série H, carton de l'Abbayette.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Abbayette*, p. 30, avec fac-simile.

409.

1190-1214.

Hamelin mande aux doyens de Mayenne, d'Évron, de Passais et d'Ernée, de faire, en son nom, justice sur les plaintes des moines de Savigny, spécialement contre les vexations des sénéchaux de Mayenne et de Gorran.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 119 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle. Duchemin, *Chartes mancelles du Cartulaire de Savigny*, Archives de la Mayenne, f° 90, d'après *B*.

410.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation par Étienne du Cours (*de Cursu*), à l'abbaye de Bellebranche, de la vigne de *Pocei* et du droit de presser à son pressoir moyennant 15 livres de mansais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 753.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 339, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 324.

Digitized by Google

411.

1190-1214.

Charte d'[Hamelin] contenant la donation par Guillaume de la Taille (*de Tallia*) à l'abbaye de Tironneau, de trois sous mansais de cens et du domaine féodal qu'il possédait à *Conehart*.

A. Original mutilé, parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 978

INDIQ. : Bilard. *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 521. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 415.

Le nom de l'évêque se trouvait dans la partie de l'original qui manque aujourd'hui ; mais l'écriture de la fin du XII[e] siècle, la mention de plusieurs témoins d'une part ; le nom de Guérin, abbé de Tironneau entre 1190 et 1225 d'autre part, ne laissent pas de doute sur l'attribution à Hamelin.

412.

1190-1214.

Charte de H[amelin], évêque, N[icolas], doyen, et M., archiprêtre du Mans, contenant la cession par Guillaume, archidiacre du Mans et Eude, chapelain, à Hugue *de Flore*, de la Chapelle-Saint-Rémy, moyennant le paiement audit Eude, de 4 livres de mansais par an, et audit archidiacre, de 10 livres de cire et l'acquittement de deux procurations.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 37 v°. — *C*. Copie incomplète du même temps, même ms., f° 88 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 416, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine, même ms., p. 478, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 111, f° 196, d'après *D*.

413.

1190-1214.

Vidimus par Hamelin d'une charte d'Adam, abbé de Perseigne, relative à un différend entre les abbayes de Perseigne et de Saint-Vincent.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 83 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 470, d'après *B*.

414.

1190-1214.

H[amelin] ratifie la donation par Mathieu du Buis (*de Buxo*) à l'abbaye de Tironneau, de la vigne qui avait déjà été donnée en aumône à ladite abbaye par Girard *Perer*, et d'une terre sise près de ladite vigne moyennant 2 deniers de cens annuel.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 979.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques*, t. I, n° 524. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 415.

L'initiale H pourrait, à la rigueur, s'appliquer à l'évêque Hugue, quoique ce prélat écrivît ordinairement son nom *Ugo* ; mais l'écriture de la présente charte ne permet pas d'hésiter sur l'attribution à Hamelin.

415.

1190-1214.

Charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent par *Hodeardis de Ponteperrign*, sa fille et son gendre, de 10 sous mansais sur leur maison sise à l'entrée du Pont-Perrin (*in capite Pontis Perrign*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 3 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 357, d'après *B*.

416.

1190-1214.

Hamelin ratifie la cession à ferme pour quatre ans, par l'abbaye de Saint-Vincent, de l'église de Mézières (*Mezeres*) *favore peregrinationis*.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie incomplète du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 14 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 376, d'après *B*.

Il serait sans doute intéressant de connaître le texte complet de cet acte curieux ; les fragments conservés par le cartulaire ne présentent pas un sens clair.

NICOLAS, 1214-1216

Le successeur d'Hamelin fut le doyen du Chapitre Nicolas, qui occupait cette haute charge depuis l'année 1180. (Voir ci-dessus les listes de dignitaires de Guillaume de Passavant et d'Hamelin). Il fut élu évêque le mardi après l'octave de la Pentecôte (27 mai) 1214, ainsi que nous l'apprennent les listes épiscopales des deux manuscrits des *Actus*. Son premier acte, avant même sa consécration, fut de ratifier l'élection, par ses chanoines, de son successeur au décanat (ci-après n° 417). Il siégea, toujours d'après les *Actus*, un an et huit mois. Exactement, son pontificat dura un an, huit mois et vingt-neuf jours puisque, d'après le *Martyrologe*, il mourut le 26 février [1216].

SOURCES : Notices extraites des listes des *Actus* et du *Martyrologe* dans *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 483.

Consulter : D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. IV, p. 259,et. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 224.

417.

1214.

Nicolas, évêque élu, ratifie l'élection d'Hugue de la Ferté à la dignité de doyen du Chapitre cathédral.

A. Original perdu.

B. Copie du milieu du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 27 r°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle. *Martyrologe du Chapitre*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 293 r°.

Digitized by Google

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 9, d'après *B.* — *E.* Copie de la même origine, même ms., p. 101, d'après *C.* — *F.* Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 133, d'après *B.* et *C.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle. D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 98 r°, d'après *B.* — *H.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 15 v°, d'après *E.* — *I.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, f° 343, d'après *G.* — *J.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 10037, f° 344, d'après *G.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 21, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XIIII°.

418.

1214, 18 août. Le Mans.

Charte de N[icolas] contenant la restitution à l'abbaye de Saint-Vincent par Herbert Morin, de Tuffé, chevalier, des bois de La Lou.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 254/3.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 586. — *C.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 118, f° 213, d'après *B.* — *D.* Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 197, d'après *B.*

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 100, d'après *A.*

Date : *Actum fuit hoc in presentia nostra Cenomannis, publice die lune proxima post Assumptionem Beate Virginis anno gratie* M° CC° *quarto decimo.*

419.

1214, 24 décembre.

Charte de Nicolas contenant la reconnaissance par Robert *de Aroon* qu'il doit aux moines de Saint-Vincent le même service féodal que ceux-ci seront jugés devoir aux seigneurs du fief de Roger de Congé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 586.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 198, d'après *B.*

Digitized by Google

Date : *Actum publice coram nobis, anno Domini 1214, pridie Nativitatis Domini.*

420.

1214.

Nicolas donne au Chapitre le patronage de l'église de Saint-Denis de Gastine.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 50 r°. — *C*. Copie de la même origine, autre partie du *Liber Albus*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 59 v°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 21, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 133, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 v°, d'après *D*. — *G*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 72 r°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 85, d'après *B*.

Date : *Anno Domini* M° CC° *quarto decimo.*

421.

1214.

Nicolas déclare n'avoir aucun droit de procuration à exercer dans la maison de Saint-Gervais-en-Belin, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 r°. — *C*. Copie du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*. Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 360, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 118, f° 215, d'après *D*. — *F*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *decimo quarto.*

422.

1214.

Charte de N[icolas] contenant la donation faite entre ses mains à l'abbaye de Saint-Vincent par Herbert de La

Digitized by Google

Guierche de toute la dîme qu'il possède dans le fief de *Montguyon (Mongomont C)*, paroisses de Jauzé (*Jauzeium*) et de Terrehault (*Sanctus Herreaudus*), pour une fondation d'obit.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 75, f° 3 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 514, d'après un vidimus de 1274.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 357, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 118, f° 211, d'après *D*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 3, d'après *C*. — *G*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo quarto decimo.*

423.

1214.

Nicolas attribue au prieuré de Vivoin le boisselage et les coutumes de blé que lui contestaient Odeline dite Hardenge (*cognominata Hardengia*) et son fils Raoul Samiel (*sic*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 52 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 83, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XIIII°.

424.

1214.

Charte de Nicolas contenant l'échange entre l'abbaye de Champagne et Guillaume *Tabarie* et Gervais son fils, de la part d'héritage jadis donnée à ladite abbaye par Gervais, frère dudit Guillaume, contre une terre que possède ledit Guillaume, dite *de fossa de Boella*, au fief d'Eude *de Rootello apud Vallem Gauche*.

A. Cyrographe original parchemin, scellé sur lacs de soie rouge et blanche, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 783.

Digitized by Google

B. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 27 r°.

C. Mention du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 33, d'après *B.*

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques....*, t. I, n° 377. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 338.

Date : .... *roborandum anno Domini* M° CC° XIIII°.

La donation de Gervais avait été faite devant l'évêque Hamelin ; son successeur a fait détruire la charte qui la constatait : « Ne ergo inde contentio de cetero oriatur, litteras jamdicti episcopi de concessione facta sepedictis monachis de tertia parte illius hereditatis confectas de consensu partium in nostra presentia fecimus omnino delere ».

425.

1214. Le Mans.

Charte de Nicolas contenant un accord aux termes duquel l'abbé de la Couture abandonne ses prétentions sur le bois de *Pissechen*, appartenant à Gui, chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, moyennant une redevance annuelle de 4 deniers et 2 sommes de vin.

A. Cyrographe original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 889.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 179.

Date : *Actum coram nobis, Cenomannis, anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo quarto decimo.*

426.

1214.

Vidimus et confirmation, par Nicolas, d'une charte d'Hamelin donnant à l'abbaye de Saint-Vincent les revenus de l'église Saint-Pierre de René (*Reneio*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 v°. — *C.* Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 585.

Digitized by Google

D. Copie de la même origine, même ms., p. 360, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 109, f° 100, d'après *D.* — *F.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°. — *G.* Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° X° IIII°. Voir ci-dessus, n° 332.

427.

1214.

Vidimus et confirmation, par Nicolas, de la charte d'Hamelin contenant la donation à l'abbaye de Saint-Vincent de la dîme de Louvigny.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 r°. — *C.* Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 585.

D. Copie de la même origine, même ms., p. 360, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, 114, f° 201, d'après *D.* — *F.* Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 195, d'après *C.* — *G.* Analyse du XVII[e] siècle, *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 v°. — *H.* Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XIIII°. Voir ci-dessus, n° 363.

428.

1215, août.

Nicolas confirme au Chapitre du Mans les dîmes du terrage qui appartiennent audit Chapitre dans la paroisse de Corfmes (*Cormis*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 25 v°. — *C.* Copie de la fin du XIII[e] siècle, même ms., f° 191 r°. — *D.* Copie du même temps, dans une autre partie du même cartulaire. Bibl. nat., lat. 17754, f° 20 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 8, d'après *B.* — *F.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 133, d'après *B.* — G. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives

Digitized by Google

municipales du Mans, 834, f° 22 r°, d'après *D.* — *H.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 15 v°, d'après *E.* — *I.* Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 60, d'après *C.* — *J.* Mention du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 33 v°, d'après *I.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 17, d'après *B.* et indiq. p. 382, d'après *C.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quinto decimo, mense augusti.*

429.

1215, 21 octobre. Yvré.

Charte de Nicolas contenant l'abandon en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, pour 15 livres tournois, par Jean Patrice, du tiers de la dîme de Louvigny, jadis donnée à ladite abbaye par Gautier Patrice, oncle dudit Jean.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 v°. — *C.* Copie du même temps, même ms., f° 11 v°. — *D.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 585, d'après *A.*

E. Copie de la même origine, même ms., p. 361, d'après *B.* — *F.* Copie de la même origine, même ms., p. 371, d'après *C.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 120, f° 48, d'après *E.* — *H.* Copie du même temps, même ms., f° 51, d'après *F.* — *I.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 r°. — *J.* Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Date : *Actum apud Ebriacum,* XII *kal. novembris, anno* M° CC° XV°.

430.

1215.

Nicolas ratifie, dans les mêmes termes qu'avant sa consécration, l'élection de Hugue de la Ferté comme doyen du Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle, *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 27 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B,

Digitized by Google

p. 9, d'après *B.* — *D.* Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 133, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 15 v°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 22, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XV°. Voir ci-dessus, n° 417.

431.

1215-1216.

Nicolas notifie que le seigneur de Juillé et Payen de Sévillé se sont portés garants de l'accord passé entre Jean Patrice et les moines de Saint-Vincent au sujet de la dîme de Louvigny.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent.* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 3 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444 p. 356, d'après *B.* — *D.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, 119, f° 88, d'après *C.*

Sans date. Daté par l'accord que garantissent les deux personnes citées (ci-dessus n° 429).

432.

1214-1216.

Charte de Nicolas contenant la reconnaissance par les moines de Saint-Vincent du service féodal de deux paires de gants (*duo paria cirothecarum*) et des tailles qu'ils doivent à Robert *Daron*, chevalier, pour les terres qu'ils possèdent dans son fief.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent,* Bibl. du Mans, ms. 95, f° 90 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 480, d'après *B.* — *D.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat , coll. Moreau, 119, f° 90, d'après *C.*

Digitized by Google

MAURICE 1216-1231

Thomas de Cantimpré, auteur d'un recueil d'anecdotes morales, a raconté à sa façon l'élection de Maurice au siège du Mans. Nous savons par lui que cet évêque était originaire de Champagne, étranger, par conséquent, au diocèse, et d'une naissance obscure. La liste épiscopale des *Actus* nous apprend qu'il fut élu, après un mois de vacance du siège, le 24 mars, et consacré à Tours le 22 mai 1216. Il siégea, d'après la même source, 15 ans et 3 mois. Au mois de juillet 1231, il fut transféré au siège archiépiscopal de Rouen, où il mourut le 11 janvier 1235 (n. st.), d'après le *Nécrologe* du Chapitre du Mans. Son tombeau se trouve dans le chœur de la cathédrale de Rouen.

SOURCES : Thomas de Cantimpré, *Bonum Universale de Apibus*, lib. I. — *Actus* et *Nécrologe* ap. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 484.

Consulter : D. Piolin, t. IV, p. 265. Eubel, *Hierarchia Catholica Medii Ævi*, t. I, pp. 187 et 447.

433.

1216, 3 juin.

M[aurice] donne à l'abbaye de Saint-Vincent une dîme de La Bazoge (*Basogier*), à lui remise par Guillaume Machefer, laïc.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 549.

C. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 121, fol. 117, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 91, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1216, crastina die beatorum martyrum Marcellini et Petri.*

434.

1216.

[Maurice] confirme la donation par Jean de Montoire [à

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Sauveur de l'Étoile], d'une rente de 4 livres 10 sous sur le marché de Montoire, pour l'entretien de deux lampes.

A. Original perdu.

B. Analyse en français de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 133.

« En 1216 », lisons-nous dans le manuscrit. L'évêque n'est pas nommé ; il paraît, toutefois, bien impossible que ce soit Nicolas qui mourut au mois de février, et par conséquent en 1215, selon l'ancien style.

435.

1216.

Maurice ratifie la donation faite entre ses mains à l'abbaye de Saint-Vincent, par Philippe de Rousset, de dîmes dans la paroisse de Saint-Julien-en-Champagne.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 3 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 514. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 5445, f° 63.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 358, d'après *B*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., coll. Moreau, t. 121, f° 119, d'après *E*. — *G*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°, d'après *B*. — *H*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 4, d'après *C*. — *I*. Copie de la même origine, Bibl. du Mans, ms. 472, f° 33 r°, d'après *D*.

Date : *Actum anno gratie* M CC XVI.

436.

1217.

Maurice adjuge aux moines de Saint-Vincent, deux parts de la dîme du vin de la paroisse de Saint-Gervais-en-Belin, du fief de Hugues de Belin, litigieuses entre eux et Agnès, veuve de Philippe d'Espagne (*de Yspania*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 14 r°.

Digitized by Google

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 375, d'après *B.* — *D.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 343 v°. — *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 122, f° 156, d'après *C.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XVII°.

437.

1217.

Charte de Maurice contenant un accord entre l'abbaye de Perseigne et le curé de Montigny au sujet des dîmes dudit lieu.

A. Original perdu.

B. Analyse en français, du XVII[e] siècle. *Inventaire des titres de Perseigne.* Archives de la Sarthe, H 926, f° 229 v°.

Date : « Maurice, en date de l'an 1217 ».

438.

1218, 20 septembre. Le Mans.

Charte de Maurice, évêque ; Pierre, chantre, et Eude, archidiacre du Mans, contenant un accord entre Berte, abbesse, et le couvent de Fontevrault, d'une part ; Guillaume, prieur, et les frères hospitaliers (*helemosynarii*) de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, d'autre part, au sujet de la maison du Poids, à Saumur (*domo de Pondere, sita in bislangia Salmuriensi*), de pêcheries et garenne à Angers et des terres et tenements de Richard *Globere* aux Montils (*apud Les Montils juxta Longueium*).

A. Original scellé de 3 sceaux sur lacs de soie, sceaux perdus, Archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, B 156, n° 8.

B. Copie du XVI[e] siècle. Archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, A 4, f° 152. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 141.

PUBLIÉ : C. Port. *Inventaire des Archives de l'hôpital Saint-Jean*, p. 128, d'après *A*.

INDIQ. : C. Port. *Ibid.*, pp. 5 et 35, d'après *B* et *A*.

Date : *Actum publice coram nobis, apud Cenomannis, in domo episcopali, anno gratie* M° CC° *decimo octavo, mense septembri, in vigilia B. Mathei apostoli et evangeliste.*

Digitized by Google

439.

1218.

Charte de Maurice contenant la cession à ferme, à vie, pour 30 sous mansais par an, à E., chapelain de Notre-Dame de La Guierche, par J., abbé de la Couture, des dîmes et prémices perçus par l'abbaye, dans la paroisse de La Guierche.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 22 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 229.

D. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 57 r°. — *E.* Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 6 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 195, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XVIII°.

440.

1219, 4 octobre.

Maurice règle, par devant les abbés de Tyron et de Josaphat, et Geoffroy d'Auneux (*de Alneolo*), chanoine de Chartres, à ce délégués par le Saint-Siège, le droit de procuration de l'évêque du Mans dans l'abbaye et les prieurés de la Couture.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 11 r°.

C. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist. de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 48, d'après *B.*

PUBLIÉ: *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 204.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XIX°, IIII° *non. mensis octobris.*

441.

1219.

Maurice confirme un statut capitulaire de la Couture, par lequel les moines, pour restreindre le nombre des oblats

Digitized by Google

(*condonati*) et fieffés (*feodati*) du monastère, ont décidé que toute personne députée par eux pour l'obtention d'un service féodal ou recevant d'eux vivres et vêtements, devra prendre l'habit religieux, à moins qu'il ne s'agisse d'affermer des revenus de l'abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de la Couture*, Bibl. du Mans, ms. 198, f° 5 v°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, f° 211, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. *Compendium Hist. de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 48, d'après *B*. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 5 r°. d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 206.

Date : *Actum anno Incarnationis Domini millesimo ducentesimo nono decimo.*

442.

1219.

Charte de Maurice contenant la donation à l'abbaye de Marmoutier, par Hugues, curé de Saint-Christophe-du-Jambet, d'un demi-arpent de vigne dans sa vigne des Glissières.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, du sceau n° 7 de notre Catalogue ; sceau perdu. Archives municipales du Mans, 944-963 (pièce non numérotée).

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 30 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 139, d'après *A* (dessin du sceau). — *D*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 260 d'après *A*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 48, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *decimo nono.*

443.

1219.

Charte de Maurice contenant l'abandon, par Robert du Mesnil, de ses prétentions sur l'herbergement, sis dans la

Digitized by Google

paroisse de Lignières, donné à l'abbaye de Perseigne par maître Grégoire d'Alençon (*de Alenchonis*).

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 157.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, n° 912, f° 41 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, p. 182.

Date : . . . . 1219.

444.

1219.

Maurice confirme la baillée faite par les religieux de Champagne, au prieuré de Saint-Victeur, d'un moulin sis entre le Pont-Perrin et les moulins de *Richedoig*, pour 5 livres tournois (50 sous mansais) de rente.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 831, f° 1 v°, n° 4. — *C*. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 67 r°.

D. Mention du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 95, d'après *C*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 430/4. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 365.

Date : « Sous le sceau dudit évêque, l'an 1219 ».

445.

1219.

Maurice confirme les libéralités de Juhel de Mayenne envers le prieuré de Fontaine-Géhard.

A. Original perdu.

B et *B'*. Deux analyses du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne H 66 (?) f° 7 r° et v°.

Date : « 1219 ».

446.

1220, septembre.

Maurice, par délégation apostolique, estimation faite des revenus de l'église de Louzes à 11 livres de mansais, change

Digitized by Google

en une redevance de 5 sous mansais, la redevance de 1 muid d'avoine perçue par le prieuré de Bellême, patron de l'église, et décide que le curé percevra désormais tous les revenus.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de l'Orne, H 2194.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Rouleau de Saint-Léonard*, Archives de l'Orne, H 2170, n° 51. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1382, f° 204 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Marmoutier, pour le Perche*, éd. Barret, p. 279.

INDIQ. : Duval, *Inventaire sommaire.... Orne. Série H*, t. II, pp. 58 et 64.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vigesimo, mense septembris*.

447.

1220, 9 octobre. Hambers.

Maurice, ayant reconnu que la donation, obtenue par l'abbaye de Champagne, des dîmes de Hambers lésait gravement cette église, restreint les droits de l'abbaye à 20 sous, en plus de ce qui lui avait été accordé par l'évêque Renaut.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 63 r°, d'après *A*.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 89, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1220, mense octobri, in die Sancti Dyonisii, apud Hambers*. Voir ci-dessus, n° 286.

448.

1220.

Maurice confirme un accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et le curé de Doucelles (*Dulceola*), aux termes duquel les moines, pour obéir au statut du Concile général, abandonnent au curé deux parts des oblations des cinq

Digitized by Google

grandes fêtes, les prémices, la dîme du vin et trois cinquièmes de celle du blé ; le curé promet de payer aux moines 12 deniers mansais à Noël, 6 à la Purification, 12 à Pâques, 12 à la Toussaint, les deniers synodaux et la tournée (*circata*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 40 v°. — *C*. Analyse développée du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 359, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 169, d'après *D*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX°. Cet acte et plusieurs autres du même temps, font allusion au canon 32 du quatrième concile de Latran : « Ut patroni competentem portionem dimittant clericis » (Labbe et Cossart, t. XI, 1[re] partie, col. 184). Déjà, les actes précédents (n[os] 446 et 447) semblent procéder du même ordre de préoccupations, qui inspire peut-être encore un acte de 1223 (ci-après, n° 469). Sauf ces trois actes, il est intéressant de le noter, tous les exemples d'application de ce canon de Latran nous viennent du chartrier de Saint-Vincent. (Ci-après, n[os] 449, 450, 451, 455, 463 et même 494.)

449.

1220.

Maurice confirme un accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et le curé de Saint-Ouen-des-Ponts, de Ballon. (*S. Audoeni de Pontibus de Baladone*) ; ledit curé réclamant l'augmentation de sa portion, selon le statut du Concile général, les moines ne retiennent de leurs anciens droits que les 2/3 de la dîme du blé et trois deniers versés en trois fois : à Pâques, à Noël et à la Toussaint.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 4 r°. — *C*. Analyse développée du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°.

Digitized by Google

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 358, d'après *B.* — *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 171, d'après *D.*

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo.* Voir la note n° 448. Maurice déclare ici qu'il confirme l'accord en vertu d'une délégation apostolique « *auctoritate apostolica qua super hoc specialiter fungimur* ».

450.

1220.

Charte de Maurice contenant l'abandon, par l'abbaye de Saint-Vincent, au curé de Saint-Corneille, Raoul, pour augmenter sa portion, conformément à la décision du pape (*statutum Domini pape*), de tout ce que ladite abbaye percevait des revenus de ladite église, excepté deux parts de la dîme du blé et 4 sous mansais par an, plus le synode et la tournée (*circata*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 4, r°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 550.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 358, d'après *B.* — *E.* Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 98, d'après *C.* — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 182, d'après *C.* — *G.* Copie de la même origine, même ms., f° 173, d'après *D.* — *H.* Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13820, f° 217 v°.

Date : *Actum de consensu partium, anno Domini* M° CC° *vicesimo.* Voir la note du n° 448. On remarquera que la décision du Concile est, ici, attribuée au pape seul.

451.

1220.

Maurice, appelé à se prononcer sur l'augmentation de la portion du curé de Saint-Patrice, décide qu'à l'avenir le curé percevra tous les revenus de l'église et donnera aux moines, à chaque synode, 5 sous tournois, jusqu'au jour où,

Digitized by Google

l'église de Saint-Patrice étant unie à une autre, les moines reprendront leurs droits.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 5 r°. — *C*. Copie de la même origine, même ms., f° 10 v°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 360, d'après *B*. — *E*. Copie de la même origine, même ms. p. 369, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 177, d'après *D*. — *G*. Copie de la même origine, même ms., f° 175, d'après *E*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo*. Voir la note du n° 448.

452.

1220.

Maurice confère aux hospitaliers de Thévalle, la dîme des paroisses de Meslay (*de Melleio*) et du Bignon (*? de Bugneio*) résignée entre ses mains dans cette intention, par Philippe de Saint-Denis, chevalier.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Vienne, H/3 980.

B. Copie et traduction du XVII[e] siècle, même dépôt, même liasse. — *C*. Copie de la fin du XVIII[e] siècle, même dépôt, même liasse. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Rédet). Archives de la Vienne, *Copie des chartes des Commanderies de Malte*, carton 31, n° 74. — *E*. Copie de la même main, Archives de la Sarthe, H 1915.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents....*, t. I, n° 1775, et Duchemin, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. II, p. 230 d'après *E*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX°. La traduction de *Bugneium* par Le Bignon, admise par Bilard et M. l'abbé Angot [*Dictionnaire de la Mayenne*, V° Bignon (Le)], est un peu déconcertante. Au dos de l'original, une note du XVI[e] siècle traduit déjà : « La dîme de Mellay et du Bugnon », et une note du XVIII[e] : « Concession de dixmes.... es paroisses de Mellay et du Bignon ».

Digitized by Google

453.

1220.

Charte de Maurice contenant la cession, par Bernard *Dalidum*, à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, pour son prieuré d'Assé, des droits que ledit Bernard pouvait avoir sur la dîme de feu Guillaume *Guitun*, dans la paroisse d'Assé.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 222, d'après *A*.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, p. 18.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo.*

454.

1220.

Devant Maurice, évêque du Mans, Guillaume de Montigné reconnaît que son frère Hugues a donné à l'abbaye de Champagne la dîme de sa métairie de Tennie, avec réserve d'usufruit au profit desdits frères moyennant une redevance annuelle en blé et en vin.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des titres de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 830, f° 3 r°, n° 18.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 432/18. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 358.

Date : « Fait devant Maurice, évêque du Mans, l'an 1220 ».

455.

1220.

Maurice décide que le curé de Sablé, pour augmenter sa portion selon le statut du Concile, percevra désormais la part qui revenait à l'abbaye de Saint-Vincent, pour son prieuré de Tuffé, dans la paroisse de Sablé, mais il devra aux moines 7 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 547.

Digitized by Google

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 179, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 86, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1220*. Voir la note du n° 448.

456.

1221 (?) 3 août.

Maurice confirme à l'abbaye de Perseigne toutes les dîmes qui lui ont été données dans le diocèse du Mans, et notamment celles de la paroisse d'Ancinnes (*de Uncinis*), par Philippe *de Coismis* et son fils, et celles que les moines ont baillées à moitié (*dimidiaverunt*) à Barthélemy de Saint-Rémy, pour 100 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 94.

C. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 149, d'après *B* ? — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 11 v°, d'après *B*.

Date : *Actum anno 1212, ipso die in inventione Sancti Stephani protomartyris*. La date de 1212 est évidemment erronée. On doit supposer que *C*, qui se trouve dans un recueil général sur les évêques du Mans, provient de *B*, recueil spécial sur Perseigne, d'après les pièces. C'est donc en faisant *B* que le copiste de Gaignières s'est trompé. A-t-il oublié de lire un *X* de la date ? Dans ce cas, il faudrait corriger 1212 en 1222. Avons-nous simplement affaire à un *lapsus calami* ? l'1 ayant été, par distraction, écrit avant le 2 ? Il faut alors corriger 1212 en 1221. C'est à cette seconde hypothèse que nous nous sommes arrêté, sans prétendre qu'elle ait rien de définitif.

457.

1221, août. Ancinnes.

Charte de Maurice contenant un accord entre Robert Abraham, curé d'Ancinnes (*de Uncinis*) et Geoffroy de Nuillé (*de Nuilleio*) chevalier, au sujet de deux chemins

Digitized by Google

proche le presbytère dudit Ancinnes, et de droits sur une vigne appartenant au curé.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 47 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle, même ms., f° 141 v°. — *D*. Copie incomplète de la première moitié du XIII[e] siècle, même ms., f° 47 r°, d'après un vidimus.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, pp. 76 et 290, d'après *B*. *C*, *D*.

Date : *Actum apud Uncinas, anno gratie* M° CC° XXI° *mense augusti.*

458.

1221, 24 novembre.

Charte de Maurice contenant la renonciation par Gui *Malemusche*, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, à ses prétentions au patronage de la chapelle Saint-Remi.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 549.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 130, f° 41, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 92, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini 1221, vigilia Sancte Katherine.*

459.

1221.

Maurice confirme un accord entre les hospitaliers de Beaumont et le prieuré de Vivoin, aux termes duquel les hospitaliers pourront ensevelir ceux qui éliront chez eux sépulture, mais les oblations faites à la messe des funérailles seront abandonnées aux moines ; ceux-ci percevront un quart des dons faits à l'hôpital soit à cette occasion, soit par ceux qui y prendraient l'habit étant malades, tandis que les dons faits pour la prise d'habit d'un homme bien portant appartiendront entièrement à l'hôpital ; enfin les terres acquises par ledit hôpital dans la « décimation » du prieuré continueront à devoir les dîmes.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives d'Indre-et-Loire, H 361.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 11 r°. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 20, d'après *B*.

INDIQ. : De Grandmaison. *Inventaire sommaire.... Indre-et-Loire, Série H*, p. 121, d'après *A*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XXI°.

460.

1221.

Charte de Maurice par laquelle Richard de Villiers (*de Vilers*), chevalier, confirme à l'abbaye de Champagne la donation faite à ladite abbaye par André, clerc, fils de Gibois (*Giboinus*), de Tennie, d'un pré près du pont de *Berzil*, dans la paroisse de Tennie et dans le fief dudit Richard.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 34 r°, d'après *A*. — *C*. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 830, f° 3 v°.

D. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, f° 45, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 432/21, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 358, d'après *C*.

Date : .... *1221*.

461.

1221.

Maurice, à la relation de Foulques de Tucé (*de Thusseio*), chevalier, confirme à l'abbaye de Champagne une dîme concédée à ladite abbaye par Guillaume Riboul (*Ribole*) dans la métairie de l'Aunay (*de Alneto*), paroisse de Tennie, qui est audit Foulques.

A. Original scellé du sceau n° 7 de notre Catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 42 v°, d'après *A* (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 143. — *D*. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 830, f° 3 v°.

Digitized by Google

E. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans 913, f° 54, d'après *B.*

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 432/20, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 358, d'après *D.*

Date : *Actum anno gratie 1221.* Le nom est écrit *Thussé*, dans *D.*

462.

1222, avril.

Charte de Maurice contenant la donation par Geoffroy Octobre (*October*), à sa femme *Haoi* (*sic*), de toutes les acquisitions qu'il a faites, pour en jouir après sa mort, et l'assignation en douaire (*dolatitium*) par ledit Geoffroy à sadite femme, de la moitié de ses propres (*hereditatis sue*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 549.

C. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 130, f° 175, d'après *B.* — *D.* Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 93, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie 1222, mense aprili.* Pâques étant tombé le 3 avril en l'année 1222, et le 23 du même mois, en 1223, ce document peut se rapporter soit à la première de ces deux années, entre le 3 et le 30 avril, soit à la seconde, entre le 1^er^ et le 22.

463.

1222, 17 mai.

Maurice attribue au curé de Marolette (*Mairoletis*), qui réclamait à l'abbaye de Saint-Vincent une augmentation de portion, 11 sous mansais par an, et refuse de faire droit à ses prétentions sur certaines dîmes *super porco et grano volatilium.*

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 549.

C. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 131, f° 117,

Digitized by Google

d'après *B*. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 90, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1222, die martis ante Pentecosten*. Cf. ci-dessus la note du n° 448.

464.

1222, mai.

Maurice fixe à 25 sous mansais son droit de procuration au prieuré de Saint-Victeur.

A. Original parchemin, scellé des sceaux de l'évêque et du Chapitre du Mans, sceaux perdus. Archives de la Manche, H, carton de Saint-Victeur, pièce numérotée 62, sous la date 1222.

A'. Deuxième original, scellé des mêmes sceaux, celui de l'évêque perdu, celui du Chapitre fragmentaire, même dépôt, même carton, n° 11, sans date.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 111, d'après *A*, sous la date 1223. — *C*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 11 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *a*. B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 80, d'après *A* et *A'*. — *b*. *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, par le même, p. 30, d'après *a*.

Date de *A* : *Actum anno gratie* M° CC° XXII, *mense maio*. Voir au sujet des 2 sceaux, la note qui suit le n° 7 de notre *Catalogue des sceaux des Évêques du Mans* et l'observation complémentaire de M. l'abbé Ledru dans *La Province du Maine*, t. XV, p. 112.

La date 1223, dans *B*, est évidemment le fruit d'une erreur de lecture.

465.

1222.

Maurice ratifie la donation faite au prieuré de Vivoin, par Béatrice, femme de Guillaume de *Puisat*, de 4 sommes de « vin de prise » (*de prisione*), et de ses droits sur une vigne sise à Saint-Christophe, nommée *Les Glissères*, vigne dont les moines avaient déjà acquis d'autres parts de Hugues, curé de Saint-Christophe, et de Guillaume Chamaillart.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 944-963, 4e pièce.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 24 v°. — *C*. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 260.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 39.

Date : *Actum anno Incarnati Verbi* M° CC° XX° II°.

466.

1222.

Charte de Maurice contenant la cession par Renaut *Ferrom* et Robert, son fils, à Gautier, abbé, et aux moines de Perseigne, de la dîme des paroisses Notre-Dame et Saint-Cosme de Vair (*Ver*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 129.

C. Copie du XIXe siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 29 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 151, d'après *B*.

Date : .... *1222*.

467.

1222.

Acte de Maurice en faveur de l'abbaye de la Couture.

A. Original perdu.

B. Mention du XVIIe siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 1 v°.

La mention est ainsi conçue : *M. Cenom. eps. anno* M. CC. XXII, *ex charta S. Petri de Cultura*.

468.

1223, avril.

Charte de Maurice contenant la donation, à l'abbaye de Savigny, par Achard de Montreuil (*de Mosterol*), d'une *masura* contenant 5 ouches (*oschas*) de terre, sise près du cimetière de Montreuil, ledit Achard en réservant à lui et

Digitized by Google

ses hoirs la possession moyennant le paiement annuel de 15 sous mansais aux moines.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 973, n° 19.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *vicesimo tercio, mense aprili*. Pâques tombe le 23 avril, en 1223, et le 14 avril, en 1224. La présente charte peut donc être en réalité de 1223, 23-30 avril, ou de 1224 n. st., 1-13 avril.

469.

1223, mai.

Maurice attribue au Chapitre cathédral 100 sous mansais sur les revenus de l'église de Saint-Denis-de-Gastine, le surplus devant rester au curé.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 50 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat , lat. 17754, f° 59 v°.

D. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 63 v°, d'après *C*. — *E*. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 21, d'après *B*. — *F*. Mention du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 30 r°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 85, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *tercio, mense maio*. Cf. ci-dessus la note du n° 448.

470.

1223, juin.

Vidimus, par Maurice, d'une lettre à lui adressée, par André, doyen de Sillé, qui, sur son ordre, s'était rendu auprès d'Adam Jarri, lépreux, pour recevoir la donation faite à l'abbaye de Champagne par ledit Adam et sa mère, d'un demi-arpent de vigne, à Fresnay (*Fresneium*), de la vigne dite de *Beauvalet*, et de 6 sous 9 deniers mansais de rente sur 2 places sises à Fresnay.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 785.

Digitized by Google

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents....*, t. I, n° 382. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 339.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *vicesimo tercio, mense junio.*

471.

1223, septembre.

Maurice cède à l'abbaye d'Évron, avec l'assentiment du curé, Martin, une dîme de la paroisse de Sainte-Gemme (*Sancta Gemma*), résignée entre ses mains par la veuve Belot (*relicta Beloti*).

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1668 (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, p. 574.

Date : *Actum anno Domini* M. CC. *vicesimo tercio, mense septembri.*

472.

1223, novembre.

Maurice notifie qu'il a prêté à son seigneur Louis, roi de France, le serment de fidélité que tous les évêques du royaume lui doivent. En retour, le roi a reconnu que l'évêque n'est ni astreint au service militaire personnellement, ni obligé d'y envoyer à ses frais ; — qu'aucune charge nouvelle ne peut incomber à l'Église du Mans du fait de ce serment ; — que quand un élu de l'Eglise du Mans aura notifié au roi sa confirmation par le métropolitain ou par qui de droit, le roi devra restituer les régales, quitte à les reprendre s'il ne lui est pas prêté serment dans les 40 jours ; — qu'enfin, si le comté du Maine était séparé de la Couronne, l'évêque du Mans ne devrait au comte aucun nouveau serment.

A. Original parchemin, scellé sur double queue en cire jaune, du sceau n° 7 de notre Catalogue (Douet d'Arcq, n° 6686). Archives nationales, J 346, n° 4.

B. Mention du XVII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Baluze, t. 14, f° 33 v°.

PUBLIÉ : Teulet, *Trésor des Chartes*, t. II, p. 16 a.

Digitized by Google

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo tercio mense novembri.*

473.

1223.

Ordonnance par laquelle Maurice règle les droits respectifs du prieur et du curé de Vivoin sur les dîmes dudit lieu et celles de Congé (*Congeio*), Monceau (*Moncelles*) et La Planche (*Planchia*) ; abolit la procuration réclamée par le curé chez les moines ; décrète l'échange d'un herbergement possédé par ledit curé, au nom de l'évêque, dans le clos (*septa*) des moines, contre une place achetée par le prieur *ex parte Plingaut*, et contre l'herbergement de Gelburge, femme de Foulques Bourgine, l'abandon, par le prieur, au curé, de diverses redevances et l'abolition de tout droit de procuration de l'évêque, de l'archidiacre, de l'archiprêtre et du doyen dans la paroisse de Vivoin ; énumère enfin les droits et obligations tant de la cure que du prieuré.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 5 r°. — *C*. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 212 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 11, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo tercio.*

474.

1223.

Charte de Maurice contenant la confirmation par Guichard de Corbon, de la donation faite à l'abbaye de Champagne par Guillaume de Corbon, son père, d'une rente de 7 sous mansais sur ses hommes de la Touche de Corbon (*de Tuscha de Corbon*).

A. Original perdu.

B. Copie incomplète du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 60 r°.

Digitized by Google

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 82, d'après *B*.

Date : .... *concessit. 1223.*

475.

1223.

Charte de Maurice contenant la donation à l'abbaye de Champagne par Thibaut *de Vermeta*, prêtre, héritier de Gautier *Timon*, de 8 deniers de service que les moines devaient audit Gautier pour 10 arpents de terre sis *inter Bonum fontem et Gislardiam*, dans le fief dudit Gautier.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 69 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 99, d'après *B*.

Date : .... *Domini. 1223.*

476.

1223.

Charte de Maurice contenant l'abandon par Martine, veuve de Simon Ivet (*Iueti*), de l'usufruit qu'elle et son mari s'étaient réservé sur un demi-arpent de vigne sis dans le fief de Rotrou de Montfort, et 2 maisons sises à *Coulonges*, au fief de l'abbé de Saint-Vincent, donnés par lesdits mariés en nue-propriété à l'abbaye de Champagne ; en retour dudit abandon, les moines donnent à ladite veuve 7 livres de mansais, et lui laissent lesdites 2 maisons pour en faire sa volonté.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 784.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents*...., t. I, n° 383. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 339.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo tercio.*

477.

1223.

Devant Maurice, évêque du Mans, Herbert, fils d'Ansé de

Digitized by Google

Bretel, au nom et comme exécuteur testamentaire de Guillaume de Sougé, fonde une chapelle dépendant de l'abbaye de Champagne.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 832, f° 1 r°.

INDIQ. : Bilard, *'Analyse des Documents...*, t. I, p. 431/1. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 366.

Date : *Devant Morice, évêque du Mans, l'an 1223.*

478.

1223.

Maurice, ayant constaté l'extrême difficulté de trouver des curés capables et instruits (*vix persona literata idonea potest inveniri*), pour desservir les églises très pauvres de Saint-Nicolas et de Notre-Dame de Sablé, les unit en une, en conservant aux moines du prieuré de Sablé, patrons de la première, une part des oblations.

A. Original perdu.

B. Analyse développée du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 222 r°.

Date : .... *1223*. — D. Le Michel ajoute : *Ibique fit mentio vasculi festivalis qui solemniter in festo S. Nicolai et in festo S. Jacobi solet a parochianis accipi.*

479.

1223.

Maurice ratifie la cession par l'abbaye de Saint-Vincent, à Gautier, curé de *Beton*, de tous les revenus que percevait l'abbaye dans cette église, moyennant le paiement annuel de 9 setiers (*sextarios*) de blé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 547.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 133, f° 14, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 85, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1223.*

Digitized by Google

480.

1223.

Charte de Maurice contenant la renonciation par Nicole Blanchard, à une taille de 5 deniers et obole mansais qu'il réclamait aux moines de Saint-Vincent, moyennant le versement de 5 sous mansais une fois donnés.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières), Bibl. nat., lat. 5444, p. 551.

C. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 133, f° 17, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 99, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini 1223*.

481.

1223.

Charte de Maurice contenant la renonciation, par Geoffroy de Montgeron, aux redevances qu'il exigeait des moines de Marmoutier établis à Mayenne.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, II 66 (?) f° 7 v°.

Date : *1223*.

482.

1224, avril.

Acte de Maurice, évêque du Mans, pour l'abbaye de Champagne.

A. Original perdu.

B. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 67 r°.

C. Mention du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 95, d'après *B*.

Date : *1224, mense aprili*. Pâques ayant été célébré le 30 mars, en l'année 1225, l'interprétation de la date par : 1225, n. st., doit être écartée.

Digitized by Google

483.

1224, 9 juillet.

Lettre de Maurice à l'abbé du Mont-Saint-Michel, pour le prier de déléguer au prieur de Saint-Victeur l'exercice de son droit de présentation à la cure de Saint-Jean du Mans, afin d'éviter une trop longue vacance de cette cure.

A. Original parchemin, scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives de la Manche, H, fonds du Mont-Saint-Michel.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 112, d'après *A*. — *C*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 12 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 89, d'après *A*.

Date : *Datum die martis post octavam SS. apostolorum Petri et Pauli, anno Domini* M° CC° XXIV°.

484.

1224, octobre. Yvré.

Charte de Maurice relatant la remise par Gille du Roset (*de Roseto*), à l'abbaye d'Évron, d'une dîme dans la paroisse de Saint-Jean-sur-Erve (*Sancti Johannis super Arvam*), comme gage d'une dette de 100 sous mansais exigible au bout de 8 ans.

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1668 (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, série H, p. 580. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 170, d'après un ancien cartulaire. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 142, d'après la même source.

Date : *Datum apud Ebriacum, anno Domini* M. CC. XXIIII, *mense octobri*.

485.

1224.

Charte de Maurice contenant la donation par Gisbert *Giboin*, fils et héritier de Jean *de Anegia*, à l'abbaye de Champagne : 1° de cinq arpents de terre dans le val de

Digitized by Google

Bozé (*Bozeio*), au fief de Gui d'*Auvor*, près le chemin de Tennie à Conlie ; — 2° de deux prés, sis dans la paroisse de Tennie, aux fiefs de Richard de Villiers (*Vilers*) et H. de Tressé (*Tresseio*), lesquels prés ledit Jean, père dudit Gisbert, avait vendus à un étranger, et son frère, André *de Torrea*, après en avoir opéré le retrait, avait donnés à ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 34 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 46, d'après *B*.

Date : *Anno 1224*. Je ne suis pas très sûr de la lecture *Auvor*, qui est celle des éditeurs du Cartulaire de la Couture, pour une pièce relative au prieuré de Tennie (*Cartulaire de la Couture*, p. 123). — Voici le texte de notre charte qui vise le retrait lignager : « Que prata ab eodem Johanne patre dicti Gisberti cuidam extraneo vendita, magister Andreas de Torrea, frater dicti Johannis *retraxerat*, et contulerat in elemosinam abbatie memorate. » — On voit que Gisbert, par sa donation, abandonnait seulement des droits éventuels et assez incertains.

486.

1224.

Maurice confirme les donations faites par son prédécesseur Guillaume à la maison de Saint-Martin du Mans, en particulier la *villa* de Dehault (*de Dehautis*) ; mais il réserve à l'évêque du Mans le patronage de l'église de ce lieu, le curé devant seulement payer aux moines 30 setiers de blé et 20 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100/0, 87 r°. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 12875, f° 460 v°. — *D*. Analyse du même temps (aussi de D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 35 r°.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 132, d'après *B.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *quarto.*

487.

1224.

Charte de Maurice contenant la remise, par les moines de l'abbaye de Champagne, de 25 sous mansais sur un terme de la rente que leur doivent les moines du prieuré de Saint-Victeur à cause d'un moulin, pour dédommager ledit prieuré des dégâts causés par une inondation audit moulin.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 831, f° 2 r°. — *C.* Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 60 v°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 430/7. — Bellée, *Inventaire sommaire....*, *Sarthe*, *Série H*, t. I. p. 365.

Date : « Donné .... l'an 1224. » Le moulin était situé près le Pont-Perrin et la rente était de 50 sous. — Cf. ci-dessus n° 444.

488.

1224.

Maurice déboute de ses prétentions le curé de Montigny qui réclamait aux religieux de Perseigne les dîmes de certaines terres de sa paroisse, en augmentation de son bénéfice.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle. *Inventaire de Perseigne*, Archives de la Sarthe, H 926, f° 229 v°. — *C.* Analyse du même temps, même ms., f° 230 r°, d'après un vidimus du 10 septembre 1456.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire...*, *Sarthe*, *Série H*, t. I, p. 397.

Date : « 1224. »

489.

1225, n. st., janvier.

Maurice ratifie la donation au Chapitre cathédral par

Digitized by Google

Robert, archiprêtre de Montfort, d'une dîme dans la paroisse Saint-Martin du Bourg-Neuf (*de Burgo Novo*), pour l'augmentation de l'anniversaire de Philippe d'Yvré (*de Yvreio*), évêque de Beyrouth (*quondam episcopi Baruthensis*).

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XVIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 30 v°. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 54 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 11, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 16, d'après *D*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 135, f° 38, d'après *D*. — *G*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 59 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *a*. *Chartularium.... quod dicitur Liber Albus*, p. 32, d'après *B*. — *b*. B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, p. 31, d'après *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *quarto, mense januario*. Philippe d'Yvré ne figure pas dans la liste des évêques de Beyrouth, dressée par Eubel : *Hierarchia Catholica Medii Ævi*, t. I, p. 137. Cette liste comprend : Raymond (1176-1180) ; Eude (1182-1191) ; Robert (avant 1210) ; Galerand (1233-1245). Notre prélat manceau se place vraisemblablement entre les deux derniers noms. Cf. B. de Broussillon. *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, t. II (1908), n° 1029.

490.

1225, n. st., janvier.

Charte de M[aurice], évêque, Juhel, doyen, et du Chapitre du Mans, contenant la cession, par la fabrique de l'église du Mans, à Jean, curé de Moncé, d'un tenement sis audit Moncé, pour 40 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 202 r°.

C. Analyse de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 62, d'après *B*. — *D*. Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 34, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 402, d'après *B*.

Digitized by Google

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo quarto, mense januario.*

491.

1225, n. st., janvier.

Maurice fixe à 20 sous le droit de procuration de l'évêque au prieuré de *Connarrai*, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 550.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 135, f° 36, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 96, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini 1224, mense januarii.*

492.

1225, n. st., février.

Maurice remet à l'abbé d'Évron la donation faite entre ses mains par Guérin de *Vilers*, laïc, de la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Vaiges, dans le Clos des Moines et dans le Clos du Val (*Clauso Vallis*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 168, d'après un ancien cartulaire. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 142, d'après la même source.

Date : *1224, mense februarii.*

493.

1225, n. st., mars.

Charte de Maurice contenant une transaction entre l'abbaye d'Évron et Geoffroy de Boisne, chevalier, au sujet de la perception des tailles du seigneur de Mayenne sur les hommes des moines.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 181.

Date : *1224, mense martio.*

Digitized by Google

494.

1225, juillet.

Maurice cède à l'abbaye de Perseigne un sixième de la dîme de Commerveil (*de Curia Mirabili*), perçu autrefois par l'abbaye de Saint-Vincent, à condition que les moines de Perseigne paieront annuellement au curé dudit Commerveil une mine de froment, de seigle, d'orge et d'avoine, pour obéir aux prescriptions du Concile de Latran.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 131. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 149.

D. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 31 r°, d'après *B*.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Perseigne*, éd. Fleury, pp. 155 et 208, d'après *B* et *C*.

Date : *1225, mense julii*. Cf. ci-dessus n° 448.

495.

1225, octobre. Évron.

Maurice notifie qu'à la demande de l'abbé et des moines d'Évron, considérant qu'il n'est pas décent qu'un cimetière se trouve sur le lieu d'un marché, il a autorisé le transfert du cimetière d'Évron et a béni le nouvel emplacement.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle (D. Chevalier). Archives de la Mayenne, *Cartulaire d'Évron*, p. 526. — *C*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 146 v°.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XXV°, *mense octobri, apud Ebronium*.

496.

1225, 22 novembre.

Maurice approuve la mise en gage, par Jean de Fay, chevalier, au Chapitre de Saint-Julien et au prieuré de Château-l'Ermitage (*de Castellis*), de la dîme de Mansigné, pour 400 livres de mansais de dettes, avec faculté de rachat pendant 15 ans, et avec défense de vendre ladite dîme à

Digitized by Google

autre personne qu'aux dites communautés si celles-ci en offrent 400 livres ; si au bout de 15 ans la dîme n'est ni rachetée ni vendue, l'évêque, seigneur féodal, en disposera.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 35 r°. — *C*. Copie du XVI[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 270, f° 11 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 43, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, p. 273. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 113.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo quinto, die Sancte Cecilie.*

497.

1225, novembre.

Maurice concède en commun au Chapitre cathédral et au prieuré de Château-l'Ermitage (*de Castellis*), les dîmes des novales (*si que fieri contigerit*) du fief de Jean de Fay, chevalier, paroisse de Mansigné, pour tout le temps que lesdits Chapitre et prieuré conserveront les dîmes des terres dudit chevalier.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 34 v°.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 42.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° V^to^, *mense novembri.* Cf. l'acte précédent.

498.

1225. Évron.

Vidimus par Maurice, d'une charte de Philippe de Landivy, contenant plusieurs libéralités en faveur de la chapellenie de la Censive (*capellaria de Censiva*), dépendant du prieuré de l'Abbayette.

Digitized by Google

499.

1225.

Statut de Maurice, évêque, Juhel, doyen, et du Chapitre du Mans, interdisant aux chanoines qui n'ont reçu que les ordres mineurs l'accès aux stalles d'un ordre supérieur.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 66 v°. — *C*. Copie du XIII^e^ siècle. *Nécrologe du Chapitre*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 282 r°. — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 286 r°.

E. Copie du XVI^e^ siècle. J. Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomannensis*. Bibl. du Mans, ms. 245, f° 129 v°, d'après *B*. — *F*. Copie du XV^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 80 r°, d'après *B*. — *G*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 100, d'après *C*. — *H*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 149, d'après *C*. — *I*. Copie du XVIII^e^ siècle. D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 99 r°, d'après *C*. — *J*. Copie du XVI^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 60 v°, d'après *F*. — *K*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 11 r°, d'après *G*. — *L*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 347, d'après *I*. — *M*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 348, d'après *I*. — *N*. Mention du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 30 d'après *B*. — *O*. Mention du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *N*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 131, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo quinto*.

500.

1225.

Maurice ratifie un accord entre le prieur de Saint-Martin du Mans et Guillaume de Sévillé (*de Sevilleio*), chevalier, au sujet du fournil (*furnilium*) du Pont-Perrin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 117 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 260. — *D*. Mention du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 36 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 171, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo quinto*.

Digitized by Google

501.

1225.

Maurice termine un procès des moines de la Couture au sujet du fief de Nicolas de Launay (*de Alneto*).

A. Original perdu.

B. Analyse de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 83.

Date : *Anno 1225*.

502.

1225.

Charte de Maurice contenant la donation à l'abbaye de Champagne, par Payen Golette, forestier fieffé (*feodatus*) des bois de Riboul, de toutes les métives qu'il avait dans les métairies de Crée, Asnières, Le Tertre, La Potardière, et dans toutes ses terres proches de celles de ladite abbaye.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 36 v°. — *C*. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des Titres de Champagne*, Archives de la Sarthe, H 830, f° 5 r°.

D. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 50, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 432/30, et Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 358, d'après *C*.

Date : *1225*.

503.

1225.

Charte de Maurice pour l'abbaye d'Évron, où figure W. de *Corserens*.

A. Original perdu.

B. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 180.

Date : *1225*.

504.

1225.

Charte de Maurice contenant un accord entre l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Vincent et Jean, curé de Coulongé, au sujet d'une chapelle aux Aiguebelles (*apud Aquam Bellam*) ; il est convenu que le curé en percevra les oblations et que les moines ne pourront augmenter la ferme de 15 sous mansais qu'ils en perçoivent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 550.

C. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 136, f° 93, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 95, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1225.*

505.

1225 (?).

Maurice vidime et confirme une charte d'Hamelin, datée 1206, contenant un accord entre le prieuré de Fontaine-Géhard et l'abbaye de Fontaine-Daniel, au sujet de certaines dimes.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 914 ; sans date.

B. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire des Titres de Fontaine-Géhard*. Archives de la Mayenne, H 66 (?), f° 6 r°.

Date de *B* : « 1225 ». Il n'est pas impossible que cette date soit exacte puisque nous avons un exemple (ci-dessus, n° 464), d'une charte de notre évêque dont il existe deux originaux, l'un daté, et l'autre sans date. Pour l'acte d'Hamelin, cf. ci-dessus, n° 333.

506.

1225.

Maurice confirme un acte fait par Juhel de Mayenne, sous le sceau d'Hildebert, en faveur des moines de Marmoutier établis à Mayenne.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 218 r°, sans date. — *C*. Analyse du XVIII^e^ siècle. *Inventaire de Fontaine-Géhard*, Archives de la Mayenne, H 66 (?), f° 8 r°.

Date : *1225*. Cf. ci-dessus, n° 42.

Digitized by Google

507.

1226 n. st., mars.

Maurice divise en deux paroisses la paroisse de Montenay (*Montenaio*), sur laquelle l'abbaye de Champagne jouissai du droit de présentation et de 10 livres par an ; l'abbé résigne le droit de présentation et recevra 6 livres sur la paroisse de Ségrie, et 4 livres sur celle de Saint-Christophe-du-Jambet.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 785.

B. Vidimus du mardi avant Saint-Barnabé 1282. Archives nationales, L 973.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 385. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 339, d'après *A*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XX° *quinto, mense martio*. Les Pâques ayant été célébrées le 30 mars 1225, il est fort probable qu'une charte du 31 aurait été datée du lendemain de Pâques ; c'est pourquoi nous datons celle-ci de l'année 1226 n. st.

508.

1226, avril.

Maurice donne au prieuré d'Assé la dîme de la paroisse d'Assé résignée entre ses mains par Guillaume de Mortiers (*de Morteriis*), et Robin *Jamba*.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 102. — *C*. Copie du même temps, même ms., p. 218, d'après *A*.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé*, éd. B. de Broussillon, p. 22, d'après *B*. et *C*.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo sexto, mense aprilis*.

509.

1226, 12 juin.

Charte de Maurice contenant la donation au curé de

Digitized by Google

Bourg-Neuf (*de Burgo Novo*), par Robert de Lavallière (*de Avalleria*), d'une dîme dans ladite paroisse, avec l'obligation de payer au Chapitre cathédral 5 sous mansais au moment du synode de la Toussaint, pour l'augmentation de l'anniversaire de Philippe d'Yvré, chanoine.

A. Original perdu.

B. Copie de la première moitié du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 31 r°. — *B'*. Copie du même temps, même ms., f° 33 v°. — *C*. Copie de la fin du XIII^e^ siècle, même cartulaire. Bibl. nat., lat. 17754, f° 62 r°. — *C'*. Copie du même temps, même ms., f° 62 v°.

D. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 12, d'après *B*, *B'*. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 16 v°, d'après *D*. — *F*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 137, f° 193, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, pp. 33 et 40, d'après *B*, *B'*.

Date : *Datum anno ab Incarnatione Domini* M° CC° XX° VI° ; VI° *feriatorum Penthecostes*. — Cf. ci-dessus, n° 489.

510.

1226, 19 juillet. Préaux.

Charte de Maurice contenant l'assignation par Geoffroy, sénéchal de Châteaugontier, de 2 sous tournois de rente légués par *Aufresia*, sa mère, au prieuré de Gennes (*Genna*) sur le cens que lui doit Gautier de l'Errable.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII^e^ siècle. *Cartulaire d'Assé*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 226.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, éd. B. de Broussillon, p. 21, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vigesimo sexto ; datum die dominica ante festum beate Marie Magdalene apud Preaus.*

511.

1226, 29 juillet.

Maurice confirme l'échange fait entre l'abbaye de Per-

Digitized by Google

seigne et l'hôpital (*elemosina*) d'Angers, de 4 setiers de froment, que ladite abbaye percevait sur le moulin de *Benaeis* contre 20 sous que ledit hôpital percevait sur les cens *de Pyreto*.

A. Original parchemin, Archives de l'Hôtel-Dieu d'Angers, B 97, n° 98.

B. Copie du XVIII^e^ siècle (D. Housseau). Bibl. nat., coll. de Touraine, t. XIII/1, n° 8483. — *C*. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 125. — *D*. Mention du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 27 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : C. Port. *Inventaire de l'hôpital Saint-Jean*, p. 132, d'après *A*.

INDIQ. : Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 146, d'après *C*.

Date : *Datum die Mercurii post festum beatorum Jacobi et Christophori, anno Domini* M° CC° XX° VI°.

512.

1226, octobre.

Sentence de Maurice commuant l'obligation, où était le curé de Beaumont, de donner aux moines de Vivoin, ses patrons, les deux tiers de toutes les offrandes de sa paroisse, en une redevance fixe de 50 sous mansais, et confirmant lesdits moines dans la possession des dîmes du blé, du vin et des troupeaux de ladite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 12 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 21.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *vicesimo sexto, mense octobris*.

513.

1226, octobre.

Maurice confirme à l'abbaye d'Évron toutes les dîmes que cette abbaye possède dans le diocèse du Mans, à l'exception de celles qui se trouvent dans des paroisses dont l'évêque est patron.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, p. 528. — *C*. Copie du même temps, même ms., même p., d'après un vidimus de 1236. — *D*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 179. — *E*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 151, d'après la source de *C*.

Date : *Actum anno millesimo ducentesimo vicesimo sexto, mense octobri.*

514.

1226.

Maurice confirme le rachat par le prieuré de Vivoin à Raoul, vicomte de Beaumont, pour 300 livres tournois, du droit à trois *minutiones* et du droit de procuration qu'il réclamait audit monastère.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 13 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 260. — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 212 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 22, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *sexto.*

Sur l'interprétation à donner à cette charte et sur le rapport qui s'y trouve exprimé entre les saignées (*minutiones*) et le droit de procuration, cf. Du Cange, éd. Henschel, V° *Minuere.*

515.

1226.

Maurice adjuge aux moines d'Évron l'herbergement à eux legué par Guillaume de Courceriers (*Corseseirs*), nonobstant un legs fait postérieurement par le même Guillaume, dudit herbergement, à ses neveux (*nepotibus*) André et Hamelin, défaillants à la présente cause.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 142.

Date : . . . *adjudicavimus. 1226.*

Digitized by Google

516.

1226.

Maurice confirme : 1° La concession par Jean de Souvré (*de Souvreio*), chevalier, à l'abbaye de Champagne, de tous les biens vendus dans son fief à ladite abbaye par Guillaume de *Chastelers*, moyennant 1 denier de service annuel ; et 2° la promesse, par ledit Jean, de garantir auxdits moines la possession desdits biens, moyennant 60 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 145. — *C*. Mention de la même origine, Bibl. nat., lat. 17125, f° 54 r°, sous la date 1223.

Date de *B*. : *Actum anno gratie 1226.*

517.

1227, juillet.

Charte de Maurice contenant la vente par Nicolas de Saint-Loup à Robert de Gorran, pour 80 livres de mansais, de tout ce que Gui, père dudit Nicolas, avait reçu, au moment de son mariage, de Robert et Guillaume de Gorran ; Gervaise, femme du vendeur, reçoit pour son consentement à ladite vente le fief *Villete*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 54.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 135, d'après *B* (avec traduction).

Date : *1227, mense julio.*

518.

1227.

Règlement de réforme édicté par Maurice, pour l'abbaye du Pré.

A. Original perdu.

B. Copie incomplète du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12677, f° 131. — *C*. Copie incomplète du XVIII[e] siècle. D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 145 v°.

D. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 530, d'après

Digitized by Google

C. — *E.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 530 (?), d'après *C.*

INDIQ. : Hauréau, dans *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 501.

Date : *Actum anno gratie* M. CC. XXVII.

519.

1227.

Charte de Maurice contenant l'engagement pris par Foulques Riboul, d'observer fidèlement l'accord conclu entre lui et le prieur d'Assé.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 231, d'après *A*.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé*, éd. B. de Broussillon, p. 23.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo septimo.*

520.

1228, n. st., 4 janvier.

Sentence de Maurice refusant à Guérin *de Contraliis* le droit qu'il réclamait, de faire paître ses bêtes un jour par an dans les prés du prieuré de Vivoin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 73 v°. — *C.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 261. — *D.* Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 113, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *septimo, die martis ante instantem Epiphaniam.*

521.

1228, n. st., janvier.

Charte de Maurice contenant l'abandon par les moines de la Couture, moyennant 100 livres tournois, des revendications qu'ils exerçaient contre la veuve et les enfants de Gui de Sablé, oblat, (*condonatus*) de l'abbaye.

Digitized by Google

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 16.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 212.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 89. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 8.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *septimo, mense januario.*

522.

1228, n. st., mars.

Sentence de Maurice condamnant Hamelin Le Franc, chevalier, pour le punir d'avoir saisi et incarcéré deux moines d'Évron, à l'occasion d'un litige entre lui et cette abbaye sur les usages de la forêt de Saulges, à paraître *nudus et discalceatus, excepta camicia et braccis*, à la procession, un dimanche à Saint-Julien du Mans, un dimanche à la cathédrale de Tours, un dimanche à la cathédrale d'Angers et trois dimanches à l'église abbatiale d'Évron.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 155. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 141. — *D*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 14 r°.

Date : *Anno 1227, mense martio.*

523.

1228, juin.

Maurice décide que les évêques du Mans ne pourront exiger des moines de Vaugonderie (*Vallogonderia*) plus de 30 sous tournois à titre de procuration.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 941-963, 6^e^ pièce.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 256, d'après *A*. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 139. — *D*. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 150 v° (en mauvais état). — *E*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 12875, f° 465 r°. — *F*. Analyse de la même origine. Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 212 r°.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *a. Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 209. — *b.* B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, t. I, p. 35, d'après *a.*

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° VIII°, *mense junii.*

524.

1228, 2 juillet.

Maurice consent à l'échange fait par le curé de Fougerolles, Hamelin, d'un clos joignant son église, contre une rente de 12 deniers sur Grandchamp (*super Magnum campum*), et une ouche (*osca*) de terre *juxta Alnetum*, appartenant à Guillaume de l'Écluse, chevalier.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 970.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *octavo, die dominica post festum apostolorum Petri et Pauli.*

525.

1228, 12 septembre.

Maurice attribue à la cure de Saint-Martin-des-Loges toutes les dîmes des novales de cette paroisse qui n'appartiennent pas déjà à une autre église.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 182 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 365.

Date : *Datum die martis post Nativitatem Beate Marie, anno Domini* M° CC° *vicesimo octavo.*

526.

1228, 30 octobre.

Acte de Maurice pour l'abbaye de Perseigne.

A. Original perdu.

B. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5474, p. 215.

C. Mention du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 912, f° 27 v°, d'après *B.*

PUBLIÉ : G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 146, d'après *B.*

Date : *1228 die lune ante festum Omnium Sanctorum.*

Digitized by Google

527.

1228.

Maurice ratifie l'acquisition d'une terre à Ségrie, par le Chapitre cathédral.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli,* Bibl. du Mans, ms. 259, f° 69 r°. — *C*. Copie du même temps, fragment du même cartulaire, Bibl. nat., lat. 17754, f° 38 r°.

D. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 30, d'après *B*. — *E*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 30, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 136, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *vicesimo octavo.*

528.

1229, n. st., février.

Maurice confirme la donation faite par Guillaume du Châtelet (*de Castellulo*) à l'abbaye d'Évron, de sa part de la grande dîme de Saint-Jean-sur-Erve, en échange de laquelle les moines cèdent audit Guillaume leurs droits sur la métairie des Épines (*de Spinis*).

A. Original perdu.

B. Copie de l'an 1668 (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, p. 578. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 171, d'après un ancien cartulaire. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 142, d'après la même source.

Date : *1228, mense februario.* — La traduction du nom propre *Castellulo* nous est fournie par une note marginale de *C*, et acceptée par l'abbé Angot, *Dictionnaire*, V° Châtelet.

529.

1229, avril.

Charte de Maurice contenant la donation par *Amiotus Cerarius*, d'Étival, et Marthe, sa femme, au prieuré de Saint-Victeur, de toutes leurs propriétés dans la paroisse d'Étival et dans le fief de Saint-Victeur, plus une terre, un pressoir et une vigne, le tout avec réserve d'usufruit.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue en cire verte (fragments du sceau). Archives de la Manche, H, fonds de Saint-Victeur.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 96.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° *nono, mense aprili.* Les Pâques tombent le 15 avril en 1229, et le 7 avril en 1230 ; cet acte peut donc avoir été passé soit le 16-30 avril 1229, soit le 1er-7 avril 1230.

530.

1229, avril (?).

Charte de Maurice concernant une donation faite au prieuré de Lunay (*Lunaicum*), de l'abbaye d'Évron.

A. Original perdu.

B. Mention du XVII[e] siècle (D. Le Michel), dans l'analyse d'un acte de Geoffroy, abbé d'Évron. Bibl. nat., lat. 13817, f° 143 v°. — *C*. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 171.

Date de *B* : *1229 ;* de *C* : *1229, mense aprili.* Dans *C* il n'est pas question de prieuré ; il n'est donc pas impossible qu'il s'agisse de deux actes différents.

531.

1229, mai.

Sentence arbitrale de Maurice entre le prieuré d'Assé et les *gagiarii* d'Hubert Riboul au sujet des dîmes de vignes nouvellement plantées dans la paroisse d'Assé ; les moines recevront 20 sous tournois comme prix des dîmes de l'année.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, Archives de la Mayenne, H ter, p. 103.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, p. 23.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo nono, mense maio.*

532.

1229, juin.

Charte de Maurice contenant la mise en gage à l'église

Digitized by Google

Saint-Martin de Tours, par Guillaume de Mayet, pour un prêt de 40 livres de mansais, de sa part de la dîme de la châtellenie de Mayet.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VII, f° 72, n° 2852, d'après la *Pancarte blanche* de Saint-Martin.

INDIQ. : Mabille, *Inventaire de la coll. D. Housseau*, n° 2852.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XX° IX°, *mense junio.*

533.

1229, août.

Maurice détermine, d'accord avec le Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour, l'étendue de sa juridiction sur les chanoines et clercs dudit Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV[e] siècle. *Liber Rubrus*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 61 r°, d'après un vidimus de l'Official du Mans du 8 février 1[2]78 n. st. — *C*. Extraits du XVII[e] siècle (Guil. Savare). Archives de la Sarthe. G 479, p. 40.

PUBLIÉ : S. d'Elbenne, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour*, p. 62, d'après *B*, *C*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents historiques des Archives de la Sarthe*, t. I, n° 47. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série G*, t. I, p. 215, d'après *C*.

Date : *Actum vacante archipresbyteratu Cenomanensi, anno gratie* M° CC° XX° *nono, mense augusti.*

Le vidimus qui est la source de *B* est daté du mardi après la Purification 1078. Il y a évidemment omission du chiffre des centaines de l'année ; 1378 n'est pas possible, parce que la Purification y tomba un mardi, et qu'on aurait alors la date de l'*octave*. Le vidimus est donc de 1278.

534.

1229, septembre.

Charte de Maurice contenant la confirmation par Patrice de Riveillon (*de Rivellon*), chevalier, à l'abbaye de Tironneau, du bien légué en aumône à cette abbaye, dans son fief, par Guillaume *de Maurea*, chargé d'un cens de 5 sous

Digitized by Google

mansais et d'une redevance d'un jalon d'huile envers l'église de Courcemont (*Corcemonz*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, de 2 sceaux aujourd'hui perdus. Archives de la Sarthe, H 981.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 529. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 416.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo nono, mense septembri.*

535.

1229, 15 octobre.

Maurice confirme à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers les dîmes qu'elle possède dans le diocèse, par ses prieurés d'Assé-le-Riboul (*Aceio le Riboule*), Possé (*Pocaio*), Cherisay (*Cherise*), Mont-Saint-Jean (*Monte Sancti Johannis*), Parné (*Parrigneio*) et Gennes (*Gene*).

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 259.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé*, éd. B. de Broussillon, p. 24.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo nono, die lunæ post festum beati Dyonisii.*

536.

1229, octobre.

Maurice déclare les prieurés de la Trinité de Vendôme exempts de tout droit de procuration envers lui, moyennant une redevance de 4 livres.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle. Bibl. de Vendôme, ms. 273, f° LXV (?). — *C*. Analyse du XVII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Baluze, 139, p. 266. — *D*. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12700, p. 244.

PUBLIÉ : Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. III, p. 651, n° DCLXXIV.

Date : *Datum anno* M CC XXIX, *mense octobri.*

Digitized by Google

537.

1229.

Accord reçu par Maurice, entre les moines de la Couture et Henri de Montreuil (*de Mousterol*), chevalier.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 3 v°.

Date : *Anno* M CC XXIX.

538.

1229.

Maurice condamne Renaud de Monceaux à garantir au prieuré de la Fontaine-Saint-Martin les dîmes de *Berou*, territoire de *Valon*.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. *Inventaire des titres de la Fontaine-Saint-Martin*, Archives de la Sarthe, H 1508, p. 112.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents....*, t. I, n° 734. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 147.

Date : *De l'an 1229*.

539.

1230, n. st., 13 février.

Charte de Maurice contenant la ratification par Marguerite, femme de Guillaume de Riveillon, chevalier, de la vente faite par ledit Guillaume à Bérengère, jadis reine d'Angleterre.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 915.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 28. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 141.

Date : *Actum anno* M° CC° XX° IX°, *die mercurii post octabas Purificationis beate Marie*.

540.

1230, 22 mai.

Maurice partage entre le prieur et le curé d'Assé une dîme de la paroisse d'Assé résignée entre ses mains par Gautier Leroy.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé*, Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 173.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé*, éd. B. de Broussillon, p. 24.

Date : *Datum die mercurii ante Pentecosten, anno Domini millesimo ducentesimo trigesimo.*

541.

1230, juillet.

Vidimus et confirmation par Maurice, d'un acte de vente passé en juin 1230 devant l'Official du Mans, par André Pelletier et Isabelle sa femme, à l'abbaye de l'Épau, pour 48 livres de mansais, de leur part de la dîme de Mézières (*Maceriarum*).

A. Original parchemin, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 834.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents....*, t. I, n° 437. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 367.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *tricesimo, mense julio.*

542.

1230, 1[er] octobre.

Charte de Maurice contenant le partage des prémices de l'église de Doucelles (*Dulceola*) entre l'abbaye de Saint-Vincent et le curé du lieu, à savoir un tiers aux moines et deux tiers au curé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 548.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 143, f° 114, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 88, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini 1230, die Sancti Remigii.*

543.

1230, 3 octobre.

Maurice abolit les anciens archiprêtrés et établit 6 archidiaconés, l'un attaché à la dignité de doyen du Chapitre et

r

Digitized by Google

les autres de Sablé, Laval, Passais, Montfort, Château-du-Loir.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 69 r°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 1 v°, d'après un vidimus de l'évêque Geoffroy, 1232, vidimé par plusieurs évêques. — *D*. Copie du XV[e] siècle. *Liber Rubrus*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 42 v°, d'après un vidimus de l'Official 1313. — *E*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 147.

F. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 31, d'après *B*. — *G*. Copie du XVII[e] siècle. Ménage, *Histoire de Sablé*, Bibl. de Laval, ms. 32011, p. 460, d'après *B*. — *H*. Copie du XVI[e] siècle. J. Richer, *Statuta et privilegia* etc. Bibl. du Mans, ms. 245, d'après *C*. — *I*. Copie du XVIII[e] siècle. D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 99, d'après *D*. — *J*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *F*. — *K*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 348, d'après *I*. — *L*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 10037, p. 349, d'après *I*.

PUBLIÉ : *a*. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. Instrumenta, p. LXXXVI. — *b*. Ménage ap. Anjubault et Hauréau. *Annuaire de la Sarthe*, 1845, p. 204, d'après *G*. — *c*. *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 137, d'après *B*. — *d*. Longnon, *Pouillés de la Province de Tours*, 1903, p. 56, d'après *C*.

Date : *Actum die jovis proxima post festum beati Remigii anno Domini* M° CC° *tricesimo*.

544.

1230, octobre.

Maurice adjuge aux moines d'Évron le droit de pâture pour leurs animaux dans les gastines (*in terris gastis*) que Barthélemy de *Bajes* tenait de l'abbaye d'Évron, droit contesté auxdits moines par la femme et les fils dudit Barthélemy.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 81, d'après un ancien cartulaire. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 143.

Date : *Anno 1230, mense octobri*.

Digitized by Google

545.

1230, novembre.

Charte de Maurice contenant un accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et le curé de Mézières (*Matheriis*), aux termes duquel le curé abandonne aux moines les dîmes du vin de sa paroisse en échange d'une perrière (*petrina*), sise près sa maison, et reçoit les oblations et prémices moyennant une redevance annuelle de 13 sous mansais.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 548. — *C*. Analyse en français du XVII^e^ siècle. *Inventaire des titres de Mézières-sous-Ballon*, Archives de la Sarthe, H 228, f° 5 r°.

D. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 143, f° 137, d'après *B*. — *E*. Copie du XIX^e^ siècle (M. Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 89, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini 1230, mense novembris.*

546.

1230.

Vidimus et confirmation par Maurice, d'un acte de vente passé en juin 1230 devant son official, par Robert du Breuil (*Brolio*) et Agnès sa femme, à l'abbaye de l'Épau (*Pietatis Dei*) de leur part de la dîme de Mézières (*Maceriarum*) pour 55 livres mansais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue. sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 834.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents....*, t. I, n° 435. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 367.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *tricesimo.*

547.

1230.

Charte de Maurice contenant la vente par Hugues *Haonne* et Herbert son fils, à la reine Bérengère, pour l'abbaye de l'Épau (*Spallum*), de la grande dîme de Saint-Jean-des-Échelles.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 833.

Digitized by Google

B. Copie de M. Bilard, au même lieu.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 433. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 367.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *tricesimo.*

548.

1230.

Charte de Maurice contenant l'abandon à l'abbaye de l'Épau par Richard de *Noers*, de tous ses droits sur les terres vendues par Guillaume de Riveillon, chevalier, à B[érengère], reine d'Angleterre.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 27. — *C.* Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 141.

Date : *Anno 1230.*

549.

1230.

Devant Maurice évêque du Mans, Gervais L'Assailli, de *Corvarain*, donne à l'abbaye de la Trappe le passage à travers ses vignes de la Chaugernière en échange de 8 deniers tournois par an et de 20 sous mansais dont, après la mort dudit Gervais, son héritier rendra 10 aux moines.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de la Trappe*, Bibl. nat., lat. 11060, f° 104 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Trappe*, éd. de Charencey, p. 342.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *tricesimo.*

550.

1230.

Charte de Maurice contenant 1° la donation faite par Bienvenue (*Benevenua*), veuve de Geoffroy de *Baies*, au prieuré de Vivoin, de 4 arpents de terre à Noé-Cochaux (*Noam Cochel*), 2° la cession par la même audit prieuré, de 4 autres arpents près du verger des moines, un tiers en aumône, et 2 tiers à titre de vente, pour 17 livres mansais

Digitized by Google

et demie, 3° vidimus d'une charte de l'official et archidiacre du Mans, datée 1213, relative auxdits biens.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 944-963, 5e pièce non cotée.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 26 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 42.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo.*

551.

1231, n. st., janvier.

Charte de Maurice contenant les aumônes de Thibaut de Beaumont et Agnès sa femme, à l'abbaye de l'Épau.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 915-941, 3e pièce non cotée.

PUBLIÉ : Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXIV, p. 259.

INDIQ. : Froger et Ricordeau, *L'Abbaye de l'Épau*, p. 7, note 7.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *tricesimo, mense januario.*

552.

1231, n. st., 22 mars.

Maurice confirme l'excommunication portée contre Guillaume de Coulans (*Colenz*), chevalier, par le Chapitre du Mans, sur le refus dudit Guillaume, de reconnaître le droit dudit Chapitre ou de porter le différend devant l'évêque.

A. Original perdu.

B. Copie de la 1re moitié du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 45 v°.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B. p. 19, d'après *B*. — *D*. Analyse de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 137, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIIIe siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 19 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 71, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XXX°, *in vigilia Pasche.*

Digitized by Google

553.

1231, n. st., mars.

Vidimus et ratification par Maurice, d'une charte de G., doyen, et du Chapitre du Mans, datée de novembre 1230, contenant la cession par *Hernulfus*, chapelain dudit Chapitre, à l'abbaye de l'Épau, de la métairie du Gué-Bernisson (*de Bernuceio super fluvium Idonee*), pour 4 livres 5 sous mansais par an.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie ou cordelettes, sceau perdu. Archives de la Sarthe. H 835.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, nº 440. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I. p. 368.

Date : *Anno gratie* Mº CCº *tricesimo, mense marcio.*

554.

1231, mai.

Maurice confirme la vente par Guillaume *Haane*, clerc, à l'abbaye de l'Epau, de la dîme *de Curia Augis*, paroisse de Saint-Jean-des-Échelles, pour 20 livres tournois.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 927.

PUBLIÉ : Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXIV, p. 264 et (extraits) *L'Abbaye de l'Épau*, p. 9, note 1.

Date : *Actum anno Domini* Mº CCº XXXº Iº, *mense maio.*

555.

1231, 11 juin.

Maurice confirme un accord entre le prieur de Torcé et les curés de Notre-Dame-du-Vair (*Beate Marie de Vario*), de Nogent-le-Bernard (*de Nogento Bernardi*) ; de Bonnétable (*de Malo Stabulo*) et de Rouperroux (*de Ruperrous*), au sujet des dîmes des novales de la terre du seigneur de Montfort.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle. *Cartulaire de Torcé*, Archives de la Sarthe, H 375, p. 7.

C. Copie du XIXe siècle. Archives de la Sarthe, H 376, fº 6 vº, d'après *B*.

Digitized by Google

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, nº 320. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 163.

Date : *Actum anno gratie millesimo* CCº *tricesimo primo, in festo Sancti Barnabe apostoli.*

556.

1231, 19-26 juin.

Maurice reçoit la donation faite à l'église Saint-Martin-des-Loges (*de Losgis*) par Michel de Marson, clerc, d'une dîme qu'il possédait dans ladite paroisse, et décide qu'en échange de cette aumône, ledit Michel recevra chaque année 16 setiers de blé sur ladite dîme.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fº 166 vº.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 336.

Date : *Datum in octabis sanctorum martyrum Gervasii et Prothasii, anno Domini* Mº CCº *tricesimo primo.* Une fête en l'honneur des saints Gervais et Protais était célébrée dans le diocèse du Mans le 13 décembre : « Idibus decembris, Cenomannis civitate, addicio ad titulum matris ecclesie in commemoratione sanctorum martirum Gervasii et Prothasii. » (*Nécrologe-Obituaire*, éd. Busson et Ledru, p. 329). Mais c'était une fête particulière, qui aurait été spécifiée. La charte portant simplement *in octabis*, nous pensons, avec M. Lottin, éditeur du *Liber Albus,* qu'il s'agit de la fête des martyrs milanais telle qu'elle était célébrée dans toute l'Église, et telle qu'on la trouve dans le martyrologe d'Usuard, prototype de celui du Mans (Martyrologe d'Usuard, 19 juin. Migne, P. L., t. 124, col. 170).

557.

1231, juin.

Charte de Maurice contenant le partage des revenus de La Vaugonderie (*de la Vaugodere*) entre le prieur de Vivoin, recteur du prieuré de la Vaugonderie, et Geoffroy de *Vaugost.*

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 945-963, 2e pièce non cotée.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 141 r°. — *C*. Analyse du XVIIe siecle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 12875, f° 465 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 197, d'après *A*, *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XXX° *primo, mense junio.*

558.

1231, juin.

Sentence arbitrale rendue par Maurice entre Foulques Riboul et le prieur de Vivoin, administrateur de la maison de la Vaugonderie, pour le partage des droits de justice et autres du fief de la Vaugonderie.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 142 r°. — *C*. Copie incomplète de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17096, p. 139.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 199, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XXX° *primo, mense junio.*

559.

1231, juin.

Charte de Maurice contenant la donation par Olivier *de Auricasa*, prieur de Vivoin, en exécution d'une promesse d'Olivier, son prédécesseur, à Guillaume, curé de Vivoin, de 10 livres tournois en augmentation de son bénéfice, à condition que ledit curé observera une ordonnance épiscopale relative à ses rapports avec le prieuré et avec l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 60 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 94, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XXX° I°, *mense junio.*

Il s'agit probablement ici de l'ordonnance de 1223 (ci-dessus, n° 473).

Digitized by Google

560.

1216-1231.

Maurice ratifie la donation (*assignatio*) par Gervais de Courceriers (*Curceseirs*) à l'abbaye de Champagne, de la dîme de la Corbière (*Corberia*), acquise par ledit Gervais, des héritiers de Payen de la Corbière.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 784.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 51 r°, d'après *A*. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (M. Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 69, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 378. — Bellée, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. I, p. 338, d'après *A*.

Sans date.

561.

1216-1231.

Vidimus par Maurice, d'une charte de C, archidiacre, datée 1213, relative au partage des biens de *Robertus Cementarius* entre ses héritiers.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 71 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 110.

Sans date.

562.

1216-1231.

Acte incomplet de Maurice, dont l'exposé relate la donation à l'abbaye de Saint-Vincent par Guillaume de Doucelles (*Dulceola*), d'un verger (*virgultum*), sis à Assé-le-Boisne, avec une maison et les appartenances dudit verger, ainsi que des droits appartenant audit Guillaume sur un moulin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. du Mans, ms. 95, f° 1 v°. Une main du XV[e] siècle a écrit : *deest folium*.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 354, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 128, f° 211, d'après C.

La date manque.

s

Digitized by Google

GEOFFROY DE LAVAL, 1231-1234

Fut doyen du chapitre avant d'être évêque ; élu le 12 août 1231, il siégea 3 ans et mourut en 1234, la nuit de Saint-Laurent (10 août).

Consulter : Notice de la liste épiscopale des *Actus* et notice du *Nécrologe : Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 485-486. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 338.

563.

1231, 15 août. Tours.

Geoffroy de Laval, évêque élu et confirmé du Mans, demande à saint Louis la restitution de ses régales.

A. Original parchemin scellé sur simple queue, du sceau, aujourd'hui perdu, de l'archevêque de Tours. Archives nationales, J 346, n° 9.

PUBLIÉ : *a. Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 216. — *b.* B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, t. I, p. 38, d'après *a*.

Date : *Datum Turron[ibus] in festo Assumptionis gloriosissime Virginis, anno gratie* M°. CC°. XXX° I°. — L'évêque se qualifie : *Cenomanensis ecclesie electus confirmatus.* Voici le passage relatif au sceau : *Quia nondum sigillum habebamus, sigillo Reverendi Patris Turonensis Archiepiscopi presentes litteras fecimus sigillari.*

564.

1231, septembre.

Geoffroy confirme toutes les acquisitions de dîmes faites et à faire par le Chapitre sur des laïcs.

A. Original perdu.

B. Copie contemporaine. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 37 r°.

C. Copie de la fin du XVII° siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 14, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII° siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 17 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 49, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XXXI°, *mense septembri.*

Digitized by Google

565.

1231, octobre.

Charte de Geoffroy contenant le partage des dîmes, prémices et oblations de l'église de Piacé entre l'abbaye de Saint-Vincent et le curé du dit Piacé.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 95.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc*, t. I, n° 176. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 41.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *tricesimo primo, mense octobri.*

566.

1231, novembre.

Charte de Geoffroy contenant un accord entre le prieur et le curé de Lunay au sujet des dîmes des novales de la dite paroisse : le curé percevra toutes les dîmes actuelles et paiera 2 setiers de seigle ; les dîmes futures seront partagées par moitié.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII^e^ siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, p. 518. — *C*. Mention du XVII^e^ siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 143 v°, sous la date 1230.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XXX° *primo, mense novembri.*

567.

1231.

Geoffroy de Laval ordonne aux doyens et curés de son diocèse, lorsqu'ils seront saisis par les moines de Savigny d'une demande en revendication de biens de la dite abbaye : 1° Si les détenteurs avouent, de leur imposer la restitution, quittes à exiger des moines caution qu'ils porteront la cause devant la cour épiscopale. — 2° Si les détenteurs nient, et que le droit de l'abbaye ne semble pas évident, de renvoyer directement les parties devant la dite cour.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 966.

Date : *Anno gratie* M° CC° *tricesimo primo.*

568.

1231.

Charte de Geoffroy de Laval contenant la donation au prieuré de Vivoin, par Hubert *Dagomais*, avec l'assentiment de son seigneur Arnaud *de Congeio*, d'un bois *(platea nemorum)* situé sur la route qui mène de la maison du dit Hubert à la *Chamallardeire.*

A. Original, scellé du sceau n° 8 de notre catalogue, perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 49, r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 258, d'après *A*. — *D*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 153 C, aussi d'après *A* (dessin du sceau).

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 78, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XXX° *primo.*

569.

1231.

Geoffroy de Laval confirme la donation par Thomas du Ham (*de Han*), à l'abbaye de Fontaine-Daniel, des dîmes qu'il possédait en la paroisse du Ham.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 84.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 144.

Date : *1231.*

570.

1231.

Charte de Geoffroy de Laval, contenant la donation à l'abbaye d'Evron par Henri d'Orthe (*de Horta*), (chevalier), d'un droit d'usage dans ses bois de Mirebeau (*Mirebelle*), pour le chauffage du four du prieuré de Bais (*Bahies*), et le rachat par le même, moyennant une redevance de 15 sous tournois, du service de deux chevaux qu'il devait à l'abbé d'Evron pour le fief de Barthelemy de Bais (*Baeis*).

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 150 d. — *C*. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 146 r°.

Date : *1231*. — L'évêque est appelé *W*... dans *C*.

571.

1231.

Vidimus et confirmation par Geoffroy de Laval d'une charte d'Hamelin, de l'an 1192, relative à la réception des chanoines.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 18 r°.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo primo*. — Cf. ci-dessus, n° 294.

572.

1232, 12 mai.

Charte de Geoffroy de Laval contenant la donation en aumône par *Aaliz de Moire*, à l'abbaye de Saint-Vincent, de tous ses biens, présents et à venir.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe. H 96.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5445, f° 73. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 472, f° 39 r°, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc*, t. I, n° 178. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 42.

Date : *Auctum anno Domini* M° CC° *tricesimo secundo, die mercurii post Cantate.*

573.

1232, 7 juillet.

Geoffroy de Laval confirme la donation à l'abbaye d'Evron par W. d'Evron, clerc, d'une dîme de la paroisse de Sainte-Gemme.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 150 c.

Digitized by Google

Date : *Die merc. post oct. apostolorum Petri et Pauli, anno gratie 1232...*

574.

1232, septembre.

Charte de Geoffroy de Laval pour le prieuré de Saint-Victeur.

A. Original perdu.

B. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 122. — *C.* Mention de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 155.

D. Mention du XIX^e^ siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 18 v°, d'après *B.*

Date : *Mense septembri anno Domini 1232.*

575.

1232, octobre.

Vidimus par Geoffroy de Laval : 1° d'une charte de Raoul Le Porc donnant à l'abbaye de Savigny 20 sous angevins de rente sur les moulins de La Lande et de Monthoudoux (*Ponte-Houdol*), sur l'Ernée ; — 2° d'une charte de Guillaume *de Bosleio* relative à la même rente ; — 3° d'une charte de Geoffroy de *Montgeroul* donnant à la même abbaye la terre de Jarzé (*Jarzeium*).

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII^e^ siècle. *Cartulaire de Savigny.* Archives de la Manche.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo secundo, mense octobri.* Pour l'explication de la forme *Ponte-Houdol*, il faut observer que M. l'abbé Angot, (*Dictionnaire de la Mayenne*, au mot *Monthoudoux*), constate l'existence d'un pont sur l'Ernée en cette localité.

576.

1232, novembre.

Geoffroy confirme la décision d'Emma, comtesse d'Alençon, dame de Laval, privant de leurs prébendes — à l'exception de 5 sous tournois — les chanoines [de Saint-Tugal]

Digitized by Google

qui ne feraient pas résidence à Laval pendant 9 mois par an.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée sur papier, de l'an 1551. Bibl. de Laval, ms. 347, f° 85 r°. — *C*. Copie sur papier du XVI[e] siècle, même ms. f° 88 r°.

PUBLIÉ : Boullier (J.), *Recherches historiques sur la Trinité de Laval et le Chapitre de Saint-Tugal*. Laval, 1845, in-8° p. 231.

INDIQ. : *Inventaire des Mss. des Bibl. des Dép.*, t. IV, p. 360.

Date : *Datum anno gratie* M° CC° *tricesimo secundo, mense novembri.*

577.

1232, décembre.

Charte de Geoffroy de Laval, contenant la vente par Gervais, chapelain de Pruillé[-l'Eguillé], à l'abbaye de l'Epau, pour 40 livres mansais, d'un sixième de la dîme de Changé.

A. Original perdu.

PUBLIÉ : Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXIV (1893), p. 267, d'après un vidimus de 1413, conservé aux Archives de la Sarthe, que nous n'avons pu retrouver.

Date : *Actum anno Domini millesimo* CC° *tricesimo secundo, mense decembri.*

578.

1232.

Geoffroy de Laval permet à l'abbé d'Evron d'ériger un oratoire au lieu de *Valbrenon*, où l'administration des revenus de son abbaye l'oblige souvent à aller.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., lat. 13817, f° 145 r°.

Date : *Anno 1232.*

579.

1232.

Charte de Geoffroy de Laval contenant la renonciation par Geoffroy de *Bornai*, chevalier, à ses prétentions sur les hommes et les revenus du prieuré de Bais (*Baies*), dépendance de l'abbaye d'Evron.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 150 d.

Date : *1232*.

580.

1232.

Charte de Geoffroy de Laval pour l'abbaye de Champagne, où figurait Jean de *Braetel*.

A. Original perdu.

B. Mention de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 34 r°.

C. Mention du XIX^e^ siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 45, d'après *B*.

Date : *1232*.

581.

1232.

Charte de Geoffroy de Laval contenant un accord entre les moines de la Couture et Marguerite, veuve de Thomas Pontonnier (*Pontonarius*), au sujet de la rente viagère due à la dite veuve pour les vignes de Champgarreau (*Champgarel*), vendues aux dits moines par son mari.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H (pièce sans cote, insérée dans le carton 15-32).

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 254.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XXX° II°.

582.

1232.

Charte de Geoffroy de Laval contenant diverses libéralités faites par Robert du Breuil (*de Brolio*), chevalier, à l'abbaye de Bellebranche.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI^e^ siècle. *Cartulaire d'Auvers*, Archives de l'abbaye de Solesmes, p. 14.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 255.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo secundo*.

Digitized by Google

583.

1233 n. st., janvier.

Charte de Geoffroy de Laval contenant la vente à l'abbaye de l'Epau par Hugues, seigneur de La Ferté-Bernard, de 76 arpents de terre près de la *villa que dicitur La Boce*, pour 248 livres tournois.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 150 c.

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 941, p. 33, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M. CC. XXXII., *mense januario*.

584.

1233, 12 juillet.

Charte de Geoffroy de Laval contenant un accord entre Hugues, seigneur de La Ferté-Bernard, et l'abbaye de la Couture, au sujet des droits de procuration et de justice du dit seigneur à Cherré.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI[e] siècle. *Cartulaire du prieuré de Cherré*, Archives municipales du Mans, 889, f° 2 v°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 93.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 259, d'après *B*.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° XXX° *tercio, die mercurii post octavam apostolorum Petri et Pauli*.

585.

1233, juillet.

Geoffroy de Laval confirme un accord entre le prieur de Vivoin et Geoffroy, curé de Meurcé (*Murce*), aux termes duquel le dit curé, qui avait, malgré le dit prieur, acheté une censive dépendant du prieuré, pourra conserver son acquisition moyennant une augmentation du cens et des redevances en nature.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 73 v°.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 114.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XXX° *tercio, mense julio.*

586.

1233, août.

Geoffroy confirme un accord entre le prieur de Tuffé et Hamelin, curé du dit lieu, aux termes duquel le dit curé abandonne au prieur les novales de sa paroisse pour 2 setiers de seigle par an.

A. Original perdu.

B. Copie sur papier libre, du XVIII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 207.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 82.

Date : *Anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo tercio, mense augusto.*

Le prieuré de Tuffé dépendait de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

587.

1233, 30 septembre. Le Mans.

Juhel, archevêque de Tours et Geoffroy, évêque du Mans, tous deux anciens doyens du Chapitre du Mans, chargés par le dit Chapitre de désigner un doyen, reconnaissent expressément le droit des chanoines d'élire leur premier dignitaire.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 60 r°.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 112.

Date : *Actum Cenomannis, anno gratie* M° CC° XXX° *tercio, in crastino beati Michaelis archangeli.*

588.

1233.

Geoffroy de Laval relate un accord entre le chapitre du Mans et Lisiard de Pouillé (*de Poillé*), au sujet d'une ferme (*villicaria*) à Asnières (*Asneriis*).

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie contemporaine. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 60 r°. — *C.* Copie de la fin du XIII[e] siècle. Fragment du *Liber Albus*, conservé à la Bibl. nat., lat. 17754, f° 36 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 27, d'après *B.* — *E.* Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 39 v°, d'après *C.* — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 r°, d'après *D.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 113, d'après *B.*

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XXX°, *tercio.*

589.

1233.

Vidimus par Geoffroy de Laval d'un privilège d'Eugène [III] pour l'abbaye de la Couture.

A. Original perdu.

B. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum.* Bibl. nat., lat. 12690, f° 1 r°.

Date : *Anno* M. CC. XXXIII.

590.

1233.

Charte de Geoffroy de Laval contenant la donation au prieuré de Sablé, par Robert Bourgoin (*Burgundus*), de la dîme du pasnage de la forêt d'Evron, et par Robert, fils de Lisiard, de la dîme de tous les fruits (*fructuum*) et des essarts (*examplationibus*) de la dite forêt.

A. Original perdu.

B. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 221 v°.

Date : *Anno 1233.*

591.

1232-1233.

Charte de Geoffroy contenant l'analyse des diverses pièces d'un procès entre G. de Coulans et l'abbaye de la Couture au sujet de droits d'usage que les moines réclamaient dans les bois de Coulans.

A. Original parchemin, sans aucune trace de scellement. Archives de la Sarthe, H 17.

Digitized by Google

PUBLIÉ (en partie) : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 257.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 93. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 9.

La forme de cet acte est extrêmement singulière. Le parchemin en est malheureusement fort détérioré. Il y a des ratures et la pièce ne semble pas avoir été écrite en une seule fois. Elle contient plusieurs dates, qui sont celles des pièces analysées, l'une d'elles de 1233 ; mais, détail curieux, la date finale est 1232 : *Datum anno Domini* M° CC° XXX° *secundo*. On peut se demander si l'on a affaire ici à un acte réellement expédié par la chancellerie de l'évêque.

592.

Novembre 1232. - Janvier 1234.

Geoffroy de Laval vidime et confirme l'ordonnance de Maurice sur les archidiaconés, une bulle de Grégoire IX et une charte du doyen et de plusieurs clercs de Paris sur le même sujet.

A. Original perdu.

B. Copie du milieu du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, f° 252 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII^e^ siècle, même cartulaire, même ms., f° 69 r°. — *D*. Copie du même temps, même ms. f° 1 v°. d'après un vidimus des évêques de la province de Tours, du 4 novembre 1237. — *E*. Copie du XV^e^ siècle. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 42 r°.

F. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 30, d'après *C*. — *G*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 150 d, d'après *C*. — *H*. Copie du XVI^e^ siècle. J. Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*. Bibl. du Mans, ms. 245, d'après *D*. — *I*. Copie du XVII^e^ siècle. Ménage, *Histoire de Sablé*. Bibl. nat., franç. 5407, p. 363, d'après *D*. — *J*. Copie du XVIII^e^ siècle. D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 99, d'après *D*. — *K*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *F*. — *L*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VI, f° 262, n° 2697, d'après *I*. — *M*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 348, d'après *J*. — *N*. Copie du XVIII^e^ siècle, Bibl. nat., lat. 10037, p. 349, d'après *J*. — *O*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., coll. Moreau,

Digitized by Google

t. 143, f° 159, d'après *F*. — *P*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., franç. 11874, p. 420, d'après *I* (?).

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 136, d'après *C*.

Sans date. La dernière charte confirmée est datée novembre 1232, et Maurice, qui est désigné comme vivant (*nunc Rotomagensis archiepiscopus*), mourut le 12 janvier 1234. (Eubel, *Hierarchia Catholica Medii Aevi*, t. I, p. 447).

593.

1234, mai.

Geoffroy ratifie un arrangement entre Hugues, seigneur de La Ferté-Bernard, Isabelle, sa femme et l'abbaye de la Couture, au sujet d'une pêcherie *(piscaria)* et d'un pâtis (*pasticio*) donnés à la dite abbaye par Geoffroy des *Agens*.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI[e] siècle. *Cartulaire de Cherré*. Archives municipales du Mans, 889, f° 1 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 1 v°. — *D*. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 93.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Couture et de Solesmes*, p. 259, d'après *B*, *C*.

Date : *Actum anno Domini millesimo* CC° XXX° *quarto* [*mense maii C*].

594.

1234, juin.

Geoffroy, avec le consentement du Chapitre cathédral et de l'abbaye de la Couture, divise la paroisse Notre-Dame de la Couture en deux paroisses, dont l'une comprendra l'église principale et la chapelle Saint-Jacques, l'autre la chapelle Saint-Nicolas.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières. Bibl. nat., lat. 17123, p. 57. — *C*. Copie de la même origine, Bibl. nat., lat. 17036, p. 167. — *D*. Analyse du XVIII[e] siècle. *Compendium hist. de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 50.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Couture et de Solesmes*, p. 264. d'après *D*.

Date : *Datum anno Domini 1234, mense junio.*

Digitized by Google

595.

1234 (?), 16 août.

Charte de Geoffroy contenant un accord entre les abbayes de la Couture et de Champagne au sujet des dîmes des terres de cette dernière abbaye.

A. Original perdu.

B. Analyse en français, du XVIII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 830, f° 7 v°, n° 46.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 432/4 b. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 359.

Date : *Fait le mercredy dans l'Octave de l'Assomption, l'an 1234.* Cette date est évidemment erronée, si Geoffroy de Laval est bien mort, comment l'affirment le *Martyrologe* et les *Actus*, le 10 août 1234.

596.

1234.

Vidimus par Geoffroy d'une charte de Richard Cœur de Lion du 4 mai 1198 confirmant les biens de l'abbaye de Perseigne.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 929.

B. Analyse du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 9, f° 21 r°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 501. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe. Série H*, t. I, p. 399.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo quarto.* Nous ne savons si cet acte est de Geoffroy de Laval ou de Geoffroy de Loudun.

GEOFFROY DE LOUDUN, 1234-1255

Fils de Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves en Anjou, appelé par Maurice comme préchantre de la cathédrale, élu évêque le 16 septembre 1234; mourut en 1255, le 3 août, à Anagni.

La principale source est la notice des *Actus*. On la trouvera, avec

Digitized by Google

des extraits du *Martyrologe* de la cathédrale, dans l'éd. Busson et Ledru, pp. 486-505. — Cf. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 350.

597.

1234, octobre.

Geoffroy de Loudun ratifie l'ordonnance d'Hamelin sur les prébendes des chanoines forains nouvellement institués.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 37 r°.

C. Copie du XV^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 73 v°, d'après *B*. — *D*. Copie du XVI^e^ siècle, J. Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*, Bibl. du Mans, ms. 245, f° 119 r°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVI^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 53 r°. d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 48, d'après *B*.

Date : *Dat. anno gratie* M° CC° XXX° IIII°, *mense octobri*. Cf. ci-dessus, n° 316.

598.

1234, octobre.

Geoffroy de Loudun confirme, dans les mêmes termes que Geoffroy de Laval, les acquisitions faites et à faire par le Chapitre, de dîmes tenues par des laïcs.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 37 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 14, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 17 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 49, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XXX° *quarto*, *mense octobri*. Cf. ci-dessus, n° 564.

599.

1234, 22 novembre.

Geoffroy prie le doyen et le Chapitre du Mans d'agréer la nomination de Gautier, archidiacre de Lisieux, à qui il a conféré une prébende du dit Chapitre.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 62 r°. — *C*. Copie du XIII[e] siècle. *Nécrologe de l'Église du Mans*, Bibl. du Mans, ms. 244, f° 296 r°.

D. Copie du XVIII[e] siècle. D. Briant, *Cenomannia*, Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 110 r°, d'après *C*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle, Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 351, d'après *D*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat, lat. 10037, p. 352, d'après *D*. — *G*. Mention de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 28, d'après *B*. — *H*. Mention de la même origine, même ms., p. 102, d'après *C*. — *I*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 v°, d'après *G*. — *J*. Mention du XVIII[e] siècle, même ms. f° 11 r°, d'après *H*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 118, d'après *B*.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° XXX° *quarto, in festo Sancte Cecilie.* Cette pièce présente les caractères d'une lettre : il n'y a pas d'annonce du sceau, et le texte se termine par *Valete ;* nous l'avons comprise dans ce catalogue à cause de son insertion au Cartulaire, et de son intérêt juridique.

600.

1235, n. st., 2 janvier.

Geoffroy de Loudun ratifie la cession par Robert, archidiacre de Montfort, pour 20 sous mansais par an, à Jean dit Le Neveu, titulaire d'une chapellenie dans la paroisse de Lavenay (*Lavennaio*), d'une dime acquise par le dit Robert dans la dite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 67 r°. — *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle, même ms. f° 205 r°.

D. Analyse du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 63, d'après *C*. — *E*. Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 34 r°, d'après *D*. — *F*. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 30, d'après *B*. — *G*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 r°, d'après *F*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, pp. 134 et 408, d'après *B*, *C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XXX° *quarto, in crastino anni novi.* L'éditeur du *Liber Albus*, M. Lottin, a interprété

Digitized by Google

cette date : 1234, 24 avril. Sur l'expression *annus novus* désignant le 1er janvier, voir du Cange, au mot *annus*, et Giry : *Manuel de Diplomatique*, p. 106.

601.

1235, n. st., 3 mars. Sillé-le-Guillaume.

Geoffroy mande aux doyens et curés de son diocèse d'interdire sous peine d'excommunication aux juges laïcs de se saisir des causes des moines de Savigny qui relèvent du for ecclésiastique.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 966.

Date : *Datum apud Siliacum Guillelmi, die Sabbati ante Reminiscere, anno gratie* Mo CCo XXXo *quarto.*

602.

1235, n. st., 9 mars.

Geoffroy avertit le Chapitre cathédral qu'il a chargé le doyen du Saosnois de visiter au lieu et place du doyen du Mans, qui se rend près du pape, les églises de Panon (*Penon*), Mont-Renault *(Monte-Renaudi)*, Bourg-le-Roi (*Burgo-Regis*) et Monhoudou (*Monte-Hodou*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli.* Bibl. du Mans, ms. 259, fo 35 vo.

C. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 14, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 17 vo, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus.* p. 45, d'après *B*.

Date : *Datum die Veneris post Reminiscere, anno Domini* Mo CCo XXXo *quarto.* Cette pièce est assez semblable, comme forme, au no 599. Nous l'avons comprise dans ce catalogue pour la raison exposée ci-dessus, à ce numéro.

603.

1235, n. st., 13 mars.

Vidimus et confirmation par Geoffroy de Loudun, de la

Digitized by Google

donation par Dreu de Mello, à l'abbaye de Marmoutier, des dîmes de la forêt de Mayenne, de l'*Aqua* de *Courmont* et d'Ernée.

A. Original scellé du sceau n° 9 bis, de notre Catalogue, perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. III, p. 81 (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 151.

Date : *Actum die martis ante dominicam qua cantatur Letare Jherusalem, anno Domini 1234.*

604.

1235, n. st., 1-8 avril.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant un accord entre le prieur de Vivoin et Guillaume Torel, chevalier, au sujet d'une maison du fief du dit Guillaume en la paroisse Notre-Dame de Beaumont, donnée au prieuré par Guérin Ferré.

A. Original scellé du sceau n° 9 de notre Catalogue, perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 50 r°. — *C*. Copie abrégée de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 151 (dessin du sceau). — *D*. Mention de la même origine. Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 259.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 80, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *tricesimo quarto, mense aprili.* Pâques étant tombé le 23 avril en 1234, et le 8 avril en 1235, cette charte pourrait appartenir à l'épiscopat de Geoffroy de Laval (24-30 avril 1234) au lieu de Geoffroy de Loudun (1-8 avril 1235 n. st.), si l'une des copies n'était accompagnée du dessin du sceau de ce dernier.

605.

1235, 28 avril (?)

Sentence de Geoffroy de Loudun condamnant Foulques Riboul et un certain nombre de seigneurs à 70 livres tournois d'indemnité envers André, jadis prieur d'Assé, et, depuis, cellerier de Saint-Nicolas d'Angers, pour lui avoir fait tort dans l'exécution d'un accord au sujet des dîmes d'Assé.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire d'Assé*. Archives de la Mayenne, H 6 ter, p. 106.

PUBLIÉ : *Cartulaire d'Assé-le-Riboul*, éd. B. de Broussillon, p. 31.

Date de la sentence (et non de la rédaction de l'acte) *...quod anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo quinto, die Veneris in feriatis paschalibus...*

606.

1235, avril.

Geoffroy confirme la vente faite par Geoffroy du Clos *(de Clauso)*, à l'abbaye de Saint-Vincent, de la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Bazougers (*Basogiers*) pour 12 livres mansais ; l'évêque réserve pour l'église paroissiale le droit de racheter cette dîme pour le même prix.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 513, d'après un vidimus de 1270.

C. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 149, f° 62, d'après *B*. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 4, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie 1235, mense aprili.* Pâques a été célébré le 30 mars en 1236, ce qui exclut l'interprétation de cette date par 1236, n. st.

607.

1235, 23 mai, Château-l'Ermitage.

Geoffroy confirme la donation faite à l'abbaye de Champagne par ses prédécesseurs Renaut et Maurice, de 60 sous de rente sur l'église de Hambers, et le bail à ferme par les moines de la même abbaye, au curé de Saint-Pierre de la Cour, pour 7 livres par an, de tous les fruits qu'ils percevaient dans sa paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 63 r°. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 169.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 591, d'après *C*.

Digitized by Google

Date : *Actum apud Castella in Heremo, die mercurii ante Pentecosten, anno Domini 1235.*

608.

1235, 17 juillet.

Geoffroy mande aux doyens d'Ernée, Evron et Sillé de contraindre les curés de Montenai, Hambers et Saint-Pierre de la Cour à payer à l'abbaye de Champagne ce qu'ils lui doivent, à savoir le premier 6 livres mansais, le second 60 sous et le troisième 7 livres.

A. Original scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 790.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 411. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 342.

Date : *Dat. die martis ante festum Beate Marie Magdalene, anno gratie* M° CC° XXX° *quinto.*

609.

1235, novembre.

Charte de Geoffroy de Loudun concernant une possession de l'abbaye de Champagne dans la paroisse de Ségrie, dans le fief de Guillaume de Clermont, chevalier.

A. Original perdu.

B. Mention du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 47 v°.

Date : *1235, mense novembri.*

610.

1235.

Geoffroy de Loudun mande au doyen de Passais de faire justice sur toutes les causes que les moines de Savigny ont ou auront dans les doyennés de Laval, de Javron, d'Ernée et de Passais.

A. Original parchemin, scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives nationales, L 969.

Date : *Dat. anno gratie* M° CC° XXX° *quinto.* Cf. les notes à la suite des n^os^ 599 et 602.

Digitized by Google

611.

1235.

Geoffroy confirme la fondation de l'Hôtel-Dieu de Beillé.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV^e^ siècle. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 121 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., même f°, d'après un vidimus du 22 mai 1321.

D. Copie du XVIII^e^ siècle. D. Briant, *Cenomannia*. Bibl. du Mans, ms. 226 bis, f° 101 v°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. du Mans, ms. 226 ter, p. 354, d'après *D*.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo quinto.*

612.

1236, octobre.

Vidimus et confirmation par Geoffroy de Loudun d'une charte de feu Robert, comte d'Alençon, de l'an 1217, donnant à l'abbaye de Savigny 50 sous mansais sur ses cens de Blèves (*Blavia*).

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu, Archives nationales L 967.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *tricesimo sexto, mense octobri.*

613.

1236, novembre.

Geoffroy ratifie l'acquisition faite par Hardouin, curé du Grand-Lucé *(Luceio super Viduam)* pour 220 livres tournois, des dîmes que Guillaume de *Cortirant* possédait dans les paroisses du Grand-Lucé, de Tresson (*Trechonio*) et de Villaines-sous-Lucé (*Villanis*), et oblige l'église du Grand-Lucé à payer au dit Hardouin, après qu'il aura quitté la cure, ou à ses héritiers, s'il meurt en charge, 60 livres mansais pendant 3 ans.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 72 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms. f° 245 r°.

Digitized by Google

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 32, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 23 v°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 143.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *tricesimo sexto, mense novembri.*

614.

1236.

Vidimus par Geoffroy de Loudun d'une charte de Maurice, du mois d'octobre 1226, confirmant toutes les dîmes de l'abbaye d'Evron dans le diocèse.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne p. 528. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 151.

Date : *Anno millesimo ducentesimo tricesimo sexto.* Cf. ci-dessus n° 513.

615.

1236.

Geoffroy donne au Chapitre 10 livres tournois à prendre annuellement sur les revenus de l'église d'Ancinnes (*Uncinis*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, fol. 65 v°. —. *C*. Copie de la fin du XIII[e] siècle, même ms., f° 160 r°.

D. Copie du XVI[e] siècle, J. Richer, *Statuta et Privilegia Ecclesie Cenomanensis*. Bibl. du Mans, ms. 245, f° 128 v°, d'après *B*. — *E*. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 253, f° 59 v°, d'après *B*. — *F*. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 54, d'après *C*. — *G*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 1206, f° 31 r°, d'après *F*. — *H*. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 29, d'après *B*. — *I*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 22 v°, d'après *H*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 128 et 325, d'après *B*, *C*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° XXX° *sexto.*

Digitized by Google

616.

1237, 16 août.

Vidimus et confirmation par Geoffroy de Loudun de 5 chartes de ventes, donations et legs faits à la Chartreuse du Parc par Raoul vicomte de Beaumont, Richard et Guillaume de Beaumont, chevaliers, Marguerite, comtesse de Fif et Philippe de Landivy, chevalier.

A. Original perdu, scellé du sceau n° 9 de notre catalogue.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17048, p. 290 (dessin du sceau). — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 159.

Date : *Actum anno Domini 1237, die Dominico in crastino Assumptionis Beate Marie Virginis.*

617.

1237, 6 décembre.

Charte de Geoffroy de Loudun par laquelle Michel, curé de Charné (*Charneio*) reconnaît qu'il doit à l'abbaye de Savigny 5 sous mansais tous les ans, à cause des droits de la dite abbaye sur la dîme de *Fail*.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 109 v°.

Date : *Dat. die festi Sancte Nicolai, anno Domini* M° CC° XXX° *septimo.*

618.

1238, mai.

Geoffroy de Loudun confirme toutes les donations faites à l'abbaye de Champagne sous les sceaux de ses prédécesseurs Renaut, Hamelin, Nicolas, Maurice et Geoffroy de Laval.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 15 v°. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 157.

D. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 913, p. 20, d'après *B*.

Digitized by Google

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 592, d'après *C.*

Date : *Anno 1238, mense maio.*

619.

1238, juillet.

Geoffroy de Loudun ratifie la donation par Guérin de *Morteirs* de lui-même et de tous ses biens à l'abbaye de Savigny.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, L 973.

Date : *Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo octavo, mense julii.*

620.

1238, septembre.

Geoffroy de Loudun confirme, après enquête, le bail à ferme fait au curé d'Athenay par l'abbé de Saint-Vincent, pour 20 sous mansais par an, des oblations et prémices de l'église d'Athenay.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 257.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 101.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *tricesimo octavo, mense septembri.*

621.

1239.

Geoffroy approuve et confirme les statuts de l'Hôtel-Dieu de Coeffort (*Cauda forti*).

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV^e^ siècle. *Livre Blanc de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 255, f° 30 v°, d'après un vidimus de 1259. — *C.* Copie du même temps. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 278 v°, d'après une copie du même vidimus.

Date : *Datum anno Domini millesimo* CC° *tricesimo nono.*

622.

1241, n. st., 8-9 février.

Geoffroy de Loudun et Gautier, chantre du Mans, en

Digitized by Google

vertu d'une bulle du 28 juin 1239, dont ils donnent le vidimus, et pour obéir aux décrets du Concile de Latran, déclarent illicite le transfert fait par Maurice de la pension de 10 livres due à l'abbaye de Champagne par l'église de Montenay à celles de Ségrie et de Saint-Christophe-du-Jambet, et réassignent à la dite abbaye les deux tiers de la dite pension sur la paroisse actuelle de Montenay, proportionnellement à la partie qu'elle contient de l'ancienne paroisse divisée en deux par Maurice.

A. Original parchemin, autrefois scellé sur double queue, de deux sceaux. Archives municipales du Mans, 913.

Date : *Actum die Sabbati in octabis Purificationis Beate Marie Virginis, continuata a die veneris precedenti, anno gratie* M° CC° *quadragesimo.*

Cf. ci-dessus n° 507 et ci-après n° 625.

623.

1241, 14 août.

Sentence de Geoffroy de Loudun autorisant les chartreux du Parc Notre-Dame à racheter au prix de 6 livres mansais la part réclamée par le curé d'Orques de la dîme des novales sur les terres de la Chartreuse, et décidant que la dîme sera due intégralement si les dites terres viennent à être cultivées par des mains laïques.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17048, f° 282 v°. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 159.

PUBLIÉ : D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 591, d'après *C*.

Date : *Anno 1241, mense augusto, in vigilia Assumptionis B. Marie.*

624.

1241, septembre.

Accord entre Geoffroy, évêque du Mans et Geoffroy, abbé de Marmoutier, au sujet des novales des dîmes de Mansigné (*Mancigneio*).

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 244, d'après *A*.

Date : *Datum anno Domini 1241, mense septembri.*

625.

1241, 8 novembre.

Charte de Geoffroy et de Gautier, chantre du Mans, fixant les parts de la pension de 10 livres due à l'abbaye de Champagne par l'église de Montenay que doivent payer : 1° l'église actuelle de Montenay, savoir : les deux tiers ; 2° la chapelle de Vautorte (*Valle-Torta*), savoir : un tiers.

A. Original perdu.

B. Vidimus de l'official d'Angers, du 9 juin 1282. Archives nationales, L 973.

Date : *Dat. anno Incarnationis Dominice* M° CC° XL° *primo, die Veneris post festum omnium sanctorum.* Cet acte ne fait que reproduire les dispositions de l'acte du 8 février (ci-dessus n° 622) ; il y ajoute la détermination de la part à payer par la chapelle de Vautorte.

626.

1241, novembre.

Geoffroy partage entre le prieur et le curé de Torcé les revenus de l'église du dit lieu.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle. *Cartulaire de Torcé*. Archives de la Sarthe, H 375, p. 3-4. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 225 v°. — *D*. Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 432 r°.

E. Copie du XIX[e] siècle. Archives de la Sarthe, H. 376, f° 3 v°, d'après *B*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 322. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 163.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo primo, mense novembri.* D. Le Michel fait suivre, dans *C*, son analyse de cette note : « Nescio quis studuit « delere verba ubi fit mentio monasterii Torceii, sed sic

Digitized by Google

« ignarus erat ut ignorantia cum malitia sese 4 aut 5 aperiat « propter barbarismos ex tali depravatione relictos ».

627.

1241.

Charte de Geoffroy contenant un accord entre le prieur et le curé de Brûlon, aux termes duquel le prieur doit au curé 2 muids de blé par an, moyennant quoi il percevra les dîmes de la paroisse ; le curé n'est plus astreint à assister à l'office de matines au prieuré, mais ne peut réclamer de procuration qu'à Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint et aux vigiles de ces fêtes.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XVII^e^ siècle. Archives de la Sarthe, G 787. — *C*. Copie du XVIII^e^ siècle. *Compendium hist. de Cultura*, Bibl. du Mans, ms. 91 bis, f° 52 r°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc*, t. I, n° 75. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série G*, p. 308.

Date : *Datum anno Domini millesimo* CC° XL° *primo*. Dans *C* il y a, par erreur : *millesimo centesimo*.

628.

1242, n. st., janvier.

Geoffroy confirme un accord entre les abbayes de Lonlay et Marmoutier, d'une part, et l'abbaye de Savigny, d'autre part, au sujet des dîmes des terres de Savigny en Passais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nat., L 974.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quadragesimo primo, mense januario*.

629.

1242, n. st., février.

Sentence de Geoffroy de Loudun entre les moines de Vivoin et le curé de René (*Reneio*), au sujet de la célébration du service divin dans la chapelle d'Espierres (*Espieriis*) et des oblations de la dite chapelle.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Arch. municipales du Mans, 944-963 (pièce non cotée).

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 40 r°. — *C*. Analyse du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 63.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XL° *primo, mense februario.*

630.

1242.

Geoffroy décide de consacrer un cimetière dépendant de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, sous réserve des droits du prieur de Vivoin, dont l'autorisation sera nécessaire pour chaque inhumation dans le dit cimetière.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 68 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 125 r°. — *D*. Analyse sommaire du XVII^e^ siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, pp. 106 et 180, d'après *B, C*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XL° *secundo.*

631.

1242 (?) Yvré.

Charte de Geoffroy contenant la liste, établie, après enquête, par les doyens de Saint-Calais et de Troô, des revenus de l'abbaye de Saint-Calais dans leurs doyennés.

A. Original perdu.

B. Copie de l'année 1488, sur parchemin, aux archives de la Fabrique d'Évaillé. — *C*. Copie de l'année 1709, dans le *Cartulaire de Saint-Calais*, n° 27.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Saint-Calais*, éd. Froger, p. 51, d'après *B* et *C*.

Les deux copies dérivent d'un vidimus de 1414 délivré par l'official du Mans, et vidimé en 1428 par le prévôt de Paris. La date dans *B* et *C* est également inacceptable. Voici la date de *B : Datum apud Ebriacum anno gratie*

Digitized by Google

millesimo CC° XX° *secundo*, et celle de *C* : *Datum apud Ebrœcum, anno gratie millesimo* CC° X° *secundo*. Je restitue XL° par analogie avec une pièce de l'année 1246 (n° 643), dont l'original nous est parvenu, et qui a donné lieu à une erreur semblable.

632.

1243.

Geoffroy confirme une donation faite par Dreu de Mello à l'abbaye de Fontaine-Daniel.

A. Original perdu.

B. Analyse sommaire du XVII° siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 40.

Date : *1243*.

633.

1244, avril.

Geoffroy ratifie la vente par Agnès du Rancher et Gautier son fils à l'abbaye de l'Epau, pour 20 livres tournois, d'une partie de la carrière de Teloché, et du droit d'y faire de la chaux et d'en extraire des pierres.

A. Original parchemin, scellé sur lacs de soie, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 915-941 (pièce non cotée).

B. Copie de la fin du XVII° siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 151.

PUBLIÉ : *a*. Froger, dans *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXIV (1893), p. 260, d'après *A*. — *b*. Froger et Ricordeau, *L'Abbaye de l'Épau*, p. 8, note 1, extraits d'après *A*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quadragesimo quarto, mense aprili*. Pâques tombe le 3 avril 1244 et le 16 avril 1245 : cet acte peut donc avoir été passé du 3 au 30 avril 1244, ou du 1er au 15 avril 1245, n. st.

634.

1244, juin.

Geoffroy confirme le partage des dîmes de la paroisse de Saint-Jean-sur-Erve entre le curé du lieu et l'abbaye d'Evron.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Chevalier). *Cartulaire d'Évron*, Archives de la Mayenne, p. 588.

Date : *Datum anno gratie* M° CC° XLIIII°, *mense junio.*

635.

1244, septembre.

Geoffroy de Loudun, évêque du Mans, et Michel, évêque d'Angers, confirment la charte de confraternité des Chapitres de leurs deux églises.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du 31 mars 1468 n. st., Bibl. du Mans, ms. 252, f° 87 r°.

Date : *Dat. anno gratie millesimo* CC° *quadragesimo quarto, mense septembris.*

636.

1244.

Vidimus et confirmation par Geoffroy de Loudun d'un accord passé devant l'official du Mans en 1239, entre le prieur de Vivoin et Jean Le Hirebec, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, pour régler les droits respectifs des dites parties sur l'administration, les revenus et la chapelle du dit Hôtel-Dieu.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 7 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 14.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quadragesimo quarto.*

637.

1244.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant la donation par Lucie, veuve de Thibaut de *Matefelon*, à la Chartreuse de Notre-Dame du Parc, pour son luminaire, de 30 livres de revenu sur la prévôté de Loué (*Loe*).

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17048, p. 295.

Date : *1244*.

638.

1244.

Charte de Geoffroy de Loudun, contenant l'abandon par Geoffroy de Souday, en faveur de l'abbaye du Gué-de-Launay, de ses droits et de ses prétentions sur le moulin dit *de pratis*, sur des vignes sises dans le fief de la dite abbaye, et sur les prés des hommes des moines sis dans le fief de Souday.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 86.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents, etc.*, t. I, n° 149. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 37.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quadragesimo quarto.*

639.

1245, 17 avril.

Vidimus par Geoffroy de Loudun d'une charte d'Hamelin relative à la justice du Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV[e] siècle, d'après une copie du 13 janvier 1379 n. st. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 3 r°.

Date : *Datum hujus inspectionis : anno Domini* M° CC° XL° *quinto, die Lune post Resurrectionem Domini*. Cf. ci-dessus n° 314, où cette copie a été omise par erreur.

640.

1245, 18 avril.

Vidimus par Geoffroy de Loudun d'une lettre d'Octavien, cardinal-évêque d'Ostie, relative à la justice du Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV[e] siècle, d'après une copie du 12 janvier 1379, n. st. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 3 r°.

Date : *Datum huiusmodi inspectionis : die M[artis] post*

Digitized by Google

Resurrectionem Domini, anno gratie millesimo CC° XL° *quinto.*

641.

1246, 27 mai. Évron.

Geoffroy de Loudun, ayant reçu pendant plusieurs jours l'hospitalité de l'abbaye d'Évron, quoique son droit de procuration ne s'étende qu'à un jour par an, déclare que cette marque de filiale affection des moines ne doit pas être invoquée comme un précédent à leur désavantage.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 152, d'après un ancien cartulaire.

Date : *Anno 1246, apud Ebronium die Penthecostes.*

642.

1246, juin.

Geoffroy confirme un accord entre l'abbaye de l'Epau et Juhel, curé de Beaufay (*Bellofay*), aux termes duquel l'abbaye abandonne au curé les dîmes de sa paroisse, moyennant une redevance annuelle de 9 setiers de blé.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 836.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 11.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 458. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 368.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° XL° *sexto, mense junii.*

643.

1246, 10 novembre.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant un accord aux termes duquel Pierre, doyen de Laval, qui tient à ferme des moines de Savigny une maison sise dans la paroisse de Grenoux (*Guernoz*), obtient du curé du dit lieu l'exemption de dîmes dont jouissaient les moines, moyennant une redevance annuelle de setier de froment.

Digitized by Google

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Bibl. de Rouen, 3122 (ou coll. Leber, 5636), carton II, n° 37.

INDIQ. : Omont, *Catal. des mss. des Bibl. de France*, t. II, p. 93, sous la date 1217.

Date : *Dat. in vigilia Sancti Martini hyemalis, anno Domini* M° CC° XL° *sexto*.

644.

1246.

Vidimus par Geoffroy de Loudun d'une charte de Guillaume de Passavant contenant un accord entre les moines de Saint-Laumer de Blois et le comte Jean.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 298.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo sexto*. Cf. ci-dessus n° 165.

645.

1246 (?).

Charte de Geoffroy [de Loudun] contenant la donation par Julien de Mayet (*de Maeto*), bourgeois du Mans, croisé, aux grand-montins de Bersay (*Burcerium*) : 1° de la moitié de son patrimoine ; 2° avec l'assentiment de Marie, sa femme, de tous les acquêts faits depuis leur mariage, avec réserve d'usufruit.

A. Original mutilé, en parchemin, autrefois scellé sur double queue, en cire brune. Archives de la Sarthe, H 1111.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*. t. I, n° 585. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 29.

Date : .....*simo sexto*. L'écriture, qui appartient nettement à la première moitié du XIII° siècle, exclut, selon nous, l'épiscopat de Geoffroy Freslon et la date 1266. Entre 1236 et 1246 nous choisissons cette deuxième date comme rendant plus vraisemblable la qualité de croisé du donateur.

Digitized by Google

646.

1247, n. st., 7 ou 8 janvier.

Charte de Geoffroy contenant la donation faite par Pernelle, Agnès et Macée, veuve et filles de Foulques de Rouez à l'abbaye de Champagne, du manoir de *Courgoul*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat, lat. 17036, p. 157.

Date : *Die 8ª januarii intrantis, videlicet die lune post festum Epiphanie, anno Domini 1246*. Le lundi après l'Epiphanie est le 8 janvier en 1246, et le 7 janvier en 1247. Cette date serait donc correcte si les évêques du Mans avaient usé du style de la Circoncision ; mais ils employaient le style de Pâques. Il faut donc croire à une erreur de Gaignières : cette erreur s'est-elle produite dans le chiffre du quantième ou dans celui de l'année ? C'est ce que nous ne pouvons décider : nous avons considéré toutefois la lecture de trois jambages (VIII) au lieu de deux (VII) comme plus facile à expliquer que l'addition d'un jambage unique (XLVI pour XLV). Sur le mot *intrantis*, cf. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 133.

647.

1247, mai.

Echange fait devant Geoffroy de Loudun, d'un pré appartenant à l'abbaye de Champagne, sis en la paroisse de Tennie, au fief de Tussé, contre une pièce de terre appartenant au curé de Tennie, sise proche la grange d'Asnières.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 830, f° 9 r°.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc*, t. I, n° 432/57. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 360.

Date : *Au mois de may 1247*.

648.

1248, 11 juin.

Geoffroy de Loudun, après une enquête dont les résul-

Digitized by Google

tats n'ont pas été décisifs, attribue à la paroisse de Roullée (*Rolers*), sur la demande du curé et du prieur de Bellême, les dîmes des terres nouvellement cultivées de la forêt qu'on appelle la Haie de Roullée (*Haia de Rolers*), sur le chemin du Defay (*Defensum*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Rouleau de Saint-Léonard*, Archives de l'Orne, H 2170, n° 56. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 204 r°.

PUBLIÉ : Barret, *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, p. 283, d'après *B*.

INDIQ. : Duval, *Inventaire sommaire... Orne, Série H*, t. II, p. 59, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *quadragesimo octavo, die jovis post Penthecosten.*

649.

1248, mai ou juin.

Geoffroy approuve le rachat par Herbert, chanoine du Mans et archidiacre de Passais, au nom et pour l'œuvre du pain du Chapitre, d'une dîme du territoire d'Aviart, paroisse Saint-Fraimbault de Prières, pour 16 livres tournois, et le bail à ferme de la même dîme au curé de Saint-Fraimbault pour 25 sous tournois par an.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 133 r°. — *C*. Copie du même temps, même cartulaire. Bibl. nat., lat. 17754, f° 47 v°, d'après un vidimus de l'an 1261.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 47, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 28 v°, d'après *D*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 44 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 272, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° XL° *octavo, mense junio* (*B*) — *mense maio* (*C*).

650.

1248.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant la cession à lui

Digitized by Google

faite par les moines de Marmoutier de leur maison de l'Ile Tristan (*Insula Tutualdi, Coriosopitensis dyocesis*), sa vie durant, moyennant 50 sous tournois de rente à l'abbaye, 2 sous au *sacrista* et 12 deniers à l'*armarius*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Bibl. nat., coll. de Touraine, t. XXXI, n° 62.

INDIQ. : Mabille, p. 553.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *quadragesimo octavo*. Dans d'autres actes relatifs à la même affaire (même vol., n^os^ 59, 60, 61), le nom de lieu est écrit *Insula Tutuarni* et *Insula Tutuguarni*, et même (ci-après n° 670) : *Insula Sancti Tutualdi*. Au dos une main du XVII^e^ siècle a écrit : *L'Ile Tristan*. Il est de fait qu'il existait un prieuré de ce nom dans le diocèse de Cornouailles (Longnon, *Pouillé de la Province de Tours*, p. 311 E), tandis que nous trouvons un seul *Saint-Thual*, qui est du diocèse de Dol et n'a rien à voir avec une île. (*Ibid.* p. 380 D).

651.

1248 (?).

Acte passé sous le sceau de Geoffroy, évêque du Mans, par lequel les curés d'Epineu-le-Séguin, de Chemeré-le-Roi, de Saulges et de Thorigné, promettent de ne molester ni donner aucun empêchement aux dames d'Etival sur le fait des dîmes de leurs paroisses qui appartiennent aux dites dames.

A. Original perdu.

B. Analyse en français, du XVIII^e^ siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 537, d'après d'anciennes copies.

INDIQ. : Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 103.

Date : *1218*. Cette date n'est pas conciliable avec le nom de Geoffroy. Nous corrigeons 1248, comme pour les n^os^ 631 et 643.

652.

1249, n. st., mars.

Confirmation du temporel de l'abbaye de Lonlay par

Digitized by Google

Geoffroy, évêque du Mans, dans laquelle est comprise la chapelle Saint-Gilles de la Plaine.

A. Original perdu.

B. Analyse en français, du XVIII[e] siècle. Archives de l'Orne, H 478, p. 743, d'après une copie collationnée, de l'an 1626.

C. Analyse du même temps. Archives de l'Orne, H 480, f° 177 r°, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIII[e] siècle. Archives de l'Orne, H 478, p. 786. — *E*. Mention du même temps. Archives de l'Orne, H 480, f° 201 r°, d'après *D*.

INDIQ. : Duval, *Inventaire sommaire... Orne, Série H*, t. I, pp. 104 et 106.

Date : *Du mois de mars mil deux cents quarante-huit.*

653.

1249, mai.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant des libéralités faites à la chapelle de l'Ile, près Brûlon (*de Insula juxta Brullonium*) par le prieuré de Château-l'Ermitage, et par Renaud de l'Ile et sa femme.

A. Original perdu.

B. Copie notariée de l'an 1791. Archives de la Sarthe, G 788.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 76. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série G*, p. 309.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense maio.*

654.

1249.

Charte de Geoffroy de Loudun par laquelle Gui de Saint-Loup, écuyer, 1° confirme la donation faite à son beau-frère Hugues de Saint-Georges, par son père Gille de Saint-Loup de ses droits sur le fief du Chêne-Trumeau (*Quercu-Turmel*) ; 2° donne à son neveu Guillaume, fils aîné du dit Hugues, tous ses droits personnels sur les fiefs du Chêne-Trumeau et de Montigné.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5475, p. 43.

Digitized by Google

PUBLIÉ : *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, éd. Grosse-Duperon, p. 211.

Date : *1249.*

655.

1250, 27 mai.

Sentence arbitrale de Geoffroy, évêque du Mans, et Michel, évêque d'Angers, entre les abbayes de Bellebranche et de La Roë, décidant que le corps de Maurice de Craon, inhumé à Bellebranche et réclamé par les moines de La Roë, sera exhumé au bout d'un an et que le cœur, ou, s'il n'est pas entier, la tête, ou ce qui restera de la tête, sera remis à l'abbaye de La Roë.

A. Original parchemin. Archives de la Mayenne, H, titres de La Roë.

B. Copie de l'an 1851 (Bilard). Archives de la Sarthe, H 723.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 360 ter. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 312, d'après *B.*

Date : *Actum die Veneris post octavam Pentecostes, quo die predictum corpus fuit traditum sepulture..... anno Domini* M° CC° *quinquagesimo.*

656.

1250.

Geoffroy confirme une transaction entre l'abbaye de Savigny et le curé de Desertines (*Desertinis*) au sujet de la dîme de la terre de Pont-Pierre (*Ponte-Petre*), défrichée par les dits moines dans la dite paroisse.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives Nationales, L 969.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo.*

657.

1250.

Sentence de Geoffroy de Loudun fixant à la moitié la part des moines de Perseigne dans toutes les dîmes anciennes et novales de la paroisse de Montigny.

A. Original perdu.

Digitized by Google

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. *Inventaire de Perseigne*, Archives de la Sarthe, H 926, fol. 229 v°.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 397.

Date : *L'an 1250.*

658.

1251, 25 juin.

Geoffroy de Loudun ayant transporté le siège de l'église paroissiale de Vivoin de l'église Saint-Hippolyte dans la chapelle Saint-Germain qu'il a fait agrandir et qu'il a consacrée sous le vocable de Notre-Dame, confirme au prieuré de Vivoin tous les droits et revenus dont le dit prieuré jouissait avant la translation.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 69 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 107.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo primo, in crastino Sancti Johannis Baptiste.*

659.

1251, août.

Sentence de Geoffroy de Loudun entre les abbesses et couvent d'Etival, d'une part et Jean, curé de Sargé (*Cergeio*) d'autre part, portant que le dit curé percevra la part des dîmes de sa paroisse appartenant au dit couvent, auquel il payera 4 livres mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 74 v°. — *C.* Copie du même temps, même ms., f° 261 r°.

D. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 90 v°, d'après *B.* — *E.* Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 33, d'après *B.* — *F.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 24 r°, d'après *E.* — *G.* Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 172, f° 218, d'après *E.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 149, d'après *B.*

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo primo, mense augusto.*

Digitized by Google

660.

1251, 2 novembre.

Geoffroy confirme un accord entre le chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vivoin et Richard, curé de Moitron (*Moytron*) au sujet des parts de dîmes que le dit chapelain percevait dans la dite paroisse, parts qu'il cède au curé moyennant 15 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XI^e siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 125 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 179.

Date : *Data die jovis proxima post festum Omnium Sanctorum, anno Domini* M° CC° L° *primo, mense novembri.*

661.

1251, 11-18 novembre.

Geoffroy notifie au Doyen et au Chapitre du Mans qu'il a uni au service de la cathédrale l'église de Charné (*Charneio*), sauf le droit épiscopal et sauf la part de revenus nécessaire à l'entretien d'un ou, au besoin, de deux vicaires.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 76 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 247 v°. — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 255 r°. — *E*. Copie du même temps, même cartulaire. Bibl. nat., lat. 17754, f° 64 r°. — *F*. Copie du même temps, même ms., f° 60 r°. d'après un vidimus de Guillaume Roland.

G. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 34, d'après *B*. — *H*. Copie du même temps, même ms., p. 68, d'après *C*. — *I*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 167, d'après *B*. — *J*. Copie du même temps, même ms., même p., d'après *C*. — *K*. Copie du XIX^e siècle (Bilard). Archives Municipales du Mans, 834, f° 73 r°, d'après *E*. — *L*. Copie du XVIII^e siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 24 r°, d'après *G*. — *M*. Copie du même temps, même ms., f° 36 r°, d'après *H*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 153, d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo primo, mense novembri, in octabis Beati Martini hiemalis.*

Digitized by Google

662.

1251.

Geoffroy de Loudun, Me Geoffroy d'Assé, écolâtre du Mans, Guillaume de Tressé, Payen de Prez, Hugues de Thouars, chevaliers, tous exécuteurs du testament de Foulques Riboul, chevalier, reconnaissent que le défunt a laissé à l'abbaye de Champagne, pour son anniversaire, toutes les aumônes faites à la dite abbaye par Hugues de Corbon, chevalier, à Courteille (*Corceille*) en la paroisse de Pezé-le-Robert (*Peze*), au fief du dit Foulques.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, fo 24 ro. — *C*. Analyse du XVIIe siècle. Bibl. nat., franç. 22329, p. 739.

D. Copie du XIXe siècle (Bilard). Archives Municipales du Mans, 913, p. 29, d'après *B*.

Date : *Anno 1251*.

663.

1252, avril.

Geoffroy confirme la cession par le prieuré de Vivoin à Guillaume, curé de Chérancé (*Charenceio*), sa vie durant, des dîmes de Coulouané (*Corloane*), paroisse du dit Chérancé et des deux tiers des dîmes de la Chevardière, paroisse de Doucelles (*Docellis*) pour 18 setiers de blé par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, fo 58 ro.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 91.

Date : *Datum mense aprili, anno Domini* Mo CCo *quinquagesimo secundo*. Pâques tombant le 31 mars 1252 et le 20 avril 1253, cet acte peut être d'avril 1252 ou du 1-19 avril 1253, n. st.

664.

1252, 2 juillet.

Geoffroy confirme une transaction entre Philippe Romain,

Digitized by Google

chanoine du Mans et curé d'Izé (*Yzeio*) et André de Cordouin (*Cordoen*) au sujet des dimes de Cordouin.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 51 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 55 v°, d'après *B*.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Evêché*, t. I, p. 62, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo secundo, die martis post festum apostolorum Petri et Pauli.*

665.

1252, juillet.

Geoffroy confirme un accord entre l'abbaye du Pré et les filles de Notre-Dame de La Perrigne (*Nostre Domine de Petrina*), près Touvoie (*Thovaiam*), au sujet des biens, sis dans le fief du Pré, venus aux dites de La Perrigne par Gilette fille de feu Nevelon de Sablé, bourgeois du Mans : il est convenu que les dites de La Perrigne conserveront ces biens pendant la vie de la dite Gilette, et seront tenues, à sa mort, de les mettre hors de leurs mains, selon la coutume générale.

A. Original parchemin scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 1454.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 710. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 134.

L'obligation, imposée à une maison religieuse, par le seigneur féodal des biens acquis, de les remettre à des laïcs : « extra manum suam ponere, in manu laicali, juxta patrie morem generalem », est une conséquence de la lutte contre la mainmorte. Il est assez piquant de voir cette lutte menée ici par une abbaye, c'est-à-dire par un autre établissement de mainmorte.

666.

1252, 16 août.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant l'octroi par le

Digitized by Google

Chapitre à l'abbaye de l'Epau, pour 10 livres mansais, du droit de prendre des pierres dans la carrière de Bernay.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 915-941, pièce non cotée.

PUBLIÉ : *a*. Froger, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XXXIV (1893), p. 26 D. — *b*. Froger et Ricordeau, *L'Abbaye de l'Epau*, p. 7, note 8.

INDIQ. : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Evêché*, t. I, p. 63.

Date : *Dat. in crastino Assumptionis Beate Marie, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo.*

667.

1252, septembre.

Sentence de Geoffroy de Loudun entre le prieuré de Saint-Victeur et Aimeri, curé de Saint-Jean du Mans, portant partage des dîmes, oblations et autres revenus de la dite paroisse, et fixation des droits et obligations réciproques des moines et du curé.

A. Original parchemin scellé en double queue, sceau presqu'entièrement détruit. Archives de la Manche, H, canton de Saint-Victeur, 103.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 120.

Date : *Dat. mense septembri, anno Domini* M° CC° *quinquagesimo secundo.*

668.

1252, novembre.

Geoffroy confirme, sous réserve de son autorité, et de la juridiction de son official, la concession faite par l'abbaye d'Evron à la Chartreuse du Parc de son prieuré d'Orques, avec tous les droits qui en dépendent, sauf le patronage des églises et la haute justice, moyennant 18 livres mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. nat., lat. 13817, f° 134 v°.

Date : *Datum anno omini* M. CC. *quinquagesimo secundo, mense novembri.*

Digitized by Google

669.

1252.

Charte de Geoffroy de Loudun, contenant l'abandon par Hervé de Sourches (*Chaorciis*), à la prière de l'évêque, du droit de chasse avec 5 arcs, qu'il réclamait dans le parc de la Chartreuse de Charnie, droit dont l'exercice portait préjudice aux Chartreux.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17048, p. 288. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 159.

PUBLIÉ : Guillouard, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVII, p. 263, d'après *C*.

Date : *Anno Domini 1252*.

670.

1253, n. st., janvier.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant l'engagement pris par Gui, clerc, associé à l'évêque dans la jouissance des revenus du prieuré de l'Ile Tristan (*Insula Sancti Tutualdi, Coriosopitensis dyocesis*), de faire pour le dit prieuré, en 5 ans, l'acquisition d'un revenu de 100 sous tournois, ou, s'il venait à mourir auparavant, de léguer au dit prieuré 40 livres tournois.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Bibl. nat., coll. de Touraine, t. XXXI, n° 63.

INDIQ. : Mabille, *Inventaire de la Coll. de D. Housseau*, p. 553, n° 24.

Date : *Dat. mense januario, anno Domini* M° CC° *quinquagesimo secundo*. Gui est qualifié *clericus noster*. Dans un autre acte (n° 69, et Mabille n° 28) de l'an 1264, on trouve le même personnage, chanoine du Mans et de Quimper, appelé : *Guido dictus Talarer*. Sur l'identification du nom de lieu, cf. ci-dessus n° 650.

671.

1253, mai.

Geoffroy de Loudun donne au prieuré de Bersay des vignes du fief de l'évêché sises à Coulaines (*Colennias*), avec

Digitized by Google

une maison, hébergement et pressoir, sur lesquelles Hamelin avait déjà donné au dit prieuré 12 sommes de vin par an, et dont il avait donné l'usufruit à Eude, archidiacre du Mans.

A. Original parchemin scellé sur double queue de deux sceaux aujourd'hui perdus. Archives municipales du Mans, 973.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° L° *tercio, mense maio.*

672.

1253, 27 août.

Geoffroy décide que la cure des âmes de la *familia* des chanoines de Notre-Dame de Laval, des chapelains et du sacriste, ainsi que des officiers féodaux du château de Laval appartient aux dits chanoines, et non au curé de la Trinité, sauf les droits du dit curé et de l'abbaye de la Couture pour son prieuré de *Priz*, sur les dîmes, prémices et sépultures.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée de l'an 1625. Bibl. de Laval, ms. 347, f° 65 r°, d'après un vidimus de 1264.

PUBLIÉ : Bouillier, *Recherches sur la Trinité de Laval*, p. 234.

INDIQ. : Œhlert, *Catal. des mss. des Bibl. de France*, t. IV, p. 366.

Date : *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio, die mercurii post festum Sancti Bartholomei apostoli, continuata a die martis precedenti.*

673.

1253, octobre.

Vidimus par Geoffroy de Loudun d'une charte de Gervais, seigneur de Château-du-Loir, sur les coutumes du prieuré de Saint-Guingalois, dépendance de l'abbaye de Marmoutier.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 235. — *C*. Copie du XV^e^ siècle. Arch. nat., P 344/2, n° XII^c^ XV, f° 8 v°. — *D*. Copie du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 109. — *E*. Analyse du XVIII^e^ siècle. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 2^e^ partie, f° 15 v°.

Digitized by Google

F. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 174, f° 214, d'après *B.* — *G.* Analyse du XVIII[e] siècle. Archives d'Indre-et-Loire, H 262, 1[re] partie, f° 100, d'après *E.*

PUBLIÉ : Charles, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. V, p. 337, d'après *C.*

Date : *Datum mense octobri anno Domini 1253.*

674.

1254, n. st., vers le 27 janvier.

Geoffroy ratifie un accord entre l'abbaye de Savigny et le curé de Saint-Bertevin au sujet des dîmes de cette paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Second Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 102 v°.

Date : *Dat. anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio... beatissimi Juliani episcopi et confessoris.* Il manque à cette date l'indication du jour. L'épithète liturgique accolée au nom de saint Julien est insolite.

675.

1254.

Geoffroy confirme l'estimation faite par Herbert *de Gratolio*, chanoine du Mans et curé de Saint-Christophe-du-Jambet, de la part du chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vivoin dans les dîmes de la dite paroisse à la somme de 15 sous mansais : en conséquence le dit curé paiera cette somme annuellement au chapelain.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle, *Cartulaire de Vivoin*. Bibl. du Mans, ms. 100, f° 135 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 193.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo quarto.* Cf. la note de la pièce suivante.

676.

1255, n. st., 30 janvier.

Geoffroy décide que la part de dîme perçue par Laurent,

Digitized by Google

chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, dans la paroisse de Saint-Christophe-du-Jambet sera remplacée par le paiement que le curé fera annuellement au dit chapelain, de 25 sous tournois.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 135 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 194.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° L° *quarto, die Sabbati post festum beatissimi Juliani.* Cette pièce et la précédente sont cancellées sur le manuscrit, par 2 traits en X. Il est à remarquer que, si la somme est à peu près identique — en tenant compte de la différence de valeur du denier tournois et du denier mansais, — le nom du curé est ici, non plus Herbert, mais Mathieu, ce qui explique la nécessité d'une nouvelle estimation.

677.

1255, n. st., janvier.

Charte de Geoffroy de Loudun contenant une transaction entre le Chapitre et les Frères Prêcheurs du Mans au sujet d'une maison sise près la maison des dits frères.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 81 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 253 v°.

D. Analyse du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 68, d'après *C*. — *E*. Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 36 r°, d'après *D*. — *F*. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 37, d'après *B*. — *G*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 25, d'après *F*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 168 d'après *B*.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo quarto, mense januarii.*

678.

1255, n. st., mars.

Geoffroy confirme l'abandon par Robert de la Rivière

Digitized by Google

(*de Riparia*), laïque, à la Chartreuse du Parc en Charnie, de la dîme de *Hales* qu'il possédait en la paroisse Saint-Etienne de Thorigné (*Torine*).

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 1144.

PUBLIÉ : Guillouard, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. XLVII, p. 264.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 631. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 39.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° L° *quarto, mense marcio.*

679.

1255, 5 juin.

Geoffroy concède à l'abbaye d'Étival les biens que lui a donnés Raoul de Thorigny, chevalier, pour fonder une chapelle pour l'âme d'un clerc « lequel inhumainement il avoit occis ».

A. Prétendu original perdu.

B. Copie ou traduction française abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17124, p. 209. — *C*. Copie ou traduction de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 169.

Date : *1255, le 5[e] juin.* Cet acte en français est extrêmement suspect. L'inventaire des titres d'Étival (Archives de la Sarthe, H 1371) contient (p. 445) l'analyse d'une pièce sur le même sujet, portant la date de 1234, et nommant une paroisse de Clavières (*Clavigeio*), inconnue aux géographes manceaux ; cette pièce n'est pas donnée comme un acte d'évêque, tandis que la copie de Gaignières débute ainsi : *A tous, — Gieffroy ministre de l'Église du Mans...*

GUILLAUME ROLAND, 1255-1258

Préchantre de l'Eglise du Mans avant d'en être élu évêque après la mort de Geoffroy de Loudun, peu après le 8 septembre 1255 (*Gall. Christ.*, XIV, 400) ; il mourut, après 3 ans d'épiscopat, le 4 avril 1258, à Gênes, au retour d'un voyage à Rome.

Digitized by Google

Consulter : Notices des *Actus* et du *Martyrologe* dans *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 506. — D. Piolin. *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 405.

680.

1256, n. st., 4 janvier.

Vidimus et confirmation par Guillaume Roland de la charte par laquelle Foulques, abbé de Saint-Vincent, cède à Nicolas *Dessuble*, clerc, pour 100 sous tournois par an, une maison, une boulangerie (*pistrina*) et un cellier sis au Mans *in vico Roeria*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 522, d'après un vidimus de 1271. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (*Monasticon Benedictinum*). Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°, d'après le même vidimus. — *D*. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel) Bibl. nat., lat. 13820, f° 240 r°.

E. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 177, f° 18, d'après *B*. — *F*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 21, d'après *B*.

Date : *Datum a nobis die martis post Circoncisionem Domini, anno gratie* M. CC. LV.

681.

1256, n. st., mars.

Guillaume Roland attribue au service de la Cathédrale les revenus de l'église de Sargé (*Cergeio*) et fixe les droits respectifs du curé et du Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 106 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 256 r°. — *D*. Copie du même temps, incomplète, même ms., f° 75 r°.

E. Copie du XVI[e] siècle. Bibl. du Mans, ms. 252, f° 91 r°, d'après *B*. — *F*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 171, d'après *B*. — *G*. Analyse de la même origine. Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 34, d'après *B*. — *H*. Analyse du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 24 r°, d'après *G*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 150 et 215, d'après *B* et *D*.

Digitized by Google

Date : *Datum mense martio, anno Domini* M° CC° *quinquagesimo quinto.*

682.

1256, 10 juin.

Sentence de Guillaume Roland entre l'abbaye de Saint-Vincent et Jean, curé de Saosnes (*Sagonia*), déboutant ce dernier de sa demande des vieilles dîmes de la dite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 526.

C. Copie du XIX^e^ siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e^ partie, n° 28, d'après *B*.

Date : *Dat. anno Domini 1256, die sabbati post Pentecosten.*

683.

1256, juillet.

Guillaume Roland confirme la donation par Jean de Ferrière, chanoine, de la dîme de Champsecret (*Campo secreto*) au Chapitre, à cette condition que la dîme sera perçue par le curé de Champsecret, qui versera tous les ans au Chapitre 25 sous mansais, lesquels seront employés moitié au pain des chanoines, moitié à l'anniversaire d'Alice, mère du donateur.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 82 r°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 255 r°.

D. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 37, d'après *B*. — *E*. Copie du même temps, même ms., p. 68, d'après *C*. — *F*. Copie du XVIII^e^ siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 25 v°, d'après *D*. — *G*. Copie du même temps, même ms., 36 r°, d'après *E*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 169, d'après *B*.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° *quinquagesimo sexto, mense julii.*

Digitized by Google

684.

1256, 29 octobre.

Guillaume Roland, ouï le compte de Laurent Duval, procureur de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, déclare l'Eglise Cathédrale quitte d'une somme de 500 livres tournois qui lui avait été prêtée par feu Jean Le Hirebec, et faisait partie d'un legs de 1000 livres tournois fait par le dit Jean au dit Hôtel-Dieu.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 83 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 256 r°.

D. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 37, d'après *B*. — *E*. Copie de la fin du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 25 r°, d'après *D*.

PUBLIÉ : *a*. *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 173, d'après *B*. — *b*. *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 249, d'après *a*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo sexto, die supradicta*, [*in crastino apostolorum Symonis et Jude*].

685.

1256.

L'évêque du Mans condamne le curé de Saint-Brice à payer annuellement 55 sous aux abbé et moines de Loplay, et lui remet le surplus de 4 livres par eux demandées.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVIII[e] siècle. Archives de l'Orne, H 478, p. 692. — *C*. Analyse du même temps. Archives de l'Orne, H 480. f° 151 v°.

INDIQ. : Duval, *Inventaire sommaire... Orne, Série H*, t. I, p. 102.

Date : *L'an douze cent cinquante six.*

686.

1256.

Accord passé sous le sceau de Guillaume Roland, entre l'abbaye d'Etival et le curé de Livet, touchant un étang qui était entre la maison du dit curé et celle de Foulques Alain : la moitié de sa valeur sera attribuée au dit curé.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 388.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 670. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 104.

Date : *1256*.

687.

1257, n. st., mars.

Guillaume Roland échange avec l'abbaye de Champagne une pièce de vigne de son héritage, sise dans le territoire de Sillé, *apud Essias*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17125, f° 29 v°. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036. p. 171.

Date : *1256, mense martio*.

688.

1257, août.

Guillaume Roland confirme la cession par le Chapitre à Gui, curé de Thorigné (*Torigneio*), de la dîme perçue par le dit Chapitre dans la dite paroisse, moyennant une redevance annuelle de 30 sous tournois.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 86 v°. — *C*. Copie du même temps, même ms., f° 184 r°. — *D*. Copie du même temps, même ms., f° 257 r°.

E. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 171. d'après *B* (?). — *F*. Mention de la même origine. Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 59, d'après *C*. — *G*. Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 33 r°, d'après *F*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 179 et 365, d'après *B* et *C*.

Date : *Dat. anno Domini* M° CC° *quinquagesimo septimo, mense augusto*.

689.

1257.

Guillaume Roland confère la cure de Bouère (*Boeria*), à la présentation de l'abbé de Marmoutier.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Analyse sommaire du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 138, f° 55 r°.

Date : *Anno 1257.*

690.

1258, 23 avril.

Charte de Guillaume Roland contenant le bail à ferme fait à Guérin, curé de Saint-Christophe-du-Jambet, sa vie durant, par Etienne prieur de Vivoin, de tous les revenus du dit prieur dans la paroisse du dit curé, moyennant 30 sous mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 58 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 92.

Date : *Datum in festo sancti Georgii, anno Domini* M° CC° *quinquagesimo octavo.*

691.

1255-1258.

Vidimus par Guillaume Roland d'une charte de Geoffroy de Loudun relative à l'église de Charné.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 60 r°.

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives Municipales du Mans, 834, f° 73 r°, d'après *B*.

Cf. ci-dessus n° 661.

GEOFFROY FRESLON, 1258-1269

Archidiacre dans l'église de Tours. Elu à la fin de 1258, (Guil. de Nangis, éd. des *Hist. de France*, t. XX, p. 410), siégea onze ans, refusa l'archevêché de Tyr en 1266, (Eubel, *Hiérarch. Cathol.*, t. I, p. 534), mourut le 15 novembre 1269.

Digitized by Google

Consulter : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 506. D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV. p. 413.

692.

1259, n. st., mars.

Charte de Geoffroy Freslon contenant le partage des droits de justice du fief du prieuré de Cherré entre l'abbé de la Couture et Bernard, seigneur de La Ferté-Bernard, et l'abandon par ce dernier de tout droit de procuration dans la dite abbaye.

A. Original parchemin, autrefois scellé de deux sceaux, sur double queue. Archives de la Sarthe, H, pièce non cotée insérée dans le carton 15-32.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 115. — *C*. Analyse du même temps, même ms., p. 93.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 279, d'après *A*.

Date : *Dat. anno gratie* M° CC° *quinquagesimo octavo, mense martio.*

693.

1259, n. st., mars.

Geoffroy Freslon, pour mettre fin aux exactions des archidiacres qui avaient la garde des églises et la perception des fruits pendant la vacance des bénéfices, fixe leur part ainsi qu'il suit : 1° si la vacance ne dure qu'un an : 1/3, si c'est une vacance par décès ou résignation, 1/4, s'il s'agit d'une permutation, le reste des revenus étant destiné au nouveau titulaire ; — 2° si la vacance dure plusieurs années, pendant les années suivantes le partage a lieu sur les mêmes bases avec l'évêque ; — 3° les archidiacres ne touchent aucune part des revenus des églises valant moins de 15 livres tournois.

A. Original perdu.

B. Copie du XV^e^ siècle d'après le vidimus d'un vidimus de 1308, *Livre Rouge de l'Evêché*, Bibl. du Mans, ms, 247, f° 292 v°.

Date : *Actum anno gratie* M° *ducentesimo quinquagesimo*

Digitized by Google

octavo, mense martio. La date du vidimus (1308) a été prise pour celle de l'acte par un archiviste du XVIII[e] siècle, qui a écrit en marge : « falsum, Robertus tunc florebat ».

694.

1259, juin.

Geoffroy ratifie un accord aux termes duquel le curé d'Auvers-le-Hamon renonce à tous droits sur le tiers de la dîme de *Montdaon*, située dans sa paroisse, acheté à Jean Aubin par le prieur d'Auvers, et reçoit en échange, de l'abbaye de la Couture, deux parts et le trait de la dîme de la métairie de *Burbalaz*, un tiers de la dîme de la métairie de la *Moereliere* et deux airées (*areatas*) de seigle à prendre tous les ans dans l'aire du dit prieuré.

A. Original perdu.

B. Copie du XVI[e] siècle. *Cartulaire d'Auvers*, Archives de l'abbaye de Solesmes, p. 32.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 282.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *quinquagesimo nono, mense junio.*

695.

1259, 6 juin.

Vidimus par Geoffroy Freslon de la charte de Geoffroy de Loudun approuvant les statuts de l'Hôtel-Dieu de Coeffort.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du 10 novembre 1455. *Livre Blanc de l'Evêché*, Bibl. du Mans, ms. 255, f° 30 v°. — *C.* Copie du XV[e] siècle, *Livre Rouge de l'Evêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 270 v°.

Date : *Dat. a nobis, die veneris post synodum Penthecostes, anno gratie* M° CC° *quinquagesimo nono.* Cf. ci-dessus n° 621.

696.

1259, 26 août.

Geoffroy Freslon accorde à saint Louis, sur sa demande

Digitized by Google

et selon la formule envoyée par lui, la permission d'employer en œuvres pieuses l'argent de sommes à restituer, dont il ne pourrait retrouver le légitime destinataire.

A. Original parchemin scellé sur simple queue en cire brune, du sceau n° 10 de notre catalogue, Archives nationales, J 367, n° 36.

PUBLIÉ : *Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, p. 479 a, cf. p. 473 a.

Date : *Dat. die martis post festum Bartholomei, anno Domini millesimo* CC° L^mo^ *nono.*

697.

1259, septembre.

Geoffroy Freslon, en vertu d'une bulle du 16 juin 1256 dont il donne le vidimus, délègue à Pierre de Paris, chanoine de Nesle, toute l'autorité qu'il tient spécialement du Siège Apostolique, pour contraindre le Chapitre de Saint-Gervais de Soissons à donner à P. de Santeuil (*de Sanctolio*), clerc au service d'Alfonse de Poitiers, la prébende à laquelle il a droit dans la dite église.

A. Vidimus de Pierre de Paris, du 13 novembre 1259, Archives nationales, J 307.

PUBLIÉ : *Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, p. 486 b, n° 4553.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° L^mo^ *nono, mense septembri.*

698.

1260, n. st., 28 janvier.

Charte de Geoffroy Freslon contenant la vente par Jean de *Chasteillon*, à la Chartreuse du Parc en Charnie, de ses droits sur la grande dîme de Meslay (*Melleyo*), pour 60 livres.

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17048, p. 295.

Date : *Die mercurii post festum Beati Juliani 1259.*

699.

1260.

Geoffroy décrète l'union de l'église Saint-André de Beau-

Digitized by Google

mont à Notre-Dame de Beaumont, et de l'église Saint-Aubin des Vignes à l'église du Pont-Neuf, et fixe les droits du prieuré de Vivoin dans les dites églises.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin,* Bibl. du Mans, ms. 100, f° 54 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 86.

Date : *Anno Domini* M° CC° *sexagesimo.*

700.

1261, n. st.. février.

Geoffroy confirme un accord entre le curé du Grand-Lucé (*de Luceio*), et le prieuré de la Fontaine Saint-Martin, au sujet des dîmes de la dite paroisse ; il est convenu que le curé prendra les dîmes et paiera au prieuré un setier de blé.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives municipales du Mans, 982.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1508, p. 109.

PUBLIÉ : Alouis, *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. X, p. 46.

INDIQ. : Bilard. *Analyse des Documents*, t. I., n° 738. — Duchemin : *Inventaire Sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 147.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° *sexagesimo, mense februario.*

701.

1261, 1[er] juillet.

Sentence de Geoffroy entre l'archidiacre du Mans et le curé de Vivoin, Renaud, au sujet du droit de procuration exigé par l'archidiacre à Vivoin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin,* Bibl. du Mans, ms. 100, f° 33 v°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 53.

Date : *Anno Domini* M° CC° *sexagesimo primo, die veneris ante festum sancti Martini estivalis.*

Digitized by Google

702.

1261, 10 août.

Geoffroy confirme la donation faite par Robert de la Rivière à l'abbaye d'Etival, des deux tiers de toutes les dîmes des paroisses de Thorigné et Saint-Jean-sur-Erve.

A et *A'*. Deux exemplaires originaux perdus.

B et *B'*. Deux analyses en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 486.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 674. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 103.

Date : *Le jour de saint Laurent en 1261.*

703.

1261, 24 septembre.

Geoffroy Freslon confirme une transaction par laquelle est établie l'alternative au profit de Jean du Boulay et du chapitre du Mans pour la présentation à la cure de Madré (*de Maydreio*).

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 18 r°.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché*, t. I, p. 85.

Date : *Datum die sabbati post festum beati Mauritii, anno Domini* M° CC° *sexagesimo primo.*

704.

1261, 3 octobre.

Vidimus par Geoffroy Freslon de la charte de Geoffroy de Loudun de l'an 1248, relative au rachat d'une dîme à Saint-Fraimbault de Prières.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 47 v°.

C. Copie du XIX[e] siècle. Bilard, Archives municipales du Mans, 834, f° 44 v°, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *sexagesimo primo, mense octobris.* Cf. ci-dessus n° 649.

Digitized by Google

705.

1262, 2 juin.

Sentence arbitrale de Geoffroy entre le curé de Duneau (*Dunello*), Geoffroy, et le Chapitre, au sujet de la dîme *de Magno altari* que les chanoines disaient leur avoir été donnée par Lancelin, chanoine, pour son anniversaire ; l'évêque décide que le curé percevra la dîme et versera chaque année 4 livres tournois au Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 184 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 59, d'après *B*. — *D*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 79. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 33 r°, d'après *C*.

Date : *Actum die veneris post Penthecosten, anno Domini* M° CC° *sexagesimo secundo*.

706.

1262, juin.

Geoffroy confirme une transaction entre l'abbaye de Savigny et le curé de Montaudin (*Montaudem*), partageant par moitié les dîmes des novales de la dite paroisse.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle. *Cartulaire de Savigny*, Archives de la Manche, f° 97 v°.

Date : *Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, mense junio.*

707.

1263, n. st., 17-22 janvier.

Fragment de charte de Geoffroy Freslon et de Geoffroy de Vilette, bailli du roi en Touraine, arbitres choisis par Jean de *Bernie*, seigneur d'Amboise, et par l'abbaye de Villeloin.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle. Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VII, p. 235.

INDIQ. : Mabille, n° 3155.

Digitized by Google

Date : *Actum, presentibus partibus, die lune ante conversionem Sancti Pauli, continuata de die in diem a die veneris precedenti, anno Domini* M° CC° LX^mo *secundo.*

708.

1263, 16 avril.

Geoffroy confirme la cession à ferme par le Chapitre, au curé de Champagné (*Campaniaco*), pour 7 livres et denier tournois par an, de la dîme vendue audit Chapitre par *Herbertus le Defraye*, seigneur de Champagné.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 136 r°.

C. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 47, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII^e siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 29 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 278, d'après *B*.

Date : *Datum die lune ante festum beati Georgii anno Domini* M° CC° *sexagesimo tertio, mense aprili.* Pâques étant tombé, en 1263, le 1^er avril, et en 1264, le 20 avril, il est possible que la vraie date de cet acte soit 1264, n. st.

709.

1263, avril.

Geoffroy confirme un accord entre l'abbaye de la Couture et le curé de Prez-en-Pail, aux termes duquel, contrairement aux prétentions du dit curé, la dîme des terres d'*Alesia La Ronce*, jeune fille élevée par le seigneur de Prez, sera perçue pour les deux tiers par les moines de la dite abbaye, et par conséquent ne sera pas assimilée aux dîmes du domaine de Prez, lesquelles sont attribuées tout entières au curé.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 22.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Couture et de Solesmes*, p. 287.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 118. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 11.

Digitized by Google

Date : *Actum mense aprili anno Domini* M° CC° *sexagesimo tertio.*

710.

1263, septembre.

Geoffroy confirme un accord entre l'abbaye de la Couture et le curé de Saint-Samson-du-Désert : il avait jadis été convenu que la part de la Couture dans les dîmes et oblations de la dite paroisse serait rachetée par un paiement annuel de 30 sous mansais; après procès cette somme est abaissée à 25 sous mansais payables par moitié (25 sous tournois à Pâques et 25 à la Toussaint) au prieuré de Prez (*Pratis*).

A. et *A'*. Deux originaux parchemin, scellés sur double queue, sceaux perdus. Archives de la Sarthe, H 21, n°s 5 et 6.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 289.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 117. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 11.

Date : *Dat. mense sept[embri] anno gratie* M° CC° *sexagesimo tertio.*

711.

1263, novembre.

Geoffroy confirme un accord entre l'abbaye de la Couture (pour son prieuré de Prez) et le curé de Saint-Mars-du-Désert ; les moines réclamaient 22 sous mansais annuels pour prix des oblations auxquels ils auraient droit dans la paroisse : ils composent à 15 sous mansais.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 22.

PUBLIÉ : *Cartulaire de la Couture et de Solesmes*, p. 290.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I. n° 119. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 11.

Date : *Actum mense nov[embri] anno Domini* M° CC° *sexagesimo tertio.*

Digitized by Google

712.

1264, octobre.

Geoffroy Freslon choisit Vincent, archevêque de Tours, comme arbitre entre lui-même et les moines de Vivoin au sujet du droit de patronage des églises de Montreuil-sur-Sarthe. (*Mosterelhum prope Cenomanis*) Saint-Christophe du-Jambet, Dehault (*Dehaus*) et Champaissant (*Campo Pascente*), et au sujet de l'union à une autre église de la chapelle de la Maison-Dieu de Vivoin.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 21 v°. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 212 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 35, d'après *B*.

Date : *Actum anno gratie* M° CC° *sexagesimo quarto, mense octob*[*ri*].

713.

1264, 10 novembre.

Vidimus par Geoffroy de la sentence de son prédécesseur au sujet des droits paroissiaux du Chapitre Notre-Dame (Saint-Tugal) de Laval et sentence confirmant et interprétant la précédente.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée de l'année 1625. — Bibl. de Laval, ms. 347, f° 65 r°.

PUBLIÉ : Bouillier, *Recherches sur la Trinité de Laval*, p. 234.

INDIQ. : Œhlert, *Catalogue des mss. des Biblioth. de France*, t. IV, p. 366.

Date : *Actum mense novembris anno Domini* [*millesimo*] *ducentesimo sexagesimo quarto die lune in vigilia beati Martini hyemalis*. Cf. ci-dessus n° 672.

714.

1264.

Vidimus par Geoffroy Freslon, d'une charte de Raoul de Gorram, confirmant tous les dons faits à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par ses ancêtres et par lui-même.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie abrégée de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 147. — *C*. Copie abrégée de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 179.

D. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 37 v°, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° LXIV°.

715.

1265, juillet.

Geoffroy accepte la sentence rendue par l'archevêque de Tours, arbitre entre lui et les moines de Vivoin, au sujet des droits de patronage des églises de Montreuil (*Mosterolio*), Saint-Christophe-du-Jambet, Dehault (*Dehaus*), Champaissant (*Campo Pascente*), et de l'union de la chapelle de la Maison-Dieu à Vivoin avec une autre église : le droit de patronage est reconnu à l'évêque, mais les revenus appartiendront au prieuré, la chapelle sera unie au monastère et les moines devront la desservir.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Cartulaire de Vivoin*, Bibl. du Mans, ms. 100, f° 21 v° et 22 r°.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 36.

Date : *Actum anno Domini* M° CC° LX° V°, *mense julio*. Cf. ci-dessus, n° 712.

716.

1265, juillet.

Geoffroy confirme la cession par le Chapitre à Philippe, curé de Couture (*Culturis*), pour 4 livres et demie de monnaie courante qui seront distribuées à l'anniversaire de Guillaume Roland, de la dîme donnée au dit Chapitre dans la dite paroisse de Couture par Mathieu dit Midi, lequel reçoit pour cette donation, des exécuteurs testamentaires du dit Guillaume, 50 livres de monnaie courante.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 208 v°.

Digitized by Google

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 64, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 34 v°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 416, d'après *B*.

Date : *Datum mense julio, anno Domini* M° CC° *sexagesimo quinto.*

717.

1265, 27 octobre. Saint-Fraimbault.

Sentence arbitrale de Geoffroy Freslon entre l'abbaye de Saint-Aubin et le prieuré de Fresnay, d'une part et Gilles, curé de Notre-Dame de Fresnay, d'autre part ; attribuant aux moines toutes les dîmes et prémices de la paroisse de Fresnay, et au curé les oblations moyennant 60 sous tournois par an.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de Maine-et-Loire, H 1794.

INDIQ. : C. Port, *Inventaire sommaire... Maine-et-Loire, Série H*, p. 260.

Date : *Datum die martis in vigilia Apostolorum Symonis et Jude, apud sanctum Frambaldum..... anno Domini* M° *ducentesimo sexagesimo quinto.*

718.

1266, 15 octobre. Yvré.

Geoffroy ratifie un accord entre le curé de Saint-Germain-de-la-Coudre (?) (*Corulo*), et le prieuré de Fresnay, attribuant au dit prieuré les dîmes *de Freteio*, paroisse du dit Saint-Germain, moyennant que le dit prieuré assignera au dit curé un revenu de 40 sous de monnaie courante.

A. Original parchemin scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de Maine-et-Loire, H 1794.

INDIQ. : C. Port, *Inventaire sommaire... Maine-et-Loire, Série H*, p. 260.

Date : *Datum apud Yvreium die veneris ante festum beati Luce, anno Domini* M° CC° *sexagesimo sexto.*

Digitized by Google

719.

1266.

Sentence arbitrale de Geoffroy entre l'abbaye d'Etival et le curé de Chantenay, touchant les deux parts des dîmes, avec le trait, des métairies des Bordeaux et des Touches.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 561.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 678. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 103.

Date : *En 1266.*

720.

1267, 8 juillet.

Sentence arbitrale de Geoffroy entre l'abbaye de l'Epau, d'une part, et le Chapitre du Mans et le curé de Sargé (*de Cergeio*), d'autre part, au sujet des dîmes qui seraient dues aux dits Chapitre et curé par le dit couvent à cause de la terre de la Poterie, sise à Sargé, appartenant aux dits moines, dîmes que les dits moines refusaient en vertu d'un privilège de l'ordre de Cîteaux ; ils ne les paieront pas, mais verseront 3 setiers de blé *pro bono pacis*.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 842.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 466. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 370.

Date : *Datum et actum dicta die* (*veneris post festum beati Martini estivalis*), *anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo septimo, mense julio.*

721.

1267, 28 juillet.

Sentence après enquête de Geoffroy, évêque, et de Geoffroy de Lavardin, chevalier, entre l'abbaye de Villeloin et Geoffroy de Palluau (*Paladello*), seigneur de Montrésor, au sujet de la justice des hommes des moines dans la paroisse de Beaumont, diocèse de Tours.

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Copie du XVIII[e] siècle (D. Housseau). Bibl. nat., coll. de Touraine, t. VII, f° 263 v°.

INDIQ. : Mabille. N° 3203.

Date : *Anno Domini* M° CC° LX^mo^ *septimo, die jovis ante festum beati Petri ad vincula.*

722.

1261, n. st., 26 mars. Laval.

Geoffroy confirme l'échange entre l'abbaye de la Couture (prieuré de Priz), et le curé de la Trinité de Laval et les maîtres et pauvres de Saint-Julien de l'Hôtel-Dieu de Laval, de certaines places situées à Laval entre l'église de la Trinité et le mur du seigneur de Laval.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 23.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 126. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe. Série H*, t. I, p. 12.

Date : *Datum apud Lavallem Guidonis, die lune post « Isti sunt dies », anno Domini* M° CC° *sexagesimo septimo.*

723.

1268, n. st., mars.

Charte de Geoffroy contenant la donation à l'abbaye de Marmoutier par Robert Aubri, de sa maison sise à Montigny.

A. Original perdu, scellé en cire brune sur lacs de parchemin du sceau n° 10 de notre Catalogue, perdu.

B. Copie abrégée du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 181.

Date : *Datum mense marcio, anno Domini 1267.*

724.

1268, 2 novembre.

Geoffroy, arbitre choisi par les abbés et couvent de Saint-Vincent et leur prieur de Saint-Léonard-des-Bois, d'une part, et Jean Goubaut, procureur des paroissiens de Saint-

Digitized by Google

Léonard au nom d'iceux, d'autre part, dans leur procès au sujet des oblations *que in dicta ecclesia offeruntur ob reverentiam et honorem reliquiarum sancti Leonardi*, décide que de ces oblations, on fera 3 parts : une pour le prieur, une pour le curé, et la troisième sera mise dans un tronc (*in quemdam troncum*) pour les besoins de la fabrique.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 102, n° 1.

INDIQ : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 200. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 44.

Date : *Datum in crastino synodi Omnium Sanctorum anno Domini* M° CC° *sexagesimo octavo.*

725.

1268 (?), 24 décembre.

Accord entre l'évêque Geoffroy et le Chapitre, aux termes duquel l'évêque accepte de prendre à sa charge les frais de procuration d'archevêques et de légats, donne au Chapitre la deuxième moitié de la dîme de *Sanctus Viventianus*, et en reçoit la dîme du Rosay (*Rosetum*).

A. Original perdu.

B. Copie du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 262 r°.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché du Mans*, t. I, p. 96.

Date : *Datum in vigilia nativitatis Domini anno ejusdem* M° CC° *sex...* Cf. n° 726.

726.

1268, 24 décembre.

Geoffroy, ayant reçu du Chapitre une dîme dans la paroisse Saint-Georges-du-Rosay (*de Roseto*), s'engage à en faire compensation au dit Chapitre.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII^e^ siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 169 r°.

Digitized by Google

C. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 58, d'après *B.* — *D.* Mention de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 179. — *E.* Mention du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 32 v°, d'après *C.*

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 358, d'après *B.*

Date : *Dat. in vigilia Nativitatis Domini anno ejusdem* M° CC° *sexagesimo octavo.* Cf. n° 725. Ces deux actes sont évidemment contemporains ; on peut même voir en 725 la compensation promise.

GEOFFROY D'ASSÉ, 1270-1277

Ecolâtre, grand archidiacre, préchantre, évêque à la mort de Geoffroy Freslon, siégea 7 ans, 8 mois, 21 jours, et mourut vers le 7 juillet 1277, date donnée par le *Martyrologe de la Cathédrale* et le *Nécrologe du Pré* ; la liste épiscopale des *Actus* le fait mourir le 3 juin, ce qui est impossible, puisque nous avons un acte de lui du 12 juin, ci-dessous n° 750.

Consulter : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 506. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t IV, p. 426.

727.

1270, n. st., 29 janvier. Tours.

Geoffroy, par un acte analogue à celui de son prédécesseur en 1231, envoie au Roi des chanoines *Odo de Montemeria* et *Johannes de Ligneio* pour obtenir la restitution de ses régales.

A. Original parchemin scellé sur simple queue en cire brune, du sceau décrit sous le n° 6690, par Douet d'Arcq. Archives nationales, J 346, n° 49.

PUBLIÉ : *a. Gallia Christiana*, t. XIV, instr. col. 140. — *b.* Berger, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. IV, p. 410.

Date : *Datum Turon. die mercurii post festum beatissimi Juliani anno Domini* M° CC° LX° *nono.*

Digitized by Google

728.

1270, 20 septembre.

Sentence de Geoffroy, fixant au tiers la portion des moines de la Couture dans les dîmes, oblations et prémices de la paroisse de Montbizot (*Monte-Buisot*) et ratifiant l'abandon de cette portion au curé *Jean*, moyennant 16 sous mansais de pension annuelle.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 15-32, pièce non cotée.

PUBLIÉ : *Cartulaire des Abbayes de la Couture et de Solesmes*, p. 293, d'après *A*.

Date : *Datum die sabbati ante festum beati Mathei apostoli anno Domini* M° CC° *septuagesimo*.

729.

1270, octobre.

Geoffroy confirme la donation aux Grandmontins de Bersay (*Burceio*), par Geoffroy Quintel : 1° d'un pré sis en la paroisse de *Parigné* ; 2° d'une bruyère de deux arpents, près du dit pré ; 3° d'une rente de 1 setier de seigle, assignée sur le bordage qui fut à Grégoire Quintel ; le donateur et sa femme seront enterrés dans le cimetière du prieuré.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 1115.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents...*, t. I, n° 610. — Duchemin, *Inventaire sommaire.... Sarthe, Série H*, t. II, p. 32.

Date : *Datum mense octobri anno Domini* M° CC° *septuagesimo*.

730.

1270.

Vidimus par Geoffroy, de la charte d'Hamelin (1206), concernant Saint-Pierre de René.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e^ siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 513. — *C*. Analyse du XVII^e^ siècle. *Monasticon benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 342 v°.

Digitized by Google

D. Copie du XIXe siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2e partie, n° 1, d'après *B.*

Date : *Anno Domini 1270...* Cf. ci-dessus n° 332.

731.

1270.

Vidimus par Geoffroy d'Assé, d'une charte de Geoffroy de Loudun (1235) en faveur de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 513.

C. Copie du XVIIIe siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 149, f° 62, d'après *B.* — *D.* Copie du XIXe siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2e partie, n° 2, d'après *B.*

Date : *Anno Domini 1270...* Cf. ci-dessus, n° 606.

732.

1271, 31 août.

Sentence arbitrale de Geoffroy, entre l'archidiacre de Passais et les prieurs de Pezé-le-Robert (*Pezeyo*), et Grez (*Gressu*), remplaçant le droit de procuration, réclamé aux dits prieurs par le dit archidiacre, par le paiement de 10 sous tournois par an et par prieuré.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIIIe siècle. *Liber Albus*, Bibl. nat., lat. 17754, f° 39 r°. — *C.* Copie du XIXe siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 834, f° 42 r°, d'après *B.*

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché*, p. 106, d'après *B.*

Date : *Datum anno Domini* M° CC° *septuagesimo primo mense augusti, die lune post decollationem beati Johannis Baptiste.*

733.

1271, 31 août.

Charte de Geoffroy d'Assé, contenant composition entre l'abbé et couvent de la Couture et le prieur de Saint-Céneri (*Cereneci*) de Sillé, d'une part, et noble homme Robert,

Digitized by Google

seigneur de Sillé, d'autre part, au sujet des griefs et injures faits à la dite abbaye par le dit seigneur et son fils.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 75. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 179. — *D*. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 1 v°.

Date : *Compositio facta est die lune ante festum Sancti Ægidii, anno Domini 1271.*

734.

1271, octobre.

Charte de Geoffroy, contenant une donation faite aux moines de Marmoutier par Mathieu des Roches, curé de Moytron (?)

A. Original scellé sur double queue, du sceau n° 11 de notre Catalogue, perdu.

B. Copie abrégée du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5441, t. II, p. 259. — *C*. Copie abrégée de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 183 (dessin du sceau). — *D*. Analyse du XVII[e] siècle (D. Le Michel). Bibl. de Tours, ms. 1381, f° 211 r°. — *E*. Mention de la même origine. Bibl. nat., lat. 12875, f° 466.

PUBLIÉ : *Cartulaire de Vivoin*, éd. Denis, p. 231, d'après *B*.

Date : *Mense octobris 1271.*

735.

1271.

Vidimus, par Geoffroy, de la confirmation par Guillaume d'une charte de Foulque, abbé de Saint-Vincent, contenant la cession par l'abbaye à maître Nicolas dit *Dessuble*, clerc, d'une maison.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 522. — *C*. Analyse du XVII[e] siècle. *Monasticon benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12702, f° 350 r°.

D. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 177, f° 18, d'après *B*. — *E*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473. 2[e] partie, n° 21, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 1271*... Cf. ci-dessus n° 680.

Digitized by Google

736.

1271.

Vidimus par Geoffroy d'une charte de Renault relative à la cure de Juillé.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 586.

C. Copie du XIX^e siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e partie, n° 201, d'après *B*.

Date : *Anno 1271...* Cf. ci-dessus n° 282, où ces copies ont été omises par erreur.

737.

1271.

Vidimus par Geoffroy d'Assé d'une charte de Maurice (1223) contenant un accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et Gautier, curé de *Beton*.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières) 5444, p. 547.

C. Copie du XIX^e siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e partie, n° 85, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 1271...* Cf. ci-dessus n° 479.

738.

1271.

Vidimus par Geoffroy d'une charte d'Hamelin (1212) pour l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII^e siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 538. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 5445. p. 50.

D. Copie du XIX^e siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2^e partie, n° 51, d'après *B*. — *E*. Copie du XIX^e siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 472, f° 28 v°, d'après *C*.

Date : *Anno Domini 1271...* Cf. ci-dessus n° 373.

739.

1272, 15 mai.

Charte de Geoffroy d'Assé terminant un procès entre le prieur et le curé de Brûlon (*Bruslonio*).

Digitized by Google

A. Original perdu.

B. Analyse sommaire de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17123, p. 83.

Date : *1272, Dominica Jubilate.*

740.

1272, mai.

Geoffroy, ayant acquis la certitude, après enquête, que la dîme de Saint-Vincent-des-Prés (*Sanctus Viventianus*), sur laquelle Geoffroy Freslon son prédécesseur a reçu du Chapitre 100 sous de rente, a été léguée tout entière au dit Chapitre par Geoffroy de Loudun pour célébrer son anniversaire, remet cette dîme au Chapitre ; il lui remet en même temps la dîme de Saint-Georges-du-Rosay (*de Rosayo*) et le Chapitre, en reconnaissance, lui promet, s'il assiste à la messe du dit anniversaire, la même part de dîme qu'à un chanoine assistant à tout l'office.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 146 r°. — *C*. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 17036, p. 191.

D. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 50, d'après *B*. — *E*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 30 r°, d'après *D*. — *F*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 196, f° 179, d'après *D*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 297, d'après *B*.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° LXX° *secundo, mense mayo.*

741.

1273, n. st., 14 mars.

L'évêque et le Chapitre constituent maître Hamelin de Courceriers (*Curia Cesaris*) et maître Guérin de la Chapelle, tous deux chanoines, procureurs dans toutes les affaires relatives à la fabrique de l'église cathédrale.

A. Original perdu, scellé du sceau de l'officialité.

B. Copie de la fin du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 114 v°.

Digitized by Google

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 43, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 27 v°, d'après *C*.

Date : *Datum die lune post « Invocavit me », anno Domini* M° CC° *septuagesimo secundo.*

742.

1273 (?).

Geoffroy confirme l'arrangement des moines de Savigny avec Pierre, doyen de Laval, au sujet d'une maison à la *Gaudonnière* près Laval.

A. Original parchemin, scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives nat., L 970.

Date : *Datum anno Domini* M° CC° LXXIII° (date effacée en partie). Cf. ci-dessus n° 643.

743.

1274, 19 avril.

Geoffroy confirme, après enquête, le partage des dîmes, prémices et oblations de l'église de Sceaux, entre le curé et le prieur du dit lieu, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie authentique faite le 8 juin 1433. Archives de la Sarthe, H 102.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 203. — Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 45.

Date : [*Datum*] *anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quarto, die jovis post « Misericordiam Domini », mense aprilis.*

744.

1274.

Vidimus par Geoffroy d'une lettre de Nicolas (1214) contenant la donation d'Herbert de la Guierche à Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 514.

Digitized by Google

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 3, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 1274...* Cf. ci-dessus n° 422.

745.

1275.

Accord passé sous le sceau de Geoffroy d'Assé, par lequel le curé de Chassillé s'engage à payer, tous les ans, aux Dames d'Estival, trois mines de seigle et un setier d'avoine à la mesure de Chassillé, pour la dîme appelée la dîme de Rionet, et le trait de la dite dîme, que le curé de Loué avait achetée d'un particulier et avait donnée aux dites Dames.

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 331.

INDIQ. : Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 108.

Date : *1275*.

746.

1276, 11 mai.

Geoffroy confirme la fondation par Julienne, veuve d'Hamelin d'Anthenaise, dame de la Guierche, d'une chapellenie au château de la Guierche, dédiée à Notre-Dame et à Saint-Jacques, la nomination de Gervais *de Colombo* comme chapelain, la dotation de la chapellenie, de 15 livres tournois et la réserve du droit de patronage au profit de la fondatrice.

A. Original perdu.

B. Copie du XV[e] siècle. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 129 r°.

Date : *Datum die lune ante Ascenscionem Domini anno ejusdem millesimo septuagesimo sexto*

747.

1276, 19 novembre.

Geoffroy confirme la cession par le Chapitre à maître

Digitized by Google

Jean le Mège (*dicto Medico*) curé de Lombron (*de Lombronio*), pour 10 livres tournois par an et d'une dime rachetée par le Chapitre dans la dite paroisse à Gui de Gallandre, chevalier.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 196 v°.

C. Mention du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 62, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIII[e] siècle, Bibl. nat., lat. 9206, f° 33 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 393, d'après *B*.

Date : *Actum et datum die jovis ante festum beati Clementis anno Domini* M° CC° *septuagesimo sexto*.

748.

1276.

Charte de Geoffroy d'Assé pour l'abbaye de la Couture.

A. Original perdu.

B. Mention du XVII[e] siècle. *Monasticon Benedictinum*, Bibl. nat., lat. 12690, f° 2 r°.

Date : *Anno* M. CC. LXXVI.

749.

1276.

Acte passé sous le scel de Geoffroy, par lequel Simon Chamaillart, chevalier, recognoit le droit de justice qu'avaient les Dames d'Etival en leur lieu de Mariette, et renonce à tous les procès et chicanes qu'il leur avait faits sur ce sujet.

A et *A'*. Deux originaux perdus.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 481, d'après *A* et *A'*.

INDIQ. : Bilard, *Analyse des Documents etc.*, t. I, n° 686. — Duchemin, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. II, p. 103.

Date : *1276*.

750.

1277, 12 juin.

Geoffroy confirme la cession par le Chapitre à Nicolas,

Digitized by Google

curé de Congé (*Congeio*) de la 3e partie de la grande dîme de sa paroisse, moyennant 4 livres mansais par an.

A. Original perdu.

B. Copie du XIIIe siècle. *Liber Albus Capituli*. Bibl. du Mans, ms. 259, fo 161 vo.

C. Mention du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 54, d'après *B*. — *D*. Mention du XVIIIe siècle. Bibl. nat., lat. 9206, fo 31 ro, d'après *C*.

PUBLIÉ : *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 327, d'après *B*.

Date : *Datum die sabbati ante festum beatorum martyrum Gervasii et Prothasii estivale, anno Domini* Mo CCo LXXo *septimo.*

751.

1277.

Geoffroy d'Assé confirme la donation faite aux Dames d'Etival par Jean dit Cortentré, de toutes les dîmes de blé et de vin qu'il percevait en la paroisse de Saint-Jean-sur-Erve.

A. Original perdu.

B. Analyse en français, du XVIIe siècle. Archives de la Sarthe, H 1371, p. 486.

Date : *En 1277.*

752.

1270-1277.

Vidimus par Geoffroy d'une charte de Maurice (1216), pour l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie du XVIIe siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 514.

C. Copie du XIXe siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2e partie, no 4, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 127...* Cf. ci-dessus no 435.

753.

1270-1277.

Vidimus par Geoffroy d'une charte de Jean, archevêque de Tours (1209), contenant la donation par Pierre, clerc,

Digitized by Google

fils de Benoît, à l'abbaye de Saint-Vincent, d'un tiers, et la vente des 2/3 d'une place sise *in Frenaria* pour 4 livres 10 sous.

A. Original perdu.

B. Copie du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 515.

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 7, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 127*...

754.

1270-1277.

Vidimus par Geoffroy d'une charte de Guillaume de Passavant, contenant un accord entre les abbayes de Saint-Vincent et de Beaulieu.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 515.

C. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 5, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., coll. Moreau, t. 195, f° 131, d'après *B*.

Date : *Anno Domini 127*... Cf. ci-dessus n° 188.

755.

1231-1277.

Geoffroy confirme la charte de Nicolas confirmant une charte d'Hamelin pour l'abbaye de Saint-Vincent.

A. Original perdu.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5444, p. 585. — *C*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Bibl. du Mans, ms. 473, 2[e] partie, n° 194, d'après *B*.

Sans date. Cf. ci-dessus n° 426.

756.

1231-1277.

Geoffroy condamne Mathieu Papillon, chevalier, coupable d'avoir arrêté, jugé, et condamné pour vol à la mutilation d'un pied un clerc nommé Simon, et Pierre de

Digitized by Google

Corléon, chevalier, coupable d'avoir conseillé ce jugement, le premier, à payer une rente de 12 livres tournois au dit clerc et à donner 6 livres de cire par an à l'église du Mans dont il usurpa la juridiction, le second à payer une rente de 40 sous tournois au dit clerc et à donner par an 2 livres de cire, plus, à faire tous deux une procession, un dimanche, de la Couture à la Cathédrale, en chemise, pieds nus, tenant des verges, à jurer devant la porte de ne plus recommencer et à se faire absoudre avant Pâques par le Saint-Siège.

A. Original perdu.

B. Copie du XIII[e] siècle. *Liber Albus Capituli*, Bibl. du Mans, ms. 259, f° 81 r°.

C. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5211 B, p. 36, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIII[e] siècle. Bibl. nat., lat. 9206, f° 25 r°, d'après *C*.

PUBLIÉ: *Chartularium quod dicitur Liber Albus*, p. 166.

757.

1231-1277.

Vidimus par Geoffroy, évêque du Mans, d'une donation faite au profit des religieux de Marmoutier par Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, « d'une rente hipotécaire de la somme de cent sols, monnaye d'Anjou, à prendre sur le droit de chariage de vin de Beaumont, laquelle mesme rente avait été par cy-devant destinée estre payée aux religieux par le père du vicomte Raoul pour la célébration d'un anniversaire pour le repos de l'âme de Richard, son frère, le corps duquel repose au monastère du dit Marmoutier, et lequel père n'avait point encore donné d'assiette à la dite rente, faict l'an 1202. »

A. Original perdu.

B. Analyse en français du XVII[e] siècle. Archives d'Indre-et-Loire, H 225, f° 29 r°.

Sans date.

Digitized by Google

JEAN DE CHANLAY, 1279-1291

Nommé par Nicolas III, le 3 octobre 1279 (Eubel, t. I, p. 187), après 2 ans de disputes au sein du Chapitre du Mans. Mort en août 1291.

Consulter : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 507. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 436.

758.

1279, 7 octobre.

Procuration donnée par Jean, retenu à Rome, à Gervais de Clinchamp, archidiacre du Mans, Guillaume de Poillé, archidiacre dans l'église du Mans, R., doyen de Courtenay, et Etienne d'Auxerre, prêtre, pour demander en son nom la restitution de ses régales.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, en cire verte, du sceau n° 12 de notre Catalogue. Archives nationales, J 346, n° 71.

PUBLIÉ : *Gallia Christiana*, t. XIV, instr. p. 142.

INDIQ. : B. de Broussillon, *Cartulaire de l'Évêché*, t. I, p. 154.

Date : *Datum anno Domini millesimo* CC° LXX^mo^ *nono die sabbati ante festum beati Dyonisii.*

759.

1289, n. st., 9 février. Thouvoie.

Jean confirme une constitution d'arbitre faite devant l'officialité du Mans, par Renou, prieur de Vilaine-la-Juhel, et Gervais, prieur de Marcillé, dans un procès au sujet des dîmes, oblations et prémices de l'église de Marcillé.

A. Original parchemin, scellé sur simple queue, sceau perdu. Archives de la Sarthe, H 387.

INDIQ. : Bellée, *Inventaire sommaire... Sarthe, Série H*, t. I, p. 175.

Date : *Datum apud Thoveyam die martis post Purificationem beate Marie Virginis, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo octavo.*

Digitized by Google

PIERRE LE ROYER, 1292-1295

On ne connaît exactement ni la date de son élection, ni celle de sa mort, que le *Martyrologe* place cependant le 24 décembre, (1295, d'après la date de nomination de son successeur).

Consulter : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 507. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 453.

760.

1294, 25 septembre. Laigle (?).

Pierre sollicite du Roi la restitution de ses régales et constitue, à cette fin, Jean de Beaupréau, Guillaume Merieu, Th. de Vair et G. Pallier, chanoines du Mans, ses procureurs.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives nationales, J 347, régal I, n° 105.

INDIQ. : *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 404.

Date : *Datum Aquile septimo kalendas octobris, anno Domini* M° CC° *nonagesimo quarto.*

DENYS BENOIT, 1296-1299

Denys Benoit ou Benoiston, de Falaise, nommé par une bulle de Boniface VIII, le 4 février 1296 (*Registres*, éd. Faucon et Thomas n° 934), mourut en mars 1299 n. st. ; d'après le *Martyrologe*, le dimanche 29.

Consulter : *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 507. — D. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. IV, p. 457.

761.

1297, 19 avril. Yvré-l'Évêque.

Denis, évêque du Mans, est pris comme arbitre par Tho-

Digitized by Google

mas, prieur de Saint-Victeur, d'une part, et Guillaume de Vallauberon, Guillaume Suart, Guillaume de Gaigne et Etienne Cordel écuyers, d'autre part, dans leur litige au sujet de certaines dîmes de la paroisse de Domfront-en-Champagne.

A. Original parchemin, scellé sur double queue, sceau perdu. Archives de la Manche, H. Carton de Saint-Victeur.

B. Copie de la fin du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 130. — *C*. Copie de la même origine. Bibl. nat., lat. 17036, p. 207. — *D*. Copie du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 23 v°, d'après *B*. — *E*. Analyse du XVII[e] siècle (Gaignières). Bibl. nat., lat. 5430 A, p. 129. — *F*. Analyse du XIX[e] siècle (Bilard). Archives municipales du Mans, 895, f° 22 r°, d'après *E*.

PUBLIÉ : B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 149, d'après *A*.

Date : *Datum apud Ebryacum Episcopi, die veneris post Pascha, anno Domini* M° CC° XCVII°.

762.

1297, 3 octobre. Yvré-l'Évêque.

Vidimus et confirmation par Denis, évêque, d'une charte de l'official datée de la veille (*die mercurii*) et relative à la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Ernée.

A. Original perdu.

B. Copie collationnée du XV[e] siècle. *Livre Rouge de l'Évêché*, Bibl. du Mans, ms. 247, f° 115 r°.

Date : *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo septimo, die jovis ante festum beati Dyonissii..... Actum apud Ebriacum Episcopi anno et die jovis supra dictis.*

Digitized by Google

APPENDICE

Nous donnons ici le texte de quelques actes dont l'intérêt pour l'histoire du droit ecclésiastique nous a paru justifier la publication intégrale. Ils sont inédits, sauf le premier. L'apparat critique se réfère à la liste des sources dressée, pour chaque acte, dans le *Catalogue*.

N° 42. — 1120.

Justis petitionibus assensum debere attribui, et (*a*) divini muneris est inspiratio, et sancte auctoritatis et omnium pie sentientium veneranda omnibus approbatio. Quod Ego Hildebertus, Cenomannensis matris ecclesie indignus episcopus, considerans, petitioni Juhelli de Meduana assensum decrevi non negandum. Convocatus igitur (*b*) ab eodem Juhello, consultus etiam et rogatus et ab ejus matre et sorore, sed et castri baronibus exoratus, ut capellam suam de eodem castro, cum omnibus appenditiis ejus et capellam de Laceio (*c*), similiter cum ei pertinentibus, Majori Monasterio et monachis Sancti Martini concederem et firmarem, ego, cum personis ecclesie (*d*) quibus id pertinere videbatur, decrevimus tam justis petitionibus assentire. Damus igitur et concedimus prefato monasterio ecclesias supradictas cum omnibus ad eas pertinentibus, salvo jure matris nostre Cenomanensis ecclesie, assentientibus et confirmantibus, ut supradictum est, quibus ex nostra parte id pertinere videbatur. Et ut hec aliquis perversus aut impostor in futurum destinere vel etiam infirmare, quod absit, si conetur, non valeat (*e*), auctoritate nostra et sigillo presentem cartulam (*f*)

Digitized by Google

decrevimus muniendam, vinculo anathematis innodantes quisquis hoc presumpserit, donec se congrue emendationi subiciat. Acta sunt hec anno ab incarnatione Domini M C XX, indictione XIII, epacta XVIII, anno episcopatus domni Hildeberti XX^mo IIII^o.

S. Hildeberti, episcopi †. — S. Pagani, decani †. — S. Fulcherii, archidiaconi †. — S. Gervasii Paganelli, archidiaconi †. — S. Gervasii (*g*), precentoris †. — S. Guarnerii de Meduana †. — S. Gradulfi, archidiaconi.

(*a*) et *omis E F.* — (*b*) ergo *E F.* — (*c*) Saceio *E F.* — (*d*) ecclesie nostre quibus *E F.* — (*e*) non prævaleat *E F.* — (*f*) Chartulam *E F.* — (*g*) Guidonis *E F.*

N° 67. — 1126-1136 (1).

Sanctissimo Patri suo, V., Cenomanensis episcopus. Universis fidelibus per spatium orbem longe lateque diffusis clarescit antiquos patres ad vitandam urbium frequentiam quedam solitaria loca elegisse, ubi ad honorem Dei corpora fidelium honeste potuissent sepeliri. Ad quorum imitationem pia et discreta sanctorum antecessorum nostrorum sollicitudo, in suburbio nostre civitatis, ex possessionibus Cenomanensis ecclesie, quamdam abbatiam de Sancto Vincentio fundaverunt, ubi ipsi, et successores sui, et canonici, et illi qui consistunt in ea parte civitatis, que ad feodum episcopii noscitur pertinere, per succedentia tempora sepelirentur, seorsum regulariter parte cimiterii retenta, ubi clerici ab aliis, sicut ordine, ita sepulture differrent dignitate. Propter quod monachis illius monasterii, inter alia beneficia, in ecclesia nostra quædam ab antiquo prebenda collata est, ut illi, qui pro nostris animabus domno Deo sacrificia specialius offerebant, firmo charitatis et familiaritatis vinculo nobiscum astringerentur. In eodem itaque cimiterio, sine

(1) Texte établi d'après *B*, dont semblent dépendre les autres copies.

Digitized by Google

aliqua controversia, tam episcopi quam canonici nostri a priscis temporibus usque in presentem [diem], consecuti sunt sepulturam. Ceterum noviter accidit quod, me absente, quidam canonicus noster moreretur, unde effectum est, ut, dum canonici nostri ei debitum fraternitatis obsequium in ecclesia nostra, ut mos exigebat, persolverent, pauci eorum, semper peste laborantes discordiæ, illum adhuc viventem asserebant precepisse, quatinus in cimiterio de Bello loco sepeliretur, quamvis nec vitam suam, nec habitum reliquisset. Ceteri vero fideles, qui confessioni eius et unctioni interfuerant, testabantur illum inter fratres et patres nostros apud Sanctum Vincentium sepulturam requisivisse, licet alias minime debuisset tumulari, nisi monachus vel regularis efficeretur. Illi autem, qui seditionem concitaverant, corpus defuncti, sancti et religiosi viri, ad instar sacrilegorum in nostra urbe, extra cimiterium, in terra minime consecrata, sacra usurpantes obsequia, sepulture tradiderunt. Monachi vero, nostro adventu cognito, nostram humilitatem suppliciter multoties rogaverunt, ut eis juxta consuetudinem ecclesie nostre corpus canonici nostri redderemus. Super hoc igitur Capitulum nostrum frequentius et diligenter ad rationem misimus, ne nostre scandalum inferrent ecclesie, fratri suo contra antiquum morem solitam denegantes sepulturam. Maxima quidem pars Capituli nostro consilio pariter favebat et precepto; sed paucorum arrogantia, ut dictum est, rationi resistebat et omnibus, me tantum excluso, qui corpus defuncti deferrent ad tumulum, minabantur supplicium. Sane monachi, se sentientes pregravari, cum suam nec jure nec prece possent investituram obtinere, ad sinum Misericordie Vestre super hiis qui eos spoliaverant appellaverunt. Idcirco, dulcissime Pater, huius rei seriem veraciter Vestre Beatitudini intimamus, humiliter exorantes, quatinus paupertati monachorum jus suum conservare dignemini, et perversorum pertinaciam Vestra auctoritate conterere.

Digitized by Google

N° 82. — 1146, 25 juillet (1).

[C]um ad hoc Pontificis oculus vigilare debeat, ut, et devocio fidelium in Dei semper servitio proficiat, et ab illorum infestatione malivolos reprimat, dignum est ut elemosinas, per principum liberalitatem seu fidelium largitionem Deo servientibus collatas, manuteneamus et sub tutela et defensione Sanctæ Ecclesiæ ponamus. Unde ego Willelmus, Dei gratia Cenomannensium episcopus, locum de Castellis, quem bonæ memoriæ Gislebertus quadraginta annis et amplius excoluit, et, heremiticam vitam ducens, sanctitatis ibi norma floruit, locum, inquam, illum, comitis Heliæ sibi dono traditum, Fulconis autem, qui postea rex fuit in Jerusalem, liberalitate concessum, filii vero eius, Andegauorum comitis et Normannorum ducis, Gaufredi tempore æcclesiæ fabrica decoratum, a nobis autem postea Dei cultui dicatum, ab omni subiectione et redevantia liberum et quietum esse concedo, et quicquid fratribus ibidem Deo servientibus in elemosinam juste et canonice datum fuerit, episcopali auctoritate confirmo ; confirmo autem terram illam quam domnus Patricius de Fannia dedit juxta Olivellum, hoc ipsum fratre suo et quatuor filiis concedentibus. Confirmo etiam terram quam Hamelinus de Chaurciis dedit et censum quem Odo prebuit, concedente hoc filio suo et Johanne de Breeio cum uxore sua ; terram quoque aliam, quam idem Hamelinus dedit, et censum, quem dedit Giraldus nepos eius, matre et sorore eius concedentibus ; pratum etiam, quod dedit Robertus armiger de Fannia, uxore et filiis concedentibus ; sextarium quoque frumenti et censum duorum nummorum. Quod ut ratum et firmum et inconcussum permaneat, sigilli nostri munimento firmavi, et testes, coram quibus factum est, in subsequentibus adnotari placuit : Harduinus, decanus ; Bulgericus, precentor ; Philip-

(1) Les e cédillés sont représentés par æ.

Digitized by Google

pus, archidiaconus ; Hugo de Lavarzino ; Albericus, archidiaconus ; Paganus de Chala ; Rainaudus de Asneriis ; Ivo, capellanus ; Petrus, sacristres ; Bigotus, penitenciarius ; Alanus, abbas de Gastineta ; Goufredus, decanus ; Poolinus de Ivreo ; Harduinus de Vaus. Hec autem carta facta est anno ab Incarnatione Domini M C XL VI^to^. Data VIII kal. augusti, in presentia canonicorum, ipso die Beatissimi JULIANI.

N° 84. — 1147, 3 décembre.

AUCTORAMENTUM WILLELMI, CENOMANNENSIS EPISCOPI, DE FONTE GEHARDI MAJORI MONASTERIO CONCESSO (*a*).

Ego W., Dei permissione Cenomannorum episcopus. Notum sit presentibus, necnon et postfuturis sæculis celebratum, quod quidam homines apud Fontem Gehardi habitantes, victum sibi labore manuum suarum et de pecudibus suis adquirentes, more pecudum passim vagantes, absque regula et Patrum traditione, juxta arbitrii sui voluntatem, nomine tantum heremitæ, vivebant. Hos (*b*) tandem Dominus respexit, ad religionem et vitæ integritatem volens revocare ; divinitus itaque datum est illis *cor unum et anima una*, una omnium voluntas fuit se transferre sub beati Martini Majoris Monasterii potestate, et Domino Deo militare. Pari ergo voto et concordi (*c*) omnium assensu, se, cum omnibus quæ possidebant, Majori Monasterio contulerunt, tali quidem conditione præmissa : si voluntatem et consilium Episcopi Cenomannensis, in cujus manu erant et potestate, haberent ; absque eo enim nihil poterant facere. Nos itaque, ut hoc concederemus (*d*), et Romani Cardinales (*e*), et abbas Garnerius et totus conventus Majoris Monasterii, et supranominati homines in Domino rogaverunt. Prius ergo super hoc consultis venerabilibus et religiosis personis, tantorum virorum justis petitionibus condescendimus (*f*) ; quod fecerant præfati heremitæ con-

Digitized by Google

cessimus ; eos et omnia quæ habebant Majori Monasterio quiete in perpetuum obtinere confirmavimus. Ut autem nostra hæc concessio firmam et inconcussam obtineret firmitatem, literarum memoriæ commendari et sigilli nostri munimine roborari precepimus (*g*). Hoc Turonis factum est, in præsentia Domni Engelbaudi (*h*), venerabilis Turonorum archiepiscopi et Alani, Redonensis episcopi, M C XL VII anno ab Incarnatione Domini (*i*), III nonas decembris, presente etiam Guermone, beati Mauricii Turonensis decano, adjecto etiam testimonio Hugonis de Lavardino et Alberici, archidiaconorum et Eustachii, cancellarii ; Sevini, archipresbyteri ; Harduini, capellani Beati Juliani Cenomanensis, canonicorum, et Radulfi archidiaconi Redonensis (*j*) et Jonæ, canonici Redonensis. Hi quoque de monachis affuerunt : Garnerius, abbas ; Bermundus, prior ; Galterius, prior claustri ; Rainaldus, bajulus ; Rainaldus, eleemosynarius ; Gislebertus Flandrensis (*k*) ; Rainaldus Fudon, Ingelramnus. Ne etiam posteris dubium haberetur quæ et quot Majori Monasterio mansiones a prædictis heremitis collatæ sunt, eas, quæ sub potestate nostra sunt constitutæ, ex nomine et numero designavimus, et literarum apicibus commendavimus. Sunt autem hæ : Fons Gehardi, Mons Guidonis, Lince (*l*), Hemenart, Sapientia, Sancta Trinitas de Palea, Sanctus Martinus de Lezeio, Boscus Roberti, Mexgirard (*m*), La Haia (*n*) de Ingrandia, Elemosina de Pomario, quam Odo de Baderario dedit, duo loca (*o*) in Andena, scilicet Sanctus Gregorius de Stanno (*p*), Doit-Parfund.

(*a*) Titres différents dans *C D E*. — (*b*) heremitæ. Hos *C*. — (*c*) communi *D*. — (*d*) faceremus *D*. — (*e*) Romanus Cardinalis *C*. — (*f*) condescentibus *E*. — (*g*) precipimus *D*. — (*h*) Engelbaldi *C D*. — (*i*) anno ab... M C XL VII *E*. — (*j*) Redonensis. Hi quoque *B C D*. — (*k*) Flander *B C*. *B et D omettent la suite jusqu'à :* Ne etiam. — (*l*) Linec *D*. — (*m*) Mexgirardi *C*. — (*n*) Tahia *C*. — (*o*) loco *B*. — (*p*) Stagno *D E*.

Digitized by Google

N° 567. — 1231.

Gaufridus, divina permissione Cenomanensis Ecclesie minister indignus, universis decanis et presbyteris in episcopatu Cenomanensi constitutis, salutem in Domino. Mandamus vobis firmiter iniungentes, quatinus, si dilecti in Christo monachi de Savigneio, presentes litteras ostendentes, vobis conquesti fuerint quod aliqui, in decanatibus sive parrochiis vestris commorantes, res ipsorum contra justitiam ceperint et detinuerint, statim ipsos detentores, non expectatis aliis litteris a nobis missis, conveniatis, et, si recognoverint se detinere res dictorum monachorum, ipsos detentores ad reddendum, vel recredendum, per censuram ecclesiasticam compellatis, nisi justam et rationabilem causam allegaverint detinendi; quam si allegaverint, nichilominus ad recredentiam per censuram eandem compellatis, accipientes a dictis monachis cautionem de stando juri coram nobis, vel coram officiali nostro ad competentem terminum, si ipsi detentores voluerint litigare. Si vero se detinere negaverint et monachi rerum suarum detentionem in continenti probare voluerint, coram vobis probationes ipsorum admittatis, et, si vobis per testes, vel per facti evidentiam, sive alias, legitime de detentione constiterit, ipsos detentores ad recredentiam censura simili compellatis, cum parati simus cuilibet conquerenti de dictis monachis justiciam exhibere. Si vero nullo modo vobis constiterit de premissis, non expectato, ut dictum est, alio mandato nostro, citetis dictos detentores coram nobis vel coram officiali nostro ad competentem terminum, dictis monachis responsuros et juri parituros, cum vestrarum testimonio litterarum. Valete in Domino. Anno gratie M° CC° tricesimo primo.

N° 607. — 1235, n. st., 3 mars.

Gaufridus, permissione divina Cenomanensis Ecclesie

Digitized by Google

minister indignus, universis decanis et presbyteris in episcopatu Cenomanensi constitutis, salutem in Domino. Volentes abbatie Beate Marie de Savigneio, Cisterciensis ordinis, parcere laboribus et expensis, vobis mandamus, firmiter injungentes, quatinus quotienscumque aliquis miles vel judex qualiscunque secularis, sive eorum ballivi, monachos dicte abbatie, vel homines eorum, coram se, super elemosina eorumdem, vel rebus aliis ad forum nostrum pertinentibus compulerint litigare, eisdem militibus et judicibus secularibus, sive eorum baillivis, ex parte nostra, sub pena excommunicationis, inhibeatis, ne predictos monachos, vel eorum homines, super premissis ad querelas aliquorum, coram se litigare compellant, partibus adversis, sub pena excommunicationis, nichilominus inhibentes, ne predictos monachos et eorum homines trahant in causam coram judice seculari, cum nos parati simus cuilibet, de dictis monachis et eorum hominibus conquerenti, super premissis exhibere justicie supplementum, partibus, si litigare voluerint, coram nobis, vel coram officiali nostri terminum competenter assignantes, cum vestrarum testimonio litterarum. Valete in Domino. Datum apud Siliacum Guillelmi, die Sabbati ante Reminiscere, anno gratie M° CC° XXX° quarto.

N° 610. — 1235.

Gaufridus, divina permissione Cenomanensis Ecclesie minister indignus, dilecto in Christo decano de Passeio, salutem in Domino. In causis quas dilecti in Christo viri religiosi abbas et conventus de Savigniaco, Cisterciensis ordinis, se proponunt habere, et in eis quas habituri sunt contra omnes adversarios eorumdem, tam clericos quam laïcos, de decanatibus de Lavalle, de Gabronio, de Herneia et de Passeio, vobis committimus vices nostras, mandantes, ut, vocatis coram vobis qui fuerint evocandi, exhibeatis partibus justiciam indilate, contradictores et rebelles per censu-

Digitized by Google

ram ecclesiasticam compellentes. Valete. Reddite litteras. Datum anno gratie Mº CCº XXXº quinto.

Nº 635. — 1244, septembre.

Universis presentes litteras inspecturis, Gaufridus, Dei gratia Cenomanensis, et Michael, eadem gratia Andegavensis episcopi, salutem in Actore Salutis. Quia, sacro attestante eloquio, *dulce ac salubre est vinculum caritatis*, que, quia velud quedam res contracta et in angustum deducta inter duos aut paucos vix hodie reperitur, tanto debemus in Domino gratulari, quanto (*a*) videmus eam dilatis finibus ampliari. Hinc est quod ad Cenomanensis et Andegavensis ecclesiarum nostrarum commodum et honorem, pro caritate mutuo radicanda et inter eas perpetuo conservanda, quamdam caritativam societatem viri venerabiles R., decanus et Capitulum Cenomanense et R. (?) decanus et Capitulum Andegavense inter se pie ac laudabiliter contraxerunt, prout in eorum litteris, super hoc confectis continetur plenius per hec verba: « Viris venerabilibus et discretis R. decano, et Capitulo Cenomanensi, R. (?) decanus, et Capitulum Andegavense, salutem et sinceram in Domino caritatem. Jungit epistola quos jungit caritas; hec enim tante virtutis est, quod nec locorum distantiis, nec temporum distinguitur intervallis, hec absentes unit et quod semel complectitur, mutuis fovet (fovet) obsequiis, nec eo[s] patitur evagari. Hinc est quod, non solum nos presentes vobis presentibus, sed et posteros nostros vestris posteris indissolubilis societatis vinculo jungere cupientes, nos vobis et posteros nostros vestris mutuo volumus obligari; vobis ergo tenebimur ut quicumque de canonicis vestris de cetero diem vite clauserit extremum, die nobis ejusdem obitus nuntiato, semel mortis ipsius sollempne officium celebretur, et defuncti nomen in nostro martyrologio conscribatur; quod de episcopis tam nostris quam vestris pari modo volu-

Digitized by Google

mus in perpetuum observari. Item quod Ecclesie vestre canonicus qui, sive mortis periculo, vel timore, qui in constantem virum debeat cadere, in ecclesia vestra nequiverit commorari, in ecclesia nostra stipendiorum tantumdem percipiat quantum singuli canonici nostre ecclesie residentes ; in quo casu tantum (*b*) chorum non intrabit, sicut alii canonici stipendia promerentes. Item quod secreta et consilia vestre ecclesie nobis revelata ut secreta observabimus et celabimus, prout secreta capituli sunt celanda. Item quod, in necessitatibus vestris evidentibus, tenebimur vobis consilium et auxilium impartiri ; quod auxilium intelligimus debere fieri hoc modo, scilicet quod si vestra ecclesia pro negociis suis aliquos de canonicis nostre ecclesie requisierit ad sua expedienda negocia, procurabimus ut eant de canonicis nostris aliqui requisiti, ad expensas vestre ecclesie requirentis, ita ut canonici a nobis missi, a nobis usque ad vestram ecclesiam procurentur. Item quod super injuriis et dampnis gravibus presentibus et futuris vos tenebimur, prout commode poterimus, premunire. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri fecimus munimine roborari. Dat[um] anno gratie millesimo cc° quadragesimo quarto, mensis (*c*) septembris. » Nos autem tam caritativam et laudabilem societatem auctoritate nostra confirmamus. Dat[um] anno gratie millesimo cc quadragesimo quarto, mense septembris.

(*a*) *corr.* quando (?). — (*b*) *corr.* tamen. — (*c*) *corr.* mense.

Digitized by Google

ERRATA

Page XV, ligne 12 : les ms. 244 et 257, *lire :* et 259.
Page XXIII, ligne 3 : XIVe siècle, *lire :* XIXe.
Page LV, dernière ligne : épiscopaless de, *lire :* épiscopales des.
CATALOGUE : N° 3 Ligechelmus, *lire :* Sigechelmus.
7 Peppinus, *lire :* Pippinus.
10 Beries, *lire :* Bérus.
48 *Cartulaire de Vivoin*, par L. Denis (1896), *lire :* (1894).
49 D. Piolin, t. III (1836), *lire :* (1856).
54 Meilleray, *lire :* Melleray.
57 t. II, 1894), *lire :* t. II (1894).
66 Alinéa à *E*.
67, 79, 80 Alinéa à *C*.
92 *C*... XVIIIe siècle, *lire :* XVIIe.
108 *C*... XVIIe siècle, *lire :* XIIIe.
124 Perseigne, *lire :* Tironneau.
126-127 LXe Xe, *lire :* LXXe.
128 des vignes, sises, *lire :* de vignes sises.
130 sinescallus, *lire* : siniscallus.
134 de la leur, *lire* : de le leur.
144 pour ceux-ci, *lire :* par ceux-ci.
157 *E*... Briand, *lire :* Briant.
189 II 975, *lire :* H 977.
215 Cf. n° 175, *lire :* 174.
366 Oissel, *lire :* Oisseau (*Oissel*).
507 jouissai, *lire :* jouissait.
664 Cordouin, *lire :* Cordouan.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS

DANS LE CATALOGUE

Cette table a été dressée avec le concours de M. Verrier, élève de l'École des Chartes. — On a cherché à identifier le plus grand nombre possible de noms de lieux, sans méconnaître le caractère très incertain de beaucoup des identifications proposées. — Dans la nomenclature, les articles ont été rejetés, soit pour les noms de personnes, soit pour les noms de lieux ; ainsi *Alesia La Ronce* doit être cherché à *Ronce*, et *Le Mans* à *Mans*. — Les chiffres renvoient aux numéros du Catalogue.

A

Aaliz de Moire, 572.
Abbayette (L'), Mayenne, cant. de Landivy, com. de La Dorée, prieuré, 498.
Abbé (Gautier dit l'), 401.
Abraham (Robert), 457.
Aceio le Riboule, 535. V. Assé-le-Riboul.
Achard de Montreuil, 468.
Ada, abbesse du monastère de Notre-Dame du Mans, 6.
Adam, abbé de Perseigne, 325, 385, 413.
Adam de la *Benestoie*, 327.
Adam Jarri, lépreux, 470.
Adam Petin, 168.
Adelaïde, femme d'André Vitrier, de Sillé, 263.
Adrehilde, abbesse de Notre-Dame du Mans, 5.
Adrien IV, pape, 97.
Agathe, femme d'Étienne Gondouin, 386.
Agathe, femme de Gautier de *Monloy*, 364.
Agathe de Vilette, 172.
Agens (Geoffroy des), 593.
Agnès, veuve de Philippe d'Espagne, 436.
Agnès, femme de Robert du Breuil, 546.
Agnès, femme de Thibaut de Beaumont, 551.
Agnès, fille de Foulques de Rouez, 646.

Digitized by Google

Agnès du Rancher, 688.
Agnum, 253. V. Raoul Laigneau.
Aiglibert, évêque, 5-6.
Aiguebelles (les), Sarthe, cant. de Mayet, com. de Coulongé, chapelle, 504.
Aimeri, curé de Saint-Jean du Mans, 667.
Aimeri, neveu de Simon Chanoine, 68.
Aimeri de La Chartre, 120.
Aimeri de Saint-Pierre, 323.
Aimeri de *Vilerio*, 254.
Aimery, clerc de *Lezingniaco*, 174.
Aimery du Plessis, 162.
Alain, clerc, 222.
Alain (Foulques), 686.
Albalanda juxta Soonnam, 342. V. Blanchelande.
Aldric (saint), évêque, 9 à 11.
Alenchonis, 443. V. Grégoire d'Alençon.
Alençon (comte d'), 376, 612.
Alençon (comtesse d'), 576.
Alençon (Grégoire d'), 443.
Alesia La Ronce, 709.
Alexandre III, pape, 174, 175.
Alfonse de Poitiers, 697.
Alice, mère de Jean de Ferrière, 683.
Aliénor, reine d'Angleterre, 124.
Allec (Simon), 330.
Alneolo, 440. V. Geoffroy d'Auneux.
Alneto, 461. V. Aunay.
Alneto, 501. V. Nicolas de Launay.
Alnetum, 6. V. Launay, 524. V. Aunay (L').
Altafaia (Guillaume de), 96.
Amboise (seigneur d'), Indre-et-Loire, arr. de Tours, 707.
Amiote (Thomas), 185.
Amiotus Cerarius, d'Étival-en-Charnie, 529.
Amorosus, 261. V. R. Lamouroux.
Ancinnes, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 86, 87, 102, 108, 162, 191, 296, 376, 456, 457, 615.
Andegavia, 371. V. Renaud d'Anjou.
Andrannus, 4.
André, cellerier de Saint-Nicolas d'Angers, 605.
André, doyen de Sillé-le-Guillaume, 470.
André, fils de Gibois de Tennie, 460.
André, neveu de Guillaume de Courceriers, 515.
André de Courdoin, 664.
André Pelletier, 541.
André *de Torrea*, frère de Jean *de Anegia*, 485.
André Vitrier, de Sillé-le-Guillaume, 263.
Anegia (Jean *de*), 485.
Angers, 438.
— cathédrale, 522.
— Chapitre, 635.
— hôpital, 511.
Anjou (Renaud d'), 371.
Ansé de Bretel, 477.
Antanosia, 358. V. Pierre d'Antenaise.
Antenaise (*Fulquerandus* d'), 206.
Antenaise (Hamelin d'), 147, 746.
Antenaise (Pierre d'), 358.
Antenaise (Savari d'), 387.
Apiacum, 10. V. Saint-Ulphace.
Apilli, 10. V. Saint-Ulphace.
Aquam Bellam, 504. V. Aiguebelles (les).
Arbalétrier (Gautier l'), 30.
Aremburgis, comtesse, 49.
Arnaud *de Congeio*, 568.
Arnaud Morin, 179.
Arnoul de Espauteriis, père de Guillaume Chalopin, 249.

Digitized by Google

Arnould du Houssay, 182.
Arnoul de *Montauger*, 211.
Aroon (Robert *de*), 419.
Arquenay, Mayenne, cant. de Meslay, 105.
Artinis, 7. V. Artins.
Artins, Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir, 7.
Asciaco, 36. V. Hervé d'Assé.
Asneriis, 588. V. Asnières.
Asnières, Sarthe, cant. de Sablé, 502, 588, 647.
Assailli (Gervais l'), 549.
Assé (Foulques d'), 298.
Assé (Geoffroy d'), 662, 727 à 757.
Assé (Hervé d'), 36.
Assé (Robert d'), 298.
Assé-le-Boisne, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, 562.
Assé-le-Riboul, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 334, 453, 508, 519, 531, 535, 540, 605.
Assis, 298. V. Foulques d'Assé.
Athenay, cant. de La Suze, com. de Chemiré-le-Gaudin, 620.
Aubin (Jean), 694.
Aubin (Robert), 723.
Aubri, archidiacre, 70, 73.
Aubri, curé de Pontvallain, 184.
Aucher, prieur de Château-l'Ermitage, 293.
Aucherus, 293. V. Aucher.
Aufreia, mère de Geoffroy, sénéchal de Château-Gontier, 510.
Aunay, Sarthe, cant. de Conlie, com. de Tennie, 461.
Aunay (l'), Mayenne, cant. de Landivy, com. de Fougerolles, 524.
Auneux (Geoffroy d'), 440.
Aureonno, 4. V. Évron.
Auricasa (Olivier *de*), 559.
Auvers (Brun d'), 306.
Auvers-le-Hamon, Sarthe, cant. de Sablé, 694.
Auvers-sous-Montfaucon, Sarthe, cant. de Loué, 234, 306.
Auvor (Gui *d'*), 485.
Auxerre (Étienne d'), 758.
Auscisius, curé de Sougé, 115.
Avalleria, 509. V. Robert de Lavallière.
Avesgaud, évêque, 18 à 21.
Avesia, 70. V. Avoise.
Avesiam, 39. V. Avoise.
Avesseio, 67. V. Avezé.
Avezé, Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, 67, 221.
Aviart, Mayenne, cant. de Mayenne, com. de Saint-Fraimbault de Prières, 649.
Avoise, Sarthe, cant. de Sablé, 39, 70, 127, 150.
Avoise (Payen d'), 70.

B

Bacon, moulin au prieuré de Château-du-Loir, 155.
Baeis, 570. V. Barthélemy de Bais.
Bahies, 570. V. Bais.
Baies, 579. V. Bais.
Baies (Geoffroy de), 550.
Bais, Mayenne, arr. de Mayenne, 570, 579.
Bais (Barthélemy de), 570.
Bajes (Barthélemy de), 544.
Baladonem, 39. V. Ballon.
Ballon, Sarthe, arr. du Mans, 39.

Digitized by Google

Ballon (*Mucetus* de), 276-277.
Ballon (Philippe de), 405.
Balon, 405. V. Philippe de Ballon.
Banvon (Emmeline de), 345.
Barraut (W.), 301.
Barthelémi, doyen de Tours, 133.
Barthélemy de Bais, 544, 570.
Barthelemy de La Milesse, 226.
Barthélemy de Saint-Rémy, 456.
Baruthensis, 489. V. Beyrouth.
Baseille (Hugues de), 273.
Basogier, 433. V. Bazoge (La).
Basogiers, 606. V. Bazougers.
Bazoge (La), Sarthe, cant. du Mans, 353, 433.
Bazogier, 353. V. Bazoge (La).
Bazougers, Mayenne, cant. Château-Gontier, 206, 606.
Béatrice, femme de Guillaume de *Puisat*, 465.
Béatrice, femme de Hugues de Monceaux, 388.
Béatrix, femme de Foulques Riboul, 61.
Beaufay, Sarthe, cant. de Ballon, 642.
Beaulieu, abbaye au Mans, 49, 66, 69, 88, 107, 142, 173, 194, 372, 386, 754.
Beaumont, Indre-et-Loire, cant. et com. de Tours, 721.
Beaumont-la-Chartre, Sarthe, cant. de la Chartre, 18.
Beaumont-sur-Sarthe, Sarthe, arr. de Mamers, 317, 459, 519, 604, 699.
Beaumont (vicomte de), 616.
Beaumont (Guillaume de), 616.
Beaumont (Richard de), 394, 616.
Beaumont (Thibaut de), 551.
Beaupréau (Jean de), 760.
Beauvalet, vigne à Fresnay, 470.
Beillé, Sarthe, cant. de Tuffé, 611.
Belin (Hugues de), 436.
Belisme, 224. V. Bellême.
Bellebranche, Mayenne, cant. de Grez-en-Bouère, com. de Saint-Brice, 216, 219, 410, 582, 655.
Bellei (Robert), 296.
Bellême, Orne, arr. de Mortagne, 224, 234, 348, 446, 648.
Bellofay, 642. V. Beaufay.
Belot, 471.
Beloti, 471. V. Belot.
Belueher, terre du prieuré d'Arquenay, 105.
Benaeis, moulin, 511.
Benais, sur l'Huisne. Peut-être Bener, à Yvré-l'Évêque, Sarthe, 24.
Benestoie (Adam de la), 327.
Benevenua, 550. V. Bienvenue.
Benoît, archidiacre, 306.
Benoît, père de Pierre, 753.
Bérengère, reine d'Angleterre, 539, 547, 548.
Bermond, abbé de Lonlay, 99.
Bermot (Étienne), 285.
Bernard, évêque de Nantes, 95.
Bernard, chapelain de Guillaume de Passavant, 213.
Bernard, seigneur de La Ferté-Bernard, 692.
Bernard Bougu, 264.
Bernard *Dalidum*, 453.
Bernard du Buis, 164.
Bernavilla, 97. V. Berneville.
Bernay, Sarthe, cant. de Conlie, 666.
Berneville, Eure-et-Loire, cant. de Dreux, com. de Garnay, 97.
Bernia, 347. V. Vernie.
Bernis (Jean de), 707.
Bernuceio super fluvium Idonee, 553. V. Gué-Bernisson.
Berou (dimes de), 538.
Bersay, Sarthe, cant. d'Écommoy.

Digitized by Google

com. de Saint-Mars-d'Outillé, 125, 645, 671, 729.
Berseyo, 125. V. Bersay.
Berte, abbesse de Fontevrault, 438.
Bertrand (saint), évêque, 3.
Beruas, 10. V. Bérus.
Bérus, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 10.
Berzil, pont à Tennie, Sarthe, cant. de Conlie, sur la Vègre, 460.
Beton, Bêthon, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 479, 737.
Beyrouth, 489.
Bienvenue, veuve de Geoffroy de *Baies*, 550.
Bignon (le), Mayenne, cant. de Meslay, 452.
Bigoteria, 251. V. Bigottière (la).
Bigottière (la), Mayenne, cant. de Chailland, 251.
Bileota, mère d'*Hermeniardis*, 185.
Bisacuta (*Odo*), 256.
Blanchard de *Foligne*, 275.
Blanchard Garnier, 340.
Blanchard (Nicole), 480.
Blanchelande, Sarthe, cant. de Mamers, 342.
Blavia, 612. V. Blèves.
Blèves, Sarthe, cant. de La Fresnaye, 612.
Boçay (le): Boissé, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Pezé-le-Robert (?), 231.
Boce (*la*): La Bosse, Sarthe, cant. de Tuffé, 583.
Bodilo, 4.
Boeria, 689. V. Bouère.
Boëssé-le-Sec, Sarthe, cant. de Tuffé, 221.
Bohourderie (la), Sarthe, cant. de Loué, com. de Saint-Denis-d'Orques, 304.
Bois-Geslin, Mayenne, cant. et com. de Chailland, 210.
Boisne (Geoffroy de), 493.
Boissé, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Pezé-le-Robert, 231.
Boisseium, 221. V. Boëssé-le-Sec.
Boissière (la), dans la quinte du Mans, probablement à Sargé ou à Savigné-l'Évêque, 9.
Bologne (université de), 354.
Bonchamp, Mayenne, cant. d'Argentré, 246.
Bonne-Fontaine, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Crissé, 475.
Bonnétable, Sarthe, arr. de Mamers, 164, 555.
Bonum fontem. V. Bonne-Fontaine, 475.
Boquerel de Conlie, 139.
Bordeaux (les), métairie, 719.
Bornai (Geoffroy de), 579.
Boslein (Guillaume *de*), 575.
Bosse (la), Sarthe, cant. de Tuffé, 583.
Boters (Paulin), 367.
Boton (Philippe), 340.
Bouchard de Pirmil, 257.
Bouère, Mayenne, cant. de Grez-en-Bouère, 147, 689.
Bougu (Bernard), 264.
Boulay (Jean du), 703.
Bourgine (Foulques), 473.
Bourg-le-Roi, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 602.
Bourg-Neuf, Mayenne, cant. de Loiron, 489, 509.
Bourgoin (Robert), 590.
Bourg-Saint-Martin de Laval, 85.
Bozé, Sarthe, cant. de Conlie, com. de Tennie, 485.
Bozeio, 485. V. Bozé.
Braetel (Jean de), 580.

Digitized by Google

Brai (Guillaume de), 227.
Braitel (Guillaume de), 31.
Bray, Mayenne, cant. et com. d'Évron, 153.
Brées (Val de), 132, 268.
Breies, 268. V. Brées.
Breio, 153. V. Bray.
Bretel (Ansé de), 477.
Bretel (Guillaume de), 384.
Breton (Maurice Le), 224-225.
Bretonnière (la), faubourg du Mans, 173, 197, 201.
Breuil (le), près du Mans, 10, 20, 124.
Breuil (Renaud du), 124.
Breuil (Robert du), 546, 582.
Brientius, curé de Saint-Aubin-du-Désert, 111.
Brinsent (dîme de), 350.
Brinsent (Geoffroy de), 350.
Brislonio, 233. V. Herbert de Brûlon.
Britonaria, 198, 202. V. Bretonnière (la).
Brogilos, 10. V. Breuil (le).
Broilus, 20. V. Breuil (le).
Brolio, 546, 582. V. Robert du Breuil.
Brûle-Borde (Geoffroy), 163.
Bruliaco, 191. Pruillé-l'Éguillé, Sarthe, cant. du Grand-Lucé (?).
Brûlon, Sarthe, arr. de La Flèche, 89, 113, 122, 131, 627, 739.
Brûlon (Herbert de), 233.
Brun d'Auvers, chevalier, 306.
Bruslone, 89. V. Brûlon.
Bruslonio, 739. V. Brûlon.
Bruyère (la), ferme, 356.
Buca (Hugues), 150.
Bucus, 1. V. Buis.
Bugneio, 452. V. Bignon (le).
Bugu, 264. V. Bernard Bougu.
Buis, Sarthe, Yvré-l'Évêque (?), 1.
Buis (Bernard du), 164.
Buis (Mathieu du), 414.
Bulgericus, préchantre du Mans, 145.
Burbalaz (dîme de), 694.
Burceio, 729. V. Bersay.
Burcerium, 645. V. Bersay.
Bures (Hugues de), 361.
Burgo Novo, 489, 509. V. Bourg-Neuf.
Burgo Regis, 602. V. Bourg-le-Roi.
Burgundus, 590. V. Robert Bourgoin.
Burgus Sancti Martini, 85. V. Bourg-Saint-Martin.
Buxarias, 9. V. Boissière (la).
Buxo, 164. V. Bernard du Buis.
Buxo, 414. V. Mathieu du Buis.

C

C., archidiacre, 340, 561.
Cadrigarius, 236. V. Renaut Charretier.
Cadurcis, 151. Voir Hamelin de Chaources.
Campaniaco, 708. V. Champagné.
Campo Pascente, 712, 715. V. Champaissant.
Campo Rufo, 298. V. Champroux.
Campo Secreto, 683. V. Champsecret.
Campum Grossini, 270. V. Champ Grossin.
Canon, 10. V. Chenon.
Canonno, 2. V. Chenon.
Capella Castinel, 75. V. Chapelle-Gâtineau (la).
Capella Gastinelli, 148, 180, 203. V. Chapelle-Gâtineau (la).
Carcere, 57. V. Chartre (la).

Digitized by Google

Carcere, 120. V. Aimeri de la Chartre.
Carisciaco, 62. V. Cherisay.
Castellis, 293, 496, 497. V. Château-l'Ermitage.
Castellulo, 528. V. Guillaume du Châtelet.
Castrum Lid, 24. V. Château-du-Loir.
Castrum Sancti Martini. V. Saint-Martin de Tours, 310.
Cauda forti, 621. V. Coeffort.
Cécile, fille d'Aimeri *de Vilerio*, 254.
Célestin III, pape, 303.
Cellé, Loir-et-Cher, cant. de Savigny-sur-Braye, 12.
Cels, 255. V. Sceaux.
Cementarius (Robertus), 561.
Censiva, 498. V. Censive (la).
Censive (la), Mayenne, cant. d'Ernée, com. de Saint-Denis de Gastines, chapellenie, 498.
Cerarius (Amiotus), 529.
Cerenici, 733. Voir Saint-Céneri de Sillé.
Cergeio, 659, 681, 720. V. Sargé.
Ceto, 259. V. Ceton.
Ceton, Orne, cant. du Theil, 259.
Chadonnus defensor, 4.
Chaelun (Guillaume de), 374.
Chahaignes, Sarthe, cant. de la Chartre, 68, 241.
Chahaignes (Mathieu de), 241.
Chahenniis, 241. V. Mathieu de Chahaignes.
Chalopin (Guillaume), 249.
Chalopinus, 249. V. Guillaume Chalopin.
Chamaillart (Guillaume), 465.
Chamaillart (Simon), 749.
Chamallardeire (la), 568.
Champagne, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Rouez, abbaye, 284, 285, 286, 328, 398, 399, 424, 444, 447, 460, 461, 470, 474, 475, 476, 477, 482, 485, 487, 502, 507, 516, 560, 580, 595, 607, 608, 609, 618, 622, 625, 646, 647, 662, 687.
Champagné, Sarthe, cant. de Montfort-le-Rotrou, 708.
Champaissant, Sarthe, cant. de Mamers, 712, 715.
Champannières (dîme de), 379.
Champgarel, 381. V. Champgarreau.
Champgarreau, vignes, par. de Sainte-Croix du Mans, 581.
Champ Grossin, 270.
Champroux, Sarthe, cant. de Ballon, com. de Mézières-sous-Ballon, 124, 189, 298.
Champsecret, Orne, cant. de Domfront (?), 683.
Changé, Mayenne, cant. de Laval, 577.
Chanlay (Jean de), 758-759.
Chanoine (Gervais), 90.
Chanoine (Simon), 68.
Chantenay, Sarthe, cant. de Brûlon, 157, 719.
Chantrigné, Mayenne, cant. d'Ambrières, 301.
Chaorciis, 669. V. Hervé de Sourches.
Chaources (Hamelin de), 151.
Chaources (Payen de), 122, 129.
Chapelle (Guérin de la), 741.
Chapelle (Jean de la), 336, 346.
Chapelle-Gâtineau (la), Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, com. de Préval, 75, 148, 180, 183, 203.
Chapelle-Saint-Rémy (la), Sarthe, cant. de Tuffé, 412.
Chardonel, bois, 284.
Charenceio, 663. V. Chérancé.
Charné, Mayenne, cant. et com. d'Ernée, 109, 191, 617, 661, 691.
Charneio, 191, 617, 661. V. Charné.
Charneium, 109. V. Charné.

Digitized by Google

Charnie, 303. V. Étival.
Charnie, Chartreuse, 669.
Charnum, Saint-Mars-de-Cré (?), Sarthe, cant. et com. du Lude, 90.
Charretier (Renaut), 236.
Charruel (Guérin), 212.
Chartre (La), Sarthe, arr. de Saint-Calais, 57, 68, 371.
Chartre (Aimeri de La), 120.
Chassillé, Sarthe, cant. de Loué, 745.
Chasteillon (Jean de), 698.
Chastellers (Guillaume de), 516.
Château-du-Loir, Sarthe, arr. de Saint-Calais, 24, 27, 83, 155, 241, 362, 543, 673.
Château-Gontier, Mayenne, 335, 510.
Château-l'Ermitage, Sarthe, cant. de Pontvallain, prieuré, 82, 293, 496, 497, 653.
Châtelet (le Grand-), Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, commune de Thorigné, 528.
Châtelet (Guillaume du), 528.
Chaufour, Sarthe, cant. du Mans, 173.
Chaugernière (la), vignes, 549.
Chauvigny, près Chartres, Eure-et-Loir, 133.
Chavert (fief de), 356.
Chemeré-le-Roi, Mayenne, cant. de Meslay, 88, 380, 651.
Chemereio, 88. V. Chemeré-le-Roi.
Chemillé, Maine-et-Loire, arr. de Cholet, 32.
Chemiré-en-Charnie, Sarthe, cant. de Loué, 304.
Chêne-Trumeau, Mayenne, cant. de Landivy, com. de Saint-Berthevin-la-Tannière, 654.
Chenon, moulin à Coulongé, Sarthe, 2, 10.
Chérancé, Sarthe, cant. de Beaumont, 663.
Cherisay, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 62, 535.
Cherré, Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, 137, 227, 584, 692.
Chevalerie (Richilde de la), 351.
Chevardière (dîmes de la), Sarthe, cant. de Beaumont, com. de Doucelles, 663.
Chimeriaco, 380. V. Chemeré.
Chimiliaco, 32. V. Chemillé.
Choceio, 250. V. Cossé.
Cholet (Foulque), 356.
Cintius, neveu du pape, 408.
Clauso, 606. V. Geoffroy du Clos.
Clauso Vallis, 492. V. Clos du Val.
Clerc (Guillaume Le), 83.
Clermont, Mayenne, cant. de Loiron, com. d'Olivet, 114, 265, 280, 289, 371.
Clermont (Guillaume de), 609.
Clermont (Hubert de), 349.
Clinchamp (Gervais de), 758.
Clos (Geoffroy du), 606.
Clos des Moines, à Vaiges, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 492.
Clos du Val, à Vaiges, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 492.
Coceio, 93. V. Cossé.
Coeffort, au Mans, Hôtel-Dieu, 621, 695.
Coimis (Philippe de), 162.
Coismis (Philippe de), 456.
Colennias, 671. V. Coulaines.
Colenz, 191. V. Coulans.
Colenz, 552. V. Guillaume de Coulans.
Colombeirs. V. Coulombiers, 168.
Colombo (Gervais *de*), 746.
Colonges, Coulonges, cant. de Saint-Mars-du-Désert, Mayenne, 399.
Colonia, 20. V. Coulaines.
Colonias, 33. V. Coulaines.
Colungeio, 149. V. Coulongé.
Commerveil, Sarthe, cant. de Mamers, 494.

Digitized by Google

Conahart, 212. V. Conchart.
Concha, terre au prieuré de Sainte-Gauburge, 249.
Concile de Latran, 622.
Conedralium, 15. V. Connerré.
Conchart, 287, 411.
Congé-les-Guérets, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, com. de Vivoin, 473, 750.
Congé (Roger de), 419.
Congeio, 473, 750. V. Congé-les-Guérets.
Congeio (Arnaud *de*), 568.
Conidriaco, 72. V. Connerré.
Conlie, Sarthe, arr. du Mans, 137, 139, 485.
Conlie (Boquerel de), 139.
Connarrai, 491. V. Connerré.
Connerré, Sarthe, cant. de Montfort, 15, 72, 173.
Contest, Mayenne, cant. de Mayenne, 65.
Contest (Rorgon de), 65.
Contilleio, 166. V. Contilly.
Contilly, Sarthe, cant. de Mamers, 165.
Contraliis (Guillaume de), 520.
Corberia, 560. V. Corbière (la).
Corbière (la), Mayenne, cant. de Bais, com. de Saint-Thomas de Courceriers, 560.
Corbière (Payen de la), 560.
Corbin (Josbert), 141.
Corbionensis, 12. V. Saint-Laumer.
Corbollein (Gir. de), 307.
Corbon, 474.
Corbon (Guichard de), 474.
Corbon (Guillaume de), 474.
Corbon (Hugues de), 662.
Corceille, 662. V. Courteille.
Corcemonz, 309, 534. V. Courcemont.
Cordel (Étienne), 761.
Cordemenche, 175. V. Courdemanche.
Cordouin (dîmes de), 664. Cordouan, Mayenne, cant. de Bais, com. d'Izé.
Corgaeng, 59, Courgains, Sarthe, cant. de Marolles.
Corgoer, 340. V. Philippe de Courgoué.
Corléon (Pierre de), 756.
Corloane, 663. V. Coulouané.
Cormense, 15. V. Cormes.
Cormes, Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, 15, 121, 428.
Cormis, 428. V. Cormes.
Corserens (W. de), 503.
Corseseirs, 515. V. Guillaume de Courceriers.
Cortalarie (Eude *de*), 399.
Cortarevel, 228. V. Jourdain de Courtarevel.
Cortavon, 295. V. Courtavon.
Cortboulen (G. de), 378.
Cortentré (Jean dit), 751.
Cortene, 328. V. Courcité.
Cortirant (Guillaume de), 613.
Cortollen, 136. V. Courdoulin.
Corulo, 718. V. Saint-Germain-de-la-Coudre.
Corvarain, 549.
Cosmis (Guillaume de), 86.
Cossé, Mayenne, cant. de Meslay, 250, 292.
Cossé-le-Vivien, Mayenne, arr. de Château-Gontier, 93.
Coudreiz (Robert des), 305.
Coulaines, Sarthe, cant. du Mans, 20, 33, 671.
Coulans, Sarthe, cant. de Loué, 191, 552, 591.
Coulans (G. de), 591.
Coulans (Guillaume de), 552.
Coulombiers, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 168.
Coulongé, Sarthe, cant. de Mayet, 149, 504.

Digitized by Google

Coulonges, Mayenne, cant. de Villaines, com. de Saint-Mars-du-Désert, 399, 476.
Coulouané (dimes de), Sarthe, cant. de Beaumont, com. de Chérancé, 663.
Courbefosse, Mayenne, cant. de Landivy, com. de Fougerolles, 74, 271, 272, 274.
Courcelles, Sarthe, cant. de Malicorne, 282.
Courcemont, Sarthe, cant. de Ballon, 282, 309, 534.
Courceriers (Gervais de), 560.
Courceriers (Guillaume de), 515.
Courceriers (Hamelin de), 741.
Courcité, Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel, 328.
Courdemanche, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, 175.
Courdoin (André de), 664.
Courdoulin, Sarthe, cant. et com. de Ballon, 136.
Courgains, Sarthe, cant. de Marolles, 59.
Courgenard, Sarthe, cant. de Montmirail, 15, 121.
Courgiraud, Sarthe, cant. de Montfort, 312.
Courgon, Sarthe, com. de Rouez, 646.
Courgoué (Philippe de), 340,
Courgoul (manoir de) : Courgon, Sarthe, com. de Rouez, 646.
Courmont, 603.
Cours (Étienne du), 410.
Courtangis (?), Sarthe, cant. de Montmirail, com. de Saint-Jean-des-Echelles, 554.
Courtarevel (Jourdain de), 228.
Courtavon, Sarthe, cant. et com. de Ballon, 275, 276, 295.
Courteille, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Pezé-le-Robert, 662.
Courtenay, Loiret, arr. de Montargis, 758.
Courtillé (*Curtille*), 20.
Courtiran (Gui de), 130.
Court-Léonard (Foulques de), 54.
Couture (la), 3. V. Saint-Pierre et Saint-Paul.
Couture (la), abbaye au Mans, 19, 39, 55, 63, 70, 71, 89, 90, 91, 101, 113, 114, 116, 117, 119, 122, 127, 128-131, 135-140, 143, 150, 157, 184, 194, 217, 218, 220, 228, 291, 292, 299, 300, 306, 341, 349, 352, 358, 405, 406, 425, 440, 441, 467, 501, 521, 537, 581, 584, 589, 591, 593, 594, 595, 672, 692, 694, 709-711, 722, 728, 733, 748, 756.
Coutures, Loir-et-Cher, cant. de Montoire, 716.
Craon (Maurice de), 655.
Crée, Sarthe, cant. de La Flèche, 502.
Crucem Gouberti, vignes. La Croix, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Pezé-le-Robert, 134.
Culturis, 716. V. Coutures.
Curcellis, 282. V. Courcelles.
Curcemont, 282. V. Courcemont.
Curceseirs, 560. V. Gervais de Courceriers.
Curia Augis, Courtangis, château, cant. de Montmirail, com. de Saint-Jean-des-Échelles (?), 554.
Curia Cesaris, 741. V. Hamelin de Courceriers.
Curia Giraudi, 312. V. Courgiraud.
Curia Marcelli, terres et vignes, 330.
Curia Mirabili, 494. V. Commerveil.
Cursu, 410. V. Étienne du Cours.
Curtillé, 20. V. Courtillé.
Curtis Genardi, 15. V. Courgenard.

Digitized by Google

Curt Loonart, 54. V. Foulques de Court-Léonard.
Curvafossa, 74, 274. V. Courbefosse.

D

Dagomais (Hubert), 568.
Dahaleis, 128. V. Hallais (le).
Dalidum (Bernard), 453.
Dangeol, 364. V. Dangeul.
Dangeul, Sarthe, cant. de Marolles, 123, 345.
Daniel, abbé d'Évron, 45, 61.
Daniol, 345. V. Dangeul.
Daron (Robert), 432.
Defay (le), Orne, cant. et com. de Barville (?), 648.
Defensum, 648. V. Defay (le).
Defraye (*Herbertus le*), 708.
Dehault, Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, 486, 712, 715.
Dehaus, 712, 715. V. Dehault.
Dehautis, 486. V. Dehault.
Denise, fille de Michel Gaard, 269.
Denys Benoît, évêque, 761-762.
Desertines, Mayenne, cant. de Landivy, 81, 267, 656.
Desertinis, 81, 267, 656. V. Desertines.
Dessuble (Nicolas), 680, 735.
Detas, 6. V. Doués (les).
Dinan (Gervaise de), 326.
Docela, 242. V. Raoul de Doucelles.
Docellis, 663. V. Doucelles.
Dodingothone in Anglia. Toddington co. de Bedford, 122.
Domfront, Sarthe, cant. de Coulie, 56, 76, 142, 761.
Domfront (Gervais de), 56.
Domno Fronte, 56. V. Gervais de Domfront.
Domnole (saint), évêque, 1, 2.
Domnus Petrus de Landis, 152. V. Saint-Pierre des Landes.
Dorea, 81, 267. V. Dorée (la).
Dorée (la), Mayenne, cant. de Landivy, 81, 267.
Doucelles, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 448, 542, 663.
Doucelles (Guillaume de), 562.
Doucelles (Raoul de), 242.
Doués (les), à Trangé, Sarthe, cant. du Mans (?), 6.
Dreu, chanoine de Saint-Martin de Tours, 123.
Dreu, frère de Guérin Charruel, 212.
Dreu de Mello, 603, 632.
Dulceola, 448, 542. V. Doucelles.
Dulceola, 562. V. Guillaume de Doucelles.
Dulceola (Philippe *de*), 403.
Duneau, Sarthe, cant. de Tuffé, 705.
Dunello, 705. V. Duneau.
Durand du Plessis, 154.
Durcent, 278. V. Durcet.
Durcet, Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis, 278.
Dusages (Guérin de), 303, 309, 400.

E

E., chapelain de Notre-Dame de La Guierche, 439.
Ebriaco, 73. V. Yvré-le-Pôlin.
Ecluse (Guillaume de l'), 524.

Digitized by Google

Echorche-Villain (Gui), 28.
Emma, comtesse d'Alençon, 576.
Emma, femme de Foulques Riboul, 284.
Emmeline de *Banvon*, 345.
Enfant (Foulque l'), 337.
Enguerrand Poisson, 273.
Enguerrand, *de Valle Torta*, 181.
Entrammes, Mayenne, cant. de Laval, 246.
Entramnis, 246. V. Entrammes.
Eon de Saint-Benoît, 237.
Epau (l'), abbaye, 541, 546, 547, 548, 551, 553, 554, 577, 583, 633, 642, 666, 720.
Epierre, Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, com. de René, 242, 629.
Epines (les), ferme, com. de Saint-Jean-sur-Erve, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 528.
Epineu-le-Séguin, Mayenne, cant. de Meslay, 293, 337, 651.
Epineu (Robert d'), 293.
Erembourg, femme d'Eon de Saint-Benoît, 237.
Ernaud de Souligné, 340.
Ernée, Mayenne, arr. de Mayenne, 109, 409, 603, 608, 610, 762.
Ernée (l'), rivière, affluent de la Mayenne, 575.
Erquenio, 105. V. Arquenay.
Errable (Gautier de l'), 510.
Espauteriis (Arnoul de), 249.
Espechel (Hugues), 373.
Espierre, 242. V. Epierre.
Espierres, 629. V. Epierre.
Espieriis, 629. V. Epierre.
Espino, 293, 337. V. Epineu-le-Séguin.
Essias, Essée, Sarthe, cant. et com. de Sillé-le-Guillaume, 687.
Etampes (Hugues d'), 76.
Etang (l'), moulin, com. d'Auvers-sous-Montfaucon, 306.
Etienne, curé de Saint-Germain-d'Aussure, 244.
Etienne, évêque de Rennes, 95.
Etienne, prieur de Vivoin, 690.
Etienne d'Auxerre, prêtre, 758.
Etienne *Bermot*, chevalier, 285.
Etienne Cordel, écuyer, 761.
Etienne du Cours, 410.
Etienne Gondouin, 386.
Etienne de *Harundineto*, chevalier, 259.
Etival-en-Charnie, Sarthe, cant. de Loué, com. de Chemiré-en-Charnie, 98, 231, 304, 529, 659, 679, 686, 702, 719, 745, 749, 751.
Etival-lès-Le-Mans, Sarthe. 391.
Eude, archidiacre du Mans, 319, 438, 671.
Eude, chanoine du Mans, 308.
Eude, curé de Saint-Germain-sur-Aussure, 297.
Eude, doyen de Saint-Martin de Tours, 319.
Eude, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, 308.
Eude, fils de Bernard du Buis, 164.
Eude *de Cortalarie*, chevalier, 399.
Eude de Montgeroul, 271-272.
Eude de Plainfay, 311.
Eude *de Rootello*, 424.
Eudes, chapelain, 412.
Eudes, diacre, trésorier de l'église du Mans, 17.
Eudes, fils d'Hugues Lefèvre, 390.
Eudes, frère de Guérin Charruel, 212.
Eugène III, pape, 589.
Eustache, archidiacre, 156.
Evron, Mayenne, arr. de Laval, 4, 45,

Digitized by Google

88, 153, 232, 246, 318, 327, 347, 365, 409, 471, 484, 492, 493, 495, 503, 513, 515, 522, 528-530, 544, 570, 573, 578, 579, 590, 608, 614, 634, 641, 668.
Excoriator villani, 28. V. Gui Ecorche-Villain.

F

Fail (dime de), 617.
Fail (Marsile de), 288.
Fay (Jean de), 496, 497.
Feigne (la), forêt, Sarthe, cant. et com. de Pontvallain, 140.
Ferré (Guérin), 604.
Ferrière (Jean de), 683.
Ferrom (Renaut), 460.
Ferté (Hugue de la), 417, 430.
Ferté-Bernard (la), Sarthe, arr. de Mamers, 583, 584, 692.
Fif (comtesse de) : Fife, comté d'Ecosse, 616.
Flacé, Sarthe, cant. de la Suze, com. de Souligné-sous-Vallon, 220.
Flamand (Maurice Le), 187.
Flamand (Renoul), 347, 370.
Flandrensis, 347, 370. V. Renoul Flamand.
Flore (Hugue *de*), 412.
Folicionis, bois, peut-être la Pelisse ou Plisson, 9.
Foligne, 175. V. Souligné-sous-Ballon, Sarthe, cant. de Ballon.
Foligne (Blanchard de), 275.
Follicitionis, 9. V. *Folicionis*.
Fontaine-Daniel, Mayenne, cant. de Mayenne, com. de Saint-Georges-Butavent, abbaye, 326, 333, 370, 374, 381, 382, 383, 505, 569, 632.
Fontaine-Géhard, Mayenne, cant. de Gorron, com. de Chatillon-sur-Colmont, 84, 320-322, 333, 445, 505.
Fontaine-Saint-Martin, Sarthe, cant. de Pontvallain, prieuré, 538, 700.
Fontcher (dîmes de), 338.
Fonte Caro, 338. V. Fontcher.
Fonte Engobert, près Sillé-le-Guillaume, Sarthe, arr. du Mans, 107.
Fonte Gyardi, 320. V. Fontaine-Géhard.
Fontenay, Sarthe, cant. de Brûlon, 299, 371.
Fontenay (Geoffroy de), 251.
Fonteneio, 251. V. Geoffroy de Fontenay.
Fontenella, 270. V. Fontenelle.
Fontenelle, métairie, 270.
Fontenelle (Robert de), 124.
Fontenetum, 371. V. Fontenay.
Fontevrault, Maine-et-Loire, cant. de Saumur, 438.
Forges (Gui des), 217.
Forsene (Patrice), 136, 214, 276, 277.
Fossa de Boella, 424.
Fougerolles, Mayenne, cant. de Landivy, 81, 99, 267, 524.
Foulque Cholet, 356.
Foulque l'Enfant, 337.
Foulque *de Labauderia*, 365.
Foulques, abbé de Saint-Vincent, 680, 735.
Foulques, comte, 49.
Foulques, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, 306.
Foulques, fils du comte du Mans, Hugues, 17.
Foulques, fils de Guérin de *Chaelun*, 374.
Foulques Alain, 686.
Foulques d'Assé, 298.

Digitized by Google

Foulques Bourgine, 473.
Foulques de Court-Léonard, 54.
Foulques de l'Isle, 195.
Foulques de *Marboeto*, 41.
Foulques Riboul, 61, 231, 279, 284, 519, 558, 605, 662.
Foulques de Rouez, 666.
Foulques de Tucé, chevalier, 461.
Fouquier de *Cloe*, 402.
Franc (Hamelin Le), 522.
François Ier, évêque, 8.
Frandennus, abbé de Saint-Laumer, 12.
Francia, 200. V. Fresnaye (la).
Fraxeneto, 1. V. Fresnay.
Fraxineam, 269. V. Fresnaye (la).
Freslon (Geoffroy), 692 à 726.
Fresnay, Sarthe, arr. de Mamers, 1, 38, 470, 717, 718.
Fresnaye (la), Sarthe, arr. de Mamers, 200.
Fresneium, 470. V. Fresnay.
Freteio (dîme de), 718.
Froger, évêque de Séez, 220.
Froger, prêtre, 108.
Fromond Le Pelletier, 197.
Fromond Touchebœuf, 53.
Fulcoius, fils de Guillaume de Huchon, 254.
Fulgerolis, 81, 267. V. Fougerolles.
Fulquerandus d'Antenaise, 206.
Fulquerius de Mortereis, chevalier, 34.
Fulquerius, de Neuville, clerc, 193.

G

G., abbé de Marmoutier, 338.
G. de *Cortboulen*, 378.
G. de Coulans, 591.
G. *de Jublentio*, 291.
G. de La Sauvagère, 278.
G. Pallier, chanoine du Mans, 760.
Gaard (Michel), 269.
Gaigne (Guillaume de), 761.
Gallandre (Gui de), 747.
Gardam, 211. V. Garde (la).
Garde (la), Mayenne, cant. de Mayenne, com. de Moulay, 211.
Garde (Geoffroy de la), 211.
Garde (Payen de la), 273.
Garini Juliani, 176. V. Guérin Julien.
Garnier (Blanchard), 340.
Garot (Payen), 190.
Gastinel, *Gastinello*, 163, 183. V. La Chapelle-Gastineau.
Gatel, fief, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, com. d'Assé-le-Riboul, 334.
Gâtine, forêt, Loir-et-Cher, cant. de Montoire-sur-le-Loir, 22.
Gaudin de la Suze, clerc de Roëzé, 64.
Gaudonnière (la), près Laval, 742.
Gautier, abbé de Perseigne, 466.
Gautier, archidiacre de Lisieux, 599.
Gautier, chantre du Mans, 622, 625.
Gautier, chapelain de Beaulieu, 188
Gautier, curé de *Béton*, 479, 737.
Gautier, fils d'Agnès du Rancher, 633.
Gautier dit L'Abbé, chevalier, seigneur de Souday, 401.
Gautier, l'Arbalétrier, 30.
Gautier de l'Errable, 510.
Gautier Leroy, 540.
Gautier de *Monloy*, 364.
Gautier Patrice, oncle de Jean Patrice, 429.
Gautier Patrice, prêtre, 363.
Gautier de Saint-Aubin, 227.
Gautier *Timon*, 475.

Digitized by Google

Gelburge, femme de Foulques Bourgine, 473.
Gemeyis, 59. V. Jumièges.
Gene, 535. V. Gennes.
Geneda, 6. V. Gennes.
Genest (Hugues du), 116.
Genesto, 116. V. Hugues du Genest.
Genéteil, Maine-et-Loire, cant. de Noyant, 335.
Genna, 510. V. Gennes.
Gennes, Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Bierné, 6, 510, 535.
Geoffroy, abbé de Bellebranche.
Geoffroy, abbé de Marmoutier, 624.
Geoffroy, abbé de Tironneau, 189.
Geoffroy, archevêque de Tours, 257.
Geoffroy, chantre de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 242.
Geoffroy, clerc, 139.
Geoffroy, curé de Duneau, 705.
Geoffroy, curé de Meurcé, 585.
Geoffroy, fils d'Aimery du Plessis, 162.
Geoffroy, prieur de Vivoin, 161.
Geoffroy, sénéchal de Château-Gontier, 510.
Geoffroy des *Agens*, 593.
Geoffroy d'Assé, écolâtre du Mans, 662.
Geoffroy d'Assé, évêque, 727 à 757.
Geoffroy d'Auneux, chanoine de Chartres, 440.
Geoffroy de *Baies*, 550.
Geoffroy de Boisne, chevalier, 493.
Geoffroy de *Bornai*, chevalier, 579.
Geoffroy de *Brinsent*, 350.
Geoffroy Brûle-Borde, 163.
Geoffroy du Clos, 606.
Geoffroy de Fontenay, 251.
Geoffroy Freslon, évêque, 692 à 726, 740.
Geoffroy de La Garde, 211.
Geoffroy de Laval, évêque, 563 à 596, 598, 618.
Geoffroy de Lavardin, chevalier, 721.
Geoffroy de Loudun, évêque, 597 à 679, 691, 695, 704, 731, 740.
Geoffroy de Montgeron, 481.
Geoffroy de Montgeroul, 209, 575.
Geoffroy Morin, 295, 317.
Geoffroy *de Motchein*, 154.
Geoffroy de la Motte, seigneur de Joué, 304.
Geoffroy de Nuillé, 457.
Geoffroy Octobre, 462.
Geoffroy l'Orléanais, 185.
Geoffroy de Paluau, seigneur de Montrésor, 721.
Geoffroy Passavant, 193.
Geoffroy Quintel, 729.
Geoffroy Riboul, 315.
Geoffroy de Souday, 638.
Geoffroy de *Vaugost*, 557.
Geoffroy de Verigné, 368.
Geoffroy de Vilette, bailli du roi en Touraine, 707.
Gerene, 280. V. Henri de Gerennes.
Gerennes (Henri de), 280.
Gervais, chapelain de Pruillé-l'Éguillé, 577.
Gervais, curé de Saint-Pierre de Brûlon, 113.
Gervais, évêque, 22 à 25.
Gervais, fils de Guillaume *Tabarie*, 424.
Gervais, frère de Guillaume *Tabarie*, 424.
Gervais, prieur de Marcillé, 759.
Gervais, seigneur de Château-du-Loir, 673.
Gervais l'Assailli, de *Corvarain*, 549.
Gervais Chanoine, 90.
Gervais de Clinchamp, archidiacre du Mans, 758.
Gervais *de Colombo*, 746.

Digitized by Google

Gervais de Courceriers, 560.
Gervais de Domfront, 56.
Gervais de Montrichard, 350.
Gervais *de Noeuriis*, curé de Notre-Dame d'Etival, 391.
Gervais le Normand, 158.
Gervais Revel, 223.
Gervais, de Thoigné, 290.
Gervaise, femme de Nicolas de Saint-Loup, 517.
Gervaise de Dinan, femme de Juhel de Mayenne, 326.
Gervasius Canonici, 90. V. Gervais Chanoine.
Gesma (Hugues *de*), 69.
Giboin (Gisbert), 485.
Giboinus, 460. V. Gibois, de Tennie.
Gibois, de Tennie, 460.
Gilardière (la), Sarthe, cant. de Conlie, com. de Neuvillalais, 475.
Gilbert, prieur de Sainte-Gauburge, 179.
Gille, curé de Notre-Dame de Fresnay, 717.
Gille de Gorran, 170-171.
Gille du Roset, 484.
Gille de Saint-Loup, père de Gui de Saint-Loup, 654.
Gilette, fille de Nevelon de Sablé, 665.
Gir. *de Corbollein*, 307.
Girard *Perer*, 414.
Girard *Ruminans ferrum*, 161.
Giraud, prêtre, à Ivré-le-Pôlin, 73.
Girbertus, 179. V. Gilbert, prieur de Sainte-Gauburge.
Gisbert *Giboin*, fils de Jean *de Anegia*, 485.
Gislardiam, 475. V. Gilardière (la), com. de Neuvillalais.
Gislaut (Robert), 271-272, 273.
Glissières (les), vigne, au curé de Saint-Christophe-du-Jambet, 442, 465.
Globere (Richard), 438.
Goerius, curé de Saint-Mars-sous-Ballon, 91.
Golette (Payen), 502.
Gonas (Hugues), 395.
Gondouin (Etienne), 386.
Gonelle (Guérin), 338.
Gorran (sénéchal de), 409.
Gorran (Gilles de), 170.
Gorran (Guillaume de), 51, 517.
Gorran (Raoul de), 714.
Gorran (Robert de), 517.
Goslin de Semur, 140.
Goslin, fils d'Hugues de Semur, 117.
Goubaut (Jean), 724.
Grandchamp, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 524.
Grand-Lucé (le), Sarthe, arr. de Saint-Calais, 10, 613, 700.
Grazai (Guérin de), 132.
Grégoire IX, pape, 592.
Grégoire d'Alençon, 443.
Grégoire Quintel, 729.
Grenon, 114. V. Grenoux.
Grenoux, Mayenne, cant. de Laval, com. de Changé, 114, 283, 643.
Grenoux (Hubert de), 352.
Grenoz, 352. V. Hubert de Grenoux.
Gres, 191. V. Grez-en-Bouère.
Gressu, 732. V. Grez-en-Bouère.
Grez-en-Bouère, Mayenne, arr. de Château-Gontier, 191, 732.
Gué-Bernisson, Sarthe, cant. et com. du Mans, 553.
Gué-Brunet, Sarthe, cant. du Mans, com. de Parigné-l'Évêque, 330.
Gué-de-Launay (le), Sarthe, cant. et com. de Vibraye, abbaye, 638.
Guerche (la), chapelle, 341.
Guerche (Herbert de la), 341, 744.
Guérin, curé de Saint-Christophe-du-Jambet, 690.

Digitized by Google

Guérin de *Chaelun*, 374.
Guérin de la Chapelle (maître), chanoine, 741.
Guérin Charruel, 212.
Guérin de *Contraliis*, 520.
Guérin de Dusages, 303, 309, 400.
Guérin Ferré, 604.
Guérin Gonelle, chevalier, 338.
Guérin de *Grazai*, 132.
Guérin Julien, 176.
Guérin *Mallot*, 142.
Guérin de *Morteirs*, 619.
Guérin le Roux, 229.
Guérin de Saint-Bertevin, 273, 783.
Guérin de Saulges, 200.
Guérin Souvestre, curé d'Orques, 303.
Guérin de *Vilers*, laïc, 492.
Guernoz, 203, 643. V. Grenoux.
Gui. 77.
Gui, chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, 425.
Gui, clerc, 670.
Gui, curé de Thorigné, 688.
Gui, père de Nicolas de Saint-Loup, 517.
Gui d'*Auvor*, 485.
Gui de Courtiran, 130.
Gui Ecorche-Villain, 28.
Gui des Forges, curé de Saint-Denis-de-Joué, 217.
Gui de Gallandre, chevalier, 747.
Gui de Laval, 80, 85, 105.
Gui *Malemusche*, 458.
Gui de Mauger, 155.
Gui de Ploërmel, évêque, 51 à 66, 67.
Gui de Sablé, oblat de la Couture, 521.
Gui de Saint-Loup, écuyer, 654.
Guichard, curé de Teloché, 230.
Guichard, frère de Mathieu de Chahaignes, 241.
Guichard de Corbon, 474.
Guierche (la), Sarthe, cant. de Ballon, 439, 746.
Guierche (Herbert de la), 422.
Guillaume, abbé de Saint-Aubin d'Angers, 118.
Guillaume, abbé de Saint-Vincent, 315, 363, 389.
Guillaume, archidiacre du Mans, 303, 306, 335, 412.
Guillaume, chanoine de Saint-Martin-de Tours, 123.
Guillaume, clerc, fils de Simon Lancelin, 344.
Guillaume, curé de Chérancé, 663.
Guillaume, curé de Pezé-le-Robert, 134.
Guillaume, curé de Vivoin, 559.
Guillaume *filius Letie*, 268.
Guillaume, fils d'Hugues de Saint-Georges, 654.
Guillaume, fils d'Hugues de Semur, 117.
Guillaume, fils d'*Odo Bisacuta*, 256.
Guillaume, frère d'Hervé d'Assé, 36.
Guillaume, prieur de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Angers, 438.
Guillaume *de Altafaia*, 96.
Guillaume de Beaumont, chevalier, 616.
Guillaume *de Bosleio*, 575.
Guillaume de *Brai*, 227.
Guillaume de Braitel, chevalier, 31.
Guillaume de Bretel, 384.
Guillaume Chalopin, 249.
Guillaume Chamaillart, 465.
Guillaume de *Chastellers*, 516.
Guillaume du Châtelet, 528.
Guillaume le Clerc, fils d'Hugues de Semur, 83.
Guillaume de Clermont, chevalier, 609.
Guillaume de Corbon, père de Richard, 474.
Guillaume de *Cortirant*, 613.

Digitized by Google

Guillaume *de Cosmis*, 86.
Guillaume de Coulans, chevalier, 552.
Guillaume de Courceriers, 515.
Guillaume de Doucelles, 562.
Guillaume de l'Écluse, chevalier, 524.
Guillaume de Gaigne, écuyer, 761.
Guillaume de Gorran, 51, 517.
Guillaume *Guitun*, 453.
Guillaume *Haane*, clerc, 554.
Guillaume de Huchon, 254.
Guillaume de Landivy, 210.
Guillaume des Loges, curé de Saint-Denis-de-Joué, 217.
Guillaume de Louzes, 348.
Guillaume Machefer, laïc, 433.
Guillaume *de Marsonio*, 175.
Guillaume *de Maurea*, 534.
Guillaume de Mayet, 532.
Guillaume Mérieu, chanoine du Mans, 760.
Guillaume de Montigné, 454.
Guillaume de Montigny, 329.
Guillaume Morin, 90.
Guillaume de Mortiers, 508.
Guillaume de Passavant, évêque, 82 à 278, 281, 486, 646, 735, 754.
Guillaume de Poillé, archidiacre du Mans, 758.
Guillaume *de Poreio*, 46.
Guillaume de *Pré*, 167.
Guillaume de *Puisat*, 465.
Guillaume Riboul, 461.
Guillaume de Riveillon, chevalier, 539, 548.
Guillaume de *Rivellon*, 373.
Guillaume Roland, évêque, 680 à 691, 716.
Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, 339, 362, 387.
Guillaume de Sablé, 199.
Guillaume de Saint-Germain, 243.
Guillaume de Saint-Marceau, 192.
Guillaume Salomon, prieur de Saint-Victeur, 76.
Guillaume de Sévillé, chevalier, 500.
Guillaume de Sougé, 477.
Guillaume Suart, 761.
Guillaume *Tabarie*, 424.
Guillaume de la Taille, 411.
Guillaume de *Talle*, 287.
Guillaume Torel, chevalier, 604.
Guillaume de Tressé, chevalier, 662.
Guillaume de Vallauberon, écuyer, 761.
Guillaume *de Vasonio*, 351.
Guillaume de Villeray, 183.
Guillaume de Villette, 172.
Guiternus de Juillé, 46.
Guitier de Villeray, 231.
Guitun (Guillaume), 453.

H

H., père de Geoffroy Riboul, 315.
H. de Tressé, 485.
Haane (Guillaume), 554.
Hadouin (saint), évêque, 4.
Haia de Rolers, 648. V. Haie de Roullée (la).
Haie de Roullée (la), forêt, Sarthe, cant. de La Fresnaye, com. de Roullée, 648.
Hales (dime de), Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, com. de Thorigné, 678.
Hallais, Sarthe, cant. de Bonnétable, com. de Nogent-le-Bernard, 128.

Digitized by Google

Ham (le), Mayenne, cant. du Horps, 569.
Ham (Thomas du), 569.
Hambers, Mayenne, cant. de Bais, 286, 398, 447, 607, 608.
Hambes, 398. V. Hambers.
Hamelin, curé de Fougerolles, 524.
Hamelin, curé de Tuffé, 586.
Hamelin, évêque, 288 à 416, 426, 427, 505, 571, 595, 618, 639, 671, 730, 738, 755.
Hamelin, fils d'Eude de Montgeroul, 272.
Hamelin, frère d'Herbert de Brûlon, 233.
Hamelin, neveu de Guillaume de Courceriers, 515.
Hamelin, père de Savari d'Antenaise, 387.
Hamelin d'Antenaise, 147, 746.
Hamelin de Chaources, 151.
Hamelin de Courceriers (maître), chanoine, 741.
Hamelin Le Franc, chevalier, 522.
Hamelin *de Longiaco*, 29.
Han, 569. V. Thomas du Ham.
Haoi, femme de Geoffroy Octobre, 462.
Haonne (Hugues), 547.
Hardenge, Mayenne, cant. du Horps, 129.
Hardenge (Odeline dite), 423.
Hardengia, 423. V. Odeline.
Hardouin, 307.
Hardouin, curé du Grand-Lucé, 613.
Harundineto (Etienne *de*), 259.
Hélie, prieur de Roche-Beaucourt, 96.
Henri, curé de Saint-Pierre des Landes, 152.
Henri de Gerennes, 280.
Henri de Huchon, 269.
Henri de Montreuil, chevalier, 537.
Henri d'Orthe, chevalier, 570.
Herbert, chanoine du Mans, 649.
Herbert, curé de Flacé, 220.
Herbert, fils d'Ansé de Bretel, 477.
Herbert, fils de Geoffroy Morin, 295.
Herbert, fils d'Hugues *Haonne*, 547.
Herbert, prêtre, 390.
Herbert de Brûlon, 233.
Herbert *de Gratolio*, chanoine du Mans, 675.
Herbert de la Guerche, 341, 422, 744.
Herbert du Houssay, 203.
Herbert de Juillé, 235.
Herbert Morin, de Tuffé, chevalier, 418.
Herbert Rousseau, 405.
Herbert de Sillé, 357.
Herbertus le Defraye, seigneur de Champagné, 708.
Herbrannus, 25.
Herlemond, évêque, 7.
Hermenaudus, 345.
Hermeniardis, femme de Geoffroy l'Orléanais, 185.
Hermerius, curé de Brûlon, 131.
Hernulfus, chapelain du Chapitre, 553.
Hersendis, 85.
Hervé, abbé de Marmoutier, 216.
Hervé d'Assé, 36.
Hervé de Pré-en-Pail, chevalier, 328.
Hervé de Sourches, 669.
Hesnellerie (l'), herbergement, 351.
Hildebert, 20.
Hildebert, évêque, 34 à 50, 60, 77, 506.
Hildebert (Payen), 76.
Hirebec (Jean le), 636, 684.
Hodeardis de Pont-Perrin, 313, 415.
Hodeline, veuve de Girard *Ruminans ferrum*, 161.
Hoel, évêque, 31 à 33.
Horp, 191. V. Horps (le).

Digitized by Google

Horps (le), Mayenne, arr. de Mayenne, 191.
Horta, 570. V. Henri d'Orthe.
Hostilleio, 367. V. Saint-Mars-d'Outillé.
Hôtel-Dieu, à Beillé, Sarthe, cant. de Tuffé, 611.
Hôtel-Dieu de Coeffort, Sarthe, com. du Mans, 621, 695.
Hôtel-Dieu d'Ernée, 762.
Hôtel-Dieu de Laval, 722.
Hôtel-Dieu de Vivoin, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 630, 636, 660, 675, 684.
Houssay (le), Mayenne, arr. de Château-Gontier, 245.
Houssay (Arnoul du), 182.
Houssay (Herbert du), 203.
Houx (le), Sarthe, cant. de Château-du-Loir, com. de Jupilles, 362.
Hoxeio, 245. V. Houssay (le).
Hubert, curé de Notre-Dame de Piacé, 343.
Hubert, évêque, 13.
Hubert, fils de Foulques Riboul, 61.
Hubert de Clermont, 349.
Hubert *Dagomais*, 568.
Hubert de Grenoux, 352.
Hubert Riboul, 531.
Hubert de *Taumesin*, 157.
Huchon (Guillaume de), 254.
Huchon (Henri de), 269.
Huechvm, 254. V. Guillaume de Huchon.
Hugoceon, 269. V. Henri de Huchon.
Hugues, archevêque de Tours, 55.
Hugues, comte du Mans, 17, 33.
Hugues, curé de Saint-Christophe-du-Jambet, 442, 465.
Hugues, curé de Saint-Cyr de Sargé, 186.
Hugues, fils de Fromond Toucheboeuf, 53.
Hugues, fils de Guillaume de *Cosmis*, 86.
Hugues, fils de Guillaume de Sillé, 264.
Hugues, fils d'Hugues Gonas, 395.
Hugues, fils d'Osmond Poisson, 100.
Hugues, fils du comte du Mans Hugues, 17.
Hugues, frère de Guillaume de Montigné, 454.
Hugues, seigneur de la Ferté-Bernard, 583, 584, 593.
Hugues, vicomte de Châteaudun, 178, 186.
Hugues de *Bazeille*, 273.
Hugues de Belin, 436.
Hugues *Buca*, 150.
Hugues de Bures, chevalier, 361.
Hugues de Corbon, chevalier, 662.
Hugues *Espechel*, clerc, 373.
Hugues d'Etampes, archevêque de Tours, 76.
Hugues de la Ferté, doyen du Chapitre cathédral, 417, 430.
Hugues *de Flore*, 412.
Hugues du Genest, 116.
Hugues *de Gesma*, 69.
Hugues Gonas, 395.
Hugues *Haonne*, 547.
Hugues de Juillé, 46, 174, 215, 281.
Hugues Lefèvre. 390.
Hugues Machefer, curé d'Epineu-le-Séguin, 337.
Hugues de Monceaux, 388.
Hugues de Montgeroul, 273.
Hugues *de Pontiaco*, 232.
Hugues de Saint-Calais, évêque, 67 à 81.
Hugues de Saint-Denis, 243.
Hugues de Saint-Georges, 654.
Hugues de Semur, 83, 117.
Hugues de Thouars, chevalier, 662.

Digitized by Google

Hugues de *Vaus*, 176.
Hugues des Vignes, curé de Saint-Pierre-de-la-Cour, 260.
Huisne (l'), affluent de la Sarthe, 24, 553.
Husseio, 182. V. Arnoul du Houssay.
Husseio, 203. V. Herbert du Houssay.
Husseio, 240. V. Houssay.
Husso, 362. V. Houx (le).

I

Idonee, 553. V. Huisne.
Ile (l'), près Brûlon, chapelle, 653.
Ile (Pierre de l'), 187.
Ile (Renaud de l'), 653.
Ile Tristan (l'), Finistère, cant. et com. de Douarnenez, 650, 670.
Ingenaldus, abbé de Saint-Julien de Tours, 16.
Innocent II, pape, 58, 59.
Innocent III, pape, 322, 325.
Insula, 195. V. Foulques de l'Isle.
Insula juxta Brullonium, 653. V. Ile (l'), près Brûlon.
Insula Sancti Tutualdi, 670. V. Ile Tristan (l').
Insula Tutualdi, 650. V. Ile Tristan (l').
Isaac, frère d'Aldric, 11.
Isabelle, femme d'André Pelletier, 541.
Isabelle, femme d'Hugues, seigneur de la Ferté-Bernard, 593.
Isabelle, mère de Juhel de Mayenne, 326.
Isle (Foulques de l'), 195.
Isope, dame du Boçay, 231.
Iueti, 476. V. Simon Ivet.
Ives, frère d'Avesgaud, 20.
Ivet (Simon), 476.
Izé, Mayenne, cant. de Bais, 664.

J

J., abbé de la Couture, 439.
J., abbesse d'Etival, 303.
J., chambrier de l'évêque Renaut, 282.
Jamba (Robin), 508.
Jarri (Adam), 470.
Jarzé, Mayenne, cant. d'Ernée, com. de Montenay, 209, 575.
Jarzeium, 209, 575. V. Jarzé.
Jauzé, Sarthe, cant. de Bonnétable, 422.
Jauzeium, 422. V. Jauzé.
Javron, Mayenne, cant. de Couptrain, doyenné, 610.
Jean, abbé de Saint-Vincent, 214.
Jean, archevêque de Tours, 753.
Jean, comte, 165, 644.
Jean, curé de Coulongé, 504.
Jean, curé de Moncé, 490.
Jean, curé de Montbizot, 728.
Jean, curé de Saosnes, 682.
Jean, curé de Sargé, 659.
Jean, dit Cortentré, 751.
Jean, fils d'Adam de la *Benestoie*, 327.
Jean, fils d'Aimery du Plessis, 162.
Jean, neveu de Maurice Le Breton, 224-225.
Jean *de Anegia*, 485.
Jean Aubin, 694.
Jean de Beaupréau, chanoine du Mans, 760.

Digitized by Google

Jean de *Bernie*, seigneur d'Amboise, 707.
Jean du Boulay, 703.
Jean de *Braetel*, 580.
Jean de Chanlay, évêque, 758-759.
Jean de la Chapelle, diacre, 336, 346.
Jean de *Chasteillon*, 698.
Jean de Fay, chevalier, 496, 497.
Jean de Ferrière, chanoine, 683.
Jean Goubaut, 724.
Jean Le Hirebec, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, 636, 684.
Jean le Mège (maître), curé de Lombron, 747.
Jean de Mesnilaugis, 270.
Jean de Montoire, 434.
Jean, dit Le Neveu, 600.
Jean Patrice, 429, 431.
Jean Richard, 292.
Jean de Souvré, chevalier, 516.
Jeanne, comtesse d'Alençon, 376.
Jeanne, fille de Richard de Beaumont, 394.
Jeanne, sœur de Philippe Boton, 340.
Jocelin, chanoine de Saint-Maurice de Tours, 123.
Johannes de Ligneio, chanoine, 727.
Joiaco, 217. V. Joué.
Josaphat, Eure-et-Loir, cant. de Chartres, com. de Lèves, (abbé de), 440.
Josbert Corbin, 141.
Josbert de Loudon, 144.
Joslenus, 117. V. Goslin.
Josse, archevêque de Tours, 95, 134.
Joué-l'Abbé, Sarthe, cant. de Ballon, 130.
Joué-en-Charnie, Sarthe, cant. de Loué, 158, 304.
Jourdain de Courtarevel, 228.
Jublentio (G. de), 291.
Jueio, 130. V. Joué-l'Abbé.
Juhel, archevêque de Tours, 587.
Juhel, curé de Beaufay, 642.
Juhel, doyen du Mans, 490, 499.
Juhel de Mayenne, 42, 320-322, 326, 333, 342, 371, 381-383, 445, 506.
Juhel de Placé, Mayenne, cant. de Mayenne, 204.
Juhel le Porc, 169.
Juhellus Porcus, 169. V. Juhel le Porc.
Juillé, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 46, 174, 215, 281, 431, 736.
Juillé (*Guiternus* de), 46.
Juillé (Herbert de), 235.
Juillé (Hugues de), 46, 174, 215, 281.
Juleio, 215. V. Juillé.
Juleio, 235. V. Herbert de Juillé.
Juleio, 174, 281. V. Hugues de Juillé.
Julien (Guérin), 176.
Julien de Mayet, bourgeois du Mans, 645.
Julienne, fille de Richard de Beaumont, 394.
Julienne, veuve d'Hamelin d'Anthenaise, 746.
Julienne de la Selle, 161.
Jumièges, Seine-Inférieure, cant. de Duclair, abbaye, 59.
Jupilles, Sarthe, cant. de Château-du-Loir, 362.
Juvigné, Mayenne, cant. de Chailland, 98.
Juvigné *de Montenazaio*, Juvigné-des-Landes, Mayenne, cant. de Chailland, 397.

Digitized by Google

L

L., abbé de Clermont, 385.
Laart (Raoul de), 93.
Labauderia (Foulque *de*), 365.
Lacé, 52. V. Lassay.
Laceium, 42. V. Lassay.
Laigneau (Raoul), 253.
Lambert, abbé de Beaulieu, 107, 188.
Lamouroux (R.), 261.
Lancelin, chanoine, 705.
Lancelin (Simon), 344.
Lancelin, de Soulitré, 190.
Landevi, 210. V. Guillaume de Landivy.
Lande (la), moulin sur l'Ernée, Mayenne, cant. d'Ernée, 575.
Landivy (Guillaume de), 210.
Landivy (Philippe de), 498, 616.
Lassay, Mayenne, arr. de Mayenne, 42, 52.
Latran (concile de), 622.
Launay, Mayenne, com. de Launay-Villiers, cant. de Loiron, 6.
Launay (Nicolas de), 501.
Laurent, abbé de la Couture, 138.
Laurent, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, 676.
Laurent, évêque de Poitiers, 95.
Laurent Duval, procureur de l'Hôtel-Dieu de Vivoin, 684.
Laval, Mayenne, 27, 126, 543, 576, 610, 672, 713, 722.
Laval (Geoffroy de), 563.
Laval (Gui de), 80, 85, 105.
Lavallière (Robert de), 509.
Lavardin, Sarthe, cant. de Conlie, 647.
Lavardin (Geoffroy de), 721.
Lavenay, Sarthe, cant. de la Chartre-sur-le-Loir, 600.
Lavennaio, 600. V. Lavenay.
Ledunis, 24, territoire.
Lefèvre (Hugues), 390.
Leodochramnus, petit-neveu de Bertrand, 3.
Leroy (Gautier), 540.
Leutramnus. V. *Leodochramnus*.
Levaré, Mayenne, cant. de Gorron, 408.
Lévêque, curé de Saint-Martin de Juvigné, 90.
Liger de *Vallesum*, 296.
Ligneio (Johannes de), 727.
Lignières, Sarthe, cant. de la Fresnaye, 443.
Lisiard, doyen de Laval, 71, 79.
Lisiard, père de Robert, 590.
Lisiard de Pouillé, 588.
Lisieux (archidiacre de), Calvados, 599.
Livet, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, 296, 686.
Locquenay, Saint-Aubin-de-Locquenay, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, 247.
Loe, 637. V. Loué.
Loeium, 39. V. Loué.
Loennia, 191. V. Longnes.
Loges (les), Sarthe, arr. de Saint-Calais, com. d'Ecorpain, 123, 525.
Loges (Guillaume des), 217.
Loiaco, 135. V. Loué.
Lombron, Sarthe, cant. de Montfort-le-Rotrou, 747.
Lombronio, 747. V. Lombron.
Longa Aqua, 6. V. Longuève.
Longiaco (Hamelin de), 29.
Longnes, Sarthe, cant. de Loué, église, 191.
Longobout (Richard de), 101.
Longué, Maine-et-Loire, cant. de Baugé. 438.

Digitized by Google

Longueium, 438. V. Longué.
Longuève, Sarthe, com. du Luart, cant. de Tuffé, 6.
Lonlay (l'abbaye de), Orne, cant. de Domfront, 99, 628, 652, 685.
Losduno, 144. V. Josbert de Loudon.
Losgis, 556. V. Saint-Martin-des-Loges.
Lou (la), bois, 418.
Loudon, Sarthe, cant. de Parigné-l'Evêque, 6.
Loudon (Josbert de), 144.
Loudun (Geoffroy de), 597 à 679, 691, 695, 704, 731, 740.
Loué, Sarthe, arr. du Mans, 39, 135, 158, 637, 745.
Louis VIII, roi de France, 472.
Louis (saint), roi de France, 563, 696.
Lousis, 348. V. Guillaume de Louzes.
Louvigné, Mayenne, cant. d'Argentré, 41, 363.
Louvigny, Sarthe, cant. de Mamers, 427, 429, 431.
Louzes, Sarthe, cant. de la Fresnaye, 348, 446.
Louzes (Guillaume de), 348.
Lucduno, 6. V. Loudon.
Lucé (Simon de), 207.
Luceio, 207. V. Simon de Lucé.
Luceio, 700. V. Grand-Lucé.
Luceio super Viduam, 613. V. Grand-Lucé.
Luché, Sarthe, cant. du Lude, 110.
Luciacum, 10. V. Grand-Lucé (le).
Lucie, fille d'Hugues Gonas, 395.
Lucie, veuve de Thibaut de *Matefelon*, 637.
Lunaicum, 232, 530. V. Lunay.
Lunay, Loir-et-Cher, cant. de Savigny, prieuré, 232, 530, 566.
Lupiniaco, 41. V. Louvigné.

M

M., archiprêtre du Mans, 412.
M., *Major*, de Courgiraud, 312.
Macée, fille de Foulques de Rouez, 646.
Maceriarum, 541, 546. V. Mézières-sous-Ballon.
Maceriis, 402. V. Mézières-sous-Ballon.
Machefer (Guillaume), 433.
Machefer (Hugues), 337.
Madré, Mayenne, cant. de Couptrain, 703.
Maeto, 645. V. Julien de Mayet.
Magno Altari (dîme de), 705.
Magnon, archevêque de Sens, 8.
Magnum Campum, 524. V. Grand-champ.
Maieroles, 128. V. Marolles.
Maierolis, 145. V. Payen de Marolles.
Mainard, évêque, 14 à 16.
Maine (comté du), 472.
Mairoletis, 254, 463. V. Marolette.
Maisnilo Augis, 270. V. Jean de Mesnil-augis.
Maison-Dieu de Vivoin, 712, 715.
Maison du Poids, à Saumur, Maine-et-Loire, 438.
Major (M.), 312.
Malemouche (*Nihardus*), 123, 138.
Malemouche (Philippe), 368.
Malemusche (Gui), 458.
Malicorne, Sarthe, arr. de la Flèche, 118.
Malmuchon (Payen de), 309.
Malocampo, 246. V. Bonchamp.
Malo Stabulo, 555. V. Bonnétable.
Mallot (Guérin), 142.

Digitized by Google

Mamers, Sarthe, 165.
Mancigneio, 624. V. Mansigné.
Mans (le), 173.
Mans (le) : Abbayes : Beaulieu, 49, 142. V. Beaulieu, la Couture, Saint-Vincent.
— Chapitre, 13, 24, 62, 67, 86, 87, 102, 109, 121, 191, 192, 223, 286, 308, 312, 314, 323, 354, 359, 375, 385, 420, 428, 469, 489, 490, 497, 499, 509, 527, 552, 553, 564, 587, 588, 594, 598, 599, 602, 615, 635, 639, 640, 649, 661, 666, 677, 681, 683, 688, 703, 705, 708, 720, 725, 726, 740, 741, 747, 750.
— Chapitre. Voir Saint-Pierre-de-la-Cour.
— Doyen, 661.
— Eglise, 1, 3, 4, 6, 294, 355, 472, 490, 681, 684, 756.
— Evêché, 56.
— Evêques. V. Aiglibert, Aldric, Arnaud, Avesgaud, Benoît, Bertrand, Denis, Domnole, Francon, Geoffroy d'Assé, Geoffroy Freslon, Geoffroy de Laval, Geoffroy de Loudun, Gervais, Gui de Ploermel, Guillaume de Passavant, Guillaume Roland, Hamelin, Herlemond, Hildebert, Hoel, Hubert, Hugues de Saint-Calais, Jean de Chanlay, Mainard, Maurice, Pierre le Royer, Robert, Sigefroid, Wulgrin.
— Monastère de Notre-Dame, 5, 6.
— Official, 541.
— Saint-Benoît, 291.
— Saint-Etienne, 9.
— Saint-Germain, 3.
— Saint-Martin de Pontlieue, 3.
— Saint-Martin, prieuré, 176, 197, 324.
— Saint-Ouen, 7, 34.
— Saint-Pierre-de-la-Cour, 55, 121.
— Saint-Pierre et Saint-Paul, 3, 4.
— Saint-Victeur, 3, 4, 142. V. Saint-Victeur.
— Saint-Vincent, 1, 4, 29, 35, 149. V. Saint-Vincent.
— Saints Vincent et Laurent, 2.
Mans (Marie du), 98.
Mansigné, Sarthe, cant. de Pontvallain, 288, 496, 497, 624.
Mantula, 33. V. Maule.
Marboeto (Foulques *de*), 41.
Marçon, Sarthe, cant. de la Chartre, 120.
Marcoux de Martigné, 289.
Marculfus, 289. V. Marcoux.
Mareil-en-Champagne, Sarthe, cant. de Brûlon, prieuré, 158.
Mareil-sur-Loir, Sarthe, cant. de la Flèche, 53.
Maresché, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 196, 344.
Marguerite, comtesse de Fife, 616.
Marguerite, femme de Guillaume de Riveillon, 539.
Marguerite, veuve de Thomas Pontonnier, 581.
Marie (*Beate*) *de Vario*, 555. V. Notre-Dame-de-Vair.
Marie, femme de Julien de Mayet, 645.
Marie du Mans, 98.
Mariette (la), Sarthe, cant. et com. de la Suze, 749.
Marigneio, 151. V. Marigny.
Marigny, Mayenne, cant. de Mayenne, com. d'Alexain, 151.
Marmoutier, abbaye, Indre-et-Loire, com. de Sainte-Radegonde, 26, 27, 40-44, 47, 52, 65, 68, 84, 85, 133, 155, 173, 177, 185, 187, 195, 200-202, 235, 237-242, 244, 245, 288, 301, 320-322, 324, 396, 442, 481, 506, 559, 603, 628, 650, 673, 689, 723, 734, 757.

Digitized by Google

Marolette, Sarthe, cant. de Mamers, 254, 463.
Marolio, 53. V. Mareil.
Marolles-les-Braux, Sarthe, arr. de Mamers, 128, 149.
Marolles (Payen de), 145.
Marsile de Fail, chevalier, 288.
Marson (Michel de), 556.
Marsone, 120. V. Marçon.
Marsonio (Guillaume *de*), 175.
Martigné, Mayenne, cant. de Mayenne, 374, 382.
Martigné (Marcoux de), 289.
Martin, curé d'Evron, 471.
Martine, veuve de Simon Ivet, 476.
Matefelon (Thibaut de), 637.
Matheriis, 545. V. Mézières.
Mathieu, abbé de Saint-Georges-du-Bois, 44.
Mathieu dit Midi, 716.
Mathieu, évêque d'Angers, 95.
Mathieu, fils de Bernard du Buis, 164.
Mathieu, fils de Guillaume *de Cosmis*, 86.
Mathieu, fils de Julienne de la Selle, 161.
Mathieu, prêtre, 245.
Mathieu du Buis, 414.
Mathieu de Chahaignes, 241.
Mathieu de l'Ormeau, 377.
Mathieu Papillon, chevalier, 756.
Mathieu des Roches, curé de Moytron (?), 734.
Mathieu du Vivier, chevalier, 402.
Mauges (Gui de), 155.
Maule, Sarthe, com. de Saint-Saturnin, cant. du Mans, 33.
Maurea (Guillaume *de*), 534.
Maurice, évêque, 433 à 562, 592, 607, 614, 618, 622, 737, 752.
Maurice Le Breton, de Bellême, 224-225.
Maurice de Craon, 655.
Maurice Le Flamand, 187.
Mauritius Rotonardus, 32.
Maydreio, 703. V. Madré.
Mayenne, 481, 493, 506.
— Chapelle du château, 42.
— Doyen, 409.
— Eglise Notre-Dame, 43.
— Forêt, 603.
— Sénéchal, 409.
Mayenne (Juhel de), 42, 320-322, 371, 506.
Mayet, Sarthe, cant. de la Flèche. Châtellenie, 532.
Mayet (Guillaume de), 532.
Mayet (Julien de), 645.
Media Quinta, 6. V. Quinte (la).
Medico (*dicto*), 747. V. Jean le Mège.
Meerolis, 149. V. Marolles.
Mège (Jean le), 747.
Mehellée (la) *juxta Erneiam*, Mayenne, cant. d'Ernée, com. de Montenay, 170-171.
Melereio, 54. V. Melleray.
Mellein, 452. V. Meslay.
Melleray, Sarthe, cant. de Montmirail. Saint-Sulpice, 54.
Melleyo, 698. V. Meslay.
Mello (Dreu de), 603, 632.
Ménard, moine de Saint-Vincent, 313.
Merceyo (Milon *de*), 380.
Mérieu (Guillaume), 760.
Merlayo, 160. *Merleio*, 198. *Merleyo*, 159. V. Meslay.
Meseres, 416. V. Mézières.
Meslay, Mayenne, arr. de Laval, 159-160, 198, 452, 698.
Mesnil (Robert du), 443.
Mesnilaugis (Jean de), 270.
Meurcé, Sarthe, cant. de Marolles, 585.
Mézières-sous-Ballon, Sarthe, cant. de Marolles, 402, 416, 541, 545, 546.

Digitized by Google

Michel, curé de Charné, 617.
Michel, évêque d'Angers, 635, 655.
Michel Gaard, 269.
Michel de Marson, clerc, 556.
Midi (Mathieu dit), 716.
Milesse (Barthélemy de la), 226.
Miletia, 226. V. Barthélemy de la Milesse.
Milon *de Merceyo*, clerc d'Hamelin, 380.
Minciaco (Simon *de*), 357.
Mirebeau, bois, Mayenne, cant. et com. de Bais, 570.
Mirebelle, 570. V. Mirebeau.
Moereliere (dîme de la). La Morlière, com. d'Auvers-le-Hamon, 694.
Moire (Aaliz de), 572.
Moitron, Sarthe, cant. de Fresnay, 600, 734.
Monacus, fils de R. Lamouroux, 261.
Moncé, Sarthe, cant. de Marolles, 25.
Moncé-en-Belin, Sarthe, cant. d'Ecommoy, 490.
Monceau, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, com. de Vivoin, 473.
Monceaux, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, com. de Parennes, 161.
Monceaux (Hugues de), 388.
Monceaux (Renaud de), 538.
Moncelles, 473. V. Monceau.
Monciaco, 25. V. Moncé.
Mondoun (Roscelin *de*), 230.
Monhoudou, Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, 602.
Monloy (Gautier de), 364.
Mons sorus, 28. V. Montsor.
Montabon, Sarthe, arr. de Château-du-Loir, 83.
Montage (dîme de), 181.
Montaudem, 706. V. Montaudin.
Montaudin, Mayenne, cant. de Landivy, 706.
Montauger (Arnoul de), 211.
Montbizot, Sarthe, cant. de Ballon, 728.
Montchamp, Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy, 371.
Montdaon (dîme de), 694.
Montdoubleau (Payen de), 89, 118.
Montebourg, Manche, arr. de Valognes, 97.
Monte Buisot, 728. V. Montbizot.
Montebure, 97. V. Montebourg.
Montedoblel, 118. V. Payen de Montdoubleau.
Montegirulfi, 272. V. Eude de Montgeroul.
Monte Girulfi, 398. V. Renaut de Montgeroul.
Monte Hodou, 602. V. Monhoudou.
Monte Molem, 228. V. Mont-Moulin.
Montenaio, 507. V. Montenay.
Montenay, Mayenne, cant. d'Ernée, 286, 507, 608, 622, 625.
Montenazeio, 94. V. Juvigné.
Montenueria (*Odo de*), 727.
Monte Renaudi, 602. V. Mont-Renault.
Monte Sancti Johannis, 62, 535. V. Mont-Saint-Jean.
Montfort, Sarthe, arr. du Mans, 543, 555.
Montfort (archidiacre de), 600.
Montfort (Rotrou de), 476.
Montgeron (Geoffroy de), 481.
Montgeroul (Eude de), 271-272.
Mongeroul (Geoffroy de), 209, 575.
Montgeroul (Hugues de), 273.
Montgeroul (Renaut de), 398.
Montgomont, 422. V. Montguyon.
Montguyon, Sarthe, cant. de Bonnétable, com. de Jauzé, 422.

Digitized by Google

Monthoudoux, moulin sur l'Ernée, Mayenne, cant. d'Ernée, 575.
Montigné, Mayenne, cant. de Laval, 654.
Montigné (Guillaume de), 454.
Montigny, Sarthe, cant. de la Fresnaye, 329, 437, 488, 657, 723.
Montigny (Guillaume de), 329.
Montils (les), Maine-et-Loire, cant. de Baugé, com. de Longué, 438.
Mont-Moulin, dime, 228.
Montoire, Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, 44, 434.
Montoire (Jean de), 434.
Montpellier, université, 354.
Mont-Renault, Sarthe, cant. de Mamers, com. de Saosnes, 602.
Montrésor (seigneur de), Montrésor, Indre-et-Loire, arr. de Loches, 721.
Montreuil, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, 173, 712, 715.
Montreuil (Achard de), 468.
Montreuil (Henri de), 537.
Montrichard (Gervais de), 350.
Mont-Saint-Jean, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, 62, 535.
Mont-Saint-Michel, abbaye, Manche, cant. de Pontorson, 5, 142, 205, 391, 408, 483, 714.
Montsor, bois, Sarthe, cant. du Mans, com. d'Yvré-l'Evêque, 24.
Morin (Arnaud), 179.
Morin (Geoffroy), 295, 317.
Morin (Guillaume), 90.
Morin (Herbert), 418.
Morteirs (Guérin *de*), 619.
Mortereis (*Fulquerius de*), 34.
Morteriis, 508. V. Guillaume des Mortiers.
Mortiers (Guillaume de), 508.
Moschans, 371. V. Montchamp.
Mosterellum prope Cenomanis, 712. V. Montreuil-sur-Sarthe.
Mosterol, 173. V. Montreuil.
Mosterol, 468. V. Achard de Montreuil.
Mosterolio, 715. V. Montreuil.
Mousterol, 537. V. Henri de Montreuil.
Motchein (Geoffroy de), 154.
Motte (Geoffroy de la), 304.
Moytron, 660, 734. V. Moitron.
Mucetus de Ballon, 276-277.
Murce, 585. V. Meurcé.

N

Nesle, 697.
Neuffontaines, *Novem fontes*, 388.
Neuvilette, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, 299.
Neuvilette (Thomas de), 299.
Neuvillalais, Sarthe, cant. de Conlie, 231.
Neuville, Sarthe, cant. du Mans, 193, 226.
Neuvy, Sarthe, cant. de Conlie, 143, 361.
Nevelon de Sablé, bourgeois du Mans, 665.
Neveu (Jean, dit Le), 600.
Nicolas, curé de Congé, 750.
Nicolas, doyen du Chapitre, 190, 335, 346, 354, 359, 412.
Nicolas, évêque. 417 à 432, 618, 744, 755.
Nicolas *Dessuble*, clerc, 680, 735.
Nicolas de Launay, 501.
Nicolas de Saint-Loup, 517.
Nicole Blanchard, 480.
Nihardus Malemouche, 123, 138.
Noam Cochel, 550. V. Noé-Cochaux.
Noé-Cochaux, Sarthe, cant. de Beau-

Digitized by Google

mont-sur-Sarthe, com. de Vivoin, 550.
Noentz, 311.
Noers (Richard *de*), 548.
Noeuriis (Gervais *de*), 391.
Nogent-le-Bernard, Sarthe, cant. de Bonnétable, 191, 555.
Nogento Bernardi, 191, 555. V. Nogent-le-Bernard.
Noiam, 259. *Noiem*, 256. V. Noyen.
Normand (Gervais Le), 158.
Nostre Domine de Petrina, 665. V. Notre-Dame de La Perrigne.
Notre-Dame, monastère au Mans, 5, 6.
Notre-Dame de Beaumont, 604, 699.
Notre-Dame, à La Chartre, Sarthe, arr. de Saint-Calais, 57.
Notre-Dame de Clermont, Mayenne, cant. de Loiron, com. d'Olivet, abbaye, 233. V. Clermont.
Notre-Dame de la Couture, paroisse, au Mans, 594.
Notre-Dame d'Etival-lès-le-Mans, 391.
Notre-Dame de Fougerolles, Mayenne, cant. de Landivy, 99.
Notre-Dame de Fresnay, Fresnay, Sarthe, arr. de Mamers, 717.
Notre-Dame d'Ivrande, Yvrandes, Orne, cant. de Tinchebray, 222.
Notre-Dame, à Laval, 159-160, 672, 713.
Notre-Dame, à Mayenne, 43, 52.
Notre-Dame du Parc, à Saint-Denis-d'Orques, Sarthe, cant. de Loué, Chartreuse, 637.
Notre-Dame de la Perrigne. La Perrigne, Sarthe, cant. de Montfort, com. de Saint-Corneille, 665.
Notre-Dame de Piacé, Piacé, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 343.
Notre-Dame du Ronceray, à Angers, 53, 69.
Notre-Dame de Sablé, Sarthe, 478.
Notre-Dame de Saint-Marceau, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 208.
Notre-Dame de Vair, Saint-Cosme-de-Vair, Sarthe, cant. de Mamers, 466, 555.
Notre-Dame du Val, Sarthe, arr. de Mamers, 102.
Notre-Dame de Vaubouan, Sarthe, cant. de Mayet, 18.
Notre-Dame, à Vivoin, 658.
Novem Fontes, 388. V. Neuffontaines.
Novi, 361. V. Neuvy.
Novovico, 143. V. Neuvy.
Noyen, Sarthe, cant. de Malicorne, 256, 259.
Nuillé (Geoffroy de), 457.
Nuilleio, 457. V. Geoffroy de Nuillé.

O

Octavien, cardinal-évêque d'Ostie, 660.
Octavien, cardinal légat, 174, 215.
October, 462. V. Geoffroy Octobre.
Octobre (Geoffroy), 462.
Odeline, dite Hardenge, 423.
Odo Bisacuta, 256.
Odo de Montenueria, chanoine, 727.
Oisseau, Mayenne, cant. de Mayenne, 347, 366.
Oissel, 347, 366. V. Oisseau.
Oizé, Sarthe, cant. de Pontvallain, 90.
Olivier, prieur de Vivoin, 559.
Olivier *de Auricasa*, prieur de Vivoin, 559.

Digitized by Google

Oratorio, 315. V. Saint-Vincent-du-Lorouer.
Origny, Origné, Mayenne, cant. de Château-Gontier, 245.
Orléanais (Geoffroy l'), 185.
Orléans, université, 354.
Ormeau (Mathieu de l'), 377.
Orne, rivière, 55.
Orques, Saint-Denis-d'Orques, Sarthe, canton de Loué, 303, 623, 668.
Orthe (Henri d'), 570.
Osiaci, 90. V. Oizé.
Osmond Poisson, 100, 181.
Ostie (évêque d'), Italie, 640.
Outre-Quoitron, village sur le Coitron. ruisseau, Loir-et-Cher, cant. de Montdoubleau, 401.

P

P., abbé de Beaulieu, 303.
P., préchantre, 286, 303.
P. de Santeuil, clerc au service d'Alfonse de Poitiers, 697.
P. de Villeray, 200.
Pail, forêt, Mayenne, arr. de Mayenne, 403.
Paladello, 721. V. Geoffroy de Paluau.
Pallier (G.), 760.
Paluau (Geoffroy de), 721.
Pancha, frère, 103.
Panon, Sarthe, cant. de Mamers, 323, 602.
Pansais (le), en Joué-l'Abbé, Sarthe, 7.
Paon (Robert dit le), 43.
Papillon (Mathieu), 756.
Parc (le), Sarthe, cant. de Loué, com. de Saint-Denis-d'Orques, 616.
Parc Notre-Dame (le), à Saint-Denis-d'Orques, Sarthe, cant. de Loué, Chartreuse, 623, 668, 678, 698.
Parcigneio, 535. V. Parné.
Parigné, 729.
Parigné, Mayenne, arr. de Mayenne, 43, 366.
Parigné-l'Évêque, Sarthe, cant. du Mans, 24.
Paris, église, 3.
— Université, 354.
Paris (Pierre de), 697.
Parné, Mayenne, cant. d'Argentré, 62, 535.
Parraniaco, 62. V. Parné.
Parriniaco, 43. V. Parigné.
Pas (le), Mayenne, cant. d'Ambrières, 39, 172.
Passais, 409, 543, 610, 628, 732.
Passavant (Geoffroy), 193.
Passavant (Guillaume de), 82 à 278.
Passu, 172. *Patium*, 39. V. Pas (le).
Patrice Forsene, chevalier, 136, 214, 276, 277.
Patrice (Gautier), 363, 429.
Patrice (Jean), 429, 431.
Patrice de Riveillon, chevalier, 534.
Patriniacum, 24. V. Parigné-l'Evêque.
Paulin *Boters*, 367.
Pauperru (terre de), 182.
Payen, curé de Maresché, 196.
Payen d'Avoise, 70.
Payen de Chaources, 122, 129.
Payen de la Corbière, 560.
Payen de La Garde, 273.
Payen Garot, archiprêtre, 190.
Payen Golette, forestier, 502.
Payen Hildebert, 76.
Payen de *Malmuchon*, 309.
Payen de Marolles, 145.

Digitized by Google

Payen de Montdoubleau, 89, 118.
Payen de Prez, chevalier, 662.
Payen de Sévillé, 431.
Pelletier (André), 541.
Pelletier (Fromond Le), 197.
Pelliparius, 197. V. Fromond Le Pelletier.
Peisson, 100. V. Osmond Poisson.
Penon, 323, 602. V. Panon.
Pensire, 7. V. Pansais.
Perdrière (la), terre, 262.
Perdrieria, 262. V. Perdrière (la).
Perer (Girard), 414.
Pernelle, veuve de Foulques de Rouez, 646.
Perre, moulin, 375.
Perrigne (la), Sarthe, cant. de Montfort, com. de Saint-Corneille (?), 665.
Perseigne, Sarthe, cant. de la Fresnaye, com. de Neufchâtel, abbaye, 162, 166, 290, 298, 329, 342, 356, 369, 376, 394, 395, 404, 413, 437, 443, 456, 488, 494, 511, 526, 596, 657.
Peserit (dime de), 136.
Petin (Adam), 168.
Petini, 168. V. Adam Petin.
Peze, 662. *Pezeyo*, 732. *Pezzeio*, 134. V. Pezé-le-Robert.
Pezé-le-Robert, Sarthe, cant. de Sillé-le-Guillaume, 134, 662, 732.
Philippe, curé de la Chapelle-Gâtineau, 148.
Philippe, curé de Coutures, 716.
Philippe, doyen de Saint-Martin de Tours, 319.
Philippe de Ballon, clerc d'Hamelin, 405.
Philippe Boton, 340.
Philippe *de Coimis*, 162.
Philippe *de Coismis*, 456.
Philippe de Courgoué, 340.
Philippe de Couture, 716.
Philippe *de Dulceola*, 403.
Philippe de Landivy, 498, 616.
Philippe Malemouche, chevalier, 368.
Philippe Romain, chanoine du Mans et curé d'Izé, 664.
Philippe de Rousset, 435.
Philippe de Saint-Denis, chevalier, 452.
Philippe de Sougé, 379.
Philippe d'Yvré, chanoine, 509.
Philippe d'Yvré, évêque de Beyrouth, 489.
Piacé, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 343, 565.
Pierre, doyen de Laval, 643, 742.
Pierre, fils de Benoît, 753.
Pierre, préchantre du Mans, 306, 438.
Pierre d'Antenaise, 358.
Pierre de Corléon, chevalier, 756.
Pierre de l'Ile, 187.
Pierre de Paris, chanoine de Nesle, 697.
Pierre le Royer, évêque, 760.
Pietatis Dei, 546. V. Epau (l').
Pilemil, 90. V. Pirmil.
Pirmil, Sarthe, cant. de Brûlon, 90, 257.
Pirmil (Bouchard de), 257.
Pissechen, bois, 425.
Placé, Mayenne, cant. de Mayenne, 204.
Placé (Juhel de), 204.
Placeio, 204. V. Placé.
Plainfay (Eudes de), 311.
Plaissiez, 154. V. Durand du Plessis.
Planche (la), Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, com. de Vivoin, 473.
Planchia, 473. V. Planche (la).
Planofayo, 311. V. Eude de Plainfay.
Plesciaco Milesendis, 80, 94. V. Plessis-Milcent (le).

Digitized by Google

Plessis (le), fief à l'abbaye de Perseigne, 162.
Plessis (Aimery du), 162.
Plessis (Durand du), 154.
Plessis-Milcent (le), Mayenne, cant. de Loiron, com. d'Olivet, chapelle, 80, 94.
Plingaut, 473.
Ploërmel (Gui de), 51 à 66.
Pocaio, 535. V. Possé.
Pocei, vigne, 410.
Poeio, 262, 271. V. Richard de Poué.
Poillé (Guillaume de), 758.
Poillé, 588. V. Lisiard de Pouillé.
Poisson (Enguerrand), 273.
Poisson (Osmond), 100, 181.
Poitiers (Alfonse de), 697.
Polleio, 292. V. Pouillé.
Polleyum, bois, Poillé, Mayenne, cant. de Mayenne, com. de Contest, 381.
Ponciale, 224.
Pondere (*domo de*), 438. V. Maison du Poids.
Ponte Houdol, 575. V. Monthoudoux.
Ponteperrign (*Hodeardis de*), 415.
Ponte Petre, 656. V. Pont-Pierre.
Ponte Petrino, 313. V. Pont-Perrin.
Pontiaco (Hugues *de*), 232.
Pontis Perrign, 415. V. Pont-Perrin (le).
Pont-Neuf (le), Sarthe, cant. de Beaumont, 699.
Pontonarius, 581. V. Thomas Pontonnier.
Pontonnier (Thomas), 581.
Pontouin (Thomas de), 124, 189.
Pont-Perrin, au Mans, 313, 415, 444, 500.
Pont-Perrin (*Hodeardis* de), 313.
Pont-Pierre (terre), Mayenne, cant. de Landivy, com. de Desertines, 656.
Pontvaleno, 143. V. Pontvallain.
Pontvallain, Sarthe, arr. de La Flèche, 117, 143.
Porc (Juhel le), 169.
Porc (Raoul le), 575.
Poreio (Guillaume *de*), 46.
Possé, Sarthe, cant. de Beaumont, com. d'Assé-le-Riboul, prieuré, 535.
Potardière (la) : la Poulardière, Sarthe, cant. de Sillé, com. de Rouez (?), 502.
Poterie (la), terre à Sargé, Sarthe, cant. du Mans, 720.
Poué (Richard de), 262, 271, 272.
Pouillé, Loir-et-Cher, cant. de Saint-Aignan, 292.
Pouillé (Lisiard de), 588.
Poulardière (la), Sarthe, cant. de Sillé, com. de Rouez, 502.
Pratis, 167. V. Guillaume de Pré.
Pratis, 143, 328, 710. V. Pré-en-Pail.
Pratum Gaardi, 269. V. Pré-Gaard.
Pré (le), au Mans, abbaye, 153, 518, 665.
Pré (Guillaume de), 167.
Pré-en-Pail, Mayenne, arr. de Mayenne, 143, 328, 709-711, 722.
Pré-en-Pail (Hervé de), 328.
Pré-Gaard (le), près La Fresnaye, Sarthe, 269.
Prez (Payen de), 662.
Primigneio apud Lavare, Lavaré, Sarthe, cant. de Vibraye, 138.
Prix, Mayenne, cant. de Laval, com. de Changé, 71, 79, 672.
Priz, 672. V. Prix.
Proliaco, 7. V. Pruillé-le-Chétif.
Pruillé-le-Chétif, Sarthe, arr. et cant. du Mans, 7, 191.
Pruillé-l'Eguillé, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, 191, 333, 577.

Digitized by Google

Pruliaco Gaudini, 191. V. Pruillé-le-Chétif.
Puisat (Guillaume de), 465.
Pyreto, peut-être Empiré, com. de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Maine-et-Loire, 511.

Q

Quercu Turmel, 654. V. Chêne-Trumeau.
Quinte (la) du Mans, 6.
Quintel (Geoffroy), 729.
Quintel (Grégoire), 729.

R

R., doyen de Courtenay, 758.
R. Lamouroux, 261.
Ramis (maison *de*), 279. V. Champagne (abbaye de).
Rancher (Agnès du), 633.
Ranulfus Flandrensis, 370. V. Renoux Flamand.
Raoul, chapelain de Saint-Pierre de Pontvallain, 184.
Raoul, curé de Saint-Corneille, 450.
Raoul, fils de Laurent, 369.
Raoul, fils de Philippe *de Coimis*, 162.
Raoul, vicomte de Beaumont, 26, 38.
Raoul, vicomte de Beaumont, 514, 616.
Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, 757.
Raoul de Doucelles, 242.
Raoul de Gorram, 714.
Raoul de Laart, 93.
Raoul Laigneau, curé de Thoré,
Raoul Le Porc, 575.
Raoul de Saint-Sauveur, 169.
Raoul Samiel, fils d'Odeline, 423.
Raoul de Thorigny, chevalier, 679.
Renaud, curé de Saint-Christophe de Pruillé, 393.
Renaud, curé de Vivoin, 701.
Renaud d'Anjou, 371.
Renaud du Breuil, 124.
Renaud de l'Ile, 653.
Renaud de Monceaux, 538.
Renaut, évêque, 279 à 287, 358, 447, 607, 618, 736.
Renaut, père de Arnoul du Houssay, 182.
Renaut Charretier, 236.
Renaut *Ferrom*, 466.
Renaut de Montgeroul, clerc, 398.
Renaut de Saint-Gille, 287.
René, Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, 107, 218, 526, 629.
Reneio, 426, 629. V. René.
Renou, prieur de Villaine-la-Juhel, 759.
Renoul Flamand, 347.
Renoux Flamand, 370.
Revel (Gervais), 223.
Ribole, 279. V. Foulques Riboul.
Ribole, 461. V. Guillaume Riboul.
Riboul, bois, 502.
Riboul (Foulques), 61, 231, 279, 284, 519, 558, 605, 662.
Riboul (Geoffroy), 315.
Riboul (Guillaume), 461.
Riboul (Hubert), 531.
Richard, 757.
Richard, curé de Livet, 296.
Richard, curé de Moitron, 660.

Digitized by Google

Richard, frère de Guillaume de *Rivellon*, 373.
Richard de Beaumont, chevalier, 616.
Richard de Beaumont, sénéchal de Sainte-Suzanne, 394.
Richard Cœur de Lion, 596.
Richard *Globerc*, 438.
Richard (Jean), 292.
Richard de *Longobout*, 101.
Richard de *Noers*, 548.
Richard de Poué, 262, 271, 272.
Richard de Villiers, 485.
Richard de Villiers, chevalier, 460.
Richedoig, moulin sur la Sarthe, près du Mans, 444.
Richilde de la Chevalerie, femme de Guillaume *de Vasonio*, 351.
Riomer, cimetière, près de Chassillé, Sarthe, cant. de Loué, 194.
Rionet : Riomer, Sarthe, cant. et com. de Loué (?), 745.
Riparia, 678. V. Robert de la Rivière.
Riveillon (Guillaume de), 373, 539, 548.
Riveillon (Patrice de), 534.
Rivellon, 373. V. Riveillon.
Rivellon, 534. V. Patrice de Riveillon.
Rivière (Robert de la), 678, 702.
Robert, abbé de Saint-Vincent, 149, 188, 258.
Robert, archidiacre de Montfort, 489, 600.
Robert, chapelain du comte d'Alençon, 376.
Robert, comte d'Alençon, 612.
Robert, évêque, 12.
Robert, fils de Fromond Le Pelletier, 197.
Robert, fils de Hodeline, 161.
Robert, fils de Lisiard, 590.
Robert, fils de Renaut *Ferrom*, 466.
Robert, seigneur de Sillé, 733.
Robert Abraham, curé d'Ancinnes, 457.
Robert *de Aroon*, 419.
Robert d'Assé, 298.
Robert Aubin, 723.
Robert d'Avezé, 221.
Robert *Bellei*, curé d'Ancinnes, 296.
Robert Bourgoin, 590.
Robert du Breuil, 546, 582.
Robert des *Coudreiz*, 305.
Robert *Daron*, chevalier, 432.
Robert d'Epineu, chevalier, 293.
Robert de Fontenelle, 124.
Robert *Gislaut*, 271, 272, 273.
Robert de Gorran, 517.
Robert de Lavallière, 509.
Robert du Mesnil, 443.
Robert dit le Paon, clerc, 43.
Robert *Pesaz*, 309.
Robert de la Rivière, 678, 702.
Robert de Saint-Aubin, chevalier, 247.
Robert, de Saint-Germain-sur-Aussure, 297.
Robertus Cementarius, 561.
Robin *Jamba*, 508.
Rocha Boviscurtis, 96. V. Roche-Beaucourt.
Rocha Haumerea, 264.
Roche (la), moulin, com. d'Auvers-sous-Montfaucon, Sarthe, cant. de Loué, 306.
Roche-Beaucourt, Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil, 96.
Roches (Guillaume des), 339, 362, 387.
Roches (Mathieu des), 734.
Rochosches, 103.
Roë (la), Mayenne, cant. de Saint-Aignan, abbaye, 67. 80, 94, 116, 146, 655.
Roeria (*vico de*), au Mans, 680.
Roëzé, Sarthe, cant. de la Suze, 55, 64.
Rogeauque : Roujeaune, Mayenne, com. de Vautorte, 181.
Roger, 157.

Digitized by Google

Roger de Congé, 419.
Roillon, 237. V. Rouillon.
Roland (Guillaume), 680 à 691, 716.
Rolers, 648. V. Roullée.
Romain (Philippe), 664.
Rome, 354, 758.
Ronce (*Alesia La*), 709.
Ronceray, (abbaye du), à Angers, Maine-et-Loire, 53, 69, 241.
Rooleriis, 234. V. Roullée.
Roolz, Rouez, Sarthe, cant. de Sillé (?), 239.
Rootello (Eude *de*), 424.
Rorgon de Contest, 65.
Ros, partie de la forêt de Bersay, 125.
Rosay (dime du), 725.
Roscelin, vicomte de Beaumont, 46.
Roscelin de *Mondoun*, 230.
Roset (Gille du), 484.
Roseto, 726. V. Saint-Georges-du-Rosay.
Roseto, 484. V. Gille du Roset.
Rosetum, 725. V. Rosay (le).
Roseyo, 740. V. Saint-Georges-du-Rosay.
Rossonii (*fons*), ruisseau, affluent du Loir, 22.
Rotonardus (*Mauritius*), 32.
Rotrou, seigneur de Montfort et de Bonnétable. 238.
Rotrou de Montfort, 476.
Rouez, Sarthe, cant. de Sillé, 239.
Rouez (Foulques de), 646.
Rouillon, Sarthe, cant. du Mans, 237.
Rouillon (Payen de), 185.
Roujeaune, Mayenne, cant. d'Ernée, com. de Vautorte, 181.
Roullée, Sarthe, cant. de La Fresnaye, 234, 648.
Rouperroux, Sarthe, cant. de Bonnétable, 555.
Rouperroux (Silvestre de), 375.
Rousseau (Herbert), 405.
Rousset (Philippe de), 435.
Roux (Guérin le), 229.
Royer (Pierre le), 760.
Rozeium, 55, 64. V. Roëzé.
Ruauden, 236. V. Ruaudin.
Ruaudin, Sarthe, cant. du Mans, 236.
Ruis du Parc, Sarthe, cant. de La Fresnaye, com. de Louzes, 348.
Ruminans ferrum (Girard), 161.
Ruperros, 375. V. Silvestre de Rouperroux.
Ruperrous, 555. V. Rouperroux.
Rusellus, 405. V. Herbert Rousseau.

S

Sablé, Sarthe, arr. de La Flèche, 27, 455, 543.
— Prieuré de la Couture, 141, 216, 219, 478, 590.
Sablé (Gui de), 521.
Sablé (Guillaume de), 199.
Sablé (Nevelon de), 665.
Sagonia, 682. V. Saosnes.
Saint-Aignan, Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, 101.
Saint-Aignan à Montabon, Sarthe, cant. de Château-du-Loir, 83.
Saint-André de Beaumont, Sarthe, arr. de Mamers, 699.
Saint-Aubin d'Angers, abbaye, 3, 34, 37, 38, 118, 221, 248, 407, 717.
Saint-Aubin, près de Beaumont, Sarthe, 235.
Saint-Aubin-du-Désert, Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel, 111.

Digitized by Google

Saint-Aubin-de-Locquenay, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, 247.
Saint-Aubin-des-Vignes, chapelle, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, com. de Juillé, 46.
Saint-Aubin-des-Vignes, église, 699.
Saint-Aubin (Gautier de), 227.
Saint-Aubin (Robert de), 247.
Saint-Benoît, au Mans, 291.
Saint-Benoît (Eon de), 237.
Saint-Bertevin, Mayenne, cant. de Laval, 51, 205, 283, 674.
Saint-Bertevin (Guérin de), 273, 283.
Saint-Brice, Orne, cant. de Domfront, 685.
Saint-Calais, 631.
Saint-Calais (Hugues de), 67 à 81.
Saint-Céneri, Orne, arr. d'Alençon, 31.
Saint-Céneri de Sillé, 733.
Saint-Christophe, à Mareil-sur-Loir, Sarthe, cant. de La Flèche, 53.
Saint-Christophe de Pruillé-l'Eguillé, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, 393.
Saint-Christophe-du-Jambet, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 442, 465, 507, 622, 675, 676, 690, 712, 715.
Saint-Corneille, Sarthe, cant. de Montfort, 450.
Saint-Cosme et Saint-Damien (Chapitre de), 338.
Saint-Cosme-de-Vair, Sarthe, cant. de Mamers, 466.
Saint-Cyr de Sargé, Loir-et-Cher, cant. de Montdoubleau, com. de Sargé, 178, 186.
Saint-Denis, Seine, abbaye, 75, 178, 186, 244, 331.
Saint-Denis, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, com. de Saint-Aubin-de-Locquenay, 247.
Saint-Denis, Sarthe, cant. de Montfort, com. de Saint-Mars-la-Brière, 63.
Saint-Denis de Gastine, Mayenne, cant. d'Ernée, 420, 469.
Saint-Denis de Joué, Sarthe, cant. de Loué, 217.
Saint-Denis-d'Orques, Sarthe, cant. de Loué, 303.
Saint-Denis (Hugues de), 243.
Saint-Denis (Philippe de), 452.
Saint-Digne, 304. V. Saint-Denis-d'Orques.
Sainte-Gauburge, prieuré, 54, 148, 163, 180, 182-183, 203, 331.
Sainte-Gemme, Mayenne, canton d'Evron, 471, 573.
Sainte-Suzanne, Mayenne, arr. de Laval, 394.
Sainte-Suzanne (vicomte de), 757.
Saint-Etienne, église au Mans, 9.
Saint-Etienne, à Metz, 3.
Saint-Etienne de Thorigné, Sarthe, cant. de Sainte-Suzanne, 678.
Saint-Florent, Maine-et-Loire, cant. de Saumur, com. de Saint-Hilaire-Saint-Florent, abbaye, 93, 95, 97, 152, 154, 204, 250, 251, 252.
Saint-Fraimbaud, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, com. de Saint-Georges-de-Lacouée (?), 49.
Saint-Fraimbauld de Lassay, Mayenne, arr. de Mayenne, cant. et com. de Lassay, 52.
Saint-Fraimbault de Prières, Mayenne, cant. de Mayenne, 649, 704.
Saint-Georges de Dangeul, Sarthe, cant. de Marolles, 123, 364, 373.
Saint-Georges-du-Bois, près Montoire, monastère, Loir-et-Cher, cant. de Montoire, com. de Saint-Martin-des-Bois, 44.

Digitized by Google

Saint-Georges-du-Plain, Sarthe, cant. et com. du Mans, 313.
Saint-Georges-du-Rosay, Sarthe, cant. de Bonnétable, 726, 740.
Saint-Georges (Hugues de), 654.
Saint-Germain, monastère au Mans, 3.
Saint-Germain d'Aussure, Mayenne, cant. et arr. de Mayenne, 243, 297.
Saint-Germain-de-la-Coudre (?), Sarthe, cant. de Beaumont, 718.
Saint-Germain-des-Prés, 3. V. Saint-Vincent.
Saint-Germain, chapelle à Vivoin, cant. de Beaumont, 658.
Saint-Germain (Guillaume de), 243.
Saint-Gervais, à Thorée, Sarthe, cant. du Lude, 104.
Saint-Gervais de Placé, Mayenne, cant. de Mayenne, 204.
Saint-Gervais de Soissons, Aisne, 697.
Saint-Gervais-en-Belin, Sarthe, cant. d'Ecommoy, 421, 436.
Saint-Gilles-de-la-Plaine, Sarthe, cant. et com. de Saint-Paterne, 652.
Saint-Gilles (Renaut de), 287.
Saint-Guingalois, à Château-du-Loir, Sarthe, arr. de Saint-Calais, 27, 673.
Saint-Hilaire au Mans, 368.
Saint-Hilaire de Dangeul, Sarthe, cant. de Marolles, 123.
Saint-Hilaire-du-Houssay, Mayenne, cant. de Château-Gontier, 240.
Saint-Hippolyte, église à Vivoin, Sarthe, cant. de Beaumont, 658.
Saint-Jacques, chapelle au Mans, 594.
Saint-Jean-des-Echelles, Sarthe, cant. de Montmirail, 15, 547, 554.
Saint-Jean-l'Evangéliste d'Angers, 438.
Saint-Jean-sur-Erve, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 365, 484, 528, 634, 702, 751.
Saint-Jean du Mans, 483, 667.
Saint-Jean de Vernie, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 347.
Saint-Jouin à Angers, 94.
Saint-Jouin de Pirmil, Sarthe, cant. de Brûlon, 257.
Saint-Julien au Mans, 496, 522. V. Le Mans, Chapitre.
Saint-Julien à La Suze, chapelle, 64.
Saint-Julien de Tours, abbaye, 16, 17, 18, 101, 120.
Saint-Julien-en-Champagne, Sarthe, cant. de Conlie, com. de Neuvy, 435.
Saint-Laumer (abbaye de), à Blois, 12, 165, 644.
Saint-Léonard de Bellême, 234.
Saint-Léonard-des-Bois, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe, 403, 724.
Saint-Loup-du-Gast, Mayenne, cant. d'Ambrières, 56.
Saint-Loup (Gille de), 654.
Saint-Loup (Gui de), 654.
Saint-Loup (Nicolas de), 517.
Saint-Marceau, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 192, 208.
Saint-Marceau (Guillaume de), 192.
Saint-Mars, Sarthe, cant. de Montfort, paroisse, 63.
Saint-Mars-sous-Ballon, Sarthe, cant. de Ballon, 91, 119.
Saint-Mars-la-Bruyère, Saint-Mars-de-la-Brière, Sarthe, cant. de Montfort, 144.
Saint-Mars-de-Cré, Sarthe, cant. et com. du Lude, 90.
Saint-Mars-du-Désert, Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel, 399, 711.
Saint-Mars-d'Outillé, Sarthe, cant. d'Ecommoy, 191, 367.
Saint-Martin du Bourg-Neuf : Bourg-neuf-la-Forêt, Mayenne, cant. de Loiron, 489.

Digitized by Google

Saint-Martin de Dangeul, Sarthe, cant. de Marolles, 345.
Saint-Martin de Juvigné, Mayenne, cant. de Chailland, 98.
Saint-Martin des Loges, Sarthe, cant. de Saint-Calais, com. d'Ecorpain, 123, 525, 558.
Saint-Martin de Lunay, 232. V. Lunay.
Saint-Martin au Mans, prieuré, 176, 197, 198, 324, 486, 500.
Saint-Martin de Pontlieue, monastère au Mans, 3.
Saint-Martin, à Séez, Orne, arr. d'Alençon, 102.
Saint-Martin de Soulitré, Sarthe, cant. de Montfort, 123, 190.
Saint-Martin de Tours, 3, 123, 310, 319, 325, 532.
Saint-Martin, à Yvré-le-Pôlin, Sarthe, cant. de Pontvallain, 73.
Saint-Maurice de Tours, 123.
Saint Médard, évêque de Noyon et Tournai, 3.
Saint-Nicolas d'Angers, abbaye, 36, 62, 335, 453, 535, 605.
Saint-Nicolas, chapelle, à La Chartre, Sarthe, arr. de Saint-Calais, 57.
Saint-Nicolas, chapelle, au Mans, 594.
Saint-Nicolas de Marmoutier, 324.
Saint-Nicolas de Sablé, 478.
Saint-Ouen-des-Ponts de Ballon, 449.
Saint-Ouen-en-Champagne, cant. de Brûlon, 146.
Saint-Ouen, monastère, auprès du Mans, 7, 34.
Saint-Patrice (église de), 451.
Saint-Pavin-des-Champs, Sarthe, cant. et com. du Mans, 61.
Saint-Pavin-de-la-Cité, au Mans, 386.
Saint-Pierre, à Beaumont-la-Chartre, 18.
Saint-Pierre de Brûlon, Sarthe, arr. de La Flèche, 113.
Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 55, 121, 232, 533.
Saint-Pierre-de-la-Cour, Mayenne, cant. de Loiron, 285, 607, 608.
Saint-Pierre-des-Landes, Mayenne, cant. de Chailland, 152.
Saint-Pierre de Pontvallain, Sarthe, arr. de La Flèche, 184.
Saint-Pierre de René, Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, 167, 332, 426, 730.
Saint-Pierre (Aimeri de), 323.
Saint-Pierre et Saint-Paul, abbaye au Mans, 3, 4. V. Couture (la).
Saint-Remi, chapelle, 458.
Saint-Remi (herbergement de), 351.
Saint-Rémi-du-Plain, Sarthe, cant. de Mamers, 404.
Saint-Rémi de Sillé, 228.
Saint-Rémi, près Tuffé, Sarthe, arr. de Mamers, 149.
Saint-Rémy (Barthélemy de), 456.
Saint-Samson, près d'Angers, 300.
Saint-Samson-du-Désert, Mayenne, cant. de Pré-en-Pail, 710.
Saint-Sauveur, monastère, au Breuil, près du Mans, 10.
Saint-Sauveur-de-l'Etoile, Loir-et-Cher, cant. de Montoire, com. d'Authon, 434.
Saint-Sauveur (Raoul de), 169.
Saint-Serge, à Angers, abbaye, 397.
Saint-Simple, à Tours, 310.
Saint-Sulpice, à Melleray, Sarthe, cant. de Montmirail, 54.
Saint-Symphorien, Sarthe, cant. et com. de Marolles-les-Braux, chapelle, 145.
Saint-Thomas de Courceriers, Mayenne, cant. de Bais, 515.

Digitized by Google

Saint-Tugal, à Laval, 576.
Saint-Tugal, 713. V. Notre-Dame de Laval.
Saint-Ulphace, Sarthe, cant. de Montmirail, 10.
Saint-Victeur, monastère, au Mans, 3, 4. 76, 142, 444, 464, 483, 487, 529, 574, 667.
Saint-Vincent, à La Chartre, Sarthe, arr. de Saint-Calais, 57.
Saint-Vincent-du-Lorouer, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, 315.
Saint-Vincent du Mans, abbaye. 1, 2, 4, 20, 28, 29, 30, 35, 59, 66, 72. 92, 104, 149, 166, 167, 174, 175, 206, 207, 208, 215, 218, 253, 255-257, 281, 282, 302, 309, 311, 313, 317, 332, 343-345, 364, 373, 379. 388, 389, 400-402, 404, 413, 415, 416, 418, 419, 421-422, 426-427, 429, 431-433, 435, 436, 448-450, 455, 458, 463, 476, 479, 480, 491, 494, 504, 542, 545, 562, 565, 572, 606, 620, 682, 724, 731, 735, 737, 738, 743, 744, 752, 753-755.
Saint-Vincent, monastère, à Paris, 3.
Saint-Vincent-des-Prés, Sarthe, cant. de Mamers, 740.
Salais, bois, Mayenne, cant. de Mayenne, com. de Saint-Georges-Buttavent, 381.
Salerne (université de), 354.
Saletum, 381. V. Salais.
Salyiam, 39. V. Saulges.
Salmuriensi, 438. V. Saumur.
Salnarias, 10. V. Saulnière (la).
Salomon (Guillaume), 76.
Salvageria, 278. V. G. de la Sauvagère.
Samiel (Raoul), 423.
Sancta Gemma, 471. V. Sainte-Gemme.
Sanctolio, 697. V. P. de Santeuil.
Sanctus Albinus, 235. V. Saint-Aubin.
Sanctus Anianus de Monte Abonis, 83. V. Saint-Aignan de Montabon.
Sanctus Audoenus, 7, 34. V. Saint-Ouen.
Sanctus Audoenus de Campania, 146. V. Saint-Ouen-en-Champagne.
Sanctus Audoenus de Pontibus de Baladone, 449. V. Saint-Ouen-des-Ponts, de Ballon.
Sanctus Bertevinus, 283. V. Guérin de Saint-Bertevin.
Sanctus Cyricus de Cergeio, 178. V. Saint-Cyr de Sargé.
Sanctus Dyonisius de Pulcio, Saint-Denis, com. de Saint-Aubin-de-Locquenay (?), 247.
Sanctus Frambaldus, 49. V. Saint-Fraimbaud.
Sanctus Georgius de Silva, 44. V. Saint-Georges-du-Bois.
Sanctus Germanus super Auxuram, 297. V. Saint-Germain-d'Aussure.
Sanctus Guingaloeus, 27. V. Saint-Guingalois.
Sanctus Herreaudus, 422. V. Terrehault.
Sanctus Johannes, 15. V. Saint-Jean-des-Echelles.
Sanctus Johannes super Arvam, 484. V. Saint-Jean-sur-Erve.
Sanctus Jovinus de Pilimil, 257. V. Saint-Jouin de Pirmil.
Sanctus Lupus, 56. V. Saint-Loup-du-Gast.
Sanctus Macutus de Sabolio, 27. V. Sablé.
Sanctus Marcellus, 192, 208. V. Saint-Marceau.
Sanctus Martinus de Juveneio, 98. V. Saint-Martin de Juvigné.
Sanctus Medardus, 399. V. Saint-Mars.

Digitized by Google

Sanctus Medardus de Baladone, 119. V. Saint-Mars-sous-Ballon.
Sanctus Medardus de Brueria, 144. V. Saint-Mars-la-Bruyère.
Sanctus Medardus de Ostilleio, 191. V. Saint-Mars-d'Outillé.
Sanctus Remigius, 404. V. Saint-Rémy-du-Plain.
Sanctus Sanson, 300. V. Saint-Samson.
Sanctus Serenicus, 31. V. Saint-Céneri.
Sanctus Simplex, 310. V. Saint-Simple.
Sanctus Viventianus, 725, 740. V. Saint-Vincent-des-Prés.
Santeuil (P. de), 697.
Saosnes, Sarthe, cant. de Mamers, 404, 682.
Sargé, Sarthe, cant. du Mans, 659, 681, 720.
Sarthe, rivière, 14.
Saugia, 200. V. Guérin de Saulges.
Saulges, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Meslay, 39, 651.
Saulges (forêt de), 522.
Saulges (Guérin de), 200.
Saulnière (la), Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux (?), 10.
Saumur, Maison du Poids, Maine-et-Loire, 438.
Sauvagère (G. de la), 278.
Savari d'Antenaise, 387.
Savari, frère de *Fulquerandus* d'Antenaise, 206.
Savigny, Manche, arr. de Mortain, cant. du Teilleul, abbaye, 74, 81, 99, 100, 106, 107, 132, 134, 168-172, 181, 209-211, 260, 261-274, 279, 283, 360, 390, 409, 468, 567, 575, 604, 610, 612, 617, 619, 628, 643, 656, 674, 706, 742.
Sceaux, Sarthe, cant. de Tuffé, 255, 743.
Scelei, 12. V. Cellé.
Scholastique, femme de Guérin Julien, 176, 177.
Séez, Orne, arr. d'Alençon, 102.
Ségrie, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 507, 527, 609, 622.
Sela, 161. V. Julienne de la Selle.
Selle (Julienne de la), 161.
Semur (Goslin de), 140.
Semur (Hugues de), 83, 117.
Seona, 59, 258, 395. V. Saosnes.
Seuza, 64. V. Gaudin de la Suze.
Sévillé (Guillaume de), 500.
Sévillé (Payen de), 431.
Sevilleio, 500. V. Guillaume de Sévillé.
Sichramnus, petit-neveu de Bertrand, 3.
Sigechelmus, neveu de Bertrand, 3.
Sigefroid, évêque, 17.
Sillé-le-Guillaume, Sarthe, arr. du Mans, 107, 260, 261, 263, 608, 687.
Sillé (Herbert de), 357.
Sillé (seigneur de), 733.
Silvestre de Rouperroux, 375.
Silvigneii, 100. V. Souvigné.
Simon, clerc, 756.
Simon, curé de Loué, 135.
Simon, frère de Guillaume *de Rivellon*, 373.
Simon Allec, 330.
Simon Chamaillart, chevalier, 749.
Simon Chanoine, de La Chartre, 68.
Simon Ivet, 476.
Simon Lancelin, 344.
Simon de Lucé, 207.
Simon *de Minciaco*, chanoine, 357.
Soissons (Saint-Gervais de), Aisne, 697.
Solesmes, Sarthe, cant. de Sablé, prieuré, 377.
Soonnam, 404. V. Saosnes.

Digitized by Google

Souday, Loir-et-Cher, cant. de Montdoubleau (?), 401, 638.
Souday (Geoffroy de), 638.
Sougé, Sarthe, cant. de Fresnay-sur-Sarthe (?), 115.
Sougé (Guillaume de), 477.
Sougé (Philippe de), 379.
Souligné-sous-Vallon, Sarthe, cant. de La Suze, 400.
Souligné (Ernaud de), 540.
Soulitré, Sarthe, cant. de Montfort, 123.
Soulitré (Lancelin de), 190.
Sourches, Sarthe, cant. de Conlie, com. de Saint-Symphorien, 112. V. Chaources.
Sourches (Hervé de), 669.
Souvestre (Guérin), 303.
Souvigné-sur-Mesme, Sarthe, cant. de La Ferté-Bernard, 100.
Souvin, Sarthe, cant. de Conlie, com. de Tennie, 361.
Souvré (Jean de), 516.
Souvreio, 516. V. Jean de Souvré.
Spallum, 547. V. Epau (l').
Spinis, 528. V. Epines (les).
Stéphanie, mère de Jean, 225.
Suart (Guillaume), 761.
Suge, 379. V. Philippe de Sougé.
Suggeio, 115. V. Sougé.
Susa, 339. V. Suze (la).
Suze (la), Sarthe, arr. du Mans, 64, 339.
Suze (Gaudin de la), 64.
Sydeliacus, 12. V. Cellé.

T

Tabarie (Guillaume), 424.
Taille (Guillaume de la), 411.
Talle (Guillaume *de*), 287.
Tallia, 411. V. Guillaume de la Taille.
Taneia, 112. V. Tennie.
Tangens bovem, 53. V. Fromond Toucheboeuf.
Tanidæ, 39. V. Tennie.
Tannière (la), Mayenne, cant. de Laval, com. de Saint-Bertevin, 51.
Taonaria, château à Saint-Bertevin. V. Tannière (la), 51.
Taumesin (Hubert de), 157.
Tauriniaco, 6. V. Thorigné.
Teloché, Sarthe, cant. d'Ecommoy, 230, 633.
Telocheio, 230. V. Teloché.
Tennie, Sarthe, cant. de Conlie, 39, 112, 454, 460, 461, 485, 647.
Terrehault, Sarthe, cant. de Bonnétable, 422.
Tertre (le), Sarthe, cant. de Sillé, com. de Rouez, 502.
Th. de Vair, chanoine du Mans, 760.
Thévalle, Mayenne, cant. de Meslay, com. de Chemeré-le-Roi, 452.
Thibaut de Beaumont, 551.
Thibaut *de Matefelon*, 637.
Thibaut *de Vermeta*, prêtre, 475.
Thiron, Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, 144, 440.
Thoigné, Sarthe, cant. de Marolles, 290, 394.
Thomas, prieur de Saint-Victeur, 761.
Thomas *Amiote*, fils de *Bileota*, 185.
Thomas du Ham, 569.
Thomas de Neuvilette, 299.
Thomas Pontonnier, 581.
Thomas de Pontouin, 124, 189.
Thorée, Sarthe, cant. du Lude, 104, 253.
Thoreio, 104, 253. V. Thorée.

Digitized by Google

Thorigné, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 651, 678, 702.
Thorigné, Sarthe, cant. de Bouloire, 688.
Thorigny (Raoul de), 679.
Thoringus, petit-neveu de Bertrand, 3.
Thouars (Hugues de), 662.
Thovaiam, 665. V. Touvoie.
Thusseio, 465. V. Foulques de Tucé.
Timon (Gautier), 475.
Tiron, 144. V. Thiron.
Tironneau (abbaye de), Sarthe, cant. de Marolles-les-Braux, com. de Saint-Aignan, 124, 189, 212, 287, 305, 307, 378, 411, 414, 534.
Toddington, Angleterre, co. de Bedford, 122.
Toigne, 394. V. Thoigné.
Torcé, Sarthe, cant. de Montfort, 47, 195, 238, 555, 626.
Toreio, 253. V. Thorée.
Torel (Guillaume), 604.
Torigneio, 688. V. Thorigné.
Torine, 678. V. Thorigné.
Torrea (André *de*), 485.
Torto Campo, 172. V. Guillaume de Vilette.
Toucheboeuf (Fromond), 53.
Touche de Corbon (la), 474.
Touches (les), métairie, 719.
Tours (archevêque de), 715.
— Cathédrale, 522.
Tours, Chapitre, 406.
Touvoie, Sarthe, cant. de Montfort, com. de Saint-Corneille, 665.
Traceio (W. *de*), 222.
Trans, arr. de Mayenne, cant. de Bais, 6.
Trappe (abbaye de la), Orne, 213, 275-277, 295, 339-340, 384, 549.
Trechonio, 613. V. Tresson.
Tredente, 6. V. Trans.
Tressé (Guillaume de), 662.
Tressé (H. de), 485.
Tresseio, 485. V. H. de Tressé.
Tresson, Sarthe, cant. de Bouloire, 1, 6, 613.
Tricione, 1. V. Tresson.
Trinité (abbaye de la), à Vendôme, Loir-et-Cher, 22, 23, 32, 57, 58, 536.
Trinité (église de la), à Laval, 71, 79, 191, 672, 722.
Trition, 6. V. Tresson.
Troô, Loir-et-Cher, cant. de Montoire, 631.
Tucé (Foulques de), 461.
Tuffé, Sarthe, arr. de Mamers, 29, 317, 418, 455, 586.
Turgisius, fils de Payen d'Avoise, 70.
Tuscha de Corbon, 474. V. Touche de Corbon (la).
Tussé, aujourd'hui Lavardin, Sarthe, cant. de Conlie (?), 647.
Tyron, 440. V. Thiron.

U

Ulmello, 377. V. Mathieu de l'Ormeau.
Uncinis, 86, 108, 162, 296, 376, 456, 457, 615. V. Ancinnes.
Urens Bordam, 163. V. Geoffroy Brûle-Borde.
Ursion, abbé de la Couture, 73, 89, 115.

Digitized by Google

V

V., 55. V. Gui de Ploërmel, évêque.
Vaas, Sarthe, cant. de Mayet, 17.
Vadum Bruneti, 330. V. Gué Brunet.
Vaiges, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, 492.
Vair (Th. de), 760.
Val (le), Sarthe, arr. de Mamers, 102.
Valbrenon, 578. V. Vaubrenon.
Valfolet, 296. V. Vaufolet.
Vallauberon (Guillaume de), 761.
Valle, 102. V. Val (le).
Vallem Bovani, 17, 18. V. Vaubouan.
Vallem Gauche, 424.
Vallem Guidonis, 27. V. Laval.
Vallesum, 296. V. Vaubezon.
Vallesum (Liger *de*), 296.
Valle Torta, 181, 625. V. Vautorte.
Valle Torta (Enguerrand *de*), 181.
Vallis boana, 17. V. Vaubouan.
Vallogonderia, 523. V. Vaugonderie.
Valon, Vallon, Sarthe, cant. de Loué, 538.
Varennes-L'Enfant, Mayenne, cant. de Meslay, com. d'Epineu-le-Séguin, 337.
Vasonio (Guillaume *de*), 351.
Vaubezon, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, com. d'Ancinnes, 296.
Vaubouan, au territoire de Vaas, Sarthe, cant. de Mayet, 17.
Vaubrenon, Mayenne, cant. de Sainte-Suzanne, com. de Saint-Jean-sur-Erve, 578.
Vaufolet, Sarthe, cant. de Saint-Paterne, com. de Livet, 296.
Vaugodere, 557. V. Vaugonderie (la).
Vaugonderie (la), prieuré, 334, 523, 557, 558.
Vaugost (Geoffroy de), 557.
Vaus (Hugues de), 176.
Vautorte, Mayenne, cant. d'Ernée, 181, 625.
Vedacense, 17. V. Vaas.
Ver, 466. V. Saint-Cosme-de-Vair.
Verigné (Geoffroy de), 358.
Vermeta (Thibaut *de*), 475.
Vernie, Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 188, 347.
Vignes (Hugues des), 260.
Vilerio (Aimeri *de*), 254.
Vilers, 161. V. Villiers.
Vilers, 460, 485. V. Richard de Villiers.
Vilers (Guérin de), 492.
Vilers-Canivet, Calvados, arr. et cant. de Falaise, 278.
Vilers Karoli Magni, 40. V. Villiers-Charlemagne.
Vilesio, 278. V. Vilers-Canivet.
Vileta, 172. V. Guillaume de Vilette.
Vilette (Agathe de), 172.
Vilette (Geoffroy de), 707.
Vilette (Guillaume de), 172.
Villæ Dei, 22. V. Villedieu.
Villaines-la-Juhel, Mayenne, arr. de Mayenne, 6, 342, 759.
Villaines-sous-Lucé, Sarthe, cant. du Grand-Lucé, 207, 613.
Villam Dei, 23. V. Villedieu.
Villa Monachi, 358. V. Ville-aux-Moines.
Villaniis, 207. *Villanis*, 613. V. Villaines-sous-Lucé.
Villareio, 200. V. P. de Villeray.
Ville-aux-Moines, Mayenne, cant. de Nuillé-sur-Ouette, 358.
Villedieu, Loir-et-Cher, cant. de Montoire-sur-le-Loir, arr. de Vendôme, 22, 23.

Digitized by Google

Villeloin, abbaye, Indre-et-Loire, cant. de Montrésor, com. de Villeloin-Coulangé, 707, 721.
Villeray (Guillaume de), 183.
Villeray (Guitier de), 231.
Villeray (P. de), 200.
Villete, 517.
Villiers (dîme de), 161.
Villiers-Charlemagne, Mayenne, cant. de Grez, 40.
Villiers (Richard de), 460, 485.
Vincent, archevêque de Tours, 712.
Vithlena, 6. V. Villaines-la-Juhel.
Vitrier (André), 263.
Vivario, 402. V. Mathieu du Vivier.
Vivier (Mathieu du), 402.
Vivoin (prieuré de), Sarthe, cant. de Beaumont-sur-Sarthe, 26, 27, 28, 161, 196, 423, 459, 465, 473, 512, 513, 520, 550, 557, 558, 568, 585, 604, 629, 636, 658, 662, 690, 699, 701, 712.
Vivoin, église paroissiale, 658.
Vivoin, Hôtel-Dieu, 630, 636, 660, 675, 684, 712, 715.
Vivonium, 27. V. Vivoin.
Vozeio (dîme *de*), 372.
Vulgrin, évêque, 26.

W

W., 59. V. Gui de Ploërmel.
W., abbé de la Couture, 54.
W., abbé de Saint-Vincent du Mans, 338, 372.
W., archidiacre du Mans, 291.
W. Barraut, curé de Chantrigné, 301.
W. *de Corserens*, 503.
W. d'Evron, clerc, 573.
W. *de Traceio*, frère d'Alain, 222.
Walteri, 30. V. Gautier l'Arbalétrier.

Y

Yvré-l'Evêque, cant. du Mans, 324.
Yvré-le-Pôlin, Sarthe, cant. de Pontvallain, 73.
Yvré (Philippe d'), 489, 509.
Yvreio, 489. V. Philippe d'Yvré.
Yzeio, 664. V. Izé.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION I

INDICATION DES SOURCES V

I. Table bibliographique V
II. Sources manuscrites VIII
Tableau des sources par établissements religieux. . . XII

OBSERVATIONS SUR LA DIPLOMATIQUE DES ÉVÊQUES DU MANS XXXIII

CATALOGUE 1

APPENDICE 347

Errata. 357

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES 359

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1910.

Digitized by Google

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1910.

Digitized by Google

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE H. CHAMPION, ÉDITEUR

Bibliographie des Bénédictins de la congrégation de France, par des Pères de la même congrégation. 1906, in-8 à 2 col. accompagné d'héliogravures et tiré à 385 exemplaires numérotés. . . . . 12 fr.

BONDOIS (Marguerite). **La translation des saints Marcellin et Pierre. Etude sur Einhard et sa vie politique** de 827 à 834. 1907, in 8. . 4 fr.

HINCMAR, **de Ordine Palatii.** Texte latin, traduit et annoté par M. Prou. 1885, gr. in-8. . . . . 4 fr.

LATOUCHE (Robert), *archiviste-paléographe* **Essai de critique sur la continuation des « Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium ».** 1907, in-8. . . . . 3 fr.

— **Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle,** avec une carte. (*Sous presse*).

LA TRÉMOILLE (duc de), *de l'Institut.* **Une succession en Anjou au XVe siècle.** 1898, in-4°. . . . . 20 fr.

— **Souvenirs de la princesse de Tarente** (1789-1792), 1901, in-8, pl. 5 fr.

LOT (F.), *professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes.* **Les derniers Carolingiens :** Lothaire, — Louis V, — Charles de Lorraine (954-991). Avec une préface de A. Giry. 1891, gr. in-8. . . . . 13 fr.

— **Etudes sur le règne de Hugues Capet** et la fin du Xe siècle. Ouvrage couronné par l'Institut. Prix Gobert. 1904, gr. in-8, avec une planche. 20 fr.

— **Fidèles ou vassaux ?** Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle. 1904, in-8. . . . . 7 fr.

PANGE (Jean de), *archiviste-paléographe.* **Introduction au Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine** (1251-1303). 1905, in-8. . . 3 fr. 50

Polyptique de l'abbaye de Saint-Rémi de Reims ou dénombrement des menses des serfs et des revenus de cette abbaye, vers le milieu du IXe siècle de notre ère, éd. par Benjamin GUÉRARD, *membre de l'Institut.* 1853, in-4. 10 fr.

Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon, publié par Auguste LONGNON, *membre de l'Institut.* 1885-1895, 2 vol. in-8. . . . . 20 fr.

PORT (Célestin). **Livre de Guillaume Le Maire.** In-4. . . . . 8 fr.

La première partie renferme les mémoires proprement dits de Guillaume le Maire (1291-1317). L'évêque raconte sous la forme personnelle la série des formalités qu'entraine l'installation d'un évêque, en prévient ses successeurs : il fait un tableau des plus curieux des pratiques féodales et ecclésiastiques en cette matière. La seconde partie comprend les actes de l'administration de l'Evêque, les lettres reçues par lui touchant les affaires de France, les intérêts généraux de la chrétienté.

Le livre de Guillaume le Maire est un tableau peu cité et fort intéressant de l'activité d'un prélat au XIIIe siècle.

— **La légende de Cathelineau.** 1893, in-8. . . . . 4 fr.

— **La Vendée angevine.** Les origines, l'insurrection. 1888, in-8. T. I. 4 fr.

POUPARDIN (R.). **Le royaume de Bourgogne,** 888-1038. Etudes sur les origines du royaume d'Arles. 1907, in-8, fac-similé. . . . . 18 fr.

Couronné par l'Institut.

PROU (M.), *de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.* **Etude sur les relations politiques du pape Urbain V** avec les rois de France Jean II et Charles V, d'après les registres de la chancellerie d'Urbain V, conservés aux archives du Vatican. 1887, gr. in-8. . . . . 6 fr..

SERBAT (Louis). **Les assemblées du clergé de France,** origines, organisation, développement (1561-1615). 1905, in-8. . . . . 12 fr.

Couronné par l'Institut.

SŒHNÉE (Frédéric), *archiviste aux Archives nationales,* **Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France** (1031-1060). 1907, in-8. . . . . 6 fr.

VIEILLARD (C.). **Essai sur la Société médicale et religieuse au XIIe siècle.** *Gilles de Corbeil,* médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame (1140-1224). Préface de Ch.-V. LANGLOIS, in-8 de VIII*-XIX-456 pages, 1 fac-similé. . . . . 7 fr. 50

MAMERS. — IMPRIMERIE FLEURY. — 1910.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
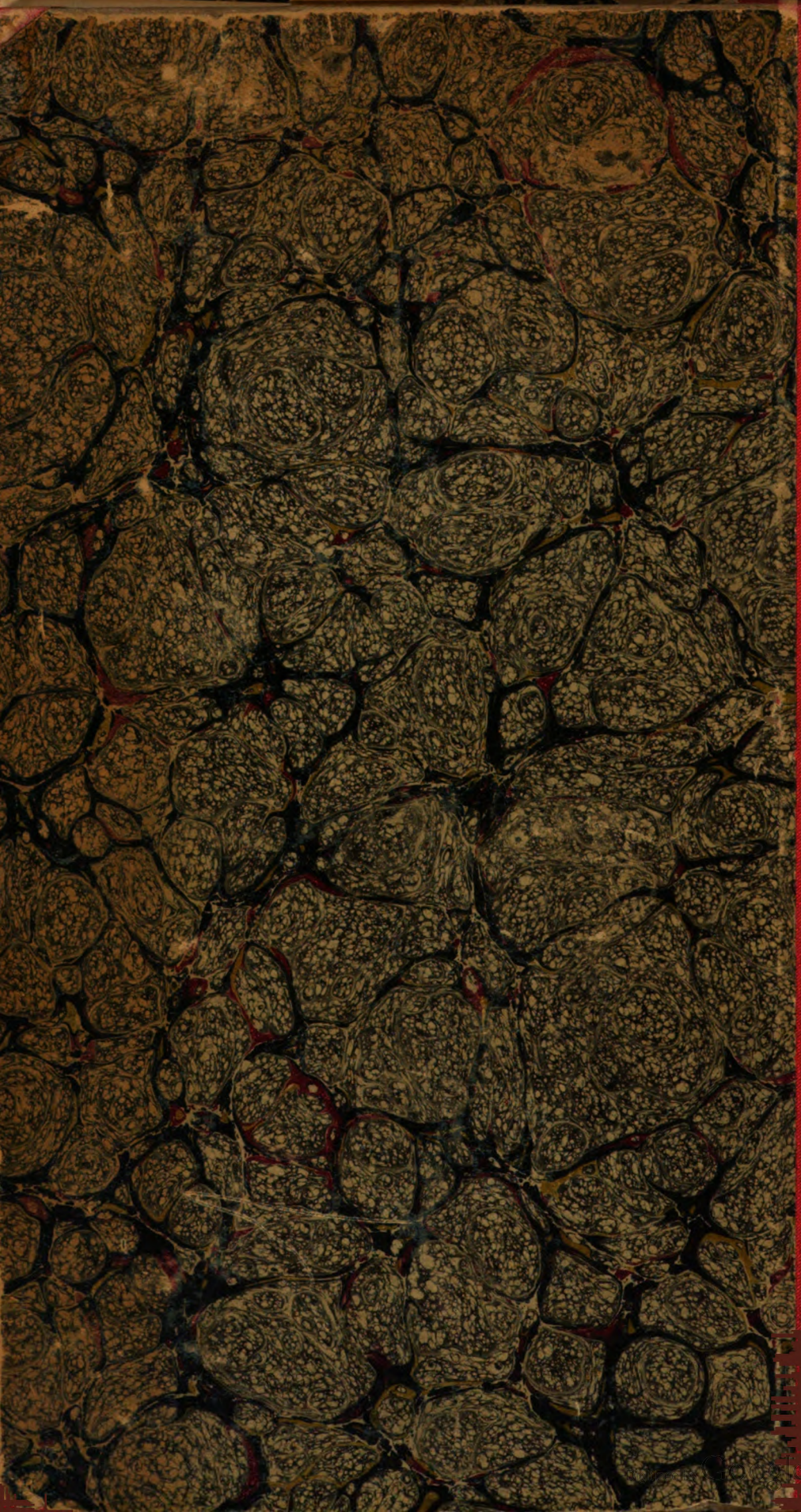
Digitized by Google